

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h35'.

M^{me} Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **49** membres assistent à la séance.

Présents :

M. BASTIN Olivier (PTB), M. BATAILLE Thierry (Les Engagés-CSP), M. BELTRAN Fabien (PS), M^{me} BRODURE-WILLAIN Muriel (PS), M. CAPPA Marc (PS), M^{me} CARLOS DE OLIVEIRA Rosemary (PTB), M. CHABOT Jacques (PS), M^{me} CHANSON Julie (ECOLO), M. CIALONE Thomas (MR), M^{me} CRAPANZANO Laura (PS), M. DELREZ Marc (PTB), M. DENIS André (MR), M. DHEUR Guillaume (Les Engagés-CSP), M^{me} DODRIMONT Anna (MR), M. ERNST Serge (Les Engagés-CSP), M^{me} FIRQUET Katty (MR), M^{me} FRENAY Murielle (ECOLO), M^{me} GEIBEN Belinda (Les Engagés-CSP), M. GILLARD Luc (PS), M. GUCKEL Irwin (PS), M. HARTOG Pol (MR), M^{me} HEUCHAMPS Valérie (PTB), M. HUBERTY Christian (PTB), M^{me} INNOCENT Céline (ECOLO), M. JADOT Jean-Claude (MR), M. JONET Hubert (MR), M. KLENKENBERG Claude (PS), M^{me} LEBEAU Caroline (MR), M. LEJEUNE Jean-Denis (Les Engagés-CSP), M. LEJEUNE Luc (Les Engagés-CSP), M. LEMPEREUR Patrice (PS), M^{me} LEPONCE Mélanie (Les Engagés-CSP), M. LOMBA Eric (PS), M^{me} LOUKIA Nadia (PS), M. MAGNERY Marc (ECOLO), M^{me} MEZIANI Yamina (PS), M. NIESSEN Donovan (PFF-MR), M. NOEL Hervé (PTB), M. PIRON Grégory (PTB), M^{me} POSCH Verena (PFF-MR), M. ROBA Etienne (PS), M. RODEYNS Pascal (MR), M. TABBONE Gianni (Les Engagés-CSP), M^{me} TANDEL Anne-Sophie (Les Engagés-CSP), M. TELLER Elias (Les Engagés-CSP), M^{me} THANS-DEBRUGE Anne (MR), M. ULRICI Mathieu (MR), M^{me} WERY Amandine (MR) et M^{me} ZINNEN-FABRY Anne (MR).

Excusés :

M^{me} BASTIN Astrid (Les Engagés-CSP), M. BENVENNA Gregory (PS), M^{me} DEFRANG-FIRKET Virginie (MR), M. DEGEY Maxime (MR), M. JÉRÔME Eric (MR), M^{me} PIRMOLIN Vinciane (Les Engagés-CSP) et M. WERY Jean-Marc (PTB).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026.
2. Questions d'actualité :
 - 2.1. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fusion des Communes.
(Document 25-26/A19)
 - 2.2. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'enseignement provincial.
(Document 25-26/A20)
 - 2.3. Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.
(Document 25-26/A21)
3. Modification de la représentation provinciale au sein des Assemblée générale et Organe d'administration de l'ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne » : Remplacement de Monsieur Arnaud PETITJEAN.
(Document 25-26/222) – Bureau
4. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN pour l'association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège », dans le cadre de l'organisation des finales de la Coupe de la Province de football, du 23 au 25 mai 2026.
(Document 25-26/223) – 1^{re} Commission
5. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'Association de fait « Royale Entente Sportive Verviétoise » (football), dans le cadre de l'organisation de son 100^e anniversaire.
(Document 25-26/224) – 1^{re} Commission
6. Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « R&M » dans le cadre de l'organisation de la Nuit des Gladiateurs 6 (gala de Kick-boxing – boxe Thaï), le 6 juin 2026.
(Document 25-26/225) – 1^{re} Commission
7. Octroi de subventions en matière de Relations institutionnelles – Demande de soutien de l'ASBL « Amitiés Françaises de Liège » – Organisation des Festivités du 14 juillet 2026, au Palais des Congrès de Liège.
(Document 25-26/226) – 1^{re} Commission
8. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » – Exercice 2024/Prévisions 2025.
(Document 25-26/227) – 1^{re} Commission
9. ASBL « Association Sportive de l'Enseignement Provincial – Liège » (ASEP) : Assemblée générale extraordinaire fixée au vendredi 29 mai 2026.
(Document 25-26/228) – 1^{re} Commission
10. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « DeFo », dans le cadre de la 5^e édition du festival « Le P'tit Poucet », qui aura lieu du 26 au 28 juin 2026 au Thier à Liège.
(Document 25-26/229) – 2^e Commission
11. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Alogique Production » dans le cadre de l'organisation du Festival International de Magie « Magic-all » du 9 au 13 septembre 2026 à Spa.
(Document 25-26/230) – 2^e Commission

12. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Belgomania » dans le cadre de l’organisation de l’édition 2026 des Francofolies de Spa.
(Document 25-26/231) – 2^e Commission
13. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Les Amis du Château féodal de Moha », dans le cadre de l’organisation de la Fête des Fous les 9 et 10 mai 2026 et des balades contées les 11 et 12 septembre 2026, ainsi qu’une fresque historique participative estivale.
(Document 25-26/232) – 2^e Commission
14. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Liège City Breakers », dans le cadre du projet « LCB Choose Your Destiny », le 31 mai 2026 à l’espace Marexhe d’Herstal, et les 10 et 11 octobre 2026 au hall omnisports d’Angleur ou Bressoux.
(Document 25-26/233) – 2^e Commission
15. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre Wallon d’Art Contemporain – La Châtaigneraie » (CWAC), pour la programmation de l’année civile 2026.
(Document 25-26/234) – 2^e Commission
16. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont », dans le cadre de l’extension de territoire sur les communes de Jalhay et Stoumont durant l’année 2025.
(Document 25-26/235) – 2^e Commission
17. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne » dans le cadre de l’extension du territoire à Burdinne en 2026.
(Document 25-26/236) – 2^e Commission
18. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre Culturel d’Engis » – Organisation du festival Tchaornis qui aura lieu du 3 au 5 juillet 2026 à Engis.
(Document 25-26/237) – 2^e Commission
19. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de Stavelot - Trois-Ponts » pour l’acquisition de matériel d’éclairage pour la transition vers la technologie LED.
(Document 25-26/238) – 2^e Commission
20. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel Le Réverbère » pour l’acquisition de matériel d’éclairage LED, dont une console d’éclairage et une boîte noire pour le théâtre, afin d’améliorer les équipements des salles avec scène.
(Document 25-26/239) – 2^e Commission
21. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » pour l’acquisition de 12 projecteurs LED de théâtre, 8 projecteurs LED automatisés, câblage et divers accessoires.
(Document 25-26/240) – 2^e Commission
22. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de l’Arrondissement de Huy » pour l’acquisition de 8 projecteurs LED.
(Document 25-26/241) – 2^e Commission
23. Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’ASBL « Centre culturel de Wanze » pour l’acquisition d’éclairage LED pour son bâtiment.
(Document 25-26/242) – 2^e Commission
24. Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l’ASBL « Blegny-Mine » dans le cadre de la Commémoration du 80^e anniversaire de la signature du traité belgo-italien « Des hommes contre du charbon », et le 70^e anniversaire de la catastrophe de Marcinelle durant l’année 2026.
(Document 25-26/243) – 2^e Commission
25. Octroi de subventions en matière de Tourisme – Demande de soutien de l’ASBL « Les Manifestations liégeoises » dans le cadre de l’organisation du week-end des Coteaux à Liège.
(Document 25-26/244) – 2^e Commission

26. Signature du contrat-programme de l'ASBL « Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse » – Période de 4 ans allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 et sa subsidiation.
(Document 25-26/245) – 2^e Commission
27. Signature de l'avenant n°2 du contrat-programme de l'ASBL « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy » – Période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat-programme et sa subsidiation.
(Document 25-26/246) – 2^e Commission
28. Octroi de subventions en matière de Santé et d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « La Bulle d'A.I.R. » – Prise en charge partielle des travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la maison communautaire de l'ASBL.
(Document 25-26/247) – 3^e Commission
29. Modification du montant de la dotation annuelle par la Province de Liège aux cinq zones de secours francophones pour l'année 2026.
(Document 25-26/248) – 3^e Commission
30. Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer » – Organisation des cinq « Relais pour la Vie » en Province de Liège, entre mai et septembre 2026.
(Document 25-26/249) – 3^e Commission
31. Mise en vente des quotités dont la Province de Liège est propriétaire au sein de la copropriété Cortez – Nouvelle expertise.
(Document 25-26/250) – 4^e Commission
32. RESA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 2 juin 2026.
(Document 25-26/251) – 4^e Commission
33. AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 3 juin 2026.
(Document 25-26/252) – 4^e Commission
34. LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 15 juin 2026.
(Document 25-26/253) – 4^e Commission
35. CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 16 juin 2026.
(Document 25-26/254) – 4^e Commission
36. C.I.L.E. : Première assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire fixées au 18 juin 2026.
(Document 25-26/255) – 4^e Commission
37. Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Athénée Guy Lang – Aménagement du sas d'entrée.
(Document 25-26/256) – 5^e Commission
38. Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Travaux de mise en conformité des installations électriques – Marché stock d'une durée de 4 ans.
(Document 25-26/257) – 5^e Commission
39. Mise en non-valeur de créances liées au service des prêts « ÉTUDES » et « LOGEMENT », ainsi qu'aux divers établissements provinciaux scolaires et non scolaires.
(Document 25-26/258) – 5^e Commission
40. Approbation des comptes de gestion pour l'année 2025 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « Mme Vve GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETIT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Maria Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ASBL ICAN ».
(Document 25-26/259) – 5^e Commission

41. Cultes – Modification Budgétaire 2026 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, à Liège – Avis favorable.
(Document 25-26/260) – 5^e Commission
42. Cultes – Compte 2025 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, à Liège – Avis favorable.
(Document 25-26/261) – 5^e Commission
43. Cultes – Compte 2025 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Sainte-Barbe, à Liège – Avis favorable.
(Document 25-26/262) – 5^e Commission
44. Cultes – Budget 2026 de la Fabrique d'Église Orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, à Verviers – Avis favorable.
(Document 25-26/263) – 5^e Commission
45. Cultes – Budget 2026 de la Mosquée Assahaba, à Verviers – Prise de connaissance.
(Document 25-26/264) – 5^e Commission
46. Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2025.
(Document 25-26/265) – 5^e Commission
47. Rapport du directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2025.
(Document 25-26/266) – 5^e Commission
48. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026.

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée que se trouve sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour, comprenant les questions d'actualité.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M^{me} la Première Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026 :

« Séance publique »

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Virginie DEFRANG-FIRKET et Monsieur Jean-Denis LEJEUNE.*
- *La séance est ouverte à 16h38'.*
- *51 membres y assistent.*
- *Monsieur le Gouverneur et Monsieur le Directeur général provincial assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Deuxième Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026.*
- *L'Assemblée adopte, à l'unanimité des suffrages et par vote électronique, les documents 25-26/175 à 218, et les documents 25-26/220 et 221.*
- *L'Assemblée adopte, par vote électronique, le document 25-26/219.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026 est approuvé.*

- *La séance publique est levée à 18h16'. »*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

DOCUMENT 25-26/A19 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À LA FUSION DES COMMUNES.

DOCUMENT 25-26/A20 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL.

DOCUMENT 25-26/A21 : QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À L'AVENIR DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES–EIFEL.

M. le Président rappelle que, conformément au ROI du Conseil provincial, *« après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant.*

Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse.

À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

M. le Président précise que l'ordre de lecture des questions d'actualité est modifié par rapport à l'ordre du jour actualisé.

M^{me} Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale, développe sa question référencée 25-26/A20, à la tribune.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidents, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M^{me} Rosemary CARLOS DE OLIVEIRA, Conseillère provinciale, intervient à la tribune.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial, développe sa question référencée 25-26/A19, à la tribune.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidents, intervient à nouveau à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial, intervient à la tribune.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, intervient de son banc.

M. Donovan NIESSSEN, Conseiller provincial, développe sa question référencée 25-26/A21, à la tribune.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président, intervient à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

5. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 25-26/222 : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION PROVINCIALE AU SEIN DES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ORGANE D'ADMINISTRATION DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE » : REMPLACEMENT DE MONSIEUR ARNAUD PETITJEAN.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/222 a été soumis à l'examen du Bureau.

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe, fait rapport sur celui-ci au nom du Bureau.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement son article L2223-14, ainsi que ses dispositions relatives à l'Institution provinciale ;

Vu les articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu les statuts de l'ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne » ;

Vu sa résolution n°2 du 22 mai 2025 et son annexe au document 24-25/270 portant désignation des représentants de la Province de Liège au sein des Assemblée générale et Organe d'administration de l'ASBL susvisée ;

Vu la démission, en date du 1^{er} avril 2026, de Monsieur Arnaud PETITJEAN, représentant du groupe MR, de ses mandats de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale et de l'Organe d'administration de l'ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne » ;

Attendu qu'il y a lieu de présenter un nouveau candidat pour achever les mandats dérivés dont Monsieur Arnaud PETITJEAN était titulaire au sein de ladite ASBL ;

Attendu que ces mandats ont été attribués au groupe MR consécutivement à la composition du Conseil provincial issu des élections provinciales du 13 octobre 2024 ;

Vu la proposition formulée par ce même groupe politique ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Monsieur Ghislain CHARLIER, est désigné en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne », en remplacement de Monsieur Arnaud PETITJEAN, démissionnaire.

Article 2. – Monsieur Ghislain CHARLIER, est proposé en qualité de représentant de la Province de Liège au sein de l'Organe d'administration de l'ASBL « Centre culturel de Braives-Burdinne », en remplacement de Monsieur Arnaud PETITJEAN, démissionnaire.

Article 3. – La représentation provinciale au sein de ladite ASBL est modifiée conformément au tableau repris en annexe.

Article 4. – La durée des mandats est limitée à la durée de la présente législature.

Ils prendront cours lors de la prochaine assemblée générale et prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales, (ou au lendemain des prochaines élections provinciales pour les Conseillers provinciaux qui auraient perdu leur mandat primaire, pour ne pas s'être représentés ou ne pas avoir été réélus), à moins qu'il en soit décidé autrement, en cours de mandat, par le Conseil provincial.

Article 5. – Un extrait conforme de la présente résolution sera notifié :

- à l'intéressé, pour lui servir de titre ;
- à l'ASBL concernée, pour disposition.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Annexe au document 25-26/222

Représentation provinciale pour la législature 2024-2030

Nom de l'ASBL	Nom et prénom	Parti	Titre	Mandat
Espace Samare Centre culturel de Braives- Burdinne	CHARLIER Ghislain en remplacement de PETITJEAN Arnaud	MR	/	Administrateur
	CHARLIER Ghislain en remplacement de PETITJEAN Arnaud	MR	/	Représentant à l'AG
	LEGAZ Thierry	PS	/	Représentant à l'AG

DOCUMENT 25-26/223 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE MONSIEUR DIDIER PETITJEAN POUR L'ASSOCIATION DE FAIT « LE COMITÉ PROVINCIAL DE FOOTBALL DE LA PROVINCE DE LIÈGE », DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FINALES DE LA COUPE DE LA PROVINCE DE FOOTBALL, DU 23 AU 25 MAI 2026.

DOCUMENT 25-26/224 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION DE FAIT « ROYALE ENTENTE SPORTIVE VERVIÉTOISE » (FOOTBALL), DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE SON 100^E ANNIVERSAIRE.

DOCUMENT 25-26/225 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « R&M » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA NUIT DES GLADIATEURS 6 (GALA DE KICK-BOXING – BOXE THAÏ), LE 6 JUIN 2026.

M. le Président informe l'Assemblée que ces trois documents ont été soumis à l'examen de la 1^{re} Commission et ont été regroupés à sa demande.

M. Guillaume DHEUR, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci au nom de la 1^{re} Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les trois résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

Document 25-26/223

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par Monsieur Didier PETITJEAN pour l'association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » dans le cadre de l'organisation des finales de la Coupe de la Province de football, du 23 au 25 mai 2026 ;

Vu la convention à conclure entre la Province de Liège et Monsieur Didier PETITJEAN pour l'association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » applicable en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que les projets à subventionner, présentés à des fins non lucratives, répondent, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a transmis le bilan de l'édition 2025 ainsi que le budget prévisionnel 2026 de la manifestation qui présente une perte de 21.945,00 €, les dépenses s'élevant à 27.570,00 € et les recettes à 5.625,00 € (hors subvention provinciale) ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi de la subvention, de se référer à la convention susvisée ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’approuver le projet de convention de subventionnement joint à la présente résolution.

Article 2. – D’octroyer, aux termes et conditions repris dans le projet de convention susvisé, à Monsieur Didier PETITJEAN, domicilié et résidant à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Ferdinand Lechanteur 19/2, agissant en son propre nom et se portant fort pour les membres de l’association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » une subvention en espèces d’un montant de 15.000,00 € aux fins de soutenir financièrement l’organisation des finales de la Coupe de la Province de football du 23 au 25 mai 2026.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – D’imposer au bénéficiaire la production des pièces justificatives telles que définies à l’article 5 de la convention précitée.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, selon les termes et conditions repris à l’article 3 de la convention.

Article 6. – Impose au bénéficiaire de respecter les conditions particulières d’octroi de la subvention telles que définies à l’article 4 de la convention.

Article 7. – Le Département des Sports est chargé de :

- procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures de Madame la Députée provinciale-Présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT D'UN ÉVÈNEMENT SPORTIF

Entre d'une part,

La « **Province de Liège** » (plus particulièrement son Service des Sports), ayant son siège à 4000 Liège, Place Saint Lambert, 18A, portant le numéro d'entreprise 0207.725.104 à la Banque Carrefour des Entreprises, ici représentée par Madame Katty FIRQUET, Députée Provinciale Présidente en charge des Sports, et par Monsieur Pierre BROOZE, Directeur générale provincial, agissant en vertu d'une décision adoptée par le Collège provincial en sa séance du 16 avril 2026 Et dûment habilités aux fins de signer les présentes,

Dénommée ci-après « la Province de Liège » ou « le pouvoir dispensateur »,

Et d'autre part,

Monsieur Didier PETITJEAN, domicilié à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, rue Ferdinand Lechanteur 19/2, représentant **l'association de fait** « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » agissant en son nom personnel et au nom des autres membres de l'association, dûment mandaté aux fins de signer seul les présentes,

Ci-après dénommé « Le Comité provincial de football de la Province de Liège »,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Comité provincial de football de la Province de Liège a notamment pour but la promotion et l'encouragement de la pratique du football.

Le Comité provincial de football de la Province de Liège poursuit la réalisation de son objet social en organisant notamment les finales de la Coupe de la Province de football.

Dans le cadre de sa Déclaration de politique générale pour la législature 2024-2030, la Province de Liège, qui se caractérise par sa grande proximité avec les acteurs de terrain et leurs spécificités locales, offre l'avantage de pouvoir construire une politique sportive qui intègre la coordination, notamment géographique, de projets en la matière, tout en assurant une répartition objective et solidaire des moyens publics financiers et humains.

Soucieuse d'aider les associations sportives proposant des activités sportives s'inscrivant dans ces vecteurs de développements, la Province de Liège souhaite octroyer une subvention en espèces et en nature au *Comité provincial de football de la Province de Liège* dans l'optique de lui permettre d'organiser l'évènement sportif précité programmé les 23,24,25 mai 2026.

EN RAISON DE QUOI, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1 : Objet du contrat

La Province de Liège octroie au Comité provincial de football de la Province de Liège, qui accepte, aux fins de soutenir financièrement l'organisation des finales de la Coupe de la Province de football une subvention forfaitaire en espèces d'un montant de **quinze mille euros (15.000,00EUR)**, et une subvention en nature valorisée au total à **sept mille Cinq cent quarante-cinq euros et soixante centimes (7.545,60EUR)**, constituée de :

- la mise à disposition d'agents du Service des Sports dans le cadre normal de leur horaire de travail selon les modalités suivantes :

- Huit (8) agents le samedi 23 mai 2026 pour aider à la préparation technique de l'activité ;
- Huit (8) agents le dimanche 24 mai 2026 pour aider à la préparation technique de l'activité ;
- Huit (8) agents le lundi 25 mai 2026 pour aider à la préparation technique de l'activité ;

Cette mise à disposition est valorisée à **sept mille cinq cent quarante-cinq euros et soixante centimes** (7.545,60EUR)

Article 2 : Description de l'évènement sportif subsidié

Evènement : Finales de la coupe de la Province de football

Dates : 23,24,25 mai 2026

Programme :

Samedi 23 mai 2026 ;

- 09 heures 30 : *Finale de la catégorie Réserves Régionales*
- 11 heures 45 : *Finale de la catégorie U19*
- 14 heures 00 : *Finale de la catégorie U14*
- 16 heures 00 : *Finale de la catégorie U16*

Dimanche 24 mai 2026 ;

- 09 heures 30 : *Finale de la catégorie Réserves Provinciales*
- 11 heures 45 : *Finale de la catégorie U21*
- 14 heures 00 : *Finale de la catégorie U15*
- 16 heures 00 : *Finale de la catégorie U17*

Lundi 25 mai 2026 ;

- 10 heures 00 : *Finale de la catégorie Dame*
- 14 heures 00 : *Finale de la catégorie P4-P3*
- 17 heures 00 : *Finale de la Coupe Jupiler de la Province de Liège*

Lieu : Dans les infrastructures du « Site provincial de Football de Blegny » situé rue Lambert Marlet, 4670 Blegny

Article 3 : Modalités de liquidation de la subvention et/ou d'utilisation de la subvention

La subvention sera payée au bénéficiaire, par virement bancaire sur le compte bancaire ouvert à son nom portant le numéro *BE 73001523420160* en une seule tranche, au plus tard le 30 juin 2026.

Article 4 : Conditions particulières d'octroi de la subvention

Le bénéficiaire assurera la visibilité certaine de la Province de Liège selon les modalités suivantes :

- Citer le nom ou placer le logo de la Province de Liège, sous sa déclinaison « Sports » (cf. logo repris en annexe 1), de façon visible accompagné de la mention « Avec le soutien de la Province de Liège » :

- Lors de tout évènement lié à la manifestation sportive subsidiée que le bénéficiaire serait amené à organiser (conférence de presse, interview dans les médias, ...) ;
- Lors de toute communication (orale, écrite, audio-visuelle et de promotion) à destination du grand public ou de la presse en lien avec la manifestation subsidiée;
- Sur tout support écrit ou électronique promotionnels édités par le bénéficiaire en lien avec la manifestation subsidiée (tels que dépliants de présentation de la manifestation, affiches, bannières, banderoles, stand, farde de presse, site internet, cartons d'invitation, ...).

A cet effet, la Province de Liège concède au bénéficiaire, à titre gratuit, le droit d'utiliser, pendant la durée de la présente convention, le logo de la Province de Liège et ses déclinaisons exclusivement et uniquement dans le cadre de la présente convention, à l'exclusion de tout usage commercial, en vue de lui permettre de diffuser et de promouvoir l'image de la Province de Liège par le biais des moyens publicitaires et promotionnels dont le bénéficiaire dispose.

Le logo de la Province de Liège, ainsi que la charte graphique sont accessibles à l'adresse internet suivante :

<http://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements>

Le bénéficiaire s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions prévues dans la charte graphique définissant les règles graphiques et typographiques d'application du logo.

- Associer la Province de Liège à toute forme de communication à destination du grand public ou de la presse (point presse, communiqué de presse, conférence de presse, déjeuner de presse, soirée, ...) ;

- Placer des banderoles portant le nom ou le logo de la Province de Liège aux abords du terrain où se déroulent les finales. Les banderoles seront fournies par la Province de Liège ;

- Inviter un représentant du Collège provincial à la cérémonie protocolaire de remise des prix ;

- Des banderoles « Province de Liège » seront installées aux alentours du stade et autour du terrain ;

- Insertion d'un édito de Madame la Députée provinciale Vice-présidente en charge des Sports dans la brochure de l'évènement ;

- Permettre l'accès gratuit du public sur le site des finales lors des deux journées.

Article 5 : Utilisation, contrôle de l'utilisation et restitution de la subvention

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention aux fins pour lesquelles elle lui a été octroyée par le pouvoir dispensateur, la Province de Liège.

Pour ce faire, le bénéficiaire devra communiquer à la Province au plus tard le 1 septembre 2026 aux fins de contrôle, les documents suivants :

- Un décompte récapitulatif dûment signé de l'activité par le biais duquel il doit attester au minimum :
 - des recettes et dépenses, dûment identifiées et détaillées, générées par l'activité subventionnée ;
 - qu'il utilise la/les subvention(s) aux fins en vue desquelles elle(s) lui est/sont accordées ;
 - qu'il ne bénéficie pas d'une source de financement non mentionnée dans le décompte récapitulatif pour des frais et dépenses couverts par la subvention ;
 - qu'il a communiqué au pouvoir dispensateur tout élément dont il a connaissance susceptible d'avoir une incidence sur le calcul ou la liquidation du montant de la subvention.
- Les copies de factures, extraites de compte bancaire et autres pièces comptables attestant des recettes et dépenses susdites.

Article 6 : Entrée en vigueur, durée de la convention et résiliation unilatérale

La présente convention entre en vigueur dès la date de sa signature par toutes les parties et prendra fin après la reddition des comptes visée à l'article 5 de la présente convention.

Le pouvoir dispensateur a le droit de mettre fin pour l'avenir à la présente convention, à tout moment, si le bénéficiaire :

- se trouve dans une situation de déconfiture ou d'insolvabilité notoire ou s'il était mis en liquidation volontaire ou forcée ;
- ou l'un des gérants/administrateurs, est inquiété de quelque manière que ce soit ou à quelque titre que soit, pour manquement aux réglementations fiscales, sociales ou pénales lui applicables ;
- modifie de quelque manière que ce soit et pour quelle que cause que ce soit sa forme juridique actuelle ;
- le cas échéant, n'obtient pas, dans les délais requis, toutes les autorisations généralement quelconques, administratives et autres, utiles et nécessaires à l'organisation de l'évènement sportif subsidié ;
- affecte la subvention à des fins étrangères à celles pour lesquelles elle a été octroyée.

Cette décision formelle de mettre fin à la présente convention devra être notifiée par écrit à l'autre partie.

Cette résiliation interviendra, sans mise en demeure préalable obligatoire. Elle impliquera la restitution par le bénéficiaire de totalité de la subvention octroyée, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de la résiliation du présent contrat.

Article 7 : Assurance

En tant qu'organisateur exclusif de l'évènement sportif subsidié, le bénéficiaire s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant tous les risques liés à la responsabilité civile. Cette police d'assurance stipulera que le bénéficiaire renonce à tout recours contre la Province de Liège.

Le bénéficiaire dégage ainsi le pouvoir dispensateur de toute responsabilité quelconque relative à l'organisation de l'évènement sportif subsidié et garantit celui-ci contre toute dommage dont l'indemnisation lui serait réclamée par des tiers.

Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Province de Liège, un mois avant le début de la manifestation, une copie de la police précitée.

Article 8 : Autorisation(s), formalités administratives et responsabilité du bénéficiaire

Le bénéficiaire, en tant qu'organisateur exclusif de l'évènement sportif subsidié, s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour la bonne organisation et le bon déroulement de l'évènement sportif subsidié. Il assume seule les pouvoirs de direction et de maîtrise sur l'exécution de l'évènement sportif subsidié, sur le personnel lié à son exécution, ainsi que sur tout le matériel. Il veillera à obtenir toutes les autorisations nécessaires. Le paiement de toutes les taxes et tous les droits est à sa charge.

Le bénéficiaire assume également seule la responsabilité de l'évènement sportif subsidié qu'il organise ; la Province de Liège étant déchargée de toute responsabilité dans ce cadre.

Article 9 : Intuitu personae

La présente convention est considérée par les parties comme étant conclue intuitu personae.

Par conséquent, les parties s'interdisent de céder en tout ou en partie des droits et obligations attribués en exécution de la présente convention sauf accord préalable et écrit de l'autre partie contractante.

En outre, chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque, pour l'exécution de certaines obligations, elle s'en remet à un mandataire, à une autre collectivité, à un fournisseur ou un organisme la représentant.

Article 10 : Annulation

Sauf cas de force majeure, toute annulation de l'évènement sportif subsidié imputable au fait du bénéficiaire entraînerait pour ce dernier, l'obligation de rembourser à la Province de Liège l'intégralité de l'aides reçue en application de la présente convention et ce, sans préjudice du droit pour la Province de Liège d'obtenir l'indemnisation du préjudice qu'elle aura subi du fait de l'annulation de l'évènement sportif subsidié.

En cas d'annulation de la manifestation pour cas de force majeure ou cas fortuit, les parties conviennent que la présente convention sera résiliée de plein droit sans indemnité d'aucune sorte.

Sont considérés et expressément reconnus comme cas de force majeure : des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une inondation, une tempête, des émeutes, des calamités naturelles, vol de toute ou partie du matériel nécessaire à la tenue de l'évènement, manque d'énergie électrique, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des spectateurs, retrait ou suspension des éventuelles autorisations administratives et communales, retrait ou suspension des éventuelles autorisations d'occupation du site du déroulement de la manifestation, des actes et décisions des autorités/police qui rendent l'organisation de la manifestation impossible, fait du prince et plus généralement tout événement de nature similaire affectant les parties et retardant ou rendant impossible l'exécution du présent contrat.

Cependant, même en cas de force majeure entraînant l'annulation de l'évènement sportif subsidié, la subvention déjà versée par la Province de Liège devra lui être restituée par le bénéficiaire conformément aux dispositions de l'article 5 de la présente convention.

Article 11 : Confidentialité

Pendant l'exécution de la présente convention, les parties sont tenues d'une obligation absolue de confidentialité à l'égard de toute information de nature confidentielle relative à la manifestation subsidiée dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de la présente convention.

Cette obligation de confidentialité n'exclut pas le respect du principe de transparence dans la gestion publique notamment à l'égard des membres des organes des parties et des organismes chargés d'assurer un pouvoir de tutelle et/ou de contrôle.

Article 12 : Litige(s) et droit applicable

Tous différends et/ou contestations relatifs à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention seront tranchés par les tribunaux de l'arrondissement de Liège.

Le droit belge sera seul applicable.

Article 13 : Dispositions diverses

Les titres et intitulées des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

Toute modification, ajout ou retrait à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit dûment et préalablement approuvé et signé par les parties.

La présente convention annule et remplace tout accord, arrangement ou contrat antérieur écrit ou non écrit conclu entre les parties et se rapportant au même objet.

Fait, à Liège, le 21 mai 2026, en deux exemplaires originaux, chacune des parties déclarant en avoir reçu l'exemplaire lui destiné.

Pour « La Province de Liège »,

Monsieur Pierre BROOZE,
Directeur général provincial

Madame Katty FIRQUET,
Députée provincial Présidente

Pour « Le Comité Provincial de football de la Province de Liège »

Monsieur Didier PETITJEAN

ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Logo à utiliser sur tous les supports de communication de l'Association en application de l'article 4 de la convention de subventionnement :



Ce logo peut être téléchargé via le site
<http://www.provincedeliege.be/fr/charte/logos/telechargements>

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'Association de fait « Royale Entente Sportive Verviétoise (football) », dans le cadre de l'organisation de son 100^e anniversaire ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets participent à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget prévisionnel 2026 de l'activité dont les dépenses sont estimées à 18.900,00 € et les recettes à 3.600,00 € (hors subvention provinciale) engendrant une perte de 15.300,00 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € à Monsieur Gaston SHREURS, domiciliée et résidant à 4890 Thimister, La Forge, 18, agissant en son nom, pour son propre compte et se portant fort pour les membres de l'Association de fait « Royale Entente Sportive Verviétoise (football) », aux fins de soutenir financièrement l'organisation du 100^e anniversaire du club, du 15 au 17 mai 2026, à Sart-Lez-Spa, Verviers et Pepinster.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 17 août 2026, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l’activité incluant l’ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- la mention de l’aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l’ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Sports est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale-Présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/225

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « R&M » dans le cadre de l'organisation de la Nuit des Gladiateurs 6 (gala de Kick-boxing – boxe Thaï) le 6 juin 2026 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets participent à la sensibilisation à la pratique du sport ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel 2026 dont les dépenses sont estimées à 30.500,00 € et les recettes à 9.000,00 € (hors subvention provinciale) engendrant une perte de 21.500,00 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 6.000,00 € à l'ASBL « R&M », rue des Grands prés, 240 à 4032 Chênée, aux fins de soutenir financièrement l'organisation de la Nuit des Gladiateurs 6 (gala de Kick-boxing – boxe Thaï) le 6 juin 2026 à Soumagne.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 6 septembre 2026, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'activité incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- des banderoles et roll-up « Province de Liège » à des endroits stratégiques sur le site de la manifestation ;
- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l'ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Sports est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale-Présidente et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/226 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE RELATIONS INSTITUTIONNELLES – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « AMITIÉS FRANÇAISES DE LIÈGE » – ORGANISATION DES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2026, AU PALAIS DES CONGRÈS DE LIÈGE.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/226 a été soumis à l'examen de la 1^{re} Commission.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 1^{re} Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus à la Partie III, Livre III, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Amitiés Françaises de Liège », dans le cadre de l'organisation des Festivités du 14 juillet 2026, au Palais des Congrès de Liège ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets participent à l'accessibilité de la culture pour tous ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel des Festivités dont les dépenses sont estimées à 41.431,00 € et les recettes à 37.431,00 € (hors subvention provinciale) engendrant une perte de 4.000,00 € ;

Attendu que 1.800,00 € sont intégrés dans les charges pour la location de pagodes alors que celle-ci sera partiellement prise en charge par la Province de Liège à concurrence de 1.500,00 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant total de 4.000,00 € à l'ASBL « Amitiés Françaises de Liège », rue de Henne, 24 à 4053 EMBOURG, afin de soutenir financièrement l'organisation des Festivités du 14 juillet 2026, au Palais des Congrès de Liège.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 14 octobre 2026, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du projet incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet, ...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des activités de l'ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département des Relations Internationales et institutionnelles est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Madame la Députée provinciale et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/227 : RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CARREFOUR, CENTRE DE LOISIRS DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL LIÉGEOIS » – EXERCICE 2024/PRÉVISIONS 2025.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/227 a été soumis à l'examen de la 1^{re} Commission.

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 1^{re} Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion conclu le 30 novembre 2007 avec l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de L'Enseignement provincial liégeois » ;

Vu le rapport d'évaluation positif relatif à l'exercice 2024 émanant du Collège ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’attester de la vérification de la réalisation des tâches de service public par l’ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de L’Enseignement provincial liégeois » portant sur l’exercice 2024 relatif au contrat de gestion conclu le 30 novembre 2007.

Article 2. – De marquer son accord sur le rapport d’évaluation annuel positif tel que présenté par le Collège.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/228 : ASBL « ASSOCIATION SPORTIVE DE L’ENSEIGNEMENT PROVINCIAL - LIÈGE » (ASEP) : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE FIXÉE AU VENDREDI 29 MAI 2026.

M. le Président informe l’Assemblée que le document 25-26/228 a été soumis à l’examen de la 1^{re} Commission.

M^{me} Yamina MEZIANI, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 1^{re} Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l’unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les statuts de l’ASBL « Association Sportive de l’Enseignement Provincial – Liège » ;

Vu la participation de la Province de Liège au sein des organes de gestion de l’ASBL ;

Vu la résolution du 23 mars 2026 du Conseil provincial,

Considérant la convocation et les points inscrits à l’Assemblée générale extraordinaire de ladite ASBL dont l’approbation de la dissolution – liquidation en un seul acte de l’ASBL ;

Sur proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article 1^{er}. – de la convocation à l'Assemblée générale extraordinaire fixée le vendredi 29 mai 2026 et de son ordre du jour.

Article 2. – des conditions requises à l'adoption de la dissolution-liquidation en un seul acte, sans désignation d'un liquidateur.

Article 3. – du fait que si ces conditions ne sont pas rencontrées, une seconde Assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les 15 jours suivante la précédente.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/229 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « DEFO », DANS LE CADRE DE LA 5^E ÉDITION DU FESTIVAL « LE P'TIT POUCKET », QUI AURA LIEU DU 26 AU 28 JUIN 2026 AU THIER À LIÈGE.

DOCUMENT 25-26/230 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ALOGIQUE PRODUCTION » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MAGIE « MAGIC-ALL » DU 9 AU 13 SEPTEMBRE 2026 À SPA.

DOCUMENT 25-26/231 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « BELGOMANIA » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2026 DES FRANCOFOLIES DE SPA.

DOCUMENT 25-26/232 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LES AMIS DU CHÂTEAU FÉODAL DE MOHA », DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE DES FOUS LES 9 ET 10 MAI 2026 ET DES BALADES CONTÉES LES 11 ET 12 SEPTEMBRE 2026, AINSI QU'UNE FRESQUE HISTORIQUE PARTICIPATIVE ESTIVALE.

M. le Président informe l'Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la 2^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M^{me} Murielle FRENAY, Cheffe de groupe, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 2^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « DeFo », dans le cadre de la 5^e édition festival « Le P'tit Poucet » qui aura lieu du 26 au 28 juin 2026 au Thier à Liège ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2024 ainsi que le budget 2026 du Festival, les recettes s'élevant à 58.395,00 € hors subvention provinciale, les dépenses à 78.395,00 € et présente une perte de 20.000,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 17.500,00 € au profit de l'ASBL « DeFo », boulevard Ernest Solvay, 537 à 4000 Liège, aux fins de soutenir financièrement l'organisation de la 5^e édition festival « Le P'tit Poucet » qui aura lieu du 26 au 28 juin 2026 au Thier à Liège.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 28 septembre 2026, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du Festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l'ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/230

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Alogique Production » dans le cadre de l'organisation du Festival International de Magie « Magic-all » du 9 au 13 septembre 2026 à Spa ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2024 ainsi que le budget 2026 du Festival, les recettes s'élevant à 123.000,00 € hors subvention provinciale, les dépenses à 139.000,00 € et présente une perte de 16.000,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € au profit de l'ASBL « Alogique production », rue Joseph Dethier, 1 à 4607 Dalhem, aux fins de soutenir financièrement l'organisation du Festival International de Magie « Magic-all » du 9 au 13 septembre 2026 à Spa.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 13 décembre 2026, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du Festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l'ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/231

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Belgomania » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 des Francofolies de Spa ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2025 ainsi que le budget prévisionnel du festival 2026, les recettes s'élevant à 6.296.818,84 € hors subvention provinciale, les dépenses à 6.353.249,24 € et présente une perte de 56.430,40 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 50.000,00 € au profit de l’ASBL « Belgomania », rue Rogier, 2B à 4900 Spa, aux fins de soutenir financièrement l’organisation de l’édition 2026 des Francofolies de Spa du 20 au 26 juillet 2026 à Spa.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 30 juin 2027 :

- ses comptes et bilan annuels 2026 ainsi que les commentaires éventuels ;
- la preuve de la publication ou du dépôt de ceux-ci conformément au Code des sociétés et des associations ;
- une copie certifiée conforme du P.V. signé du Conseil d’administration ayant approuvé lesdits comptes.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- la mention de l’aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l’ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Les Amis du Château féodal de Moha », rue Madot, 100A à 4520 Wanze dans le cadre de l'organisation de la Fête des Fous les 9 et 10 mai 2026 et des balades contées les 11 et 12 septembre 2026 ainsi qu'une fresque historique participative estivale ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2024, le budget prévisionnel des activités avec des dépenses s'élevant à 61.000,00 € et recettes s'élevant à 53.500,00 € (hors subvention provinciale) et présentant une perte de 7.500,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 10.000,00 € à l'ASBL « Les Amis du Château féodal de Moha », rue Madot, 100A à 4520 Wanze dans le cadre de l'organisation de la Fête des Fous les 9 et 10 mai 2026 et des balades contées les 11 et 12 septembre 2026 ainsi qu'une fresque historique participative estivale.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 12 décembre 2026, les factures et extraits de compte bancaire ainsi que bilan financier des activités, mentionnant l’ensemble des recettes et des dépenses s’y rapportant, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l’association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur tous les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/233 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « LIÈGE CITY BREAKERS », DANS LE CADRE DU PROJET « LCB CHOOSE YOUR DESTINY », LE 31 MAI 2026 À L’ESPACE MAREXHE D’HERSTAL, ET LES 10 ET 11 OCTOBRE 2026 AU HALL OMNISPORTS D’ANGLEUR OU BRESSOUX.

DOCUMENT 25-26/234 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « CENTRE WALLON D’ART CONTEMPORAIN – LA CHÂTAIGNERAIE » (CWAC), POUR LA PROGRAMMATION DE L’ANNÉE CIVILE 2026.

DOCUMENT 25-26/235 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « CENTRE CULTUREL DE SPA-JALHAY-STOUMONT », DANS LE CADRE DE L’EXTENSION DE TERRITOIRE SUR LES COMMUNES DE JALHAY ET STOUMONT DURANT L’ANNÉE 2025.

DOCUMENT 25-26/236 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « CENTRE CULTUREL DE BRAIVES-BURDINNE » DANS LE CADRE DE L’EXTENSION DU TERRITOIRE À BURDINNE EN 2026.

M. le Président informe l’Assemblée que ces quatre documents ont été soumis à l’examen de la 2^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M. Pascal RODEYNS, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 2^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

Document 25-26/233

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Liège City Breakers », rue Sartay, 1 à 4682 Houtain, dans le cadre du projet « LCB Choose Your Destiny » qui aura lieu le 31 mai 2026 à l'espace Marexhe d'Herstal et les 10 et 11 octobre 2026 au hall omnisports d'Angleur ou Bressoux ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2025 ainsi que budget prévisionnel du projet dont les recettes s'élèvent à 36.000,00 € hors subvention provinciale et les dépenses s'élèvent à 46.000,00 € et présentant une perte de 10.000,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 6.000,00 € à l’ASBL « Liège City Breakers », rue Sartay, 1 à 4682 Houtain, dans le cadre du « LCB Choose Your Destiny » qui aura lieu le 31 mai 2026 à l’espace Marexhe d’Herstal et les 10 et 11 octobre 2026 au hall omnisports d’Angleur ou Bressoux.

Article 2. – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 30 juin 2027 :

- ses comptes et bilan 2026 ainsi que les commentaires éventuels ;
- la preuve de la publication ou du dépôt de ceux-ci conformément au CSA,
- une copie certifiée conforme du P.V. signé de l’A.G. ayant approuvé lesdits comptes,
- le rapport de gestion visé à l’article 3 :48 du CSA.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service de la Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/234

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie » (CWAC), 19, Chaussée de Ramioul à 4400 dans le cadre de la programmation de l'année civile 2026 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2025 et le budget prévisionnel 2026 dont les dépenses s'élèvent à 48.200,00 € et les recettes à 24.575,00 € (hors subvention provinciale) et présente une perte de 23.625,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 10.000,00 € à l'ASBL « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie » (CWAC), 19, Chaussée de Ramioul à 4400 dans le cadre de la programmation de l'année civile 2026.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 31 mars 2027, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier des activités incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/235

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » aux fins de soutenir financièrement l'extension de territoire sur les communes de Jalhay et Stoumont durant l'année 2025 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2024 ainsi que le bilan financier du projet présentant une perte de 37.235,00 € dont les dépenses s'élèvent à 37.235,00 € et les recettes à 0,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 4.000,00 € au profit de l'ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont » aux fins de soutenir financièrement l'extension de territoire sur les communes de Jalhay et Stoumont durant l'année 2025.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire a transmis le bilan financier du projet et devra fournir dans les trois mois de la décision les justificatifs à savoir les factures et extraits de compte y relatifs.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique.

Article 6. – Le service Culture est chargé de rendre compte de ce contrôle au Conseil provincial par la voie du prochain rapport annuel d'activités suivant la réalisation dudit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre Culturel de Braives Burdinne - Espace Samare », Chemin du Via 20 – 4260 BRAIVES aux fins de soutenir financièrement les activités organisées dans le cadre de l'extension de territoire à Burdinne en 2026 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2024 et le budget prévisionnel pour les actions « extension de territoire » qui présente des recettes s'élevant à 6.975,00 € (hors subvention provinciale) et les dépenses s'élevant à 102.775,04 € et présentant une perte de 95.800,04 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 4.000,00 € à l'ASBL « Centre Culturel de Braives Burdinne - Espace Samare », Chemin du Via 20 – 4260 BRAIVES aux fins de soutenir financièrement les activités organisées dans le cadre de l'extension de territoire à Burdinne en 2026.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2027, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier des activités incluant l’ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l’association.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la « Province de Liège » ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/237 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « CENTRE CULTUREL D’ENGIS » – ORGANISATION DU FESTIVAL TCHAFORNIS QUI AURA LIEU DU 3 AU 5 JUILLET 2026 À ENGIS.

M. le Président informe l’Assemblée que le document 25-26/237 a été soumis à l’examen de la 2^e Commission.

M^{me} Nadia LOUKIA, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 2^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l’unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre Culturel d'Engis », dans le cadre de l'organisation du festival Tchaornis qui aura lieu du 3 au 5 juillet 2026 à Engis ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets participent à l'accessibilité de la culture pour tous ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel de l'édition 2026 du festival dont les dépenses sont estimées à 98.035,00 € et les recettes à 76.261,30 € (hors subvention provinciale) engendrant une perte de 21.773,30 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant total de 6.000,00 € à l'ASBL « Centre Culturel d'Engis », rue du Pont, 7 à 4480 HERMALLE-SOUS-HUY afin de soutenir financièrement l'organisation du festival Tchaornis qui aura lieu du 3 au 5 juillet 2026 à Engis.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 5 octobre 2026, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du festival incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/238 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE STAVELLOT - TROIS-PONTS » POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE POUR LA TRANSITION VERS LA TECHNOLOGIE LED.

DOCUMENT 25-26/239 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL LE RÉVERBÈRE » POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE LED, DONT UNE CONSOLE D'ÉCLAIRAGE ET UNE BOÎTE NOIRE POUR LE THÉÂTRE, AFIN D'AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS DES SALLES AVEC SCÈNE.

DOCUMENT 25-26/240 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE SPA-JALHAY-STOUMONT » POUR L'ACQUISITION DE 12 PROJECTEURS LED DE THÉÂTRE, 8 PROJECTEURS LED AUTOMATISÉS, CÂBLAGE ET DIVERS ACCESSOIRES.

DOCUMENT 25-26/241 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY » POUR L'ACQUISITION DE 8 PROJECTEURS LED.

DOCUMENT 25-26/242 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE WANZE » POUR L'ACQUISITION D'ÉCLAIRAGE LED POUR SON BÂTIMENT.

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 2^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M. Fabien BELTRAN, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 2^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

Document 25-26/238

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre culturel de Stavelot - Trois-Ponts », Cour de l'Abbaye 1 à 4970 Stavelot pour l'acquisition de matériel d'éclairage pour la transition vers la technologie LED ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande son budget prévisionnel ainsi que ses bilan et comptes 2024 ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 7.500,00 € à l'ASBL « Centre culturel de Stavelot - Trois-

Ponts », Cour de l'Abbaye 1 à 4970 Stavelot pour l'acquisition de matériel d'éclairage pour la transition vers la technologie LED.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2027, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'acquisition incluant l'ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la « Province de Liège » ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/239

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre culturel Le Réverbère », Centre 2 à 4890 Thimister-Clermont pour l'acquisition de matériel d'éclairage LED, dont une console d'éclairage et d'une boîte noire pour le théâtre, afin d'améliorer les équipements des salles avec scène ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande son budget prévisionnel ainsi que ses bilan et comptes 2024 ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 5.000,00 € à l'ASBL « Centre culturel Le Réverbère », Centre 2 à 4890 Thimister-Clermont pour l'acquisition de matériel d'éclairage LED, dont une console d'éclairage et d'une boîte noire pour le théâtre, afin d'améliorer les équipements des salles avec scène.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2027, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'acquisition incluant l'ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la « Province de Liège » ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/240

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont », Rue Servais 8 à 4900 Spa, pour l'acquisition de 12 projecteurs LED de théâtre, 8 projecteurs LED automatisés, câblage et divers accessoires ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande son budget prévisionnel ainsi que ses bilan et comptes 2025 ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 7.500,00 € à l’ASBL « Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont », Rue Servais 8 à 4900 Spa pour l’acquisition de 12 projecteurs LED de théâtre, 8 projecteurs LED automatisés, câblage et divers accessoires.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2027, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l’acquisition incluant l’ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l’association.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la « Province de Liège » ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/241

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy », Avenue Delchambre 7A à 4500 Huy, pour l'acquisition de 8 projecteurs LED ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande son budget prévisionnel ainsi que ses bilan et comptes 2024 ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 7.500,00 € à l'ASBL « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy » Avenue Delchambre 7A à 4500 Huy pour l'acquisition de 8 projecteurs LED.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2027, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'acquisition incluant l'ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la « Province de Liège » ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/242

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Centre culturel de Wanze », Place Faniel 8 à 4520 Wanze aux fins de soutenir financièrement l'acquisition d'éclairage LED pour son bâtiment ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande son budget prévisionnel ainsi que ses bilan et comptes 2024 ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 7.500,00 € à l'ASBL « Centre culturel de Wanze », Place Faniel 8 à 4520 Wanze aux fins de soutenir financièrement l'acquisition d'éclairage LED pour son bâtiment.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, avant le 31 mars 2027, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'acquisition incluant l'ensemble des recettes et dépenses y relatives, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la « Province de Liège » ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 7. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/243 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE TOURISME – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « BLEGNY-MINE » DANS LE CADRE DE LA COMMÉMORATION DU 80^E ANNIVERSAIRE DE LA SIGNATURE DU TRAITÉ BELGO-ITALIEN « DES HOMMES CONTRE LE CHARBON », ET LE 70^E ANNIVERSAIRE DE LA CATASTROPHE DE MARCINELLE DURANT L'ANNÉE 2026.

DOCUMENT 25-26/244 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE TOURISME – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU WEEK-END DES COTEAUX À LIÈGE.

M. le Président informe l'Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 2^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 2^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les deux résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

Document 25-26/243

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie 3 au Livre III Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Blegny-Mine » dans le cadre de la Commémoration du 80^e anniversaire de la signature du traité belgo-italien « Des hommes contre du charbon » et le 70^e anniversaire de la catastrophe de Marcinelle durant l'année 2026 ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet s'inscrit dans les priorités définies au sein de la politique provinciale en matière de tourisme ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2024 ainsi que le budget prévisionnel des activités, les recettes s'élevant à 8.300,00 € hors subvention provinciale, les dépenses à 14.550,00 € et présente une perte de 6.250,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 6.250,00 € au profit de l’ASBL « Blegny-Mine », rue Lambert Marlet, 23 à 4670 Blegny, aux fins de soutenir financièrement les activités dans le cadre de la Commémoration du 80^e anniversaire de la signature du traité belgo-italien « Des hommes contre du charbon » et le 70^e anniversaire de la catastrophe de Marcinelle durant l’année 2026.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 30 juin 2027 :

- ses comptes et bilan annuels 2026 ainsi que les commentaires éventuels ;
- la preuve de la publication ou du dépôt de ceux-ci conformément au Code des sociétés et des associations ;
- une copie certifiée conforme du P.V. signé du Conseil d’administration ayant approuvé lesdits comptes.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- la mention de l’aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l’ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Tourisme est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie III au Livre III, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Les Manifestations liégeoises » dans le cadre de l'organisation du week-end des Coteaux à Liège ;

Considérant que la sollicitation, telle que motivée par le demandeur, atteste que ce projet s'inscrit dans les priorités définies au sein de la politique provinciale en matière de tourisme ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande les comptes et bilan 2024 ainsi que le budget de l'activité, les recettes s'élevant à 203.500,00 € hors subvention provinciale, les dépenses à 213.500,00 € et présente une perte de 10.000,00 € ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant de 10.000,00 € au profit de l'ASBL « Les Manifestations liégeoises », quai de la Batte, 10/5 à 4000 Liège, aux fins de soutenir financièrement l'organisation du week-end de Coteaux qui s'est déroulé les 4 et 5 avril 2026 à Liège.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contraint de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 31 août 2026, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier de l'activité incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer :

- sur les supports promotionnels (affiches, site internet,...) le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège » ;
- la mention de l'aide provinciale dans toute communication verbale, écrite et audio-visuelle émise au sujet des manifestations de l'ASBL.

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Tourisme est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/245 : SIGNATURE DU CONTRAT-PROGRAMME DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE » – PÉRIODE DE 4 ANS ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2026 ET SA SUBSIDIATION.

DOCUMENT 25-26/246 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DU CONTRAT-PROGRAMME DE L'ASBL « CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY » – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2026 JUSQU'À LA PRISE D'EFFET DU PROCHAIN CONTRAT-PROGRAMME ET SA SUBSIDIATION.

M. le Président informe l'Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 2^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M^{me} Anne ZINNEN-FABRY, Conseillère provinciale, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 2^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les deux résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret des Centres Culturels du 21 novembre 2013 et de son Arrêté d'exécution du 24 avril 2014 et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 exécutant le Décret du 21 novembre 2013, modifié par l'arrêté du 5 avril 2024, pour la période 2027-2031 ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre III, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le Contrat-programme 2023-2026 passé entre le Communauté française, la Commune de Saint-Georges-sur-Meuse, la Province de Liège et l'ASBL « Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse » ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Considérant que rien ne s'oppose à la signature du contrat-programme pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 et à la continuité du soutien financier apporté audit Centre culturel, soit un montant annuel de 7.240,00 € pour son action culturelle générale ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – La Province de Liège marque son accord sur le contrat programme du Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse – Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 et le maintien du soutien financier accordé, soit un montant annuel de 7.240,00 € pour son action culturelle.

Article 2. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 3. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration des délais accordés au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation des subventions ainsi octroyées ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de ces sommes par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 4. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret des Centres Culturels du 21 novembre 2013 et de son Arrêté d'exécution du 24 avril 2014 et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 exécutant le Décret du 21 novembre 2013, modifié par l'arrêté du 5 avril 2024, pour la période 2027-2031 ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre III, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu l'avenant n°2 au Contrat-programme 2020-2024 passé entre le Communauté française, la Ville de Huy, la Province de Liège et l'ASBL « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy » ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Considérant que rien ne s'oppose à la signature de l'avenant n°2 au contrat-programme pour la période du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat-programme et à la continuité du soutien financier apporté audit Centre culturel, soit un montant annuel de 14.240,00 € pour son action culturelle générale ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – La Province de Liège marque son accord sur l'avenant n°2 au contrat programme du Centre culturel de l'Arrondissement de Huy – Période 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la prise d'effet du prochain contrat programme et le maintien du soutien financier accordé, soit un montant annuel de 14.240,00 € pour son action culturelle.

Article 2. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 3. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration des délais accordés au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation des subventions ainsi octroyées ;
- de rendre compte du contrôle de l'utilisation de ces sommes par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 4. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial Vice-Président et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/247 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D’AFFAIRES SOCIALES – DEMANDE DE SOUTIEN DE L’ASBL « LA BULLE D’A.I.R. » – PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE L’INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE LA MAISON COMMUNAUTAIRE DE L’ASBL.

M. le Président informe l’Assemblée que le document 25-26/247 a été soumis à l’examen de la 3^e Commission.

M. Hubert JONET, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 3^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l’unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus dans la Partie III, Livre III, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l’ASBL « La Bulle d’A.I.R. », dans le cadre de la prise en charge partielle des travaux de mise en conformité de de l’installation électrique de la maison communautaire de l’ASBL ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu’il transmet à l’appui de la demande, atteste que les projets participent aux actions sociales et œuvrent à la santé des citoyens fragilisés ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le devis des travaux qui s'élèvent à 88.190,00 € hors TVA ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant total de 7.500,00 € à l'ASBL « La Bulle d'A.I.R. », sise rue du Biez, 60 à 4031 ANGLEUR, afin de soutenir financièrement la prise en charge partielle des travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la maison communautaire de l'ASBL.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire endéans les 3 mois qui suivent la fin des travaux, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du projet incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé par le représentant légal de l'association.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l'utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d'activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette décision au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/248 : MODIFICATION DU MONTANT DE LA DOTATION ANNUELLE PAR LA PROVINCE DE LIÈGE AUX CINQ ZONES DE SECOURS FRANCOPHONES POUR L'ANNÉE 2026.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/248 a été soumis à l'examen de la 3^e Commission.

M. Grégory PIRON, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 3^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret programme adopté le 18 décembre 2025 par le Parlement wallon ;

Vu la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 du Gouvernement de Wallonie ;

Vu la circulaire du Ministre wallon des Pouvoirs Locaux du 17 janvier 2025 ;

Vu le courrier du 27 février du Ministre des Pouvoirs Locaux ;

Vu le courrier du 9 avril 2026 du Ministre des Pouvoirs Locaux ;

Vu la résolution du 16 avril 2026 du Conseil provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – La modification de la dotation à chacune des zones francophones du territoire pour un montant de :

- 1.990.800,67 € en faveur de la ZS 1, Zone Hesbaye, rue Joseph Wauters à 4280 Hannut ;
- 31.645.857,47 € en faveur de la ZS 2, Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, rue Ransonnet, 5 à 4020 Liège ;
- 5.003.448,58 € en faveur de la ZS 3, Zone HEMECO, rue de la Mairie, 30 à 4500 Huy ;
- 9.752.659,20 € en faveur de la ZS 4, Zone Vesdre-Hoëgne & Plateau, rue Simon Lobet, 36 à 4800 Verviers ;
- 2.059.260,88 € en faveur de la ZS 5, Zone Warche-Amblève-Lienne, Sur le Meez, 1 à 4980 Trois-Ponts.

Article 2. – Cette dotation est octroyée trimestriellement sur base de déclarations de créance établies par les zones.

Article 3. – Charge le Collège provincial de l'exécution de cette décision.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/249 : OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE « FONDATION CONTRE LE CANCER » – ORGANISATION DES CINQ « RELAIS POUR LA VIE » EN PROVINCE DE LIÈGE, ENTRE MAI ET SEPTEMBRE 2026.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/249 a été soumis à l'examen de la 3^e Commission.

M. Eric LOMBA, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 3^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 28 mars 2024 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2024, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus à la Partie III, Livre III, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par à la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer » dans le cadre de l'organisation des cinq « Relais pour la Vie » en Province de Liège, entre mai et septembre 2026 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que les projets œuvrent à la santé des citoyens fragilisés ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant, par ailleurs, que les activités projetées sont conformes aux dispositions statutaires du demandeur ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande ses comptes les plus récents ainsi que le budget prévisionnel 2026 des cinq « Relais pour la Vie » dont les dépenses sont estimées à 43.315,00 € et les recettes à 593.200,00 € (hors subvention provinciale) engendrant un bénéfice de 549.885,00 € ;

Attendu, au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention.

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention en espèces, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant total de 7.500,00 € à la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer », Chaussée de Louvain, 479 à 1030 BRUXELLES afin de soutenir financièrement l'organisation des cinq « Relais pour la Vie » en Province de Liège, entre mai et septembre 2026.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire avant le 27 décembre 2026, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé, ces justificatifs consistant en factures, extraits de compte bancaire ainsi que le bilan financier du projet incluant l'ensemble des recettes et dépenses y liées, lequel sera dûment certifié, daté et signé.

Article 5. – Le bénéficiaire devra apposer sur les supports promotionnels le logo de la Province de Liège ainsi que la mention « avec le soutien de la Province de Liège ».

Article 6. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 7. – Le Département Santé et Affaires sociales est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte du résultat du contrôle de l’utilisation de cette somme par la voie du prochain rapport annuel d’activités.

Article 8. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures de Monsieur le Député provincial et de Monsieur le Directeur général provincial.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/250 : MISE EN VENTE DES QUOTITÉS DONT LA PROVINCE DE LIÈGE EST PROPRIÉTAIRE AU SEIN DE LA COPROPRIÉTÉ CORTEZ – NOUVELLE EXPERTISE.

M. le Président informe l’Assemblée que le document 25-26/250 a été soumis à l’examen de la 4^e Commission.

M^{me} Caroline LEBEAU, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 4^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l’unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1 ;

Vu la Circulaire du 20 juin 2024 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu la déclaration de politique provinciale par laquelle le Collège provincial a projeté de présenter un plan de rationalisation immobilière ;

Vu les résolutions des 25 février 2021 et 28 avril 2022 par lesquelles le Conseil provincial a décidé de procéder à la mise en vente de gré à gré de la partie provinciale de la « Résidence Cortez » au prix minimum de 380.000,00 €, expertisé en date du 8 mars 2022 ;

Attendu que le bien a fait l'objet d'une nouvelle expertise visant à répondre aux prescriptions de la Circulaire du 20 juin 2024 relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux, laquelle précise en effet que l'expertise doit être récente et, par conséquent dater de moins d'un an et demi ;

Vu l'expertise actualisée dressée, en date du 16 mai 2025 et du 23 février 2026, par Maître Philippe DUSART, Notaire à Liège, désigné à l'issue d'une consultation conforme à la législation relative aux marchés publics, fixant la valeur vénale du bien dont question au montant de 459.000,00 € ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – La partie provinciale de l'immeuble dénommé « Résidence Cortez », sis Boulevard d'Avroy, 28 à 4000 Liège, cadastré Liège 3^e Division, Section B, n° 119 P est mis en vente de gré à gré avec publicité.

Article 2. – Le prix de vente minimum est fixé à 459.000,00 €.

Article 3. – L'affectation à l'utilité publique sera retirée au bien à dater du jour de signature de l'acte authentique de vente.

Article 4. – Le Collège provincial est chargé des modalités d'exécution de la présente décision.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/251 : RESA : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 2 JUIN 2026.

DOCUMENT 25-26/252 : AQUALIS : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 3 JUIN 2026.

DOCUMENT 25-26/253 : LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 15 JUIN 2026.

DOCUMENT 25-26/254 : CHR VERVIERS : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE FIXÉE AU 16 JUIN 2026.

DOCUMENT 25-26/255 : C.I.L.E. : PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE FIXÉES AU 18 JUIN 2026.

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 4^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 4^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

Document 25-26/251

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la Société Anonyme Intercommunale « RESA » à laquelle la Province de Liège est associée ;

Attendu que les comptes annuels de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 2 juin 2026 et que celle-ci doit également donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de RESA prévue le mardi 2 juin 2026 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport de gestion 2025 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport spécifique sur les prises de participation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 4. – de marquer son accord sur le rapport de rémunération 2025 du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 5. – de prendre acte du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Article 6. – de marquer son accord sur les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 7. – de marquer son accord sur la proposition d'affectation du résultat.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner au Commissaire aux comptes pour sa mission de contrôle lors de l'exercice 2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 10. – de marquer son accord sur les pouvoirs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 11. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l'article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 12. – de communiquer copie de la présente résolution à l'intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/252

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14 et L1523-16 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la société intercommunale SCRL « AQUALIS » ;

Attendu que les comptes de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 3 juin 2026 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUALIS prévue le mercredi 3 juin 2026 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport spécial sur les prises de participation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 4. – de marquer son accord sur le rapport du Comité de rémunération.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 5. – de marquer son accord sur le rapport du Comité d’audit.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 6. – de prendre acte du rapport du Contrôleur aux comptes.

Article 7. – de marquer son accord sur les bilan et compte de résultats au 31.12.2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Contrôleurs aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 10. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 11. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/253

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de l’« Intercommunale d’Incendie de Liège et Environs » S.C.R.L., en abrégé « LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI » ;

Attendu que les comptes annuels de l’exercice clôturé de la société seront soumis à l’approbation de l’Assemblée générale ordinaire du lundi 15 juin 2026 et que celle-ci doit également donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur ;

Vu les documents présentés en fonction de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’intercommunale LIÈGE ZONE 2 IILE-SRI prévue le lundi 15 juin 2026 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport de gestion du Conseil d’Administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport de rémunération du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 4. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation du Comité de rémunération.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 5. – de marquer son accord sur le rapport du Réviseur.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 6. – de marquer son accord sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 (comprenant le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels).

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 7. – de marquer son accord sur le montant à reconstituer par les communes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux Administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner au Réviseur.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votant pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 10. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 11. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/254

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts du « Centre Hospitalier Régional Verviers – East Belgium » S.C.R.L., en abrégé « CHR Verviers – East Belgium » ;

Attendu que les comptes annuels de l’exercice clôturé de la société seront soumis à l’approbation de l’Assemblée générale ordinaire du mardi 16 juin 2026 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et aux Contrôleurs aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’intercommunale CHR Verviers prévue le mardi 16 juin 2026 et des documents présentés.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport de rémunération de l’Organe d’administration (année 2025).

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport de gestion établi par l’Organe d’administration (année 2025).

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 4. – de prendre acte du rapport du réviseur.

Article 5. – de marquer son accord sur le rapport spécifique sur les prises de participation.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 6. – de marquer son accord sur l’affectation des résultats.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 7. – de marquer son accord sur les comptes annuels 2025 (compte de résultats et bilan).

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 9. – de marquer son accord sur la décharge à donner au réviseur.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 10. – de marquer son accord sur la nomination d’un réviseur, à savoir la nomination de l’entreprise 3R, Leboutte & Co, en tant que réviseur d’entreprise – commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2026, 2027 et 2028.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 11. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 12. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/255

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L1523-12, L1523-13, L1523-14, L1523-16 et L1523-17 ;

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles 21 à 25 ;

Vu les statuts de la « Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux » S.C.R.L., en abrégé « C.I.L.E. » ;

Considérant la convocation par laquelle la C.I.L.E. invite la Province de Liège à ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire fixées le jeudi 18 juin 2026 ;

Attendu que les comptes annuels de l'exercice clôturé de la société seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 18 juin 2026 et que celle-ci doit également donner décharge aux administrateurs et au contrôleur aux comptes ;

Vu les documents présentés en fonction des ordres du jour respectifs des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la C.I.L.E. ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. prévue le jeudi 18 juin 2026 et des documents présentés.

Article 2. – de prendre acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport spécifique sur les prises de participation.

Article 3. – de marquer son accord sur le rapport de rémunération du Conseil d'administration.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 4. – de prendre acte du rapport du Contrôleur aux comptes.

Article 5. – de marquer son accord sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 6. – de marquer son accord sur l'affectation du résultat 2025.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 7. – de marquer son accord sur la décharge à donner aux administrateurs.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S'abstiennent : PTB (7) : 7
- ~~Unanimité.~~

Article 8. – de marquer son accord sur la décharge à donner au Contrôleur aux comptes.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 9. – de prendre connaissance de l’ordre du jour de l’Assemblée générale extraordinaire de l’intercommunale C.I.L.E. prévue le jeudi 18 juin 2026 et des documents présentés.

Article 10. – de marquer son accord sur la prorogation de la durée de l’intercommunale et modification des statuts.

Résultats du vote

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Vote(nt) contre : /
- S’abstiennent : PTB (7) : 7
- Unanimité.

Article 11. – de charger ses représentants de rapporter la présente décision, conformément à l’article L1523-12 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 12. – de communiquer copie de la présente résolution à l’intercommunale, pour disposition.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/256 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – ATHÉNÉE GUY LANG – AMÉNAGEMENT DU SAS D’ENTRÉE.

DOCUMENT 25-26/257 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHÉ – DIVERS ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – MARCHÉ STOCK D’UNE DURÉE DE 4 ANS.

M. le Président informe l’Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l’examen de la 5^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M. Gianni TABBONE, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 5^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les deux résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l’unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 41, § 1^{er}, 2^o ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1^{er} ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement du sas d'entrée à l'Athénée Guy Lang, dont l'estimation s'élève au montant de 172.635,15 € hors TVA, soit 182.993,26 € TVA de 6 % comprise ;

Considérant que les travaux s'inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et le plan ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publication préalable peut être organisée, sur base de l'article 41, § 1^{er}, 2^o de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2026 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 14 avril 2026 en vue d'obtenir son avis, conformément à l'article L2212-65, § 2, 8^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 15 avril 2026 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable et approuvées par le Collège provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Une procédure négociée directe avec publication préalable sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à l'aménagement du sas d'entrée à l'Athénée Guy Lang, dont l'estimation s'élève au montant de 172.635,15 € hors TVA, soit 182.993,26 € TVA de 6 % comprise.

Article 2. – L’avis de marché, le cahier spécial des charges, les métrés et le plan fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Document 25-26/257

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 36 ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l’information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l’Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l’Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d’exécution des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L2222-2, § 1^{er} ;

Attendu qu’il s’avère nécessaire de procéder à la réalisation des travaux relatifs à la mise en conformité des installations électriques dans tous les bâtiments provinciaux, organisé sous forme d’un « marché stock » d’une durée de quatre ans, dont l’estimation s’élève au montant de 967.416,49 € hors TVA, soit 1.170.573,95 € TVA de 21 % comprise ;

Considérant que les travaux s’inscrivent dans une perspective de pérennisation du patrimoine provincial ;

Vu les conditions du marché constituées par l’avis de marché, le cahier spécial des charges et les métrés ;

Considérant qu’une procédure ouverte peut être organisée, sur base de l’article 36 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, en vue de l’attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits à charge du budget extraordinaire 2026 ;

Vu la communication du dossier à Monsieur le Directeur financier provincial faite en date du 21 avril 2026 en vue d’obtenir son avis, conformément à l’article L2212-65, § 2, 8^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur financier provincial rendu en date du 21 avril 2026 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable et approuvées par le Collège provincial ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Une procédure ouverte sera organisée en vue d'attribuer le marché public relatif à des travaux de mise en conformité des installations électriques dans tous les bâtiments provinciaux, organisé sous forme d'un « marché stock » d'une durée de quatre ans, dont l'estimation s'élève au montant de 967.416,49 € hors TVA, soit 1.170.573,95 € TVA de 21 % comprise.

Article 2. – L'avis de marché, le cahier spécial des charges et les métrés fixant les conditions du marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/258 : MISE EN NON-VALEUR DE CRÉANCES LIÉES AU SERVICE DES PRÊTS « ÉTUDES » ET « LOGEMENT », AINSI QU'AUX DIVERS ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/258 a été soumis à l'examen de la 5^e Commission.

M^{me} Murielle FRENAY, Cheffe de groupe, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 5^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43§8, 1°, qui stipule : « Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le Directeur financier provincial ou le receveur spécial porte en non-valeur les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le Conseil provincial ;

Vu les comptes de gestion rendus par les receveurs spéciaux des recettes des prêts « ETUDES », « LOGEMENT » ainsi que de divers établissements provinciaux scolaires et non scolaires, dans lesquels figurent diverses créances restant à recouvrer pour les exercices années 2001, 2002, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la sommation de payer signifiée par huissier de justice, avec accusé de réception, lesdites créances sont restées impayées ;

Attendu qu'il n'est pas opportun de poursuivre le recouvrement des créances y énoncées dès lors que les frais de recouvrement forcé s'avèreraient disproportionnés au regard du montant de la somme due en principal ;

Attendu, pour le surplus, qu'il s'agit soit de débiteurs insolvable soit de débiteurs radiés dont le service « Contentieux » ne dispose pas des coordonnées afin de procéder à un recouvrement, de quelque nature qu'il soit ;

Attendu qu'il convient, par conséquent, d'autoriser les receveurs spéciaux des recettes des établissements précités, à porter en non-valeur une somme totale de 13.931,35 euros dans leurs comptes de gestion à établir pour l'exercice 2026 ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – Les receveurs spéciaux des recettes des prêts « LOGEMENT », « ETUDES » ainsi que de divers établissements provinciaux scolaires et non scolaires sont autorisés à porter en non-valeurs le montant de 13.931,35 euros dans leur compte de gestion à établir pour 2026 par référence aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 2. – Les Services du Directeur financier provincial sont chargés de procéder aux imputations subséquentes à charge de l'article 000/*****/642000 de l'exercice 2026 des :

- prêts « LOGEMENT » et « ETUDES » ;
- divers établissements provinciaux scolaires et non scolaires.

Article 3. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et aux receveurs concernés pour disposition.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

TYPE	N°	Montant	I/A	Exercice	Motif			
ET	6136	575,00	C	2001	Radié			
ET	6136	5,49	I	2002	Radié			
ET	6136	6,90	I	2004	Radié	Radié	5.352,07	3
ET	6136	6,90	I	2005	Radié	frais disprop	201,08	1
ET	6136	2,38	I	2006	Radié	Insolvable	776,34	1
ET	6136	12,75	I	2007	Radié		6.329,49	
ET	6136	13,80	I	2008	Radié			
ET	6136	2,84	I	2008	Radié			
ET	6136	12,96	I	2008	Radié			
ET	6136	0,80	I	2009	Radié			
ET	6136	6,36	I	2009	Radié			
ET	6146	2,30	I	2009	frais disproportionnés			
ET	6146	2,66	I	2010	frais disproportionnés			
ET	6146	1,15	I	2010	frais disproportionnés			
ET	6146	1,19	I	2011	frais disproportionnés			
ET	6146	192,70	C	2011	frais disproportionnés			
ET	6146	1,08	I	2012	frais disproportionnés			
SSP	10586	425,85	C	2012	Radié			
SSP	10586	762,72	C	2013	Radié			
SSP	10586	762,72	C	2013	Radié			
SSP	10586	762,72	C	2013	Radié			
SSP	10586	762,72	C	2014	Radié			
SSP	10586	386,82	C	2017	Radié			
SSP	11254	0,30	I	2017	Radié			
SSP	11254	0,66	I	2017	Radié			
SSP	11254	0,35	I	2017	Radié			
SSP	11254	0,81	I	2018	Radié			
SSP	11254	128,12	I	2018	Radié			
SSP	11254	319,26	I	2018	Radié			
SSP	11254	296,78	I	2018	Radié			
SSP	11254	96,06	I	2018	Radié			
SSP	10084	1,67	I	2019	Insolvable			
SSP	10084	0,87	I	2019	Insolvable			
SSP	10084	0,01	I	2019	Insolvable			
SSP	10084	25,08	I	2019	Insolvable			
SSP	10084	45,74	I	2020	Insolvable			
SSP	10084	259,54	C	2021	Insolvable			
SSP	10084	13,12	I	2021	Insolvable			
SSP	10084	430,31	C	2021	Insolvable			
		6.329,49						

Motif ETS Réf Prénom + NOM Montant Exercice Droit constaté

Société n'a plus d'activité							
1	Société n'a plus d'activité	SPAA	SPAA	EURL SOLUM COGNITO	1.476,00 €	2016	184600022
2	Société n'a plus d'activité +insolvable	WEG	WEG 7	SAFARI DES ANGES	1.279,03 €	2019	1848000335

Total 2755,03

Frais disproportionné							
1	Frais disproportionné	AGL	AGL 570	Rachel BOCCA	27,25 €	2024	1818000122
2	Frais disproportionné	AGL	AGL 570	Rachel BOCCA	4,00 €	2024	1818000170
3	Frais disproportionné	AGL	AGL 584	Angélique WOJCIK	50,00 €	2024	1818000086
4	Frais disproportionné	AGL	AGL 586	LEGRAND Emily	45,00 €	2025	1818000940
5	Frais disproportionné	AGL	AGL 598	Watelet Hanna	12,50 €	2025	1818000354
6	Frais disproportionné	AGL	AGL 598	Watelet Hanna	45,00 €	2025	1818001016
7	Frais disproportionné	BGM	BGM 2022/0273	Keita Seriane	35,26 €	2022	1852000373
8	Frais disproportionné	BGM	BGM 2022/0729	Naet EL MASSRAJI	39,64 €	2022	1852000758
9	Frais disproportionné	BGM	BGM 22/559	Dylan HANNZCART	108,59 €	2022	1852004900
10	Frais disproportionné	BGM	BGM 22/650	Christine PUGLIESE	85,40 €	2022	1852000695
11	Frais disproportionné	BGM	BGM 22/715	Arnold MONSENGO MBALANDA	16,33 €	2022	1852000746
12	Frais disproportionné	BGM	BGM 24/0147	BIESMANS Marine-Francine	62,28 €	2025	1852000120
13	Frais disproportionné	BGM	BGM 24/7	Céline BONSANG	77,00 €	2024	1852000042
14	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0004	Hanae FOEGAN	37,19 €	2025	1852000040
15	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0034	Elyam HABYARIMANA	31,84 €	2025	1852000057
16	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0051	Pablo HENIN	40,50 €	2025	1852000067
17	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0054	Sabrina DE GREEF	59,08 €	2025	1852000069
18	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0055	Oceane VANHESSCHEN	35,85 €	2025	1852000070
19	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0056	Eun MONTAGNA	40,82 €	2025	1852000071
20	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0064	Cloé HASSEN	51,57 €	2025	1852000076
21	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0069	Karina DZHIMKHAZHEVA	25,82 €	2025	1852000080
22	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0079	Harouna DIA	35,82 €	2025	1852000081
23	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0080	Esling HOUNHANOU	52,06 €	2025	1852000082
24	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0082	Majid REZAH	26,87 €	2025	1852000083
25	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0085	Cédric LOSANGE	31,00 €	2025	1852000086
26	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0087	Chloé RAQUET	28,00 €	2025	1852000088
27	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0094	Jade SCHILLACI	68,77 €	2025	1852000093
28	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0099	Camille BUSTIN	56,16 €	2025	1852000098
29	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0128	Alexandre HRAIEB	47,63 €	2025	1852000112
30	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0137	Sonia LABIDI	68,11 €	2023	1852000115
31	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0142	Fabio LOSSIGNOL	38,07 €	2025	1852000116
32	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0152	Ali KHOLTI	43,28 €	2025	1852000123
33	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0167	Darine SI L'HOCINE	64,97 €	2025	1852000130
34	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0168	Noreen SI L'HOCINE	36,34 €	2025	1852000131

35	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0181	Fatima NOUSSIR	43,10 €	2025	1852000138	
36	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0220	Mathias VANDEVOORDE	28,43 €	2025	1852000160	
37	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/0221	Laurent BURTON	32,19 €	2025	1852000161	
38	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/107	Anthony GESSIS	25,20 €	2025	1852000105	
39	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/146	Juliette BLONDIAU	39,00 €	2025	1852000119	
40	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/154	Akouvi LOGBO	49,53 €	2025	1852000125	
41	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/162	Najah ASFOUR	51,00 €	2025	1852000128	
42	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/166	Simon Dubois	30,67 €	2025	1852000129	
43	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/177	Abou KABAMBA	25,17 €	2025	1852000136	
44	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/191	Inès KABILIGI	48,03 €	2025	1852000142	
45	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/193	Sandrine LONEUX	29,33 €	2025	1852000142	
46	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/2	HARJULAHU Gentiana	62,14 €	2025	1852000038	
47	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/207	Joo-Kyung STASSART	60,10 €	2025	1852000151	
48	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/222	Sophie DENOEL	36,69 €	2025	1852000162	
49	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/23	Lea COLPIN VAN SWALM	35,18 €	2025	1852000051	
50	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/31	Taylan MAGROFUOCO	46,79 €	2025	1852000051	
51	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/33	Eloise CULOT	67,06 €	2025	1852000056	
52	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/38	Hany OMAR NUR	49,20 €	2025	1852000060	
53	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/44	Charlène REMY	25,58 €	2025	1852000063	
54	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/8	Thomas JAUPART	42,00 €	2025	1852000044	
55	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/89	Meissa Goethals	28,82 €	2025	1852000089	
56	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/9	Adrien POREE	39,79 €	2025	1852000045	
57	Frais disproportionné	BGM	BGM 25/91	Sandy MANNAERT	31,90 €	2025	1852000090	
58	Frais disproportionné	BIB	BIB 19/3372	Julian FAUTRE	33,75 €	2019	1852000272	
59	Frais disproportionné	IMP	IMP 5	Alysson LOOTEN	49,90 €	2019	1842000013	
60	Frais disproportionné	LJB	LJB 185	BOCK Clara	32,08 €	2019	1816000185	
61	Frais disproportionné	LRD	LRD 187	GROMIDAS Alexis	56,30 €	2024	1811000151	
62	Frais disproportionné	SER	SER 40	Jules SPITAEELS	50,00 €	2024	1823000090	
63	Frais disproportionné	SER	SER 46	Thierry DASSI TCHINDI	50,00 €	2024	1823000048	
64	Frais disproportionné	SPAA	SPAA 327	Benoit BAYE	43,20 €	2022	1846002971	
65	Frais disproportionné	SPAA	SPAA 337	AGRIRENTAL SNC	37,27 €	2022	1846003962	
66	Frais disproportionné	SPAA	SPAA 371	LES DELICES D'ANGELIQUE	48,40 €	2023	1846002786	
67	Frais disproportionné	WEG	WEG 30	Ingrid VAN MIERLOT-GOOT	49,50 €	2025	1848000104	
							Total	2.905,30 €

Insolvable								
1	Insolvable	BGM	BGM 22/25	Ahmed SOULEIMAN	111,84 €	2022	1852000107	
2	Insolvable	BGM	BGM 25/0205	Joackim BIENVENU	100,73 €	2025	1852000149	
3	Insolvable	BIB	BIB 16/2620	Sophie PUATTI	29,00 €	2016	1800000098	
4	Insolvable	BIB	ENF 15/567	LEONI Luna	135,66 €	2016	1800000008	
							Total	377,23 €

Radié/ rayé pour l'étranger							
1	Radié d'office	BGM	BGM 22/651	Samuel ANDRE	138,20 €	2022	1852000696

2	Radié	BGM	BGM 22/655	Christophe LEJEUNE	218,74 €	2022	1852000700
3	Rayé pour l'étranger	BGM	BGM 25/0170	Nail BELLI	147,32 €	2025	1852000133
4	Rayé pour l'étranger	BGM	BGM 25/11	Christian KEPAMBA	49,59 €	2025	1852000046
5	Rayé pour l'étranger	BGM	BGM 25/3	Robert VANGERVEN	36,12 €	2025	1852000039
6	Rayé pour l'étranger	INT	INT 51	Mouna Diop	19,60 €	2023	1814000566
7	Rayé pour l'étranger	INT	INT 51	Mouna Diop	19,60 €	2023	1814000320
8	Rayé pour l'étranger	INT	INT 51	Mouna Diop	29,40 €	2023	1814000120
9	Rayé pour l'étranger	INT	INT 52	Eléa MATHIEU	266,20 €	2023	1814000780
10	Radié	INT	INT 56	Keiza SAINT-CLAIR	550,00 €	2024	1814000788
11	Radié	LJB	LJB 233	Orlando MONA	89,53 €	2023	1816000040

Total 1564,3

7.601,86 €

Total 7.601,86 €

DOCUMENT 25-26/259 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION POUR L'ANNÉE 2025 DES FONDS PROVENANT DES LEGS « MONTEFIORE-LEVI », « MME VVE GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « MARTHE BRABANT-VECKMANS », « FERNAND PETIT », « RAYMONDE SIMON », « BARTHOLOME MARIA VVE LEONARD », « MYKOLA DYHID », « CUVELIER VVE ROLAND » ET LEGS « ASBL ICAN ».

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/259 a été soumis à l'examen de la 5^e Commission.

M^{me} Yamina MEZIANI, Conseillère provinciale, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 5^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte les onze résolutions suivantes, par un vote électronique, à l'unanimité des suffrages :

RÉSOLUTION N°1

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « MONTEFIORE-LEVI » rendu pour l'année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025, par un boni de 41.697,63 € se répartissant comme suit :

- 24.234,68 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Sanatorium ») ;
- 17.462,95 € au compte courant de la Banque Belfius (compte « Dispensaires »).

Article 2. – d’affecter les revenus 2025 dudit legs, soit 846,58 € à l’ASBL « Fonds des Affections Respiratoires » (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°2

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « GABRIEL-HALIN » rendu pour l’année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025, par un solde de 11.730,03 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « GABRIEL-HALIN ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2025 dudit legs, soit 260,70 € à l’ASBL « Fonds des Affections Respiratoires » (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°3

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « Prix ROUSSEAU-BOSHOWERS » rendu pour l'année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025, par un solde de 3.376,99 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ROUSSEAU-BOSHOWERS ».

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°4

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « BONDARIU » rendu pour l'année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025 par un solde de 3.133,00 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BONDARIU ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2025 dudit legs, soit 70,70 € à l’ASBL « Fonds des Affections Respiratoires » (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°5

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS » rendu pour l’année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025 par un solde de 3.254,25 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Marthe BRABANT-VECKMANS ».

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°6

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « Prix Fernand PETIT » rendu pour l’année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article unique. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025, par un solde de 76.666,28 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Fernand PETIT ».

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°7

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « Prix Raymonde SIMON » rendu pour l'année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025, par un solde de 33.522,15 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Raymonde SIMON ».

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°8

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD » rendu pour l'année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025 par un solde de 15.605,66 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « BARTHOLOME Veuve LEONARD ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2025 dudit legs soit, 339,89 € à l’ASBL « Fonds des Affections Respiratoires » (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°9

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « Mykola DYHID » rendu pour l’année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025 par un solde de 47.645,32 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « Mykola DYHID ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2025 dudit legs, soit 113,29 € à l’ASBL « Fonds des Affections Respiratoires » (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°10

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « CUVELIER Veuve ROLAND » rendu pour l’année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article 1^{er}. – d’approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025 par un solde de 10.238,68 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « CUVELIER Veuve ROLAND ».

Article 2. – d’affecter les revenus 2025 dudit legs, soit 229,42 € à l’ASBL « Fonds des Affections Respiratoires » (FARES) suite à la reprise du C.H.S. L’Accueil de Lierneux par l’Intercommunale de Soins spécialisés (ISoSL).

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

RÉSOLUTION N°11

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte de gestion du legs « ICAN » rendu pour l'année 2025 ;

Attendu que ce compte est dressé en exécution dudit arrêté ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion de ce fonds, tenus dans les bureaux de la Direction générale transversale ;

DÉCIDE

Article unique. – d'approuver ledit compte, conformément aux chiffres établis et se clôturant au 31 décembre 2025 par un solde de 7.335,93 € en avoir à la Banque Belfius au nom du legs « ICAN ».

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/260 : CULTES – MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2026 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE RUSSE SAINT ALEXANDRE NEVSKY ET SAINT SERAFIM DE SAROV, À LIÈGE – AVIS FAVORABLE.

DOCUMENT 25-26/261 : CULTES – COMPTE 2025 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE RUSSE SAINT ALEXANDRE NEVSKY ET SAINT SERAFIM DE SAROV, À LIÈGE – AVIS FAVORABLE.

DOCUMENT 25-26/262 : CULTES – COMPTE 2025 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE GRECQUE SAINTE-BARBE, À LIÈGE – AVIS FAVORABLE.

DOCUMENT 25-26/263 : CULTES – BUDGET 2026 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE ORTHODOXE GRECQUE DORMITION DE LA VIERGE, À VERVIERS – AVIS FAVORABLE.

DOCUMENT 25-26/264 : CULTES – BUDGET 2026 DE LA MOSQUÉE ASSAHABA, À VERVIERS – PRISE DE CONNAISSANCE.

M. le Président informe l'Assemblée que ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la 5^e Commission et ont été regroupés à sa demande.

M. Mathieu ULRICI, Conseiller provincial, fait rapport sur ceux-ci, au nom de la 5^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En ce qui concerne le document 25-26/264, il s'agit d'une prise de connaissance. Par conséquent, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

Document 25-26/264

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu l'arrêté royal du 3 mai 1999 portant reconnaissance de l'Exécutif des Musulmans de Belgique ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 fixant les modèles des budgets et comptes à dresser par les comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le budget 2026 de la mosquée Assahaba rue de Hodimont 244, 4800 Verviers approuvé en date du 25 mars 2026 par son Comité de gestion ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 27 mars 2026 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 13 avril 2026 après réception de détails demandés ;

Attendu que le budget 2026 de ladite mosquée se trouve en boni sans intervention provinciale ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle a expiré en le 11 mai 2026 ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle a expiré en l'espèce le 11 mai 2026 et à la demande de la tutelle, l'analyse de l'Administration ainsi que la décision du Collège ont été transmises à la Région Wallonne ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget :

- que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;
- que celui-ci aurait dû être transmis avant le 30 août 2025 et qu'il a été réceptionné le 27 mars 2026 ;

Sur la proposition du Collège provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – du budget 2026 de la Mosquée Hassahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers, et de son analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Analyse comptable :

Comparaison budgets 2025, 2024 et compte 2024

		<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Compte 2024</u>
	Recettes			
	Recettes ordinaires			
1.1.05	Produits des quêtes, versements, dons	23.379,16	21.405,00	21.709,46
1.1.07	Suppl. provincial pour les frais ordinaires	0,00	0,00	0,00
	Total	23.379,16	21.405,00	21.709,46
	Recettes extraordinaires			
1.2.01	Reliquat du compte de l'année précédente	0,00	0,00	649,76
1.2.02	Excédent présumé de l'année en cours	1.024,96	0,00	0,00
1.2.07	Subv. Provinciales extraordinaires	0,00	0,00	0,00
1.2.10	Avance de l'Asbl en lien avec la mosquée	0,00	0,00	0,00
1.2.11	Autre recette extraordinaire : remb. Fournisseur	0,00	0,00	1.302,70
1.2.12	Remboursement erreur de compte			650,00
	Total	1.024,96	0,00	2.602,46
	Total des recettes :	24.404,12	21.405,00	24.311,92
	Dépenses			
	Dépenses ordinaires chapitre 1			
2.1.02	Eau	5.000,00	1.560,00	6.724,85
2.1.03	Eclairage	6.000,00	6.000,00	11.215,43
2.1.06	Aliments	0,00	0,00	0,00
2.1.07	Chaussures pour ablutions	150,00	0,00	0,00
2.1.08	Matériel nécessaire aux ablutions	150,00	200,00	0,22
2.1.13	Entretien des tapis	0,00	0,00	0,00
2.1.17	Nettoyage de lieu de culte	300,00	0,00	0,00
2.1.24	Achat de livres religieux	0,00	0,00	0,00
	Total	11.600,00	7.760,00	17.940,28
	Dépenses ordinaires chapitre 2			
2.2.04	Traitement des autres employés	1.009,75	3.186,00	3.212,75
2.2.05	Entretien et réparations de la mosquée	3.567,50	2.500,00	1.246,68
2.2.08	Sonorisation	250,00	0,00	0,00
2.2.19	Matériels	7.156,74	0,00	565,00
2.2.20	Frais de correspondance et frais divers	150,00	150,00	341,84
2.2.22	Assurance incendie et accident	350,00	320,00	94,89
2.2.23	Frais bancaires	320,00	110,00	311,04
2.2.26	Papiers, registres du comité de gestion	0,00	0,00	0,00
	Total	12.803,99	6.266,00	5.772,20
	Dépenses extraordinaires chapitre 2			
2.2.30	Déficit présumé de l'exercice courant	0,00	7.378,47	0,00
2.2.41	Remboursement des avances à un tiers	0,00	0,00	0,00
2.2.42	Erreur de compte	0,00	0,00	650,00
	Total	0,00	7.378,47	0,00
	Total des dépenses :	24.403,99	21.404,47	23.712,48
	Boni de l'exercice :	0,13	0,53	-50,56

Le budget 2026 est présenté avec la nouvelle nomenclature de la Région wallonne.

Certains postes sont regroupés et d'autres ont disparus.

Il est donc difficile de présenter une comparaison dans le même tableau.

Budget 2026 :

		Budget 2026
Recettes		
Recettes ordinaires		
1.1.01	Produits des quêtes, versements, dons	22.000,00
1.1.02	Suppl. provincial pour les frais ordinaires du culte	0,00
1.1.03	Contribution ordinaire de l'ASBL pour charges communes	0,00
1.1.04	Autre recette ordinaire (à préciser)	0,00
	Total	22.000,00
Recettes extraordinaires		
1.2.01	Reliquat du compte de l'année précédente	0,00
1.2.02	Excédent présumé de l'année en cours	0,00
1.2.03	Emprunts	0,00
1.2.04	Donations et legs reçus	0,00
1.2.05	Subv. Provinciales extraordinaires	0,00
1.2.06	Avance de l'Asbl en lien avec la mosquée	0,00
1.2.07	Remboursement fournisseur de la clé de répartition principale	0,00
1.2.08	Remboursement fournisseur clé de répartition 30%-70%	0,00
1.2.09	Autre recette budget 2025 non consommé	12.192,39
	Total	12.192,39
Total des recettes :		34.192,39
Dépenses		
Dépenses ordinaires chapitre 1		
2.1.01	Loyers	0,00
2.1.02	Eau	3.500,00
2.1.03	Electricité + Gaz	8.500,00
2.1.04	Chauffage (autre que gaz)	0,00
2.1.05	Aliments (dattes, lait, biscuit, soupe)	0,00
2.1.06	Chaussures pour ablutions	0,00
2.1.07	Matériel nécessaire aux ablutions	0,00
2.1.08	Entretien des tapis	0,00
2.1.09	Produits de nettoyage du lieu de culte	0,00
2.1.10	Achat de livres religieux	0,00
2.1.11	Matériel TV + Trousse de soin	1.090,00
	Total	13.090,00
Dépenses ordinaires chapitre 2		
2.2.01	Traitement des autres employés (ALE)	8.568,00
2.2.02	Entretien extincteur et chaudière	1.630,00
2.2.03	Petites réparations du lieu de culte	0,00
2.2.04	Accessoires de sonorisation (piles,...)	0,00
2.2.05	Remises allouées au trésorier	0,00
2.2.06	Petits matériels bureautique	6,00
2.2.07	Internet et abonnement téléphone (clé de répartition : 30/70	0,00
2.2.08	Autres frais de correspondance (timbres,...)	150,00
2.2.09	Contributions et taxes	0,00
2.2.10	Assurance incendie et accident	330,00
2.2.11	Frais bancaires	280,00
2.2.12	Dépenses rejetées	0,00
2.2.13	Frais d'élection	0,00
	Total	10.964,00
Dépenses extraordinaires chapitre 2		
2.2.29	Déficit du compte de l'année précédente	
2.2.30	Déficit présumé de l'exercice courant	8.292,39
2.2.31	Remplacement de tapis	0,00
2.2.32	Remboursement des avances de l'ASBL	1.500,00
	Total	9.792,39
Total des dépenses :		33.846,39
Boni de l'exercice :		346,00

Commentaires :

Au niveau des recettes, le poste 1.1.02 « Supplément provincial pour les frais ordinaires » n'est pas activé, le budget étant en boni sans intervention provinciale ;

Au niveau des dépenses :

- nous constatons que l'estimation globale des dépenses ordinaires subit une forte augmentation par rapport aux dépenses réelles de 2024 (+42,7%), justifié en grande partie par l'activation du poste 2.2.30 « Déficit présumé de l'exercice courant » au montant de 8.292,39 € ;

- le poste 2.2.01 « Traitement des autres employés (ALE) » est en forte augmentation, passant de 3.212,75 € (compte 2024) à 8.568,00 €, soit + 166,7%.

En ce qui concerne les documents 25-26/260 à 263, le Conseil adopte les quatre résolutions suivantes, par un vote électronique globalisé, à l'unanimité des suffrages :

Document 25-26/260

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la modification budgétaire 2026 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint-Alexandre Nevsky et Saint-Serafim de Sarov à Liège, arrêté en date 8 mars 2026 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'Autorité provinciale en date du 23 avril 2026 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 27 avril 2026 ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 1^{er} juin 2026 ;

Attendu que la modification budgétaire 2026 de ladite FEO appelle une intervention provinciale complémentaire sur le budget extraordinaire de 4.000,00 € ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur la modification budgétaire 2026 de la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint-Alexandre Nevsky et Saint-Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège, tel qu'arrêté par son conseil de fabrique le 8 mars 2026 et de son analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Budgets comparés 2026-MB 01/2026

		Budget 2026	MB 2026
	Recettes		
	Recettes ordinaires		
1.05	Intérêts des fonds déposés en banque	0,00	0,00
1.08	Revenus des quêtes, cierges, versements, dons	6.790,00	6.790,00
1.11	Subsides provinciaux ordinaires	4.000,00	4.000,00
1.12	Remb. Fournisseurs	0,00	0,00
	Total	10.790,00	10.790,00
	Recettes extraordinaires		
1.17	Reliquat du compte N-1	0,00	0,00
1.18	Excédent présumé	0,00	0,00
1.23	Subsides provinciaux extraordinaires	0,00	4.000,00
1.25	Recettes extraordinaires	0,00	2.393,36
	Total	0,00	6.393,36
	Total des recettes :	10.790,00	17.183,36
	Dépenses		
	Dépenses ordinaires chapitre 1		
2.03	Vin	700,00	700,00
2.04	Cierges	500,00	500,00
2.06	Braises, encens	0,00	0,00
2.07	Décoration	0,00	0,00
2.08	Eclairage	1.000,00	1.000,00
2.09	Chauffage	3.600,00	3.600,00
2.10	Eau	500,00	500,00
2.13	Entretien ornements	0,00	0,00
2.17	Nettoyage Eglise	300,00	300,00
2.25	Achat livres	800,00	800,00
2.26	Achat mobilier	0,00	0,00
	Total	7.400,00	7.400,00
	Dépenses ordinaires chapitre 2		
2.32	Entretien et réparation courants église	150,00	150,00
2.38	Entretien chaudière et extincteurs	150,00	150,00
2.50	Assurances incendie et accidents (RC)	1.000,00	1.000,00
2.51	Frais de bureau et de comptabilité	500,00	500,00
2.52	Frais de communication et frais divers	204,52	204,52
	Total	2.004,52	2.004,52
	Dépenses extraordinaires chapitre 2		
2.58	Déficit présumé de l'exercice courant	1.385,48	1.385,48
2.62	Gros travaux à l'église	0,00	6.393,36
	Total	1.385,48	7.778,84
	Total des dépenses :	10.790,00	17.183,36
	Boni de l'exercice :	0,00	0,00

La modification budgétaire porte sur le remplacement de châssis.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte 2025 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège approuvé en date 11 mars 2026 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 21 avril 2026 ;

Attendu que la complétude technique du dossier a été constatée le 24 avril 2026 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit compte qu'il est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 1^{er} juin 2026 ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le compte 2025 présenté par la Fabrique d'Église Orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège, qui se solde par un boni de 2.592,46 €, cf. son analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Analyse comptable du Compte 2025 – Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov
(Liège) :

Comptes comparés 2024-2025

		<u>Compte 2024</u>	<u>Compte 2025</u>
	Recettes		
	Recettes ordinaires		
1.08	Revenus des quêtes, cierges, versements, dons	6.000,00	2.000,00
1.11	Subsides provinciaux ordinaires	7.000,00	3.000,00
1.12	Remb. fournisseurs	239,85	36,92
1.15	Remb. paiements erronés	0,00	0,00
	Total	13.239,85	5.036,92
	Recettes extraordinaires		
1.17	Reliquat du compte n-1	678,66	5.540,50
1.23	Subsides extraordinaires provinciaux	0,00	0,00
1.25	Recettes extraordinaires	0,00	0,00
	Total	678,66	5.540,50
	Total des recettes	13.918,51	10.577,42
	Dépenses		
	Dépenses ordinaires chapitre 1		
2.03	Vin	600,00	450,00
2.04	Cierges	1.800,00	1.200,00
2.07	Décorations	0,00	0,00
2.08	Eclairage	746,00	780,00
2.09	Chauffage	2.897,33	2.866,46
2.10	Eau	247,83	318,42
2.17	Nettoyage Eglise	218,18	273,35
2.25	Achat livres	664,86	596,89
	Total	7.174,80	6.485,12
	Dépenses ordinaires chapitre 2		
2.32	Entretien et réparation courants église	0,00	136,99 0,00
2.38	Autre : Entretien extincteurs	0,00	0,00
2.50	Assurances incendie et RC	923,79	928,53
2.51	Frais de bureau et de comptabilité	232,34	366,91
2.52	Frais de communication et frais divers	47,08	67,41 204,40
2.55	Paiements erronés	0,00	0,00
	Total	1.203,21	1.499,84
	Total des dépenses ordinaires	8.378,01	7.984,96
	Dépenses extraordinaires chapitre 2		
2.62	Gros travaux à l'église et à la sacristie	0,00	0,00
2.67	Gros travaux subside extra 2021	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
	Total des dépenses :	8.378,71	7.984,96
	Boni de l'exercice :	5.540,50	2.592,46

Commentaires :

Au niveau des recettes :

Les quêtes sont en forte diminution (-66,6%)

Aucune autre remarque particulière à formuler, le report du compte 2024 a été correctement transféré au poste 1.17 « Reliquat de l'année N-1 ».

Les recettes globales sont en diminution de 24%.

Au niveau des dépenses :

Une correction a été établie dans le compte 2025 à savoir un transfert de 136,99 € du poste 2.32 « Entretien et réparation courants église » vers le 2.52 « Frais de communication et divers pour l'achat d'un robot multifonction pour confectionner les petits pains liturgiques.

Les dépenses ordinaires sont en diminution de 4,7%

L'ensemble des dépenses sont sensiblement les mêmes qu'en 2024.

Comparaison budget et compte 2025 :

		Budget 2025	Compte 2025
	Recettes		
	Recettes ordinaires		
1.08	Revenus des quêtes, cierges, versements, dons	1.224,02	2.000,00
1.11	Subsides provinciaux ordinaires	3.000,00	3.000,00
1.12	Remb. fournisseurs	0,00	36,92
1.15	Remb. paiements erronés	0,00	0,00
	Total	4.224,02	5.036,92
	Recettes extraordinaires		
1.17	Reliquat du compte n-1	0,00	5.540,50
1.18	Excédent présumé	6.925,98	0,00
1.23	Subsides extraordinaires provinciaux	0,00	0,00
1.25	Recettes extraordinaires	0,00	0,00
	Total	6.925,98	5.540,50
	Total des recettes	11.150,00	10.577,42
	Dépenses		
	Dépenses ordinaires chapitre 1		
2.02	Prospores	100,00	0,00
2.03	Vin	600,00	450,00
2.04	Cierges	1.200,00	1.200,00
2.07	Décorations	0,00	0,00
2.08	Eclairage	1.200,00	780,00
2.09	Chauffage	4.300,00	2.866,46
2.10	Eau	500,00	318,42
2.17	Nettoyage Eglise	300,00	273,35
2.25	Achat livres	600,00	596,89
	Total	8.800,00	6.485,12
	Dépenses ordinaires chapitre 2		
2.32	Entretien et réparation courants église	300,00	136,99 0,00
2.38	Autre : Entretien chaudière	500,00	0,00
2.50	Assurances incendie et RC	1.000,00	928,53
2.51	Frais de bureau et de comptabilité	350,00	366,91
2.52	Frais de communication et frais divers	200,00	67,41 204,40
2.55	Paiements erronés	0,00	0,00
	Total	2.350,00	1.499,84
	Total des dépenses ordinaires	8.800,00	7.984,96
	Dépenses extraordinaires chapitre 2		
2.58	Déficit présumé de l'exercice courant	0,00	0,00
2.67	Gros travaux subside extra 2021	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
	Total des dépenses :	11.150,00	7.984,96
	Boni de l'exercice :	0,00	2.592,46

Commentaires :

Au niveau des recettes :

Les quêtes sont en augmentation de 63% par rapport aux prévisions.

Au niveau des dépenses :

Au niveau des dépenses ordinaires, elles respectent toutes sans exception les crédits budgétaires excepté un léger dépassement pour les frais de bureau et de comptabilité (+4,8%) ainsi que les frais de communication et divers (+2,2%).

Les dépenses réelles représentent 71,6% des dépenses budgétées laissant un bénéfice assez important de 2.592,46 €, ce bénéfice sera reporté en recettes extraordinaires au poste : reliquat du compte N-1.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le compte 2025 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège approuvé en date 1^{er} mars 2026 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été transmis à l'autorité provinciale en date du 12 mars 2026 ;

Attendu que la complétude technique du dossier a été constatée le 17 avril 2026 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit compte qu'il est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 22 avril 2026 ;

Attendu qu'un délai supplémentaire a été octroyé pour pouvoir présenter le dossier à la séance du Conseil provincial du 21 mai 2026 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. – Émet un avis favorable sur le compte 2025 présenté par la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège, qui se solde par un boni de 2.683,21 €, cf. son analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Analyse comptable :

Comptes comparés 2025-2024

		Compte 2024	Compte 2025
	Recettes		
	Recettes ordinaires		
1.08	Revenus des quêtes, cierges, versements, dons	2.360,00	3.300,00
1.11	Subsides provinciaux ordinaires	5.500,00	6.000,00
1.12	Remb. Fournisseurs	53,08	20,58
1.15	Remb. Paiements erronés	0,00	0,00
	Total	7.913,08	9.320,58
	Recettes extraordinaires		
1.17	Reliquat du compte N-1	2.196,05	1.716,58
	Total	2.196,05	1.716,58
	Total des recettes :	10.109,13	11.037,16
	Dépenses		
	Dépenses ordinaires chapitre 1		
2.04	Cierges	2.600,00	2.975,00
2.08	Eclairage	632,00	626,00
2.09	Chauffage	2.255,82	1.558,81
2.13	Entretien ornements	400,00	400,00
2.17	Nettoyage Eglise	535,41	785,45
2.25	Achat livres	583,20	690,00
	Total	7.006,43	7.035,26
	Dépenses ordinaires chapitre 2		
2.32	Entretien et réparation courants église	609,48	604,26
2.38	Entretien chaudière	294,68	249,10
2.50	Assurances incendie et accidents (RC)	121,18	121,18
2.51	Frais de bureau et de comptabilité	257,88	227,65
2.52	Frais de communication et frais divers	102,90	116,50
2.55	Paiements erronés	0,00	
	Total	1.386,12	1.318,69
	Total des dépenses :	8.392,55	8.353,95
	Boni de l'exercice :	1.716,58	2.683,21

Commentaires :

Au niveau des recettes :

- le poste 1.08 « Revenus des quêtes, cierges, versements, dons » est imputé au compte pour un montant de 3.300,00 € ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à l'exercice 2024.
- le poste 1.11 « Subsides provinciaux ordinaires » est imputé au compte pour un montant de 6.000,00 € et correspond effectivement à l'intervention provinciale pour l'exercice 2024 versée le 6 juin 2025.
- le poste 1.12 « Remboursement fournisseurs » est imputé pour un montant de 20,58 € correspondant à la régularisation Luminus pour l'année 2025.
- le poste 1.17 « Reliquat du compte N-1 » est imputé au compte pour un montant de 1.716,58 €, qui correspond au résultat du compte 2024 tel qu'approuvé par la Tutelle.

Au niveau des dépenses :

- Rien de particulier n'a été relevé (légère diminution de 38,60 €, soit 0,01%). Après vérification des factures et des décaissements, il ressort que les montants inscrits correspondent aux factures jointes au compte et que lesdits montants ont bien été décaissés via le compte bancaire du Conseil de Fabrique.
- Une facture de la société Luminus du mois de décembre a été décaissée du compte de la fabrique en date du 14 janvier 2026, il a été décidé de la prendre en considération afin de comptabiliser 12 factures mensuelles sur l'année.

Comparaison budget et compte 2025 :

		Budget 2025	Compte 2025
	Recettes		
	Recettes ordinaires		
1.08	Revenus des quêtes, cierges, versements, dons	4.930,23	3.300,00
1.11	Subsides provinciaux ordinaires	6.000,00	6.000,00
1.12	Remb. Fournisseurs	0,00	20,58
1.15	Remb. Paiements erronés	0,00	0,00
	Total	10.930,23	9.320,58
	Recettes extraordinaires		
1.17	Reliquat du compte N-1	0,00	1.716,58
1.18	Excédent présumé	619,77	0,00
	Total	619,77	1.716,58
	Total des recettes :	11.550,00	11.037,16
	Dépenses		
	Dépenses ordinaires chapitre 1		
2.04	Cierges	3.000,00	2.975,00
2.08	Eclairage	1.000,00	626,00
2.09	Chauffage	3.500,00	1.558,81
2.13	Entretien ornements	400,00	400,00
2.17	Nettoyage Eglise	800,00	785,45
2.25	Achat livres	700,00	690,00
	Total	9.400,00	7.035,26
	Dépenses ordinaires chapitre 2		
2.32	Entretien et réparation courants église	1.000,00	604,26
2.38	Entretien chaudière	300,00	249,10
2.50	Assurances incendie et accidents (RC)	200,00	121,18
2.51	Frais de bureau et de comptabilité	500,00	227,65
2.52	Frais de communication et frais divers	150,00	116,50
2.55	Paiements erronés	0,00	
	Total	2.150,00	1.318,69
2.58	Déficit présumé de l'exercice courant	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
	Total des dépenses :	11.550,00	8.353,95
	Boni de l'exercice :	0,00	2.683,21

Commentaires :

Au niveau des recettes :

Les recettes générales sont moins élevées que prévues au budget, à savoir une diminution de 4,6 %.

Au niveau des dépenses :

Aucun des crédits budgétaires n'ont été dépassés, ils respectent parfaitement le budget qui avait été établi par le conseil de Fabrique.

Les dépenses sont même bien inférieures aux prévisions budgétaires.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des cultes, notamment l'article 19 bis y inséré par la loi du 19 juillet 1974 et modifié par la loi du 10 mars 1999 ;

Vu la loi du 17 avril 1985 portant reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 15 mars 1988 portant organisation des Conseils de fabrique d'église du culte orthodoxe ;

Vu l'arrêté royal du 12 juillet 1989 fixant les modèles des budgets et des comptes à dresser par les Conseils de fabriques d'église du culte orthodoxe ;

Vu le livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées ;

Vu le décret du 13 mars 2014 modifiant le Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, prenant effet le 1^{er} janvier pour les actes adoptés à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant sur le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le budget 2026 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à Verviers, arrêté en date 24 avril 2026 par son Conseil de Fabrique ;

Attendu qu'il a été réceptionné par l'Autorité provinciale en date du 23 janvier 2026 ;

Attendu que la complétude du dossier a été conclue le 28 avril 2026, suite à la réception :

- de la validation du compte 2024 par le Conseil provincial et la Région Wallonne ;
- du budget adapté et approuvé par le Conseil de fabrique en date du 24 avril 2026 ;

Attendu que le budget 2026 de ladite Fabrique d'église sollicite une intervention provinciale au montant de 6.570,00 € ;

Attendu que le délai de transmission à l'Autorité de tutelle expire en l'espèce le 8 juin 2026 ;

Considérant qu'il ressort de l'examen dudit projet de budget :

- que celui-ci est conforme à la loi et à l'intérêt général ;
- que celui-ci n'appelle aucune modification ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique – Émet un avis favorable sur le budget de 2026 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge à Verviers, rue de la Chapelle, 67A à 4800 Verviers, tel qu'arrêté par son conseil de fabrique le 24 avril 2026, cf. l'analyse jointe à la présente résolution.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

Analyse :

Comparaison budget 2026, budget 2025, budget 2024 et compte 2024

		Budget 2026	Budget 2025	Budget 2024	Compte 2024
	Recettes				
	Recettes ordinaires				
1.05	Intérêts des fonds déposés en banque	0,00	0,00	0,00	0,00
1.08	Revenus des quêtes, cierges, versements, dons	12.025,97	8.850,00	2.534,29	3.500,00
1.11	Subsides provinciaux ordinaires	6.570,00	26.254,13	9.400,00	9.400,00
1.12	Remb. Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	1.335,45
1.14	Intervention dans les frais communs	240,00	0,00	0,00	0,00
1.15	Remb. Paiements erronés	0,00	0,00	0,00	50,00
1.16	Avances reçues (Monsieur Karasavidis)	0,00	0,00	0,00	5.210,00
	Total	18.835,97	35.104,13	11.934,29	19.495,45
	Recettes extraordinaires				
1.17	Reliquat du compte N-1	0,00	0,00	0,00	401,87
1.18	Excédent présumé	3.474,03	0,00	3.615,71	0,00
1.26	Reliquat compte bancaire	0,00	0,00	0,00	0,04
	Total	3.474,03	0,00	3.615,71	401,91
	Total des recettes :	22.310,00	35.104,13	15.550,00	19.897,36
	Dépenses				
	Dépenses ordinaires chapitre 1				
2.03	Vin	270,00	250,00	300,00	238,85
2.04	Cierges	2.100,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00
2.06	Braises, encens	120,00	100,00	150,00	0,00
2.07	Décoration	1.300,00	1.100,00	1.000,00	828,71
2.08	Eclairage	3.400,00	3.320,00	1.000,00	1.916,77
2.09	Chauffage	4.300,00	4.100,00	3.000,00	3.711,97
2.10	Eau	300,00	300,00	300,00	0,00
2.13	Entretien ornements	500,00	500,00	500,00	500,00
2.17	Nettoyage Eglise	500,00	300,00	650,00	0,00
2.25	Achat livres	500,00	500,00	600,00	612,00
2.26	Achat mobilier	500,00	0,00	500,00	500,00
	Total	13.790,00	12.470,00	10.000,00	10.308,30
	Dépenses ordinaires chapitre 2				
2.32	Entretien et réparation courants église	3.000,00	3.000,00	1.000,00	460,21
2.49	Taxes et contributions	100,00	0,00	0,00	0,00
2.50	Assurances incendie et accidents (RC)	3.500,00	3.500,00	3.500,00	3.148,91
2.51	Frais de bureau et de comptabilité	600,00	300,00	750,00	575,83
2.52	Frais de communication et frais divers	1.320,00	200,00	300,00	0,00
2.55	Remb. Paiement erroné	0,00	0,00	0,00	50,00
2.56	Remboursement d'avances reçues	0,00	0,00	0,00	5.210,00
	Total	8.520,00	7.000,00	5.550,00	9.444,95
	Dépenses extraordinaires chap. 3				
2.58	Déficit présumé de l'exercice courant	0,00	15.634,13	0,00	0,00
2.62	Gros travaux à l'église et à la sacristie	0,00	0,00	0,00	0,00
2.66	Frais de procédure - Notaire	0,00	0,00	0,00	0,00
2.67	Dépenses non admises	0,00	0,00	0,00	133,57
	Total	0,00	15.634,13	0,00	133,57
	Total des dépenses :	22.310,00	35.104,13	15.550,00	19.886,82
	Boni de l'exercice :	0,00	0,00	0,00	10,54

Commentaires :

Au niveau des recettes :

- le poste 1.08 « revenus des quêtes, cierges, versements, dons » est imputé au budget pour un montant de 12.025,97 €, ce qui représente 53,9% des dépenses prévues à ce budget.
- le poste 1.11 « Subsidés provinciaux ordinaires » est imputé au budget pour un montant de 6.570,00,00 €. Ce poste a été fortement diminué puisque la dette envers le prêtre a été totalement apurée.

Au niveau des dépenses :

- les dépenses ordinaires du chapitre 1 sont sensiblement identiques au budget 2025 ;
- le poste 2.51 « Frais de bureau et de comptabilité », porté de 300,00 € au budget 2025 à 600,00 €, subit une augmentation de 200% ;
- le poste 2.52 « Frais de communication et frais divers » est porté de 200,00 € (au budget 2025) à 1.320,00 € (au budget 2026) et justifié par l'installation et l'abonnement à internet (repris pour 50% en clé de répartition), ainsi que l'installation d'un système de sécurité et de surveillance (70,00 €/mois) installé après un vol dans l'église.

Aucune modification à prévoir sur ce budget.

DOCUMENT 25-26/265 : ARRÊT DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE 2025.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/265 a été soumis à l'examen de la 5^e Commission.

M. Marc CAPPÀ, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 5^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil adopte la résolution suivante, par un vote électronique, selon le vote suivant :

- Votent pour : le groupe MR, le groupe PS, le groupe Les Engagés-CSP et le groupe ECOLO
- Vote contre : le groupe PTB
- S'abstien(nen)t : /

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu les comptes pour l'année 2024 approuvés par le Collège provincial en date du 8 mai 2025 ;

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2231-6 et L2231-8 relatifs à l'adoption du budget et règlement des comptes, tel que modifié par le décret wallon du 21 décembre 2016 (MB du 29 décembre 2016) ;

Vu les dispositions non abrogées de l'article 66 de la loi provinciale relatives au rôle de la Cour des comptes ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu les livres et documents relatifs à la gestion comptable tenus dans les Services du directeur financier provincial ;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les engagements et crédits sans emploi ;

La Commission des Finances entendue ;

PREND CONNAISSANCE

des observations de la Cour des comptes.

ANNULE

les engagements et crédits sans emploi s'établissant comme suit :

a) exercices antérieurs :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| • service ordinaire : | 2.000.250,15 |
| • service extraordinaire : | 182.584,73 |

b) exercice propre :

- service ordinaire : 7.842.987,78
- service extraordinaire : 14.574.847,28

ARRÊTE

Le compte budgétaire 2025, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

Résultats budgétaires :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	576.617.730,71	50.966.260,52	627.583.991,23
- Irrécouvrables et non valeurs	1.480,35		1.480,35
-= Droits constatés nets	576.616.250,36	50.966.260,52	627.582.510,88
- Engagements	521.907.039,26	15.284.351,75	537.191.391,01
= Résultat budgétaire avant prélèvements	54.709.211,10	35.681.908,77	90.391.119,87
+ Prélèvements positifs	110.000.000,00		110.000.000,00
- Prélèvements négatifs	110.000.000,00		163.853.092,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	54.709.211,10	35.681.908,77	36.538.027,87

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	4.341.463,38	98.992.596,42	103.334.059,80
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	4.341.463,38	98.992.596,42	103.334.059,80
- Engagements	28.106.695,07	97.064.134,30	125.170.829,37
= Résultat budgétaire avant prélèvements	-23.765.231,69	1.928.462,12	-21.836.769,57
+ Prélèvements positifs			38.335.092,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat budgétaire de l'exercice	-23.765.231,69	1.928.462,12	16.498.322,43

Résultats comptables :

Service ordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	576.617.730,71	50.966.260,52	627.583.991,23
- Irrécouvrables et non valeurs	1.480,35		1.480,35
-= Droits constatés nets	576.616.250,36	50.966.260,52	627.582.510,88
- Imputations sur engagements	510.737.045,88	15.264.314,34	526.001.360,22
= Résultat comptable avant prélèvements	65.879.204,48	35.701.946,18	101.581.150,66
+ Prélèvements positifs	110.000.000,00		110.000.000,00
- Prélèvements négatifs	110.000.000,00		163.853.092,00
= Résultat comptable de l'exercice	65.879.204,48	35.701.946,18	47.728.058,66

Service extraordinaire	Propre	Antérieur	Global
Droits constatés au profit de la Province	4.341.463,38	98.992.596,42	103.334.059,80
- Irrécouvrables et non valeurs			
= Droits constatés nets	4.341.463,38	98.992.596,42	103.334.059,80
- Imputations sur Engagements	9.121.598,96	41.000.008,00	50.121.606,96
= Résultat comptable avant prélèvements	-4.780.135,58	57.992.588,42	53.212.452,84
+ Prélèvements positifs			38.335.092,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat comptable de l'exercice	-4.780.135,58	57.992.588,42	91.547.544,84

Le compte de résultats 2025, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

	Produits	
I.	Produits d'exploitation	575.187.780
III.	Mali d'exploitation (I - II)	
IV.	Produits financiers	11.511.992
VI.	Mali financier (IV - V)	
VII.	Mali courant (III + VI)	
VIII.	Produits exceptionnels	493.400
X.	Mali exceptionnel (VIII - IX)	-1.686.276
XI.	Mali de l'exercice (VII + X)	
XIII.	Prélèvements sur les fonds de réserve	
XIV.	Mali de l'exercice à reporter	

	Charges	
II.	Charges de fonctionnement	426.047.342
III.	Boni d'exploitation (I - II)	149.140.438
V.	Charges financières	3.430.902
VI.	Boni financier (IV - V)	8.081.091
VII.	Boni courant (III + V)	157.221.528
IX.	Charges exceptionnelles	2.179.675
X.	Boni exceptionnel (VIII - IX)	
XI.	Boni de l'exercice (VII + X)	155.535.252
XIII.	Transferts aux fonds de réserve	125.518.000
XIV.	Boni de l'exercice à reporter	

Le bilan 2025, tel qu'annexé à la présente résolution [au présent PV] et dont la synthèse se présente comme suit :

Actif		
Actifs immobilisés		672.436.717
I.	Frais d'établissement	
II.	Immobilisations incorporelles	
III.	Immobilisations corporelles	390.351.287
IV.	Immobilisations financières	274.648.895
V.	Créances à plus d'un an	7.436.536
Actifs circulants		403.127.848
VI.	Stocks et commandes en cours d'exécution	
VII.	Créances à un an au plus	32.433.764
VIII.	Placements de trésorerie	300.493.029
IX.	Valeurs disponibles	69.093.535
X.	Comptes de régularisation	1.107.520
Total de l'actif		1.075.564.565

Passif		
Fonds propres		934.114.254
I.	Capital	235.833.642
II.	Patrimoine permanent résultant de dons	
III.	Plus-values de réévaluation	116.713.199
IV.	Réserves	255.409.987
V.	Résultats reportés	274.606.873
VI.	Subsides d'investissement	51.550.552
Provisions		
VII.	Provisions pour risques et charges	
Dettes		141.450.311
VIII.	Dettes à plus d'un an	115.578.798
IX.	Dettes à un an au plus	24.906.227
X.	Comptes de régularisation	965.286
Total du passif		1.075.564.565

La liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions, telle qu'annexée à la présente résolution [au présent PV].

ORDONNE

- 1) conformément à l'article L2231-9 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la publicité du budget et des comptes :
 - l'insertion des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses dans le bulletin provincial dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés ;
 - le dépôt de ces comptes aux archives de l'administration de la Région wallonne ;
 - le dépôt de ces comptes au greffe de la Province, à l'inspection du public, pendant un mois, à partir de l'arrêté du compte ;
 - l'information au public de ce dépôt par la voie du bulletin provincial ainsi que par la voie d'au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la Province ;
 - la communication des présents comptes, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes.
- 2) conformément à l'article L3131-1 § 2 5° du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
 - la notification d'un extrait conforme de la présente résolution à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 48
- Votent pour : MR (15) – PS (12) – Les Engagés-CSP (10) – ECOLO (4) : 41
- Votent contre : PTB (7) : 7
- S'abstien(nen)t : /
- Unanimité.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

DOCUMENT 25-26/266 : RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER SUR L'EXÉCUTION DE SA MISSION DE REMISE D'AVIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2212-65, §5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION RELATIF À L'ANNÉE 2025.

M. le Président informe l'Assemblée que le document 25-26/266 a été soumis à l'examen de la 5^e Commission.

M. Marc DELREZ, Conseiller provincial, fait rapport sur celui-ci, au nom de la 5^e Commission.

M. le Président ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le décret du Gouvernement wallon du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation notamment en ce qui concerne le rôle et les compétences du Directeur financier provincial ;

Vu l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui redéfinit précisément ses missions et plus particulièrement son §5 qui stipule, d'une part, que le Directeur financier provincial fait rapport en toute indépendance au Conseil provincial au moins une fois par an sur l'exécution de sa remise d'avis et d'autre part, précise les modalités de rédaction dudit rapport ;

Vu la circulaire du ministre wallon des pouvoirs locaux Paul FURLAN du 16 décembre 2013, il appartient au Directeur financier de faire rapport, annuellement, au Conseil provincial sur l'exécution de sa mission de remise d'avis ;

Sur proposition du Directeur financier provincial,

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – du rapport établi par le Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis relative à l'année 2025 tel qu'exposé ci-avant.

En séance à Liège, le 21 mai 2026.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Le Président,

Pierre BROOZE

Jean-Claude JADOT.

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

Réunion du 21 mai 2026

OBJET : Rapport du directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2025.

RAPPORT DU DIRECTEUR FINANCIER AU CONSEIL PROVINCIAL

Depuis 2013, l'article L2212-65 du CDLD a redéfini précisément ses missions :

§1^{er}. Le Directeur financier remplit la fonction de Conseiller financier et budgétaire de la province.

Dans le cadre du système de contrôle interne, il est chargé :

1. de l'utilisation efficace et économique des ressources ;
2. de la protection des actifs.

§2. Le Directeur financier est chargé :

1. de la tenue de la comptabilité de la province et de l'établissement des comptes annuels.
2. de procéder au paiement des dépenses ordonnancées par les mandants dûment habilités ;
3. de la gestion des comptes ouverts au nom de la province et du service de la trésorerie générale de la province ;
4. du placement des fonds de trésorerie ;
5. du contrôle et de la centralisation des engagements réalisés par le Conseil, le Collège ou les agents désignés par eux ;
6. du contrôle des receveurs spéciaux ;
7. de la perception et du recouvrement forcé des impôts provinciaux en application du titre III du livre II de la troisième partie du présent Code (...) ;
8. de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du Conseil provincial ou du Collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 30.000 euros hors T.V.A., dans les 10 jours ouvrables de la réception du dossier contenant le projet et ses annexes explicatives éventuelles. Le délai de dix jours visé ci-dessus peut être prorogé d'une durée égale à ce délai par décision de l'auteur de l'acte. En cas d'urgence dûment motivée, le délai de base de 10 jours ouvrables, visé au 8^o, peut être ramené à 5 jours ouvrables. A défaut, il est passé outre l'avis. Cet avis fait, le cas échéant, partie intégrante du dossier soumis à la tutelle.

§3. Le Directeur financier donne, en toute indépendance, un avis de légalité écrit et motivé, sur demande du Collège provincial ou du Directeur général, sur toute question ayant une incidence financière. A défaut, il est passé outre l'avis.

Il peut rendre, en toute indépendance et d'initiative, au Collège provincial son avis de légalité écrit et motivé ou ses suggestions sur toute question ayant une incidence financière au niveau de la province ou au niveau des entités consolidées de la province et les diverses associations de droit ou de fait qui reçoivent des subventions de la province.

§4. Le Directeur financier peut être entendu par le Collège provincial sur ses avis ou suggestions.

§5. Le Directeur financier fait rapport en toute indépendance au Conseil provincial au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis.

Le rapport contient aussi, et notamment :

- Un état actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie ;
- Une évaluation de l'évolution passée et future des budgets ;
- Une synthèse des différents avis qu'il a rendus à la demande ou d'initiative ;
- L'ensemble des données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés dans lesquelles la province a une participation d'au moins 15% et des ASBL auxquelles la province participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15% des membres des organes de gestion.

Il peut émettre dans ce rapport toutes les suggestions qu'il estime utile. Il adresse copie de son rapport simultanément au Collège provincial et au Directeur général provincial.

C'est le §5 de l'article L2212-65 qui induit la rédaction du présent rapport reprenant :

- ✓ Mission de remise d'avis : compte-rendu de l'exécution ;
- ✓ Etat actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie ;
- ✓ Evaluation de l'évolution passée et future des budgets ;
- ✓ Données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés et ASBL (en cas de participation provinciale atteignant 15%).

1. Mission de remise d'avis

Pour rappel, le Directeur financier est chargé de remettre, en toute indépendance, un avis de légalité écrit, préalable et motivé sur tout projet de décision du Conseil provincial ou du Collège provincial ayant une incidence financière et budgétaire supérieure à 30.000,00 € dans les 10 jours ouvrables (5 jours en cas d'urgence motivée). Cet avis, le cas échéant, fait partie du dossier soumis à tutelle.

Pour les projets ne dépassant pas 30.000,00 €, le Directeur financier peut rendre son avis d'initiative selon les mêmes modalités.

a) En ce qui concerne la procédure

En ce qui concerne le formalisme entourant l'avis du Directeur financier provincial (motivation, comment, qui, quoi), il est laissé à l'appréciation de chaque Province.

b) Le montant de 30.000 €

Le montant de 30.000 € est un montant hors TVA, à l'instar des montants prévus dans la législation sur les marchés publics.

C'est l'auteur du projet de décision qui juge de l'estimation de ces 30.000 € HTVA.

Le Directeur financier qui estimerait que l'autorité locale passe outre son avis obligatoire en estimant systématiquement ses projets à un montant inférieur à 30.000 € HTVA pourrait décider de remettre éventuellement un avis d'initiative et d'attirer l'attention de l'autorité dans son rapport annuel.

Pour information, le décret du 28 mars 2024, entré en vigueur le premier septembre 2024, a fait passer le seuil de 22.000 € à 30.000 € HTVA.

c) Caractéristiques de l'avis

Le Directeur financier remet son avis de légalité en toute indépendance par rapport à l'auteur du projet de décision.

Son avis motivé est écrit et fait partie du dossier soumis à tutelle.

d) L'avis fait partie du dossier soumis à tutelle ainsi que du dossier soumis aux Conseillers

L'avis du Directeur financier, qu'il soit d'initiative ou obligatoire, doit être visé dans la délibération du Conseil provincial ou du Collège provincial et doit être annexé, comme pièce justificative, à la délibération lorsque celle-ci est soumise à tutelle.

Le dossier sera considéré comme incomplet par la tutelle si l'avis devait être demandé et ne l'a pas été.

L'avis du Directeur financier est également un élément du dossier qui doit être envoyé aux Conseillers.

e) La notion de « jours ouvrables »

La notion de « jours ouvrables » se définit par rapport aux jours ouvrables définis à l'article L31113-2 du CDLD, à savoir du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés (le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, le 1^{er} mai, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 21 juillet, le 15 août, le 27 septembre, les 1^{er}, 2, 11 et 15 novembre, les 25 et 26 décembre).

f) La notion d'urgence justifiant un délai d'avis de 5 jours

En cas d'urgence motivée par l'auteur du projet de décision, le délai dont dispose le Directeur financier pour remettre son avis est de 5 jours.

La notion de l'urgence est appréciée avec bon sens par l'auteur de l'acte et doit découler des circonstances clairement établies.

g) Avis de légalité

L'avis du Directeur financier ne porte que sur la légalité du projet de décision.

Ce n'est pas un avis d'opportunité.

La notion « d'avis de légalité » vise le respect de toutes les normes légales ou réglementaires au sens large (et donc compris en ce qui concerne la motivation) et en particulier des règles budgétaires définies dans les dispositions légales et réglementaires essentiellement le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et le Règlement générale de la comptabilité provinciale, ainsi que la circulaire budgétaire.

Le Directeur financier doit garder à l'esprit qu'il est, comme l'indique le CDLD, le Conseiller budgétaire et financier de l'Institution.

h) Etendue de l'avis : « projet de décision »

Le texte vise « tout projet de décision du Conseil provincial ou du Collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure (ou inférieure, pour l'avis d'initiative) à 22.000 euros ».

Dès lors qu'il faut un « projet de décision » du Conseil provincial ou du Collège provincial.

Un avis peut ou doit (en fonction de l'incidence) être rendu sur les projets de décisions concernant une régie provinciale ou une intercommunale.

i) Etendue de l'avis « incidence financière »

Sont soumis à l'avis - d'initiative ou obligatoire, en fonction du montant de l'incidence financière -, le mode de passation et le cahier spécial des charges, les règlements de taxe, de redevance, de tarifs divers (eau, camping, bibliothèque, etc.), les décisions relatives aux régies ordinaires, la modification du statut pécuniaire du personnel, le recrutement de personnel contractuel ou statutaire, etc.

La notion d'incidence financière ou budgétaire doit être entendue comme étant toute incidence financière ou budgétaire, directe ou indirecte, visant les dépenses et/ou les recettes, dans tous les domaines d'activités de l'administration.

Le Directeur financier peut également, d'initiative, rendre un avis sur toute question ayant une incidence financière au niveau provincial ou au niveau des entités consolidées provinciales.

2. L'organisation en Province de Liège

L'ensemble des dossiers à soumettre au Collège et/ou au Conseil provincial bénéficient d'une gestion électronique (GED/GESTRACO). Le dossier papier complet suit en parallèle le cheminement informatique.

Tous les dossiers ayant un impact budgétaire ou financier sont soumis au service du Budget et au visa du Directeur financier.

Si l'incidence financière est supérieure à 30.000,00 € HTVA, le Directeur financier rédige un avis écrit, préalable et motivé. Cet avis est joint au dossier électronique et au dossier papier.

Lorsque l'incidence financière est égale ou inférieure à 30.000,00 €, le Directeur financier vise simplement le dossier, ou alors rédige un avis écrit d'initiative.

Historiquement à Liège et plus particulièrement encore depuis l'entrée en vigueur du décret du 18 avril 2013, le rôle du Directeur financier est avant tout un partenaire de l'administration.

Dès lors, généralement, lorsque l'instruction d'un dossier pose problème (légalité ou formulation), le dossier est renvoyé au service émetteur (service extérieur ou direction générale transversale) pour mise en conformité.

L'objectif poursuivi est de présenter au Collège provincial un dossier complet, unique et avec des propositions conformes aux différentes législations applicables. Celles-ci sont à présent rassemblées par type de dépenses à l'ordinaire et l'extraordinaire.

3. Statistiques des avis pour 2025

- 190 ordonnances de liquidation ont été traitées par les services du Directeur financier ;
- 447 dossiers divers ont été traités directement au sein des services du Directeur financier provincial ;
- 2.475 dossiers avec incidence budgétaire ou financière ont été soumis au visa préalable du Directeur financier provincial ;
- 521 dossiers avec incidence budgétaire ou financière ont fait l'objet d'un avis écrit, préalable et motivé du Directeur financier provincial.

4. Etat actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie globale (nette + placements)

La trésorerie provinciale a connu des situations très différentes au cours de la dernière décennie.

Situation de la trésorerie au 31 décembre (2010 à 2025) :

2010	96.355.835,58 €
2011	95.503.905,34 €
2012	88.938.169,96 €
2013	121.651.762,18 €
2014	127.509.850,53 €
2015	155.987.334,61 €
2016	111.159.349,91 €
2017	213.268.889,27 €
2018	220.971.985,17 €
2019	226.467.080,05 €
2020	238.901.587,38 €
2021	215.281.946,94 €
2022	236.149.426,68 €
2023	227.599.066,51 €
2024	372.795.281,35 €
2025	370.399.743,77 €

De 2010 à 2025, la trésorerie a toujours été positive au 31 décembre de chaque année.

Les perspectives 2025/2026 restent bonnes, même si nous devons rester attentifs à l'évolution conjoncturelle et structurelle de l'économie au regard des différentes crises que nous avons connues et connaissons encore et qui impactent les finances des pouvoirs locaux.

Il faudra rester vigilant face à l'augmentation des dépenses (dont les dépenses de personnel et de dettes) et à l'augmentation future de la prise en charge du financement des zones de secours au-delà de 2026 à 2030.

Rappelons, qu'à la suite des différentes élections de 2024, il a été annoncé une réforme de l'Institution provinciale avec une augmentation de la participation de celles-ci dans le financement des zones de secours. En 2026, le coût net pour la Province de Liège augmentera de 908.061,32 € par rapport à 2025. Il continuera d'augmenter de 5.219.309,52 € en 2027, 7.485.656,64 € en 2028, 11.186.350,33 € en 2028. Il sera en 2030, 25.339.525,41 € plus élevé qu'en 2025.

Enfin, voici l'évolution de la trésorerie globale sur 2025 :



Des dépenses en augmentation mais maîtrisées malgré les différentes crises (covid, énergie, inflation, index, financement des pensions et cotisation de responsabilisation) des dernières années et des recettes en légère augmentation nous permettent, tout en restant prudent et vigilant, d'appréhender sereinement l'avenir proche et les prochaines échéances.

Nous devrions normalement être à l'abri d'un découvert de trésorerie à quelque moment que ce soit à court et moyen termes.

Rappelons que c'est le rythme de perception des additionnels au précompte immobilier qui influence grandement la trésorerie. Cette dernière varie donc fortement tout au long de l'année budgétaire.

5. Evaluation de l'évolution passée et future des budgets :

En ce qui concerne le passé, nous avons pris comme référence la période 2018-2025, soit 8 ans de recul.

Nous avons pris en compte les budgets finaux (soit après la dernière modification budgétaire) au niveau du récapitulatif par fonction, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

La globalisation des recettes et des dépenses des budgets finaux 2018/2025 (exercices propres) est synthétisée dans le tableau suivant :

	Service ordinaire							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	432.737.577,00	441.008.086,00	451.720.826,00	453.994.931,00	467.147.977,00	499.213.011,00	622.134.884,88	661.581.932,33
Dépenses	410.561.154,00	425.125.275,98	435.223.263,00	436.100.167,00	-460.939.878,00	-499.134.579,00	-622.094.182,45	-639.669.947,80
Résultat	22.176.423,00	15.882.810,02	16.497.563,00	17.894.764,00	6.208.099,00	78.432,00	40.702,43	21.911.984,53
	Service extraordinaire							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	3.867.614,00	2.358.016,00	5.073.652,00	4.534.437,00	5.196.519,53	9.386.831,81	11.948.123,00	2.612.797,55
Dépenses	85.263.279,58	63.345.735,00	42.255.690,00	47.535.773,00	-36.227.880,00	-42.655.445,87	-82.482.719,10	-42.669.479,04
Résultat	-81.395.665,58	-60.987.719,00	-37.182.038,00	-43.001.336,00	-31.031.360,47	-33.268.614,06	-70.534.596,10	-40.056.681,49

Au service ordinaire, on constate, de 2018 à 2025, un résultat à l'exercice propre toujours positif et cela malgré un contexte financier difficile et inédit depuis 2022 concomitant à la reprise partielle des dotations aux zones de secours. Celui-ci est atteint en 2023 et 2024, par un rapatriement d'une partie des réserves à l'exercice propre.

Au niveau du service extraordinaire, il n'est pas surprenant d'avoir un résultat déficitaire systématique à l'exercice propre.

L'équilibre global est atteint grâce aux résultats des exercices antérieurs et aux prélèvements positifs (boni service ordinaire, fonds de réserve).

En application de la circulaire de la Région wallonne relative à l'élaboration des budgets provinciaux, un tableau de prévisions budgétaires pluriannuelles a été joint au budget 2025 (période 2024-2029).

Ce tableau a été établi – budget ordinaire - sur base des instructions régionales :

Articles	Libellé	Budget final	Budget final	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Total Recettes ordinaires - Exercice propre	473.153.044,88	502.479.346,33	399.386.291,32	405.867.299,74	412.767.125,62	419.751.613,89
60	Total Recettes de prestations - Exercice propre	17.622.224,00	17.517.466,00	15.490.720,00	15.490.720,00	15.490.720,00	15.490.720,00
61	Total Recettes de transferts - Exercice propre	353.290.556,00	362.799.041,33	375.614.051,32	382.095.059,74	388.994.885,62	395.979.373,89
	Fonds des provinces	37.801.803,00	39.297.820,00	40.115.103,60	40.598.703,60	41.388.180,60	42.147.190,80
	Taxe sur les établissements dangereux	470.000,00	485.000,00	470.000,00	470.000,00	470.000,00	470.000,00
	Taxe sur les agences bancaires	145.000,00	133.000,00	120.000,00	120.000,00	120.000,00	120.000,00
	Taxe additionnelle au Pri	247.840.000,00	253.500.000,00	264.831.894,18	270.128.532,06	275.531.102,70	281.041.724,75
	Taxe pyloènes GSM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres recettes de transferts	67.033.753,00	69.383.221,33	70.077.053,54	70.777.824,08	71.485.602,32	72.200.458,34
62	Total Recettes de dette - Exercice propre	100.812.164,88	12.162.839,00	8.281.520,00	8.281.520,00	8.281.520,00	8.281.520,00
68P	Total Recettes de prélèvement zones de secours - Ex propre	1.428.100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Recettes de prélèvement - Ex propre ou reprise provisions		110.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Dépenses ordinaires - Exercice propre	473.112.342,45	480.567.361,80	381.305.698,76	391.479.735,23	402.170.907,74	413.276.329,77
70	Total Dépenses de personnel - Exercice propre	228.063.952,00	235.057.503,80	235.527.714,76	239.834.693,10	244.072.101,67	248.078.383,36
	Rémunérations	130.519.322,00	130.777.972,14	132.085.751,86	133.406.609,38	134.740.675,47	136.088.082,23
	Indemnités sociales	9.080.440,00	8.922.139,22	9.011.360,61	9.101.474,22	9.192.488,96	9.284.413,85
	Cotisations patronales sur rémunérations	23.949.910,00	24.075.834,36	24.316.592,70	24.559.758,63	24.805.356,22	25.053.409,78
	Cotisations patronales caisses de pension	31.491.950,00	31.910.101,08	32.229.202,09	32.551.494,11	32.877.009,05	33.205.779,14
	Cotisation responsabilisation des charges de pension	23.354.463,00	29.299.213,00	27.730.886,00	29.978.941,00	32.136.837,00	34.042.811,00
	Indemnités pour frais de déplacements et autres interventions pécuniaires	488.475,00	536.383,00	541.746,83	547.164,30	552.635,94	558.162,30
	Pensions et rentes	6.755.000,00	6.970.000,00	7.039.700,00	7.110.097,00	7.181.197,97	7.253.009,95
	Assurance personnel	1.830.865,00	1.904.495,00	1.904.495,00	1.904.495,00	1.904.495,00	1.904.495,00
	Divers frais de personnel	593.527,00	661.366,00	667.979,66	674.659,46	681.406,05	688.220,11
71	Total Dépenses de fonctionnement - Exercice propre	55.000.003,45	51.152.768,73	51.152.768,73	51.152.768,73	51.152.768,73	51.152.768,73
72	Total Dépenses de transferts - Exercice propre	60.953.672,00	66.842.889,27	73.473.115,28	79.340.173,40	85.793.937,35	92.893.077,68
	Financement zones de secours	41.670.489,01	51.017.896,77	58.670.581,29	64.537.639,41	70.991.403,36	78.090.543,69
	10% fonds des Provinces	3.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	16.283.182,99	15.824.992,50	14.802.533,99	14.802.533,99	14.802.533,99	14.802.533,99
7X	Total Dépenses de dette - Exercice propre	19.094.715,00	17.514.200,00	21.152.100,00	21.152.100,00	21.152.100,00	21.152.100,00
78P	Provisions ou Prélèvement exercice propre	110.000.000,00	110.000.000,00				
	Résultat exercice propre	40.702,43	21.911.984,53	18.080.592,56	14.387.564,51	10.596.217,88	6.475.284,12
	<i>Recettes ordinaires - Exercices antérieurs</i>	<i>33.487.377,50</i>	<i>34.876.578,48</i>	<i>34.751,19</i>	<i>34.751,19</i>	<i>34.751,19</i>	<i>34.751,19</i>
	Bóni du résultat reporté	33.487.377,50	28.876.578,48	34.751,19	34.751,19	34.751,19	34.751,19
	Autres recettes	0,00	6.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Dépenses ordinaires - Exercices antérieurs</i>	<i>1.709.800,00</i>	<i>2.900.719,82</i>	<i>700.000,00</i>	<i>700.000,00</i>	<i>700.000,00</i>	<i>700.000,00</i>
	Malí du résultat reporté						
	<i>Cotisation responsabilisation des charges de pension</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Autres dépenses	1.709.800,00	2.900.719,82	700.000,00	700.000,00	700.000,00	700.000,00
	Résultat exercices antérieurs	31.777.577,50	31.975.858,66	-665.248,81	-665.248,81	-665.248,81	-665.248,81
	Prélèvements recettes	7.822.700,00	0,00	2.300.000,00	6.000.000,00	7.100.000,00	11.250.000,00
	Rapatriement de provisions						
	Prélèvements dépenses	39.575.261,00	53.853.092,00	19.630.000,00	19.630.000,00	17.000.000,00	17.000.000,00
	Constitution de provisions						
	Résultat exercice global	65.718,93	34.751,19	85.343,75	92.315,70	30.969,07	60.035,31

Ainsi, les projections 2021-2028 laissent entrevoir, sans aucune modification tant en recette qu'en dépense, une situation budgétaire globale positive :

- 2024 : + 65.718,93 €
- 2025 : + 34.751,19 €
- 2026 : + 85.343,75 €
- 2027 : + 92.315,70 €
- 2028 : + 30.969,87 €
- 2029 : + 60.035,31 €

Il est important de noter que ces projections se basent sur des hypothèses de budget extraordinaire modéré.

D'autant qu'il est à noter que ces prévisions n'intègrent pas encore totalement tous les éléments conjoncturels ayant des répercussions directes sur nos dépenses ainsi que l'augmentation du pourcentage de couverture des dotations communales aux zones de secours après 2025 dont nous ne disposons pas des chiffres définitifs ou encore la suppression pour les Province du dispositif APE.

Avec les nouvelles charges imposées aux Provinces, la situation budgétaire deviendra rapidement délicate (zones de secours et cotisation de responsabilisation notamment).

6. Données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés dans lesquelles la Province a une participation d'au moins 15% et des ASBL auxquelles la Province participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15% des membres des organes de gestion :

En ce qui concerne les données financières relatives aux services provinciaux, je vous renvoie au dossier relatif à l'arrêt des comptes 2025 (compte budgétaire, compte de résultats et bilan) présenté au Conseil provincial (dossier GED 2026-03024).

Intercommunales ou sociétés :

<i>S.A. IMMOVAL (société immobilière)</i>	Esplanade du Val St Lambert à 4100 SERAING	<i>Comptes annuels arrêtés au 31/12/2021 – Approuvés par l'AG du 07/07/2022 (BNB) Ouverture de faillite depuis le 12 décembre 2022</i>
<i>SCRL SPI (Services Promotion Initiatives en Province de Liège)</i>	Rue du Vertbois, 11 à 4000 LIEGE	<i>Comptes 2024 approuvés par l'AG du 30/06/2024 – par le Conseil provincial du 12 juin 2025 (document 24-25/291)</i>
<i>ENODIA</i>	Boulevard Piercot, 46 à 4000 LIEGE	<i>Comptes 2024 approuvés par l'AG du 25/06/2025 - par le Conseil provincial du 12 juin 2025 (document 24-25/285)</i>
<i>I.G.I.L.</i>	Esplanade de l'Europe, 2 à 4020 LIEGE	<i>Comptes 2024 approuvés par l'AG du 26/06/2025 - par le Conseil provincial du 12 juin 2025 (document 24-25/288)</i>
<i>ISOSL</i>	Rue Basse-Wez, 145 à 4020 LIEGE	<i>Comptes 2024 approuvés par l'AG du 25/06/2025 - par le Conseil provincial du 12 juin 2025 (document 24-25/286)</i>
<i>RESA HOLDING</i>	Rue Sainte-Marie, 11 à 4000 LIEGE	<i>Comptes 2024 approuvés par l'AG du 30/06/2025 - par le Conseil provincial du 12 juin 2025 (document 24-25/291)</i>
<i>NEOMANSIO</i>	Rue des Coquelicots, 1 à 4000 LIEGE	<i>Comptes 2024 approuvés par l'AG du 26/06/2025 - par le Conseil provincial du 12 juin 2025 (document 24-25/289)</i>

Les informations financières relatives à ces sociétés ou intercommunales ont donc déjà été portées à la connaissance du Conseil provincial.

Associations sans but lucratif (ASBL) :

Toutes les ASBL à participation provinciale sont sous contrat de gestion avec la Province de Liège.

Par ailleurs, elles font l'objet d'une évaluation annuelle par le Conseil provincial.

Toutes les informations financières concernant les associations sont donc communiquées au Conseil provincial à l'occasion de l'évaluation annuelle.

Dénomination ASBL	Délégation AG	% Province AG	Délégation CA	% Province CA
Agriculture				
Centre Provincial Liégeois de Productions végétales et maraîchères (VEGEMAR)	5/22	23%	5/13	38%
Centre Provincial Liégeois de Promotion et de gestion en agriculture (PROMOGES)	4/14	29%	5/12	42%
Tourisme				
Blegny-Mine	7/18	39%	7/18	39%
Association de gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée (DTV)	8/18	44%	8/17	47%
Association pour la gestion du Château de Jehay	8/15	53%	8/14	57%
FTPL	16/194	8%	13/23	56%
Santé/social				
CRIPEL	6/39	15%	1/15	7%
CLPS Liège	5/33	15%	2/8	25%
Enseignement / Formation				
Association Sportive de l'Enseignement Provincial (ASEP)	29/95	31%	9/13	69%
Ferme Didactique de la Province de Liège	7/15	47%	7/15	47%
Centre de Réadaptation au Travail d'Abée Scry (CRT)	15/15	100%	5/9	89%
Culture				
ORW	3/14	21%	2/13	15%
TRIANON	5/28	18%	5/28	18%
Sport				
Moi aussi je joue au Ping!!!	1/8	13%	1/4	25%
Developpement durable				
Groupement d'Informations Géographiques » (GIG)	6/195	3%	3/11	27%
Economie et politique				
Association des Provinces Wallonnes	12/72	17%	5/25	20%

CONCLUSION

Votre Collège provincial a l'honneur de proposer à votre Assemblée d'adopter la résolution ci-jointe relative au rapport rédigé par le directeur financier provincial relatif à l'exécution de sa remise d'avis, en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'année 2025.

Rapport adopté par le Collège provincial.

Pour le Collège provincial,

Le Directeur général provincial,

La Députée provinciale – Présidente,

Pierre BROOZE

Katty FIRQUET.

Avant d'aborder le point suivant, et avec l'accord du Président du Conseil, M. Thomas CIALONE, Chef de groupe, intervient à la tribune.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial, intervient ensuite à la tribune en réponse à l'intervention de M. CIALONE.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026.

7. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 18h18'.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

**COMPTE BUDGÉTAIRE
COMPTE DE RÉSULTATS
BILAN
2025**

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T66 Boni ex antérieurs BO - Recettes et dépenses générales				
	000/097900/01/2025.2024	Boni présumé des années antérieures				
	000/790100/01/2025.2024	Résultat positif d'exercices antérieurs - SO	28.876.578,48	43.340.539,80		43.340.539,80
		Total T66 Boni ex antérieurs BO	28.876.578,48	43.340.539,80		43.340.539,80
	Total Général		28.876.578,48	43.340.539,80		43.340.539,80
F123	Administration générale					
		T60 R.O. Prestations - Administration générale				
	104/742071/01/2025.2024	Récupération de la cotisation de responsabilisation payée indûment	6.000.000,00	7.625.720,72		7.625.720,72
		Total T60 R.O. Prestations	6.000.000,00	7.625.720,72		7.625.720,72
	Total Administration générale		6.000.000,00	7.625.720,72		7.625.720,72
		Total fonds antérieurs	34.876.578,48	50.966.260,52		50.966.260,52
		TOTAL GENERAL	34.876.578,48	50.966.260,52		50.966.260,52

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
11000	Administration générale	7.625.720,72			7.625.720,72
99000	Recettes et dépenses générales				43.340.539,80
	TOTAUX	7.625.720,72			50.966.260,52

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T60 R.O. Prestations - Recettes et dépenses générales				
	000/742010/01	Recettes imprévues et accidentelles	22.000,00	73.243,52		73.243,52
	000/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		18,71		18,71
		Total T60 R.O. Prestations	22.000,00	73.262,23		73.262,23
		T61 R.O. Transferts - Recettes et dépenses générales				
	000/742400/01	Remboursement subventions	30.000,00	28.452,59		28.452,59
		Total T61 R.O. Transferts	30.000,00	28.452,59		28.452,59
		T62 R.O. Dette - Recettes et dépenses générales				
	000/751010/01	Intérêts créditeurs sur comptes bancaires	59.000,00	66.010,67		66.010,67
	000/751020/01	Intérêts créditeurs sur billets de trésorerie	3.000.000,00	2.821.812,64		2.821.812,64
	000/751030/01	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	1.600.000,00	1.827.882,70		1.827.882,70
		Total T62 R.O. Dette	4.659.000,00	4.715.706,01		4.715.706,01
		T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Recettes et dépenses générales				
	000/635317/01	Reprise de la provision pour charges et risques	90.000.000,00	90.000.000,00		90.000.000,00
	Total T68P Prélèvements et provisions Ex. propre	90.000.000,00	90.000.000,00		90.000.000,00	
	Total Général	94.711.000,00	94.817.420,83		94.817.420,83	
F029	Fonds					
		T61 R.O. Transferts - Fonds				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	021/741010/01	Quote-part dans le financement général des provinces	39.297.820,00	39.297.819,60		39.297.819,60
		T61 R.O. Transferts - Compensations				
	026/701400/01	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	4.309.124,00	4.309.124,37		4.309.124,37
	026/701600/01	Complément régional	1.629.951,59	1.663.533,40		1.663.533,40
	026/701700/01	Compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000	125.130,00	125.129,94		125.129,94
		Total T61 R.O. Transferts	45.362.025,59	45.395.607,31		45.395.607,31
	Total Fonds		45.362.025,59	45.395.607,31		45.395.607,31
F049	Impôts					
		T60 R.O. Prestations - Impôts				
	040/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	3.500,00	3.868,85		3.868,85
		Total T60 R.O. Prestations	3.500,00	3.868,85		3.868,85
		T61 R.O. Transferts - Impôts				
	040/701010/01	Produits d'impôts versés globalement	2.000,00	306,64		306,64
	040/701070/01	Dépôts de mitraille et véhicules usagés	22.000,00	8.550,00		8.550,00
	040/701080/01	Établissements dangereux, insalubres et incommodes	485.000,00	496.450,00		496.450,00
	040/701090/01	Agences bancaires	133.000,00	128.144,00		128.144,00
	040/701110/01	Permis de port d'armes de chasse	90.000,00	92.861,30	336,31	92.524,99
	040/701120/01	Centimes additionnels au précompte immobilier	253.500.000,00	264.994.908,42		264.994.908,42
		Total T61 R.O. Transferts	254.232.000,00	265.721.220,36	336,31	265.720.884,05

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Impôts		254.235.500,00	265.725.089,21	336,31	265.724.752,90
F059	Assurances					
	050/742500/01	T60 R.O. Prestations - Assurances Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	13,97		13,97
		Total T60 R.O. Prestations	10,00	13,97		13,97
	050/742060/01	T61 R.O. Transferts - Assurances Récupération de rémunérations payées aux agents provinciaux victimes d'accidents	920.000,00	687.359,95		687.359,95
	050/761020/01	Indemnités versées par les compagnies d'assurances pour sinistres	130.000,00	238.108,91		238.108,91
		Total T61 R.O. Transferts	1.050.000,00	925.468,86		925.468,86
	050/750900/01	T62 R.O. Dette - Assurances Dividendes	28.336,00	28.335,91		28.335,91
		Total T62 R.O. Dette	28.336,00	28.335,91		28.335,91
	Total Assurances		1.078.346,00	953.818,74		953.818,74
F069	Prélèvements					
	060/780101/01	T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Prélèvements Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire exercice propre				
		Total T68P Prélèvements et provisions Ex. propre				
	Total Prélèvements					
F103	Autorités provinciales					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T60 R.O. Prestations - Autorités provinciales				
	101/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.150,00	1.164,00		1.164,00
	101/742070/01	Remboursements par d'anciens députés provinciaux de trop perçu à titre de pension	10,00			
	101/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.000,00	1.639,38		1.639,38
		Total T60 R.O. Prestations	3.160,00	2.803,38		2.803,38
		T61 R.O. Transferts - Autorités provinciales				
	101/742110/01	Retenues opérées sur le traitement des membres du Collège provincial à titre de contribution à la pension de survie				
	101/742120/01	Quote-part des membres du Collège provincial dans les frais d'assurance-accidents contractés en leur faveur	800,00	573,00		573,00
	101/742170/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de retraite des anciens députés provinciaux				
	101/742171/01	Contribution du fonds de pensions aux pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux				
		Total T61 R.O. Transferts	800,00	573,00		573,00
		Total Autorités provinciales	3.960,00	3.376,38		3.376,38
F123	Administration générale					
		T60 R.O. Prestations - Administration générale				
	104/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	10,00	320,10		320,10
	104/702075/01	Recettes liées au photovoltaïque	10,00			
	104/702400/01	Vente bulletin provincial et imprimés aux communes	6.500,00	6.309,04		6.309,04
	104/742030/01	Recouvrement de frais de procédure	25.000,00	33.104,36		33.104,36
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3.010,00	3.483,96		3.483,96

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/742080/01	Intervention du Fonds des maladies professionnelles	350.000,00	429.743,67		429.743,67
	104/742150/01	Quotes-parts et autres produits en matière de pension	2.000,00	1.375,88		1.375,88
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	405.000,00	421.569,76		421.569,76
		T60 R.O. Prestations - Agents sanctionneurs				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	120.000,00	99.302,50		99.302,50
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	0,47		0,47
		T60 R.O. Prestations - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	6.370,65		6.370,65
		T60 R.O. Prestations - Direction générale transversale				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé				
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public				
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	280.000,00	180.399,20		180.399,20
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.000,00	9.590,89		9.590,89
		T60 R.O. Prestations - Services du Directeur Financier provincial				
	121/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.620,00	1.618,98		1.618,98
	121/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Maison de la Formation				
	106/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.410,00	1.485,00		1.485,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	50.000,00	68.511,85		68.511,85
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	390.000,00	424.916,07		424.916,07
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	25.510,00	26.829,42		26.829,42
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	14.000,00	13.240,13		13.240,13
		T60 R.O. Prestations - Ecole Provinciale d'Administration				
	106/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	39.000,00	39.230,00		39.230,00
	106/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	275.000,00	246.343,30		246.343,30
	106/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	106/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	3,66		3,66
		T60 R.O. Prestations - Service de la Communication				
	104/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	104/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	12.485,00	14.646,35		14.646,35
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	188,61		188,61
		T60 R.O. Prestations - Maison du Canton de Hannut				
	104/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	510,00	2.439,02		2.439,02
	104/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	260,00	408,42		408,42
		Total T60 R.O. Prestations	2.012.905,00	2.031.431,29		2.031.431,29
		T61 R.O. Transferts - Administration générale				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	10,00			
	104/740015/01	Subventions des pouvoirs publics dans le cadre du plan activa	130.000,00	119.981,25		119.981,25
	104/740018/01	Remboursements de cotisations patronales diverses	15.000,00	18.062,22		18.062,22
	104/740020/01	Subventions de la Région wallonne	352.778,00	352.779,14		352.779,14
	104/740022/01	Subside pour l'intégration des personnes handicapées	2.500.000,00	3.154.141,75		3.154.141,75
	104/740029/01	Subventions de la Région wallonne pour A.P.E.	3.082.742,00	2.995.551,36		2.995.551,36
	104/742172/01	Contribution du fonds des pensions aux compléments de pensions	6.230.000,00	6.216.297,54		6.216.297,54
	104/742520/01	Remboursement par les communes de leur quote-part des dépenses électorales	10,00			
		T61 R.O. Transferts - Maison de la Formation				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement	3.422.000,00	4.126.840,98		4.126.840,98
	106/740013/01	Subventions pour traitements	1.080.080,00	1.080.080,00		1.080.080,00
		T61 R.O. Transferts - Ecole Provinciale d'Administration				
	106/740012/01	Subventions de fonctionnement				
		Total T61 R.O. Transferts	16.812.620,00	18.063.734,24		18.063.734,24
		T62 R.O. Dette - Services du Directeur Financier provincial				
	121/752010/01	Intérêts de retard	10,00			
		Total T62 R.O. Dette	10,00			
		Total Administration générale	18.825.535,00	20.095.165,53		20.095.165,53
F129	Patrimoine privé					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T60 R.O. Prestations - Patrimoine				
	124/702090/01	Loyers des propriétés provinciales	325.000,00	675.742,72		675.742,72
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Charlemagne				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	710,00	711,51		711,51
		T60 R.O. Prestations - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	220,00	221,49		221,49
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	310,00	305,38		305,38
		T60 R.O. Prestations - Bld d'Avroy 28-30				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Rue Darchis 33 ancien bâtiment				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		1.280,56		1.280,56
		T60 R.O. Prestations - Bâtiment Vertbois				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Quartier Saint-Laurent				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	240,00	233,01		233,01
		T60 R.O. Prestations - Val Benoît				
	124/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	2.250,00		2.250,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	124/742500/01	T60 R.O. Prestations - Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
	124/742500/01	T60 R.O. Prestations - Caserne de Saive Remboursements de dépenses de fonctionnement	13.000,00	12.771,08		12.771,08
		Total T60 R.O. Prestations	339.530,00	693.515,75		693.515,75
	124/752000/01	T62 R.O. Dette - Patrimoine Autres produits financiers	4.500,00	5.623,70		5.623,70
		Total T62 R.O. Dette	4.500,00	5.623,70		5.623,70
		Total Patrimoine privé	344.030,00	699.139,45		699.139,45
F139	Services généraux					
	133/702020/01	T60 R.O. Prestations - Archives provinciales Vente et recouvrement de prestations au secteur public	3.000,00	4.266,90		4.266,90
	133/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	133/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
	137/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	137/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	137/702070/01	Revente de produits recyclables collectés	12.000,00	10.221,90		10.221,90
	137/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00	10.500,00		10.500,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	137/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	10,00			
	137/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	270.000,00	261.025,19		261.025,19
	137/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	25.000,00	81.452,71		81.452,71
		T60 R.O. Prestations - Pôle publications				
	134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	25.000,00	8.846,79		8.846,79
	134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	83,94		83,94
	134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Imprimerie centrale				
	134/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	82.000,00	58.135,57		58.135,57
	134/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	325.000,00	331.670,48		331.670,48
	134/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	430,00	427,78		427,78
	134/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Complexe des Hauts-Sarts				
	138/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	6.000,00	5.695,02		5.695,02
	138/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	65.000,00	62.359,22		62.359,22
	138/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.310,00	1.315,60		1.315,60
	138/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	2.110,00	2.544,25		2.544,25
		T60 R.O. Prestations - Direction des Systèmes d'Information				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	139/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	139/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	70.000,00	64.727,94		64.727,94
	139/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	390,00	386,58		386,58
	139/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	4.100,00	3.101,33		3.101,33
		Total T60 R.O. Prestations	891.450,00	906.761,20		906.761,20
		T61 R.O. Transferts - Service informatique central				
	139/740020/01	Subventions de la Région wallonne		14.841,68		14.841,68
		Total T61 R.O. Transferts		14.841,68		14.841,68
		Total Services généraux	891.450,00	921.602,88		921.602,88
F169		Relations extérieures et internationales				
		T60 R.O. Prestations - Direction du protocole et des relations internationales				
	151/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	4.000,00	2.210,00		2.210,00
	151/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	745,00	735,60		735,60
	151/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.000,00	9.976,00		9.976,00
		Total T60 R.O. Prestations	5.745,00	12.921,60		12.921,60
		T61 R.O. Transferts - Direction du protocole et des relations internationales				
	151/740010/01	Subsides du Fédéral	7.000,00	1.815,00		1.815,00
	151/740050/01	Subsides de la Communauté européenne	38.000,00	38.000,00		38.000,00
		Total T61 R.O. Transferts	45.000,00	39.815,00		39.815,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Relations extérieures et internationales		50.745,00	52.736,60		52.736,60
F399	Sécurité et ordre public					
		T60 R.O. Prestations - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	351/742560/01	Remboursements par les zones de serours des frais encourus à charge du budget provincial	1,00			
		T60 R.O. Prestations - Police				
	331/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	57.480,00	57.479,92		57.479,92
		Total T60 R.O. Prestations	57.481,00	57.479,92		57.479,92
		T61 R.O. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	351/740405/01	Soutien régional reprise financement des zones de secours	3.555.263,97	3.555.263,97		3.555.263,97
	351/740406/01	Budget complémentaire de la Région wallonne au bénéfice des zones de secours	5.417.938,77	5.417.938,79		5.417.938,79
		Total T61 R.O. Transferts	8.973.202,74	8.973.202,76		8.973.202,76
		T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes				
	351/635316/01	Reprise de la provision pour zones de secours	20.000.000,00	20.000.000,00		20.000.000,00
		T68P Prélèvements et provisions Ex. propre - Prélèvements				
	351/780150/01	Prélèvement pour le financement des zones de secours				
		Total T68P Prélèvements et provisions Ex. propre	20.000.000,00	20.000.000,00		20.000.000,00
	Total Sécurité et ordre public		29.030.683,74	29.030.682,68		29.030.682,68
F449	Voies navigables - Hydraulique					
		T60 R.O. Prestations - Hydraulique				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	482/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	10,00			
		T61 R.O. Transferts - Cours d'eau non navigables				
	484/740020/01	Subventions de la Région wallonne		1.232.000,00		1.232.000,00
		Total T61 R.O. Transferts		1.232.000,00		1.232.000,00
		Total Voies navigables - Hydraulique	10,00	1.232.000,00		1.232.000,00
F559	Industrie et énergie					
		T60 R.O. Prestations - SPI				
	530/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	10,00			
		T61 R.O. Transferts - Gaz				
	551/742610/01	Redevance pour occupation du domaine public	65.800,00	65.791,37		65.791,37
		Total T61 R.O. Transferts	65.800,00	65.791,37		65.791,37
		T62 R.O. Dette - Production et transport d'énergie				
	550/750200/01	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	21,00	29,35		29,35
		T62 R.O. Dette - Gaz				
	551/750900/01	Dividendes		818.812,81		818.812,81
		T62 R.O. Dette - Électricité				
	552/742200/01	Ristournes intercommunale	7.164.912,00	7.164.873,63		7.164.873,63

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	552/750900/01	Dividendes		530.173,66		530.173,66
		Total T62 R.O. Dette	7.164.933,00	8.513.889,45		8.513.889,45
	Total Industrie et énergie		7.230.743,00	8.579.680,82		8.579.680,82
F569	Tourisme					
	560/742040/01	T60 R.O. Prestations - Tourisme				
		Remboursements de dépenses de personnel	10,00	4,92		4,92
		Total T60 R.O. Prestations	10,00	4,92		4,92
	560/740011/01	T61 R.O. Transferts - Tourisme				
		Remboursement de cotisations patronales	122.000,00	121.190,13		121.190,13
		Total T61 R.O. Transferts	122.000,00	121.190,13		121.190,13
	Total Tourisme		122.010,00	121.195,05		121.195,05
F699	Agriculture					
		T60 R.O. Prestations - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	8.000,00	14.248,21		14.248,21
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.060,00	7.328,50		7.328,50
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Pôle Laboratoires				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	60.000,00	56.131,70		56.131,70

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	50.000,00	54.462,76		54.462,76
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	3.860,00	2.856,95		2.856,95
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	70,72		70,72
		T60 R.O. Prestations - Direction des services agricoles				
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.250,00	2.246,05		2.246,05
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Station d'analyses agricoles				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	140.000,00	177.026,79		177.026,79
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	37.000,00	34.896,85		34.896,85
	621/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	580,00	982,80		982,80
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	880,00	876,63		876,63
		T60 R.O. Prestations - Site d'Argenteau				
	621/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00	58,68		58,68
	621/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	621/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	151,52		151,52
		Total T60 R.O. Prestations	303.700,00	351.338,16		351.338,16
		T61 R.O. Transferts - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité				
	621/740020/01	Subventions de la Région wallonne	234.780,00	234.772,90		234.772,90
	621/740051/01	Subsides Européens	10,00			

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	621/740054/01	Subsides Interreg T61 R.O. Transferts - Pôle Laboratoires	26.120,00	53.374,00		53.374,00
	621/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel T61 R.O. Transferts - Station d'analyses agricoles	10,00			
	621/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.605,00	1.600,40		1.600,40
	621/740060/01	Autres subventions des pouvoirs publics	10,00			
	621/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés T61 R.O. Transferts - Site d'Argenteau	440,00	431,31		431,31
	621/740071/01	Interventions d'organismes privés				
		Total T61 R.O. Transferts	262.975,00	290.178,61		290.178,61
	Total Agriculture		566.675,00	641.516,77		641.516,77
F719	Enseignement : Affaires générales					
		T60 R.O. Prestations - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation				
	701/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	701/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	85.000,00	49.072,00		49.072,00
	701/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Centres Psycho-médico-sociaux	20.000,00	18.956,99		18.956,99
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	51,26		51,26

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Espace Tremplin	310,00	747,22		747,22
	701/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel T60 R.O. Prestations - Internats	10,00	0,72		0,72
	708/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.000,00			
	708/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	104,50		104,50
	708/702100/01	Redevances d'internats	2.550.000,00	2.780.300,11		2.780.300,11
	708/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	5.000,00	4.987,35		4.987,35
	708/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Repas scolaires	1.500,00	5.464,45		5.464,45
	702/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	400.000,00	425.924,86		425.924,86
	702/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	20.000,00	11.740,20		11.740,20
	702/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Promotion de la santé à l'école	10,00			
	706/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	5.380,00	6.513,36		6.513,36
	706/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Enseignement - Affaires générales	710,00	217,06		217,06
	700/702220/01	Droits d'inscription et ventes de syllabus	2.815.000,00	2.889.159,61		2.889.159,61
	700/702420/01	Prêt des manuels scolaires	16.000,00	15.475,00		15.475,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	700/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	7.810,00	18.581,00		18.581,00
	700/742551/01	Remboursements des frais scolaires	450.000,00	702.266,71		702.266,71
		Total T60 R.O. Prestations	6.378.770,00	6.929.562,40		6.929.562,40
		T61 R.O. Transferts - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation				
	701/740051/01	Subsides Européens	223.083,00	223.073,09		223.073,09
	701/740141/01	Subsides pour manuels scolaires	41.305,00	41.305,46		41.305,46
		T61 R.O. Transferts - Centres Psycho-médico-sociaux				
	706/740041/01	Subventions pour fonctionnement	680.000,00	689.178,90		689.178,90
	706/740042/01	Subventions pour traitements	6.835.195,00	6.835.195,00		6.835.195,00
		T61 R.O. Transferts - Internats				
	708/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.320,00	3.314,68		3.314,68
	708/740041/01	Subventions pour fonctionnement	445.000,00	441.701,34		441.701,34
	708/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	640,00	634,77		634,77
		T61 R.O. Transferts - Promotion de la santé à l'école				
	706/740028/01	Subventions au service provincial de promotion de la santé à l'école	2.750.000,00	2.939.040,84		2.939.040,84
		T61 R.O. Transferts - Enseignement - Affaires générales				
	700/740049/01	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés	1.150.000,00	1.215.858,22		1.215.858,22
	700/740066/01	Interventions pour réalisation de projets subsidiés dans l'enseignement	1.800.000,00	2.097.422,74		2.097.422,74
		Total T61 R.O. Transferts	13.928.543,00	14.486.725,04		14.486.725,04

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T62 R.O. Dette - Prêts d'études				
	703/410401/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts d'études	25.000,00	152.912,66		152.912,66
	703/751401/01	Remboursements d'intérêts	300,00	510,79		510,79
		Total T62 R.O. Dette	25.300,00	153.423,45		153.423,45
	Total Enseignement : Affaires générales		20.332.613,00	21.569.710,89		21.569.710,89
F739	Enseignement secondaire					
		T60 R.O. Prestations - Enseignement agricole et horticole				
	732/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	425,00	792,20		792,20
	732/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	732/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	2.260,00	1.253,20		1.253,20
	732/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.000,00	5.462,41		5.462,41
		T60 R.O. Prestations - Enseignement secondaire				
	735/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	375.000,00	378.853,62		378.853,62
	735/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	1.000,00	3.748,00		3.748,00
	735/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	70.000,00	90.394,14		90.394,14
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	175.000,00	149.679,86		149.679,86
		T60 R.O. Prestations - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes				
	736/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	736/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	2.000,00	4.824,00		4.824,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	736/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	104,12		104,12
	736/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	20.000,00	10.434,46		10.434,46
		T60 R.O. Prestations - Centre d'enseignement et de formation en alternance				
	735/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	223,70		223,70
		Total T60 R.O. Prestations	649.215,00	645.769,71		645.769,71
		T61 R.O. Transferts - Enseignement agricole et horticole				
	732/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	32.000,00	33.128,45		33.128,45
	732/740041/01	Subventions pour fonctionnement	940.000,00	967.602,61		967.602,61
	732/740042/01	Subventions pour traitements	7.880.595,00	7.880.595,00		7.880.595,00
		T61 R.O. Transferts - Enseignement secondaire				
	735/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	272.915,00	272.813,56		272.813,56
	735/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	150.000,00	149.452,04		149.452,04
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	8.500.000,00	9.125.393,88		9.125.393,88
	735/740042/01	Subventions pour traitements	75.700.250,00	75.700.250,00		75.700.250,00
	735/740048/01	Subsides de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	525.000,00	532.640,80		532.640,80
	735/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	74.205,00	74.187,61		74.187,61
		T61 R.O. Transferts - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes				
	736/740041/01	Subventions pour fonctionnement	540.000,00	573.707,65		573.707,65
	736/740042/01	Subventions pour traitements	13.066.450,00	13.066.450,00		13.066.450,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Centre d'enseignement et de formation en alternance				
	735/740041/01	Subventions pour fonctionnement	275.000,00	334.597,53		334.597,53
	735/740053/01	Subsides aux Centres d'enseignement et de formation en alternance	3.500,00	3.500,00		3.500,00
		Total T61 R.O. Transferts	107.959.915,00	108.714.319,13		108.714.319,13
		Total Enseignement secondaire	108.609.130,00	109.360.088,84		109.360.088,84
F749	Enseignement supérieur					
		T60 R.O. Prestations - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	2.810,00	3.925,12		3.925,12
	741/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00	1.104,00		1.104,00
	741/702100/01	Redevances d'internats	68.000,00	61.958,85		61.958,85
	741/702223/01	Participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur	170.000,00	209.976,93		209.976,93
	741/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	911.000,00	787.143,05		787.143,05
	741/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	51.500,00	60.946,66		60.946,66
		T60 R.O. Prestations - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes				
	744/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	744/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	744/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	1,29		1,29
	744/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.170,00	1.552,12		1.552,12
		Total T60 R.O. Prestations	1.204.520,00	1.126.608,02		1.126.608,02

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	204.850,00	204.807,62		204.807,62
	741/740041/01	Subventions pour fonctionnement	14.900.000,00	20.400.978,87		20.400.978,87
	741/740042/01	Subventions pour traitements	46.604.280,00	46.604.280,00		46.604.280,00
	741/740049/01	Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des projets subsidiés		68.236,00		68.236,00
	741/740051/01	Subsides Européens	146.420,00	146.419,68		146.419,68
	741/740061/01	Interventions d'organismes publics		55.056,40		55.056,40
	741/740601/01	Subsides visant le financement de dépenses de personnel	33.010,00	36.255,00		36.255,00
	741/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	43.710,00	43.704,60		43.704,60
		T61 R.O. Transferts - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes				
	744/740041/01	Subventions pour fonctionnement	53.000,00	86.353,56		86.353,56
	744/740042/01	Subventions pour traitements	4.640.305,00	4.640.305,00		4.640.305,00
		Total T61 R.O. Transferts	66.625.575,00	72.286.396,73		72.286.396,73
		Total Enseignement supérieur	67.830.095,00	73.413.004,75		73.413.004,75
F759		Enseignement pour handicapés				
		T60 R.O. Prestations - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00	437,00		437,00
	752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.740,00	1.833,68		1.833,68

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	500,00	766,25		766,25
		T60 R.O. Prestations - Institut médico-pédagogique de Micheroux				
	752/702170/01	Intervention de l'I.N.A.M.I. et des parents dans le coût de la journée d'entretien	91.000,00	69.079,24		69.079,24
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	1.055.000,00	1.103.267,41		1.103.267,41
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	10,40		10,40
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	20,36		20,36
		T60 R.O. Prestations - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot				
	752/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	7.000,00	6.359,20		6.359,20
	752/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	450,00	745,00		745,00
	752/702180/01	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	1.500,00	284,44		284,44
	752/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	1.320.050,00	1.347.890,71		1.347.890,71
	752/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	60.000,00	57.203,23		57.203,23
		Total T60 R.O. Prestations	2.538.270,00	2.587.896,92		2.587.896,92
		T61 R.O. Transferts - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/740026/01	Intervention dans les frais de transport des élèves	25.000,00	24.328,96		24.328,96
	752/740041/01	Subventions pour fonctionnement	256.000,00	240.254,77		240.254,77
	752/740042/01	Subventions pour traitements	3.295.431,00	3.295.431,00		3.295.431,00
		T61 R.O. Transferts - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot				
	752/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	4.780,00	4.755,40		4.755,40

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	752/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	1.290,00	1.281,59		1.281,59
		Total T61 R.O. Transferts	3.582.501,00	3.566.051,72		3.566.051,72
	Total Enseignement pour handicapés		6.120.771,00	6.153.948,64		6.153.948,64
F760	Complexes de délassement					
		T60 R.O. Prestations - Domaine provincial de Wégimont				
	760/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.135.000,00	1.149.044,69		1.149.044,69
	760/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	15.000,00	8.316,22		8.316,22
	760/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	91,18		91,18
	760/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	9.000,00	15.114,03		15.114,03
		Total T60 R.O. Prestations	1.159.010,00	1.172.566,12		1.172.566,12
		T61 R.O. Transferts - Domaine provincial de Wégimont				
	760/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	35.000,00	33.128,45		33.128,45
		Total T61 R.O. Transferts	35.000,00	33.128,45		33.128,45
	Total Complexes de délassement		1.194.010,00	1.205.694,57		1.205.694,57
F763	Culture, loisirs et fêtes					
		T60 R.O. Prestations - Coordination développement culturel				
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	1.000,00	1.995,00		1.995,00
	762/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	762/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	6.210,00	2.784,64		2.784,64

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Rencontres Théâtre jeune public	2.500,00	2.870,94		2.870,94
	762/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	30.200,00	31.118,65		31.118,65
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Bâtiment Chiroux	203.420,00	215.160,00		215.160,00
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - B3	2.920,00	2.917,53		2.917,53
	767/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	110.000,00	145.139,28		145.139,28
	767/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	767/702023/01	Redevances utilisateurs des bibliothèques participantes au réseau provincial de la lecture publique	59.500,00	66.290,00		66.290,00
	767/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	11.500,00	11.204,10		11.204,10
	767/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Belvaux 123	27.550,00	28.905,99		28.905,99
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - Belvaux 189	10,00			
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement T60 R.O. Prestations - O.M. de Seraing				
	762/702091/01	Redevances d'occupation du studio d'enregistrement	5.500,00	4.867,80		4.867,80
	762/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T60 R.O. Prestations	460.340,00	513.253,93		513.253,93
		T61 R.O. Transferts - Coordination développement culturel				
	762/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	59.000,00	59.631,22		59.631,22
		T61 R.O. Transferts - B3				
	767/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	120.000,00	107.269,46		107.269,46
	767/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	1.166.800,00	1.167.839,17		1.167.839,17
	767/740071/01	Interventions d'organismes privés	1.000,00	1.800,00		1.800,00
		Total T61 R.O. Transferts	1.346.800,00	1.336.539,85		1.336.539,85
		Total Culture, loisirs et fêtes	1.807.140,00	1.849.793,78		1.849.793,78
F769		Sports				
		T60 R.O. Prestations - Service des sports				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	34.000,00	29.685,70		29.685,70
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	200,00	92,00		92,00
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	6.000,00	7.236,95		7.236,95
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	165.000,00	169.664,34		169.664,34
		T60 R.O. Prestations - Province Naimette Arena				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	11.000,00	15.151,90		15.151,90
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	95.000,00	96.182,89		96.182,89
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Province Raquettes Arena				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	82.000,00	76.089,49		76.089,49
	764/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	10,00			
	764/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	104,95		104,95
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	1.800,00	2.400,00		2.400,00
		T60 R.O. Prestations - Province Ballons Arena				
	764/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	25.000,00	28.680,60		28.680,60
	764/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.160,00	5.181,17		5.181,17
		Total T60 R.O. Prestations	423.200,00	430.469,99		430.469,99
		T61 R.O. Transferts - Service des sports				
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	260.000,00	265.027,60		265.027,60
		T61 R.O. Transferts - Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs				
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	124.600,00	121.596,70		121.596,70
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	6.600,00	5.473,11		5.473,11
		T61 R.O. Transferts - Province Raquettes Arena				
	764/410400/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	55.500,00	58.488,42		58.488,42
	764/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	20.000,00	17.434,52		17.434,52

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	764/754000/01	Remboursements d'intérêts d'emprunts subsidiés	10.530,00	11.648,74		11.648,74
		Total T61 R.O. Transferts	477.230,00	479.669,09		479.669,09
	Total Sports		900.430,00	910.139,08		910.139,08
F789	Arts					
		T60 R.O. Prestations - Service des musées et expositions				
	771/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	132.000,00	123.031,47		123.031,47
	771/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	32.000,00	25.645,25		25.645,25
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	5.350,00	5.353,17		5.353,17
	771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	3.350,00	3.568,72		3.568,72
		T60 R.O. Prestations - Château de Jehay				
	771/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	0,64		0,64
	771/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement		4.260,00		4.260,00
		Total T60 R.O. Prestations	172.710,00	161.859,25		161.859,25
		T61 R.O. Transferts - Service des musées et expositions				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	162.000,00	182.660,91		182.660,91
	771/740020/01	Subventions de la Région wallonne	500,00	10.450,00		10.450,00
	771/740040/01	Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles	376.530,00	376.529,79		376.529,79
		T61 R.O. Transferts - Château de Jehay				
	771/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	45.000,00	22.439,22		22.439,22

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T61 R.O. Transferts	584.030,00	592.079,92		592.079,92
	Total Arts		756.740,00	753.939,17		753.939,17
F799	Cultes et laïcité					
		T61 R.O. Transferts - Laïcité				
	791/742400/01	Remboursement subventions		3.380,36		3.380,36
		Total T61 R.O. Transferts		3.380,36		3.380,36
	Total Cultes et laïcité			3.380,36		3.380,36
F869	Interventions sociales et famille					
		T60 R.O. Prestations - Pôle Enfants/Adolescents				
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Pôle Citoyens				
	840/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	50.000,00	40.845,12		40.845,12
	840/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	50.030,00	40.845,12		40.845,12
		T61 R.O. Transferts - Pôle Enfants/Adolescents				
	840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	10,00			
		T61 R.O. Transferts - Pôle Citoyens				
	840/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	142.000,00	141.306,63		141.306,63

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	840/740061/01	Interventions d'organismes publics	33.200,00			
		Total T61 R.O. Transferts	175.210,00	141.306,63		141.306,63
		T62 R.O. Dette - La famille				
	844/410402/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	750,00	1.077,58		1.077,58
	844/751402/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts installation jeunes	10,00	4,31		4,31
		Total T62 R.O. Dette	760,00	1.081,89		1.081,89
		Total Interventions sociales et famille	226.000,00	183.233,64		183.233,64
F872	Soins de santé					
		T60 R.O. Prestations - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
	870/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	10,00			
	870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	830,00	822,09		822,09
	870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	1,47		1,47
		T60 R.O. Prestations - Pôle Transversal				
	870/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	30,00	2.623,81		2.623,81
	870/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	300,00	294,90		294,90
		T60 R.O. Prestations - Pôle médical				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	32.500,00	32.967,88		32.967,88
	871/702020/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur public	282.000,00	285.601,59		285.601,59
	871/702340/01	Intervention INAMI dépistage cancer du sein				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	170,00	7.239,93		7.239,93
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Pôle Promotion et Animations				
	871/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	5.000,00	4.524,74		4.524,74
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	0,25		0,25
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	450,00	441,00		441,00
		T60 R.O. Prestations - Observatoire de la Santé				
	871/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	871/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux				
	872/702190/01	Interventions du secteur privé dans les prestations d'hospitalisations				
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	185.000,00	182.421,33		182.421,33
		T60 R.O. Prestations - Centre Princesse Astrid				
	872/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	300.000,00	254.352,23		254.352,23
	872/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	806.350,00	771.291,22		771.291,22
		T61 R.O. Transferts - Pôle médical				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	5.400,00	2.690,00		2.690,00
	871/740061/01	Interventions d'organismes publics		168.319,94		168.319,94

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T61 R.O. Transferts - Pôle Promotion et Animations				
	871/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	60.000,00	56.409,08		56.409,08
	871/740020/01	Subventions de la Région wallonne	90.000,00	103.746,15		103.746,15
		T61 R.O. Transferts - Centre Princesse Astrid				
	872/740011/01	Remboursement de cotisations patronales	75.000,00	59.930,56		59.930,56
		Total T61 R.O. Transferts	230.400,00	391.095,73		391.095,73
	Total Soins de santé		1.036.750,00	1.162.386,95		1.162.386,95
F879	Hygiène et salubrité publique					
		T60 R.O. Prestations - Service interne de prévention et de la protection du travail				
	879/742040/01	Remboursements de dépenses de personnel	10,00			
	879/742500/01	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Adduction et distribution d'eau				
	874/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	10,00			
		T60 R.O. Prestations - Traitement des eaux usées				
	877/702120/01	Vente de documents, remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance et autres prestations pour compte de particuliers ou d'intercommunales	35.500,00	24.057,96		24.057,96
	877/702130/01	Vente de documents et remboursements de frais de projets, de direction et de surveillance pour compte des pouvoirs publics	10,00			
		Total T60 R.O. Prestations	35.540,00	24.057,96		24.057,96
	Total Hygiène et salubrité publique		35.540,00	24.057,96		24.057,96
F939	Logement et aménagement du territoire					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T60 R.O. Prestations - Habitations sociales et politique du logement				
	922/702010/01	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé		18,50		18,50
		Total T60 R.O. Prestations		18,50		18,50
		T62 R.O. Dette - Habitations sociales et politique du logement				
	922/410403/01	Remboursements par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	250.000,00	1.557.388,91	1.140,44	1.556.248,47
	922/750800/01	Dividendes des sociétés d'habitations sociales				
	922/751403/01	Remboursements d'intérêts par les bénéficiaires des prêts à l'achat, la construction et l'assainissement d'habitations sociales	30.000,00	201.912,42	3,60	201.908,82
		Total T62 R.O. Dette	280.000,00	1.759.301,33	1.144,04	1.758.157,29
		Total Logement et aménagement du territoire	280.000,00	1.759.319,83	1.144,04	1.758.175,79
		Total fonds propre	661.581.932,33	686.617.730,71	1.480,35	686.616.250,36
		TOTAL GENERAL	661.581.932,33	686.617.730,71	1.480,35	686.616.250,36

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
10000	Autorités provinciales	2.803,38	573,00		3.376,38
11000	Administration générale	895.906,77	12.856.813,26		13.752.720,03
11010	Agents sanctionneurs	99.302,97			99.302,97
11041	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes	6.370,65	8.973.202,76		28.979.573,41
11120	Direction générale transversale	189.990,09			189.990,09
11200	Services du Directeur Financier provincial	1.618,98			1.618,98
11300	Archives provinciales	4.266,90			4.266,90
11400	Maison de la Formation	534.982,47	5.206.920,98		5.741.903,45
11410	Ecole Provinciale d'Administration	285.576,96			285.576,96
11460	Centre provincial de formation en agriculture et ruralité	21.576,71	288.146,90		309.723,61
11810	Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable	363.199,80			363.199,80
12010	Pôle publications	8.930,73			8.930,73
12100	Imprimerie centrale	390.233,83			390.233,83
12200	Complexe des Hauts-Sarts	71.914,09			71.914,09
12300	Direction du protocole et des relations internationales	12.921,60	39.815,00		52.736,60
12400	Service de la Communication	14.834,96			14.834,96
12600	Direction des Systèmes d'Information	68.215,85			68.215,85
12601	Service informatique central		14.841,68		14.841,68
13400	Police	57.479,92			57.479,92

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
20100	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation	68.028,99	264.378,55		332.407,54
20300	Centres Psycho-médico-sociaux	798,48	7.524.373,90		7.525.172,38
21100	Espace Tremplin	0,72			0,72
22110	Enseignement agricole et horticole	7.507,81	8.881.326,06		8.888.833,87
23000	Internats	2.790.856,41	445.650,79		3.236.507,20
24000	Enseignement secondaire	622.675,62	85.854.737,89		86.477.413,51
24010	Repas scolaires	437.665,06			437.665,06
26000	Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes	15.362,58	13.640.157,65		13.655.520,23
27400	Enseignement supérieur non universitaire	1.125.054,61	67.559.738,17		68.684.792,78
28400	Centre d'enseignement et de formation en alternance	223,70	338.097,53		338.321,23
28900	Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes	1.553,41	4.726.658,56		4.728.211,97
29100	Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé	3.036,93	3.560.014,73		3.563.051,66
29110	Institut médico-pédagogique de Micheroux	1.172.377,41			1.172.377,41
29200	Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot	1.412.482,58	6.036,99		1.418.519,57
30100	DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité	823,56			823,56
30300	Pôle Transversal	2.918,71			2.918,71
31050	Pôle Laboratoires	113.522,13			113.522,13
33030	Promotion de la santé à l'école	6.730,42	2.939.040,84		2.945.771,26
33500	Pôle médical	325.809,40	171.009,94		496.819,34

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
35500	Pôle Promotion et Animations	4.965,99	160.155,23		165.121,22
36000	Observatoire de la Santé				
42000	Service interne de prévention et de la protection du travail				
45100	L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux	182.421,33			182.421,33
45300	Centre Princesse Astrid	254.352,23	59.930,56		314.282,79
53000	SPI				
56000	Tourisme	4,92	121.190,13		121.195,05
62000	Direction des services agricoles	2.246,05			2.246,05
63100	Station d'analyses agricoles	213.783,07	2.031,71		215.814,78
63300	Site d'Argenteau	210,20			210,20
71000	Domaine provincial de Wégimont	1.172.566,12	33.128,45		1.205.694,57
73100	Coordination développement culturel	7.650,58	59.631,22		67.281,80
73150	Rencontres Théâtre jeune public	246.278,65			246.278,65
75000	Service des sports	206.678,99	265.027,60		471.706,59
75100	Province Naimette Arena	15.151,90			15.151,90
75300	Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs	96.182,89	127.069,81		223.252,70
75800	Province Raquettes Arena	78.594,44	87.571,68		166.166,12
75900	Province Ballons Arena	33.861,77			33.861,77
77110	Service des musées et expositions	157.598,61	569.640,70		727.239,31

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
77200	Château de Jehay	4.260,64	22.439,22		26.699,86
81020	Maison du Canton de Hannut	2.847,44			2.847,44
81100	Pôle Enfants/Adolescents				
81150	Pôle Citoyens	40.845,12	141.306,63		182.151,75
85200	Prêts d'études			153.423,45	153.423,45
99000	Recettes et dépenses générales	73.262,23	28.452,59	4.715.706,01	94.817.420,83
99021	Fonds		39.297.819,60		39.297.819,60
99026	Compensations		6.097.787,71		6.097.787,71
99040	Impôts	3.868,85	265.720.884,05		265.724.752,90
99050	Assurances	13,97	925.468,86	28.335,91	953.818,74
99060	Prélèvements				
99124	Patrimoine	675.742,72		5.623,70	681.366,42
99482	Hydraulique				
99484	Cours d'eau non navigables		1.232.000,00		1.232.000,00
99550	Production et transport d'énergie			29,35	29,35
99551	Gaz		65.791,37	818.812,81	884.604,18
99552	Électricité			7.695.047,29	7.695.047,29
99700	Enseignement - Affaires générales	3.625.482,32	3.313.280,96		6.938.763,28
99791	Laïcité		3.380,36		3.380,36

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
99844	La famille			1.081,89	1.081,89
99874	Adduction et distribution d'eau				
99877	Traitement des eaux usées	24.057,96			24.057,96
99922	Habitations sociales et politique du logement	18,50		1.758.157,29	1.758.175,79
B001-02-01	Bâtiment Charlemagne	711,51			711,51
B001-04-01	Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière	221,49			221,49
B001-05-01	Bâtiment Fonds Saint-Servais	305,38			305,38
B002-01-01	Bld d'Avroy 28-30				
B002-03-01	Rue Darchis 33 ancien bâtiment	1.280,56			1.280,56
B002-08-01	Bâtiment Vertbois				
B002-10-01	Bâtiment Chiroux	2.917,53			2.917,53
B002-15-00	Quartier Saint-Laurent	233,01			233,01
B003-05-01	B3	251.539,37	1.276.908,63		1.528.448,00
B004-02-00	Belvaux 123				
B004-03-00	Belvaux 189				
B005-02-01	Val Benoit	2.250,00			2.250,00
B009-05-01	Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe				
B016-05-01	Caserne de Saive	12.771,08			12.771,08
B080-02-01	O.M. de Seraing	4.867,80			4.867,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PRESTATIONS 000/60	TRANSFERTS 000/61	DETTE 000/62	TOTAL 000/63
	TOTAUX	18.537.600,41	542.902.432,25	15.176.217,70	686.616.250,36

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FOUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales						
	000/642090/01/2019.2019	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/662001/01/2024.2023	Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O						
		Total T71 D.O. Fonctionnement						
		T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales						
	000/642000/01/2020.2020	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/642000/01/2021.2021	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/642000/01/2022.2022	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/642000/01/2023.2023	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
	000/642000/01/2024.2024	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire						
		Total T72 D.O. Transfert						
		Total Général						
F049	Impôts							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	040/612300/01/2024.2024	T71 D.O. Fonctionnement - Impôts Honoraires d'avocats et d'huissiers		3.051,71	3.051,71	558,49	2.493,22	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		3.051,71	3.051,71	558,49	2.493,22	
	Total Impôts			3.051,71	3.051,71	558,49	2.493,22	
F059	Assurances							
	050/627100/01/2024.2024	T70 D.O. Personnel - Assurances Primes d'assurances contre les accidents de travail		1.294,83	1.294,83	1.294,83		
		Total T70 D.O. Personnel		1.294,83	1.294,83	1.294,83		
	050/613390/01/2024.2024	T71 D.O. Fonctionnement - Assurances Réparation de sinistres		12.400,87	12.400,87	12.117,39	283,48	
	050/616000/01/2024.2024	Primes d'assurances		24.802,63	24.802,63	24.802,63		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		37.203,50	37.203,50	36.920,02	283,48	
	Total Assurances			38.498,33	38.498,33	38.214,85	283,48	
F103	Autorités provinciales							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FOUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales						
	101/620301/01/2024.2024	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial		10.049,18	10.049,18	10.049,18		
		Total T70 D.O. Personnel		10.049,18	10.049,18	10.049,18		
		T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales						
	101/610000/01/2024.2024	Loyers d'immeubles et charges locatives		2.147,73	2.147,73	1.954,05	193,68	
	101/611301/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour des conseillers provinciaux		2.500,00	2.500,00	1.007,11	1.492,89	
	101/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		15.440,36	15.440,36	6.714,57	8.725,79	
	101/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		9.081,68	9.081,68	5.825,21	3.256,47	
	101/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		738,64	738,64	738,64		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		29.908,41	29.908,41	16.239,58	13.668,83	
		T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales						
	101/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	101/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	101/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	101/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Autorités provinciales			39.957,59	39.957,59	26.288,76	13.668,83	
F123	Administration générale							
		T70 D.O. Personnel - Administration générale						
	104/624100/01/2024.2024	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie		5.121,40	5.121,40	5.121,40		
	104/628300/01/2024.2024	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail		3.065,21	3.065,21	3.065,21		
		T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs						
	104/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		300,00	300,00		300,00	
		T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		154,10	154,10	154,10		
		T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale						
	104/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		1.400,00	1.400,00	1.400,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation						
	106/620000/01/2024.2024	Rémunérations						
	106/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		355.000,00	355.000,00	313.594,80	41.405,20	
	106/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		102.700,00	102.700,00	90.489,33	12.210,67	
	106/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		600,00	600,00	506,22	93,78	
	106/625900/01/2024.2024	Abonnements sociaux des vacataires		200,00	200,00		200,00	
	106/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		257.723,62	257.723,62	217.184,12	40.539,50	
		T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		17.000,00	17.000,00	12.460,26	4.539,74	
	106/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		4.845,00	4.845,00	3.561,56	1.283,44	
	106/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		53,50	53,50	53,50		
	106/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		9.381,35	9.381,35	9.310,95	70,40	
		T70 D.O. Personnel - Maison du Canton de Hannut						
	104/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		100,00	100,00		100,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T70 D.O. Personnel		757.644,18	757.644,18	656.901,45	100.742,73	
		T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale						
	104/612300/01/2024.2024	Honoraires d'avocats et d'huissiers		1.302,97	1.302,97	1.302,97		
	104/612400/01/2024.2024	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers		15.223,93	15.223,93	12.477,23	2.746,70	
	104/613006/01/2024.2024	Dépenses électorales						
	104/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		11.656,04	11.656,04	3.600,63	8.055,41	
	104/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		60.427,35	60.427,35	53.283,75	7.143,60	
	104/613301/01/2024.2024	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux		83.854,43	83.854,43	31.911,13	51.943,30	
	104/613305/01/2023.2023	Contrats et entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux						
	104/613305/01/2024.2024	Contrats et entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux		1.262.286,39	1.262.286,39	549.871,29	712.415,10	
	104/613503/01/2024.2024	Cotisation à l'ASBL Association des provinces wallonnes		177.651,00	177.651,00	177.651,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs						
	104/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		291,00	291,00	81,79	209,21	
	104/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		480,05	480,05	480,05		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		164,03	164,03	31,22	132,81	
	104/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		12.245,20	12.245,20	12.245,20		
	104/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		8.297,26	8.297,26	8.297,26		
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale						
	104/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		2.000,00	2.000,00	1.503,11	496,89	
	104/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		9.586,67	9.586,67	9.416,17	170,50	
	104/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		419,94	419,94	419,93	0,01	
	104/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		4.472,58	4.472,58	4.402,00	70,58	
		T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial						
	121/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		224,54	224,54	103,72	120,82	
	121/653020/01/2024.2024	Frais de gestion des comptes						
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation						
	106/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		1.500,00	1.500,00	1.500,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		8.611,27	8.611,27	7.768,38	842,89	
	106/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		115.359,86	115.359,86	103.123,35	12.236,51	
	106/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		49.633,61	49.633,61	49.018,78	614,83	
	106/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		5.628,92	5.628,92	3.839,49	1.789,43	
		T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.400,84	1.400,84	1.080,16	320,68	
	106/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		1.871,12	1.871,12	1.086,47	784,65	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication						
	104/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		15.796,53	15.796,53	7.343,62	8.452,91	
	104/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		1.295,69	1.295,69	690,48	605,21	
	104/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		690,62	690,62		690,62	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut						
	104/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		390,92	390,92	358,73	32,19	
	104/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		2.523,05	2.523,05	2.425,94	97,11	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.855.285,81	1.855.285,81	1.045.313,85	809.971,96	
		T72 D.O. Transfert - Administration générale						
	104/640103/01/2024.2024	Subsides pour la location de chapiteaux et matériel		7.000,00	7.000,00	7.000,00		
	104/640121/01/2024.2024	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes		1.150,00	1.150,00	1.150,00		
	104/640613/01/2024.2024	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal		2.479,00	2.479,00	2.479,00		
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/640131/01/2024.2024	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)		103.515,00	103.515,00	103.515,00		
	104/640134/01/2024.2024	Subsides supracommunaux		17.805,00	17.805,00	17.805,00		
	104/640139/01/2024.2024	Soutien aux Territoires, Villes et Communes		14.299,98	14.299,98	14.299,98		
		Total T72 D.O. Transfert		146.248,98	146.248,98	146.248,98		
		T7X D.O. Dettes - Administration générale						
	104/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	104/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	104/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	104/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	104/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation						
	106/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	106/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	106/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	106/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	106/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	106/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Administration générale			2.759.178,97	2.759.178,97	1.848.464,28	910.714,69	
F129	Patrimoine privé							
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FOUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		180,54	180,54	3,67	176,87	
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		17.349,00	17.349,00	14.687,63	2.661,37	
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière						
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		792,89	792,89	385,66	407,23	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		362,41	362,41	227,64	134,77	
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		1.033,55	1.033,55	1.033,55		
		T71 D.O. Fonctionnement - Bld d'Avroy 28-30						
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		659,28	659,28	521,23	138,05	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois						
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		99.085,52	99.085,52	99.085,52		
		T71 D.O. Fonctionnement - Quartier Saint-Laurent						
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		28.024,96	28.024,96	19.650,54	8.374,42	
		T71 D.O. Fonctionnement - Hangar quai Kurth						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FOUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments						
		T71 D.O. Fonctionnement - Parking Solvay						
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		2.176,25	2.176,25	1.251,43	924,82	
		T71 D.O. Fonctionnement - Val Benoit						
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		19.841,27	19.841,27	14.380,27	5.461,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Entrepôt rue Lambert Marlet 56 Blegny						
	124/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		72,75	72,75	63,75	9,00	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		169.578,42	169.578,42	151.290,89	18.287,53	
		T7X D.O. Dettes - Patrimoine						
	124/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	124/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	124/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	124/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	124/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FOUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Patrimoine privé			169.578,42	169.578,42	151.290,89	18.287,53	
F139	Services généraux							
		T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		1.306,00	1.306,00	1.306,00		
	137/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		13.000,00	13.000,00	13.000,00		
		T70 D.O. Personnel - Pôle publications						
	134/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		85,00	85,00	69,28	15,72	
		T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information						
	139/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		1.824,00	1.824,00	588,62	1.235,38	
		Total T70 D.O. Personnel		16.215,00	16.215,00	14.963,90	1.251,10	
		T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales						
	133/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		19,56	19,56	7,96	11,60	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	133/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		45,52	45,52	45,52		
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		50.000,00	50.000,00	42.470,25	7.529,75	
	137/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		35.849,32	35.849,32	31.846,88	4.002,44	
	137/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		86.444,60	86.444,60	69.231,13	17.213,47	
	137/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		59.241,03	59.241,03	34.220,54	25.020,49	
	137/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		45.920,91	45.920,91	21.461,51	24.459,40	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle publications						
	134/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.433,85	1.433,85	1.433,85		
		T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale						
	134/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		700,00	700,00	700,00		
	134/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		218,13	218,13	213,93	4,20	
	134/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		5.224,37	5.224,37	4.531,94	692,43	
	134/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		679,42	679,42	679,42		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		11,78	11,78	7,50	4,28	
	138/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		1.522,27	1.522,27	1.522,23	0,04	
	138/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		15.531,16	15.531,16	13.224,61	2.306,55	
	138/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		1.050,67	1.050,67	1.050,67		
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information						
	139/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		500,00	500,00	500,00		
	139/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		860,10	860,10	839,62	20,48	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central						
	139/613601/01/2024.2024	Informatisation des services provinciaux		747.007,43	747.007,43	629.869,13	117.138,30	
	139/613630/01/2024.2024	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège		57.015,20	57.015,20	57.015,20		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.109.275,32	1.109.275,32	910.871,89	198.403,43	
		T72 D.O. Transfert - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/640141/01/2024.2024	Rétributions liées au projet Renowatt, bonus de performance énergétique		93.422,00	93.422,00	93.422,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Infrastructures et Développement durable						
	137/640140/01/2024.2024	Subsides aux actions dans le cadre du Développement durable		5.580,00	5.580,00	5.580,00		
		Total T72 D.O. Transfert		99.002,00	99.002,00	99.002,00		
		T7X D.O. Dettes - Archives provinciales						
	133/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	133/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	133/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	133/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	133/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	137/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	137/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	137/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	137/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome						
	134/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale						
	134/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	134/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Services généraux			1.224.492,32	1.224.492,32	1.024.837,79	199.654,53	
F169	Relations extérieures et internationales							
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction du protocole et des relations internationales						
	151/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		51.751,17	51.751,17	51.205,01	546,16	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		51.751,17	51.751,17	51.205,01	546,16	
		T72 D.O. Transfert - Direction du protocole et des relations internationales						
	151/640530/01/2024.2024	Subsides pour l'organisation d'évènements et de folklore		18.950,00	18.950,00	18.950,00		
	151/640541/01/2024.2024	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie		38.000,00	38.000,00	38.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger						
	151/640150/01/2024.2024	Subsides pour les problèmes et actions internationales		250,00	250,00		250,00	
		T72 D.O. Transfert - Programmes de coopération internationale						
	153/640155/01/2024.2024	Co-financement de projets européens		17.125,95	17.125,95	17.125,95		
		Total T72 D.O. Transfert		74.325,95	74.325,95	74.075,95	250,00	
	Total Relations extérieures et internationales			126.077,12	126.077,12	125.280,96	796,16	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F399	Sécurité et ordre public							
	351/628010/01/2024.2024	T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
		Remboursements de traitements		9.042,89	9.042,89	9.042,89		
		T70 D.O. Personnel - Police						
	331/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		30.651,96	30.651,96	30.651,96		
		Total T70 D.O. Personnel			39.694,85	39.694,85	39.694,85	
	351/613200/01/2024.2024	T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
		Fonctionnement technique		4.706,14	4.706,14	4.230,01	476,13	
		Total T71 D.O. Fonctionnement			4.706,14	4.706,14	4.230,01	476,13
	351/640132/01/2024.2024	T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours			2.372.236,00	2.372.236,00	2.372.236,00			
Total T72 D.O. Transfert			2.372.236,00	2.372.236,00	2.372.236,00			
Total Sécurité et ordre public					2.416.636,99	2.416.636,99	2.416.160,86	476,13
F429	Communications routières							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Service technique provincial						
	420/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	420/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	420/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Voirie						
	421/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	421/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	421/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	421/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	421/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	421/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Communications routières						
F449	Voies navigables - Hydraulique							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables						
	484/613720/01/2024.2024	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie ycompris les cours d'eaux canalisés		829.325,32	829.325,32	794.718,89	34.606,43	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		829.325,32	829.325,32	794.718,89	34.606,43	
		T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables						
	484/640204/01/2024.2024	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"		6.545,00	6.545,00	6.545,00		
		Total T72 D.O. Transfert		6.545,00	6.545,00	6.545,00		
		T7X D.O. Dettes - Hydraulique						
	482/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	482/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	482/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	482/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	482/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables						
	484/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	484/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	484/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	484/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	484/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	484/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Voies navigables - Hydraulique			835.870,32	835.870,32	801.263,89	34.606,43	
F529	Economie, commerce et artisanat							
		T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/640220/01/2024.2024	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"		500,00	500,00	500,00		
	511/640221/01/2024.2024	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)		2.479,00	2.479,00	2.479,00		
		Total T72 D.O. Transfert		2.979,00	2.979,00	2.979,00		
	Total Economie, commerce et artisanat			2.979,00	2.979,00	2.979,00		
F559	Industrie et énergie							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie						
	530/640300/01/2024.2024	Contribution à l'action de la SPI		1.628.656,28	1.628.656,28	1.628.656,28		
		Total T72 D.O. Transfert		1.628.656,28	1.628.656,28	1.628.656,28		
		T7X D.O. Dettes - SPI						
	530/430033/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
	530/430033/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
		T7X D.O. Dettes - Industrie et énergie						
	530/430033/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
	530/430033/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
	530/430033/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI						
	530/650015/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI						
		T7X D.O. Dettes - Électricité						
	552/430035/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité						
	552/430035/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	552/430035/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité						
	552/430035/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité						
	552/430035/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts pour libération de la souscription au capital A de l'Association liégeoise d'électricité						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Industrie et énergie			1.628.656,28	1.628.656,28	1.628.656,28		
F569	Tourisme							
		T70 D.O. Personnel - Tourisme						
	560/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		600,00	600,00	600,00		
		Total T70 D.O. Personnel		600,00	600,00	600,00		
		T72 D.O. Transfert - Tourisme						
	560/640371/01/2024.2024	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVl)		32.000,00	32.000,00	27.981,02	4.018,98	
		Total T72 D.O. Transfert		32.000,00	32.000,00	27.981,02	4.018,98	
		T7X D.O. Dettes - Tourisme						
	560/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	560/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	560/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	560/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	560/430037/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
	560/430037/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
	560/430037/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
	560/430037/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
	560/430037/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
	560/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
	560/650017/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Tourisme			32.600,00	32.600,00	28.581,02	4.018,98	
F699	Agriculture							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	621/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		8.000,00	8.000,00	6.802,02	1.197,98	
	621/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.320,00	2.320,00	1.962,38	357,62	
	621/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		13.477,22	13.477,22	10.570,48	2.906,74	
		T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles						
	621/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		11.000,00	11.000,00	4.266,30	6.733,70	
	621/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		3.190,00	3.190,00	1.230,84	1.959,16	
		Total T70 D.O. Personnel		37.987,22	37.987,22	24.832,02	13.155,20	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	621/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		1.200,00	1.200,00	843,70	356,30	
	621/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.517,24	1.517,24	1.134,70	382,54	
	621/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		24.047,85	24.047,85	22.971,81	1.076,04	
	621/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		8.617,00	8.617,00	5.373,16	3.243,84	
	621/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		368,40	368,40	287,98	80,42	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Laboratoires						
	621/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		1.000,00	1.000,00	930,11	69,89	
	621/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.993,65	1.993,65	1.867,40	126,25	
	621/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		31.423,31	31.423,31	21.942,29	9.481,02	
	621/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		2.247,02	2.247,02	726,38	1.520,64	
	621/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		616,86	616,86	392,80	224,06	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles						
	621/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		2.500,00	2.500,00	2.500,00		
	621/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.519,70	1.519,70	537,20	982,50	
	621/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		326,70	326,70		326,70	
	621/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		530,84	530,84	102,93	427,91	
		T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles						
	621/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		2.500,00	2.500,00	1.017,06	1.482,94	
	621/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.238,34	1.238,34	618,46	619,88	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		21.348,44	21.348,44	11.253,60	10.094,84	
	621/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		12.993,27	12.993,27	6.333,57	6.659,70	
	621/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		6.062,78	6.062,78	3.558,51	2.504,27	
		T71 D.O. Fonctionnement - Site d'Argenteau						
	621/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		341,35	341,35	85,46	255,89	
	621/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		6.520,47	6.520,47	1.185,27	5.335,20	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		128.913,22	128.913,22	83.662,39	45.250,83	
		T72 D.O. Transfert - Information agronomique						
	620/640409/01/2024.2024	Subsides aux fermes pédagogiques		1.666,66	1.666,66	1.666,66		
		T72 D.O. Transfert - Services agricoles						
	621/640449/01/2024.2024	Soutien aux actions de développement et de promotion dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire		15.028,49	15.028,49	15.028,49		
		Total T72 D.O. Transfert		16.695,15	16.695,15	16.695,15		
		T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles						
	621/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles						
	621/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	621/431030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	621/650200/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Site d'Argenteau						
	621/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	621/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Agriculture			183.595,59	183.595,59	125.189,56	58.406,03	
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		231.390,41	231.390,41	194.616,01	36.774,40	
		T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/620000/01/2024.2024	Rémunérations						
	706/621000/01/2024.2024	Allocations sociales directes						
	706/623000/01/2024.2024	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
	706/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		700,00	700,00	546,02	153,98	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin						
	701/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		73.347,67	73.347,67	73.347,67		
		T70 D.O. Personnel - Internats						
	708/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		650,00	650,00	439,76	210,24	
		T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école						
	706/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		16.220,00	16.220,00	12.070,45	4.149,55	
	706/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		4.700,00	4.700,00	3.482,32	1.217,68	
		Total T70 D.O. Personnel		327.008,08	327.008,08	284.502,23	42.505,85	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		3.950,00	3.950,00	3.585,82	364,18	
	701/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		31.004,51	31.004,51	26.065,54	4.938,97	
	701/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		25.090,89	25.090,89	23.360,07	1.730,82	
	701/613283/01/2024.2024	Mise en conformité des machines		23.083,70	23.083,70	14.632,43	8.451,27	
	701/613286/01/2024.2024	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire		64.798,58	64.798,58	64.798,55	0,03	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		423,50	423,50	423,50		
	701/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		5.260,42	5.260,42	5.132,92	127,50	
		T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée						
	700/611500/01/2024.2024	Formation permanente du personnel enseignant		3.885,00	3.885,00	951,55	2.933,45	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		25.000,00	25.000,00	14.786,09	10.213,91	
	706/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.140,96	1.140,96	279,87	861,09	
	706/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		2.173,08	2.173,08	1.873,08	300,00	
	706/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		229,17	229,17		229,17	
		T71 D.O. Fonctionnement - Internats						
	708/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		334,49	334,49	223,63	110,86	
	708/613200/01/2023.2023	Fonctionnement technique						
	708/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		174.550,77	174.550,77	145.983,51	28.567,26	
	708/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		58.607,16	58.607,16	53.050,26	5.556,90	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires						
	702/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		80.975,98	80.975,98	69.048,42	11.927,56	
		T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école						
	706/610000/01/2024.2024	Loyers d'immeubles et charges locatives		3.879,53	3.879,53	3.879,53		
	706/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		4.000,00	4.000,00	2.722,35	1.277,65	
	706/612000/01/2024.2024	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs		6.000,00	6.000,00	3.166,29	2.833,71	
	706/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		2.517,57	2.517,57	1.557,25	960,32	
	706/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		5.412,35	5.412,35	4.125,17	1.287,18	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales						
	700/613025/01/2024.2024	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial		32.077,71	32.077,71	23.795,61	8.282,10	
	700/613251/01/2024.2024	Frais scolaires		46.155,18	46.155,18	23.018,75	23.136,43	
	700/613381/01/2024.2024	Entretiens et réparations des sanitaires et des chambres froides dans l'enseignement		11.378,09	11.378,09	11.337,31	40,78	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		611.928,64	611.928,64	497.797,50	114.131,14	
		T72 D.O. Transfert - Centres Psycho-médico-sociaux						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/640017/01/2024.2024	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes		64.000,00	64.000,00	64.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales						
	700/640452/01/2024.2024	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques		1.750,00	1.750,00	1.750,00		
	700/640459/01/2024.2024	Avantages sociaux		10.848,40	10.848,40	10.848,40		
		Total T72 D.O. Transfert		76.598,40	76.598,40	76.598,40		
		T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	701/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	701/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	701/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	701/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	706/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Internats						
	708/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	708/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	708/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	708/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	708/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	708/431030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	708/650200/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école						
	706/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	706/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Prêts d'études						
	703/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	703/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	703/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	703/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	703/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales						
	700/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	700/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	700/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	700/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	700/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Enseignement : Affaires générales			1.015.535,12	1.015.535,12	858.898,13	156.636,99	
F739	Enseignement secondaire							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole						
	732/620000/01/2024.2024	Rémunérations						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/621000/01/2024.2024	Allocations sociales directes						
	732/623000/01/2024.2024	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
	732/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		900,00	900,00	896,32	3,68	
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire						
	735/620000/01/2024.2024	Rémunérations		60.000,00	60.000,00	60.000,00		
	735/621000/01/2024.2024	Allocations sociales directes						
	735/623000/01/2024.2024	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
	735/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		16.000,00	16.000,00	12.318,96	3.681,04	
	735/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		239.582,34	239.582,34	239.582,34		
		T70 D.O. Personnel - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes						
	736/620000/01/2024.2024	Rémunérations						
	736/621000/01/2024.2024	Allocations sociales directes						
	736/623000/01/2024.2024	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
	736/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		2.000,00	2.000,00	2.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	736/628010/01/2024.2024	Remboursements de traitements		51.840,32	51.840,32	49.167,02	2.673,30	
		Total T70 D.O. Personnel		370.322,66	370.322,66	363.964,64	6.358,02	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole						
	732/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		3.980,00	3.980,00	3.921,22	58,78	
	732/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.587,79	1.587,79	928,88	658,91	
	732/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		20.259,28	20.259,28	16.104,60	4.154,68	
	732/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		65.262,74	65.262,74	57.656,73	7.606,01	
	732/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		25.806,54	25.806,54	24.489,19	1.317,35	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire						
	735/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		21.000,00	21.000,00	17.790,26	3.209,74	
	735/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		11.728,81	11.728,81	10.026,38	1.702,43	
	735/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		118.965,02	118.965,02	89.022,29	29.942,73	
	735/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		718.328,93	718.328,93	634.343,92	83.985,01	
	735/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		15.204,82	15.204,82	9.414,29	5.790,53	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes						
	736/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		2.591,68	2.591,68	2.077,54	514,14	
	736/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		12.012,58	12.012,58	9.662,02	2.350,56	
	736/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		535,56	535,56	324,02	211,54	
	736/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		18.340,80	18.340,80	18.340,80		
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'enseignement et de formation en alternance						
	735/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		14.961,39	14.961,39	14.825,78	135,61	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.050.565,94	1.050.565,94	908.927,92	141.638,02	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole						
	732/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	732/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	732/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	732/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	732/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire						
	735/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	735/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	735/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	735/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	735/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	735/431030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	735/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
	735/650200/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes						
	736/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	736/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	736/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	736/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	736/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Enseignement secondaire			1.420.888,60	1.420.888,60	1.272.892,56	147.996,04	
F749	Enseignement supérieur							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/620000/01/2024.2024	Rémunérations						
	741/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		260.000,00	260.000,00	260.000,00		
	741/621000/01/2024.2024	Allocations sociales directes						
	741/623000/01/2024.2024	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
	741/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		75.400,00	75.400,00	75.400,00		
	741/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		3.100,00	3.100,00	3.100,00		
		T70 D.O. Personnel - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes						
	744/620000/01/2024.2024	Rémunérations						
	744/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		10.300,00	10.300,00	6.829,50	3.470,50	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	744/621000/01/2024.2024	Allocations sociales directes						
	744/623000/01/2024.2024	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
	744/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		2.980,00	2.980,00	1.970,29	1.009,71	
		Total T70 D.O. Personnel		351.780,00	351.780,00	347.299,79	4.480,21	
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/610000/01/2024.2024	Loyers d'immeubles et charges locatives		7.242,18	7.242,18	4.615,29	2.626,89	
	741/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		19.624,87	19.624,87	19.624,87		
	741/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		12.182,87	12.182,87	8.120,08	4.062,79	
	741/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		76.693,47	76.693,47	62.490,39	14.203,08	
	741/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		300.201,43	300.201,43	241.439,76	58.761,67	
	741/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		546,54	546,54	309,43	237,11	
		T71 D.O. Fonctionnement - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes						
	744/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		211,88	211,88	148,08	63,80	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		416.703,24	416.703,24	336.747,90	79.955,34	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/640437/01/2024.2024	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province		116.766,28	116.766,28		116.766,28	
	741/642012/01/2024.2024	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur						
	741/642013/01/2024.2024	Rétrocession dans le cadre des coorganisations		36.799,62	36.799,62	36.799,62		
		Total T72 D.O. Transfert		153.565,90	153.565,90	36.799,62	116.766,28	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	741/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	741/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	741/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	741/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	741/431030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	741/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
	741/650200/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts subsidiés						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	741/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Enseignement supérieur			922.049,14	922.049,14	720.847,31	201.201,83	
F759	Enseignement pour handicapés							
		T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/620000/01/2024.2024	Rémunérations						
	752/621000/01/2024.2024	Allocations sociales directes						
	752/623000/01/2024.2024	Cotisations patronales à la sécurité sociale						
		T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		1.500,00	1.500,00	1.274,49	225,51	
		Total T70 D.O. Personnel		1.500,00	1.500,00	1.274,49	225,51	
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		3.000,00	3.000,00	688,10	2.311,90	
	752/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		1.014,12	1.014,12	781,78	232,34	
	752/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		29.665,03	29.665,03	23.301,07	6.363,96	
	752/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		26.267,33	26.267,33	20.313,53	5.953,80	
	752/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		10.152,94	10.152,94	9.717,77	435,17	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot						
	752/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		213,44	213,44	181,71	31,73	
	752/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		3.123,60	3.123,60	3.028,56	95,04	
	752/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		9.687,15	9.687,15	6.019,83	3.667,32	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		83.123,61	83.123,61	64.032,35	19.091,26	
		T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	752/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	752/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	752/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot						
	752/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	752/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	752/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	752/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	752/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	752/431030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	752/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
	752/650200/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Enseignement pour handicapés			84.623,61	84.623,61	65.306,84	19.316,77	
F760	Complexes de délasserment							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont						
	760/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		400,00	400,00	400,00		
	760/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		115,00	115,00	115,00		
	760/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		500,00	500,00	127,60	372,40	
		Total T70 D.O. Personnel		1.015,00	1.015,00	642,60	372,40	
		T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont						
	760/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		200,00	200,00	55,15	144,85	
	760/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		87,13	87,13	35,81	51,32	
	760/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique						
	760/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		20.759,15	20.759,15	18.642,42	2.116,73	
	760/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		657,86	657,86		657,86	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		21.704,14	21.704,14	18.733,38	2.970,76	
		T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont						
	760/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	760/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	760/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	760/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	760/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Complexes de délasserement			22.719,14	22.719,14	19.375,98	3.343,16	
F761	Jeunesse							
		T7X D.O. Dettes - Service provincial de la jeunesse						
	761/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	761/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	761/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	761/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	761/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Jeunesse							
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T70 D.O. Personnel - Coordination développement culturel						
	762/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		30.000,00	30.000,00	21.953,41	8.046,59	
	762/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		8.700,00	8.700,00	3.350,21	5.349,79	
	762/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		1.700,00	1.700,00	844,29	855,71	
		T70 D.O. Personnel - B3						
	767/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		1.600,00	1.600,00	1.600,00		
		Total T70 D.O. Personnel		42.000,00	42.000,00	27.747,91	14.252,09	
		T71 D.O. Fonctionnement - Coordination développement culturel						
	762/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		2.390,00	2.390,00	2.157,79	232,21	
	762/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		30.352,62	30.352,62	25.149,65	5.202,97	
	762/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		2.446,62	2.446,62	2.446,62		
	762/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		1.265,23	1.265,23		1.265,23	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Rencontres Théâtre jeune public						
	762/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		24.997,31	24.997,31	24.953,75	43,56	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Chiroux						
	762/613300/01/2023.2023	Fonctionnement des bâtiments						
	762/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		215.891,94	215.891,94	184.092,00	31.799,94	
		T71 D.O. Fonctionnement - B3						
	767/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		3.900,00	3.900,00	3.900,00		
	767/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		25.291,73	25.291,73	21.574,51	3.717,22	
	767/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		70.856,85	70.856,85	37.231,45	33.625,40	
	767/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		157.739,46	157.739,46	130.422,88	27.316,58	
	767/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		9.139,08	9.139,08	5.606,48	3.532,60	
		T71 D.O. Fonctionnement - Belvaux 123						
	762/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		3.415,63	3.415,63	6,35	3.409,28	
		T71 D.O. Fonctionnement - Belvaux 189						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		3,07	3,07		3,07	
		T71 D.O. Fonctionnement - O.M. de Seraing						
	762/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		7.997,39	7.997,39	4.281,89	3.715,50	
	762/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		360,63	360,63	23,60	337,03	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		556.047,56	556.047,56	441.846,97	114.200,59	
		T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs						
	762/640460/01/2024.2024	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège		45.999,79	45.999,79	37.012,70	8.987,09	
	762/640500/01/2024.2024	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires		1.250,00	1.250,00	1.250,00		
	762/640501/01/2024.2024	Subsides aux institutions culturelles		161.438,00	161.438,00	157.442,50	3.995,50	
	762/640503/01/2024.2024	Subsides aux Centres Culturels		21.480,00	21.480,00	21.480,00		
	762/640515/01/2024.2024	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux		176.320,00	176.320,00	166.142,00	10.178,00	
		Total T72 D.O. Transfert		406.487,79	406.487,79	383.327,20	23.160,59	
		T7X D.O. Dettes - Coordination développement culturel						
	762/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	762/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	762/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	762/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Service des expositions						
	763/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	763/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	763/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	763/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	763/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs						
	762/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	762/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	762/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	762/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - B3						
	767/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	767/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	767/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	767/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	767/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - O.M. de Seraing						
	762/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	762/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Culture, loisirs et fêtes			1.004.535,35	1.004.535,35	852.922,08	151.613,27	
F769	Sports							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports						
	764/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		29.689,16	29.689,16	26.283,04	3.406,12	
	764/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		3.434,95	3.434,95	3.291,69	143,26	
	764/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		3.790,89	3.790,89	2.716,58	1.074,31	
	764/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		320,33	320,33	320,32	0,01	
		T71 D.O. Fonctionnement - Province Naimette Arena						
	764/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		10.769,47	10.769,47	10.753,85	15,62	
		T71 D.O. Fonctionnement - Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs						
	764/610000/01/2024.2024	Loyers d'immeubles et charges locatives						
	764/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		9,35	9,35	0,34	9,01	
	764/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		1.175,39	1.175,39	1.175,39		
	764/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		15.554,22	15.554,22	9.650,86	5.903,36	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis de table						
	764/610000/01/2024.2024	Loyers d'immeubles et charges locatives						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Province Raquettes Arena						
	764/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		40,00	40,00	40,00		
	764/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		200,00	200,00		200,00	
	764/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		9.093,55	9.093,55	4.578,39	4.515,16	
		T71 D.O. Fonctionnement - Province Ballons Arena						
	764/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		325,43	325,43	325,43		
	764/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		53,09	53,09	53,09		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		74.455,83	74.455,83	59.188,98	15.266,85	
		T72 D.O. Transfert - Sports						
	764/640559/01/2024.2024	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive		20.250,00	20.250,00	19.200,00	1.050,00	
		Total T72 D.O. Transfert		20.250,00	20.250,00	19.200,00	1.050,00	
		T7X D.O. Dettes - Province Naimette Arena						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Province Cyclos Arena						
	764/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	764/431030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	764/650200/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts subsidiés						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Province Raquettes Arena						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	764/431030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts subsidiés						
	764/650200/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts subsidiés						
		T7X D.O. Dettes - Sports						
	764/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	764/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Sports			94.705,83	94.705,83	78.388,98	16.316,85	
F789	Arts							
		T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions						
	771/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		1.500,00	1.500,00	1.310,00	190,00	
		Total T70 D.O. Personnel		1.500,00	1.500,00	1.310,00	190,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions						
	771/610000/01/2024.2024	Loyers d'immeubles et charges locatives						
	771/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		2.000,00	2.000,00	815,13	1.184,87	
	771/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		54.719,98	54.719,98	52.285,90	2.434,08	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		41.929,22	41.929,22	39.891,72	2.037,50	
	771/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		21.061,08	21.061,08	13.724,52	7.336,56	
	771/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		1.294,75	1.294,75		1.294,75	
		T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay						
	771/613300/01/2023.2023	Fonctionnement des bâtiments						
	771/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		231,76	231,76	231,76		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		121.236,79	121.236,79	106.949,03	14.287,76	
		T72 D.O. Transfert - Musées						
	771/640571/01/2024.2024	Subventions aux institutions privées		32.204,00	32.204,00	32.204,00		
	771/640572/01/2024.2024	Subventions aux institutions communales		42.020,00	42.020,00	42.020,00		
		T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/640571/01/2024.2024	Subventions aux institutions privées		11.117,00	11.117,00	8.638,00	2.479,00	
	772/640582/01/2024.2024	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon		25.000,00	25.000,00	25.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert		110.341,00	110.341,00	107.862,00	2.479,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Musée de la Vie wallonne						
	771/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	771/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Service des musées et expositions						
	771/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	771/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	771/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	771/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Château de Jehay						
	771/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	771/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	771/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	771/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	771/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Édifices classés						
	773/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	773/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	773/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	773/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	773/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	773/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Arts			233.077,79	233.077,79	216.121,03	16.956,76	
F799	Cultes et laïcité							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cultes						
	790/610002/01/2024.2024	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique		1.244,88	1.244,88	1.244,88		
		Total T71 D.O. Fonctionnement		1.244,88	1.244,88	1.244,88		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Laïcité						
	791/640602/01/2024.2024	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère		67.607,20	67.607,20	67.607,20		
		Total T72 D.O. Transfert		67.607,20	67.607,20	67.607,20		
		T7X D.O. Dettes - Cultes						
	790/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	790/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	790/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	790/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	790/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	790/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Cultes et laïcité		68.852,08	68.852,08	68.852,08		
F869	Interventions sociales et famille							
		T70 D.O. Personnel - Pôle Enfants/Adolescents						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		300,00	300,00		300,00	
		T70 D.O. Personnel - Pôle Citoyens						
	840/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		500,00	500,00	151,60	348,40	
		Total T70 D.O. Personnel		800,00	800,00	151,60	648,40	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Enfants/Adolescents						
	840/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		276,95	276,95	202,82	74,13	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Citoyens						
	840/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		5.000,00	5.000,00	1.482,43	3.517,57	
	840/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		4.603,31	4.603,31	1.782,22	2.821,09	
	840/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		3.940,20	3.940,20	2.731,19	1.209,01	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		13.820,46	13.820,46	6.198,66	7.621,80	
		T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales						
	801/640642/01/2024.2024	Actions sociales		6.239,77	6.239,77	6.239,77		
		Total T72 D.O. Transfert		6.239,77	6.239,77	6.239,77		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Pôle Citoyens						
	840/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	840/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - La famille						
	844/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	844/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Interventions sociales et famille			20.860,23	20.860,23	12.590,03	8.270,20	
F872	Soins de santé							
		T70 D.O. Personnel - Pôle médical						
	871/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		300,00	300,00	83,80	216,20	
		T70 D.O. Personnel - Pôle Promotion et Animations						
	871/620900/01/2024.2024	Rémunérations des vacataires		2.500,00	2.500,00	587,80	1.912,20	
	871/623900/01/2024.2024	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale		725,00	725,00	31,92	693,08	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		499,00	499,00	499,00		
		T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé						
	871/625000/01/2024.2024	Abonnements sociaux		25,00	25,00		25,00	
		Total T70 D.O. Personnel		4.049,00	4.049,00	1.202,52	2.846,48	
		T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		1.500,00	1.500,00	212,49	1.287,51	
	870/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		648,03	648,03	645,13	2,90	
	870/613300/01/2024.2024	Fonctionnement des bâtiments		8.743,36	8.743,36	6.131,89	2.611,47	
	870/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		1.270,50	1.270,50	545,25	725,25	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Transversal						
	870/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		223,52	223,52	221,45	2,07	
	870/613400/01/2024.2024	Frais d'usage des véhicules		12.334,01	12.334,01	12.334,01		
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle médical						
	871/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		2.940,00	2.940,00	2.940,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		758,50	758,50	530,10	228,40	
	871/613200/01/2024.2024	Fonctionnement technique		14.462,60	14.462,60	2.896,82	11.565,78	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Promotion et Animations						
	871/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		2.180,00	2.180,00	2.180,00		
	871/613100/01/2023.2023	Fonctionnement administratif						
	871/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		50.710,95	50.710,95	37.161,42	13.549,53	
		T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé						
	871/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		250,00	250,00		250,00	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		96.021,47	96.021,47	65.798,56	30.222,91	
		T72 D.O. Transfert - Santé						
	871/640700/01/2024.2024	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé		14.090,00	14.090,00	12.114,10	1.975,90	
		Total T72 D.O. Transfert		14.090,00	14.090,00	12.114,10	1.975,90	
		T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	870/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	870/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	870/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
	870/650010/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Pôle Promotion et Animations						
	871/430030/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts						
	871/430030/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts						
	871/430030/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts						
	871/430030/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts						
	871/430030/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes						
	Total Soins de santé			114.160,47	114.160,47	79.115,18	35.045,29	
F879	Hygiène et salubrité publique							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/611000/01/2024.2024	Frais de déplacement et de séjour		300,00	300,00	155,03	144,97	
	879/613100/01/2024.2024	Fonctionnement administratif		481,32	481,32	479,31	2,01	
		Total T71 D.O. Fonctionnement		781,32	781,32	634,34	146,98	
		T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées						
	877/430046/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
	877/430046/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
	877/430046/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
	877/430046/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
	877/430046/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
	877/650038/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne						
		Total T7X D.O. Dettes						
		Total Hygiène et salubrité publique		781,32	781,32	634,34	146,98	
F939	Logement et aménagement du territoire							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
	922/430039/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/430039/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/430039/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/430039/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/430039/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/430048/01/2020.2020	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
	922/430048/01/2021.2021	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
	922/430048/01/2022.2022	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
	922/430048/01/2023.2023	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
	922/430048/01/2024.2024	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
	922/650039/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social						
	922/650042/01/2024.2024	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales						
		Total T7X D.O. Dettes						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total Logement et aménagement du territoire						
		Total fonds reportés		14.463.961,32	14.463.961,32	12.463.711,17	2.000.250,15	
		TOTAL GENERAL		14.463.961,32	14.463.961,32	12.463.711,17	2.000.250,15	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER	
F009	Général								
	000/662004/01/2025.2024	T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales							
		Dépenses de personnel liées à des années antérieures - B.O		759.810,00		759.810,00	759.810,00		
		Total T70 D.O. Personnel		759.810,00		759.810,00	759.810,00		
	000/662001/01/2025.2024	T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales							
		Dépenses de fonctionnement liées à des années antérieures - B.O		545.000,00		464.920,76	444.883,35	80.079,24	20.037,41
		Total T71 D.O. Fonctionnement		545.000,00		464.920,76	444.883,35	80.079,24	20.037,41
	000/642011/01/2025.2024	T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales							
		Remboursements de subventions		1.595.909,82		1.595.909,82	1.595.909,82		
		Total T72 D.O. Transfert		1.595.909,82		1.595.909,82	1.595.909,82		
Total Général			2.900.719,82		2.820.640,58	2.800.603,17	80.079,24	20.037,41	
Total fonds antérieurs			2.900.719,82		2.820.640,58	2.800.603,17	80.079,24	20.037,41	
TOTAL GENERAL			2.900.719,82		2.820.640,58	2.800.603,17	80.079,24	20.037,41	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
99000	Recettes et dépenses générales	759.810,00	464.920,76	1.595.909,82		2.820.640,58
	TOTAUX	759.810,00	464.920,76	1.595.909,82		2.820.640,58

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
99000	Recettes et dépenses générales	759.810,00	444.883,35	1.595.909,82		2.800.603,17
	TOTAUX	759.810,00	444.883,35	1.595.909,82		2.800.603,17

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
	000/900001/01	T70 D.O. Personnel - Recettes et dépenses générales Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de personnel	314,42				314,42	
		Total T70 D.O. Personnel	314,42				314,42	
	000/642200/01	T71 D.O. Fonctionnement - Recettes et dépenses générales Dépenses imprévues	93.883,00		75.308,64	66.808,64	18.574,36	8.500,00
	000/900002/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses obligatoires	137.742,75				137.742,75	
	000/900003/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de produits pétroliers et dérivés	102.604,32				102.604,32	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	334.230,07		75.308,64	66.808,64	258.921,43	8.500,00
	000/642000/01	T72 D.O. Transfert - Recettes et dépenses générales Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service ordinaire	550.000,00		548.289,10	548.289,10	1.710,90	
	000/642011/01	Remboursements de subventions	20.700,00		19.685,24	19.685,24	1.014,76	
		Total T72 D.O. Transfert	570.700,00		567.974,34	567.974,34	2.725,66	
		T7X D.O. Dettes - Recettes et dépenses générales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	000/653001/01	Intérêts débiteurs sur comptes courants	120.000,00		120.000,00	120.000,00		
	000/653010/01	Intérêts de retard	7.000,00		6.575,38	6.575,38	424,62	
	000/900004/01	Crédit destiné à pallier, par voie de transfert, les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses de dette						
		Total T7X D.O. Dettes	127.000,00		126.575,38	126.575,38	424,62	
	Total Général		1.032.244,49		769.858,36	761.358,36	262.386,13	8.500,00
F019	Dettes générale							
		T7X D.O. Dettes - Dette générale						
	010/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.468.000,00		1.420.869,44	1.420.869,24	47.130,56	0,20
		Total T7X D.O. Dettes	1.468.000,00		1.420.869,44	1.420.869,24	47.130,56	0,20
	Total Dette générale		1.468.000,00		1.420.869,44	1.420.869,24	47.130,56	0,20
F049	Impôts							
		T71 D.O. Fonctionnement - Impôts						
	040/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	230.000,00		10.523,57	10.523,57	219.476,43	
	040/613100/01	Fonctionnement administratif	500,00		412,32	412,32	87,68	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	230.500,00		10.935,89	10.935,89	219.564,11	
		T72 D.O. Transfert - Impôts						
	040/642010/01	Remboursements de redevances et taxes provinciales	3.000,00		150,00	150,00	2.850,00	
		Total T72 D.O. Transfert	3.000,00		150,00	150,00	2.850,00	
		Total Impôts	233.500,00		11.085,89	11.085,89	222.414,11	
F059	Assurances							
		T70 D.O. Personnel - Assurances						
	050/627100/01	Primes d'assurances contre les accidents de travail	1.904.495,00		1.904.494,69	1.904.494,69	0,31	
		Total T70 D.O. Personnel	1.904.495,00		1.904.494,69	1.904.494,69	0,31	
		T71 D.O. Fonctionnement - Assurances						
	050/613390/01	Réparation de sinistres	130.000,00		97.828,22	87.983,65	32.171,78	9.844,57
	050/616000/01	Primes d'assurances	2.100.000,00		2.099.635,36	2.046.981,88	364,64	52.653,48
		Total T71 D.O. Fonctionnement	2.230.000,00		2.197.463,58	2.134.965,53	32.536,42	62.498,05
		Total Assurances	4.134.495,00		4.101.958,27	4.039.460,22	32.536,73	62.498,05

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F069	Prélèvements							
	060/681021/01	T78P Prélèvements et provisions Ex. propre - Prélèvements Prélèvement pour le fonds de réserve ordinaire exercice propre	110.000.000,00		110.000.000,00	110.000.000,00		
		Total T78P Prélèvements et provisions Ex. propre	110.000.000,00		110.000.000,00	110.000.000,00		
		Total Prélèvements	110.000.000,00		110.000.000,00	110.000.000,00		
F103	Autorités provinciales							
		T70 D.O. Personnel - Autorités provinciales						
	101/620200/01	Traitements des députés provinciaux	994.281,05		990.176,97	990.176,97	4.104,08	
	101/620300/01	Indemnités aux président, vice-présidents et secrétaires du Conseil provincial	68.425,00		66.896,43	66.896,43	1.528,57	
	101/620301/01	Jetons de présence aux membres du Conseil provincial	335.680,00		335.680,00	311.203,58		24.476,42
	101/620310/01	Indemnités à allouer aux agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial						
	101/620320/01	Indemnités au personnel du service sténographique du Conseil provincial	3.890,00		3.890,00	3.612,18		277,82
	101/621200/01	Allocations sociales directes aux députés provinciaux	9.999,75		9.747,85	9.747,85	251,90	
101/623200/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour les députés provinciaux	56.020,00		55.070,10	55.070,10	949,90		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/623310/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale pour agents astreints à des sujétions spéciales lors des sessions du Conseil provincial						
	101/624200/01	Pensions de retraite aux anciens députés provinciaux	661.000,00		652.465,01	652.465,01	8.534,99	
	101/624210/01	Pensions de survie aux ayants droit des anciens députés provinciaux	79.000,00		77.913,82	77.913,82	1.086,18	
	101/627210/01	Remboursements de cotisations pour soins de santé aux députés provinciaux	10,00				10,00	
	101/628400/01	Remboursement au secteur privé des rémunérations et des cotisations patronales afférentes aux congés pour l'exercice d'un mandat politique	6.500,00		3.642,90	3.642,90	2.857,10	
		Total T70 D.O. Personnel	2.214.805,80		2.195.483,08	2.170.728,84	19.322,72	24.754,24
		T71 D.O. Fonctionnement - Autorités provinciales						
	101/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	19.500,00		14.909,53	11.625,52	4.590,47	3.284,01
	101/611301/01	Frais de déplacement et de séjour des conseillers provinciaux	30.119,31		30.119,31	26.455,68		3.663,63
	101/613100/01	Fonctionnement administratif	294.544,32		215.227,22	211.165,01	79.317,10	4.062,21
	101/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	126.500,00		110.347,66	101.526,83	16.152,34	8.820,83
	101/613400/01	Frais d'usage des véhicules	50.284,00		49.480,66	47.762,50	803,34	1.718,16
		Total T71 D.O. Fonctionnement	520.947,63		420.084,38	398.535,54	100.863,25	21.548,84
		T72 D.O. Transfert - Autorités provinciales						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	101/640010/01	Dotation aux groupes politiques	227.920,00		227.920,00	227.920,00		
		Total T72 D.O. Transfert	227.920,00		227.920,00	227.920,00		
		T7X D.O. Dettes - Autorités provinciales						
	101/430030/01	Remboursements d'emprunts	13.500,00		13.455,21	13.455,21	44,79	
	101/650010/01	Intérêts d'emprunts	4.500,00		4.443,46	4.443,46	56,54	
		Total T7X D.O. Dettes	18.000,00		17.898,67	17.898,67	101,33	
	Total Autorités provinciales		2.981.673,43		2.861.386,13	2.815.083,05	120.287,30	46.303,08
F123	Administration générale							
		T70 D.O. Personnel - Administration générale						
	104/624100/01	Contribution provinciale aux dépenses résultant du régime des pensions de retraite et de survie	6.230.000,00		6.216.297,54	6.216.297,54	13.702,46	
	104/624120/01	Cotisation de responsabilisation	29.299.213,00		29.299.212,96	29.299.212,96	0,04	
	104/624130/01	Cotisation 2ème pilier de pension en faveur des agents contractuels	1.263.297,30		1.263.297,05	1.263.297,05	0,25	
	104/628100/01	Remboursement des frais divers aux agents provinciaux	1.000,00		356,82	356,82	643,18	
	104/628200/01	Contribution au Fonds des primes syndicales	123.311,00		123.310,95	123.310,95	0,05	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/628300/01	Prestations du Service externe de prévention et de protection au travail	530.545,00		499.135,37	496.806,01	31.409,63	2.329,36
		T70 D.O. Personnel - Agents sanctionneurs						
	104/620000/01	Rémunérations	297.050,00		297.050,00	297.050,00		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	15.200,00		15.175,41	15.175,41	24,59	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	80.316,02		80.316,02	80.316,02		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	15.888,36		15.888,36	15.888,36		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	1.550,24		1.550,24	1.550,24		
		T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/620000/01	Rémunérations	507.024,96		507.024,96	507.024,96		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	35.081,34		35.081,34	35.081,34		
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	91.640,00		91.486,43	91.486,43	153,57	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	133.345,00		133.345,00	133.345,00		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	4.000,00		3.887,30	3.887,30	112,70	
		T70 D.O. Personnel - Direction générale transversale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/620000/01	Rémunérations	10.507.598,94		10.505.848,68	10.505.848,68	1.750,26	
	104/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	104/621000/01	Allocations sociales directes	750.776,69		750.767,96	750.767,96	8,73	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.868.125,39		1.865.639,62	1.865.639,62	2.485,77	
	104/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	2.886.137,67		2.886.137,67	2.886.137,67		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	55.724,08		55.724,08	52.719,74		3.004,34
		T70 D.O. Personnel - Services du Directeur Financier provincial						
	121/620000/01	Rémunérations	2.089.203,12		2.088.978,84	2.088.978,84	224,28	
	121/621000/01	Allocations sociales directes	158.229,52		158.229,52	158.229,52		
	121/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	366.964,09		366.929,05	366.929,05	35,04	
	121/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	598.765,17		598.765,17	598.765,17		
	121/625000/01	Abonnements sociaux	17.098,40		16.936,20	16.936,20	162,20	
		T70 D.O. Personnel - Maison de la Formation						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/620000/01	Rémunérations	3.945.580,90		3.945.580,90	3.945.580,90		
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	2.369.569,34		2.369.569,34	2.119.325,59		250.243,75
	106/621000/01	Allocations sociales directes	236.453,80		236.453,80	236.453,80		
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	40,00				40,00	
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	617.386,85		617.386,85	617.386,85		
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	690.703,47		690.703,47	611.569,05		79.134,42
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	539.348,58		539.348,58	539.348,58		
	106/625000/01	Abonnements sociaux	5.954,10		5.954,10	4.743,95		1.210,15
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	1.045,90		841,14	841,14	204,76	
	106/628010/01	Remboursements de traitements	883.058,69		789.560,50	743.500,50	93.498,19	46.060,00
		T70 D.O. Personnel - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/620000/01	Rémunérations	763.499,58		763.499,58	763.499,58		
	106/620900/01	Rémunérations des vacataires	125.000,00		125.000,00	104.915,32		20.084,68
	106/621000/01	Allocations sociales directes	74.680,51		74.680,51	74.680,51		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	106/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	153.250,41		153.250,06	153.250,06	0,35	
	106/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	34.000,00		34.000,00	30.307,66		3.692,34
	106/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	173.927,66		173.927,66	173.927,66		
	106/625000/01	Abonnements sociaux	1.700,00		1.630,60	1.630,60	69,40	
	106/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	106/628010/01	Remboursements de traitements	34.581,31		34.581,31	24.437,06		10.144,25
		T70 D.O. Personnel - Service de la Communication						
	104/620000/01	Rémunérations	3.557.495,00		3.557.495,00	3.557.495,00		
	104/621000/01	Allocations sociales directes	255.011,46		254.987,66	254.987,66	23,80	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	704.720,00		704.720,00	704.720,00		
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	786.230,00		786.230,00	786.230,00		
	104/625000/01	Abonnements sociaux	17.000,00		14.239,95	14.239,95	2.760,05	
		T70 D.O. Personnel - Maison du Canton de Hannut						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/620000/01	Rémunérations	135.920,00		128.935,11	128.935,11	6.984,89	
	104/621000/01	Allocations sociales directes	8.400,00		8.399,81	8.399,81	0,19	
	104/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	20.280,00		18.849,20	18.849,20	1.430,80	
	104/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	48.440,00		45.128,16	45.128,16	3.311,84	
	104/625000/01	Abonnements sociaux	213,92		213,92	213,92		
		Total T70 D.O. Personnel	74.110.596,77		73.951.539,75	73.535.636,46	159.057,02	415.903,29
		T71 D.O. Fonctionnement - Administration générale						
	104/612300/01	Honoraires d'avocats et d'huissiers	193.696,23		193.696,23	185.275,75		8.420,48
	104/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	546.303,77		479.997,21	479.997,21	66.306,56	
	104/613006/01	Dépenses électorales	256.840,34		256.840,34	256.840,34		
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	816.100,00		766.076,60	765.474,01	50.023,40	602,59
	104/613190/01	Locations de chapiteaux et accessoires	20.000,00		5.590,20	5.590,20	14.409,80	
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	608.630,00		545.732,36	485.926,14	62.897,64	59.806,22
	104/613301/01	Contrôle pour la protection du travail de tous services et établissements provinciaux	295.000,00		288.113,81	282.367,57	6.886,19	5.746,24

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613305/01	Contrats et entretien des bâtiments gérés par le Département des bâtiments provinciaux	3.030.000,00		2.575.308,54	1.755.552,27	454.691,46	819.756,27
	104/613503/01	Cotisation à l'ASBL Association des provinces wallonnes	178.304,00		178.304,00	178.304,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Agents sanctionneurs						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.500,00		825,92	563,03	674,08	262,89
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	10.050,00		9.953,98	9.953,98	96,02	
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.600,00		4.478,45	4.274,68	121,55	203,77
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	2.700,00		1.009,14	929,94	1.690,86	79,20
	104/613200/01	Fonctionnement technique	88.882,68		88.408,89	81.463,48	473,79	6.945,41
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	40.400,00		39.572,90	35.322,38	827,10	4.250,52
	104/613514/01	Participation à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux	140.300,00		140.253,51	140.253,51	46,49	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale transversale						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	53.535,39		53.535,39	52.629,03		906,36

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	500,00				500,00	
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	188.900,52		153.999,16	150.329,16	34.901,36	3.670,00
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	23.000,00		17.001,95	17.001,95	5.998,05	
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	76.700,00		69.862,70	69.862,70	6.837,30	
	104/613517/01	Cotisation au Forum européen pour la sécurité urbaine	9.780,00		9.780,00	9.780,00		
	104/613519/01	Cotisation au réseau Cluster Tweed	400,00		400,00	400,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Services du Directeur Financier provincial						
	121/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.712,63		3.712,63	3.712,63		
	121/612400/01	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	17.500,00		11.706,75	11.706,75	5.793,25	
	121/613100/01	Fonctionnement administratif	17.678,28		16.392,14	15.480,32	1.286,14	911,82
	121/613400/01	Frais d'usage des véhicules	9.500,00		7.085,30	7.085,30	2.414,70	
	121/653020/01	Frais de gestion des comptes	21.000,00		17.412,98	17.412,98	3.587,02	
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison de la Formation						
	106/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	80.000,00		73.095,92	69.290,16	6.904,08	3.805,76

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	15.000,00		15.000,00	13.394,78		1.605,22
	106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	100.600,00		75.839,59	71.567,18	24.760,41	4.272,41
	106/613200/01	Fonctionnement technique	790.400,00		738.812,11	659.797,10	51.587,89	79.015,01
	106/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	367.000,00		331.298,20	293.527,36	35.701,80	37.770,84
	106/613400/01	Frais d'usage des véhicules	69.000,00		68.892,76	67.815,46	107,24	1.077,30
		T71 D.O. Fonctionnement - Ecole Provinciale d'Administration						
	106/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	500,00		497,66	497,66	2,34	
	106/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	10,00				10,00	
	106/613100/01	Fonctionnement administratif	21.000,00		16.862,07	12.571,15	4.137,93	4.290,92
	106/613200/01	Fonctionnement technique	31.800,00		13.058,87	8.021,37	18.741,13	5.037,50
		T71 D.O. Fonctionnement - Service de la Communication						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.700,00		4.536,30	3.736,30	163,70	800,00
	104/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	114.310,00		108.378,12	94.184,51	5.931,88	14.193,61
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	17.060,00		13.270,03	13.270,03	3.789,97	
	104/613400/01	Frais d'usage des véhicules	3.300,00		2.129,40	1.409,83	1.170,60	719,57
		T71 D.O. Fonctionnement - Maison du Canton de Hannut						
	104/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		1.000,00	864,42		135,58
	104/613100/01	Fonctionnement administratif	1.570,00		1.444,14	1.017,56	125,86	426,58
	104/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	22.375,00		20.132,12	19.438,37	2.242,88	693,75
		Total T71 D.O. Fonctionnement	8.295.141,84		7.419.298,37	6.353.892,55	875.843,47	1.065.405,82
		T72 D.O. Transfert - Administration générale						
	104/640100/01	Subside à l'Asbl "Service social des agents provinciaux de Liège"	190.878,00		190.878,00	190.878,00		
	104/640103/01	Subsides pour la location de chapiteaux et matériel	82.750,00		28.578,41	28.578,41	54.171,59	
	104/640121/01	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	3.250,00		2.600,00	2.600,00	650,00	
	104/640122/01	Subside à l'Asbl "MNEMA cité miroir" en collaboration avec la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège	150.000,00		150.000,00	150.000,00		
	104/640157/01	Subside à l'Asbl "Le grand Liège"	5.000,00		5.000,00	5.000,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/640613/01	Subside à l'Asbl "Association de parents pour la protection des enfants sur les routes", à Herstal	2.479,00				2.479,00	
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/640131/01	Subside à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	107.447,00		106.862,50		584,50	106.862,50
	104/640133/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Dotation	871.000,00		871.000,00			871.000,00
	104/640134/01	Subsides supracommunaux	200.000,00		200.000,00			200.000,00
	104/640139/01	Soutien aux Territoires, Villes et Communes	166.187,00		153.466,37	153.466,37	12.720,63	
		T72 D.O. Transfert - Service de la Communication						
	104/640120/01	Subsides pour les actions visant la communication	8.000,00		6.800,00	6.800,00	1.200,00	
	104/640124/01	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	20.700,00		20.700,00	20.700,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.807.691,00		1.735.885,28	558.022,78	71.805,72	1.177.862,50
		T7X D.O. Dettes - Administration générale						
	104/430030/01	Remboursements d'emprunts	516.800,00		516.458,84	516.458,84	341,16	
	104/650010/01	Intérêts d'emprunts	135.700,00		135.429,30	135.429,30	270,70	
		T7X D.O. Dettes - Maison de la Formation						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	106/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.107.300,00		1.107.277,49	1.107.277,49	22,51	
	106/650010/01	Intérêts d'emprunts	151.800,00		151.762,33	151.762,33	37,67	
		Total T7X D.O. Dettes	1.911.600,00		1.910.927,96	1.910.927,96	672,04	
	Total Administration générale		86.125.029,61		85.017.651,36	82.358.479,75	1.107.378,25	2.659.171,61
F129	Patrimoine privé							
		T71 D.O. Fonctionnement - Patrimoine						
	124/617200/01	Précompte immobilier sur propriétés provinciales	450.000,00		448.820,95	448.820,95	1.179,05	
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Charlemagne						
	124/613100/01	Fonctionnement administratif	1.724,39		1.724,38	1.724,38	0,01	
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	138.975,61		116.103,68	106.314,57	22.871,93	9.789,11
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière						
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	17.300,00		15.925,25	15.781,91	1.374,75	143,34
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/613100/01	Fonctionnement administratif	3.600,00		1.996,26	1.758,71	1.603,74	237,55

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Bld d'Avroy 28-30	52.500,00		45.465,40	44.666,03	7.034,60	799,37
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Vertbois	27.300,00		26.554,32	26.554,32	745,68	
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Quartier Saint-Laurent	95.044,00		95.043,06	95.043,06	0,94	
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Hangar quai Kurth	388.000,00		351.895,11	338.170,21	36.104,89	13.724,90
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Parking Solvay	4.000,00		3.790,44	3.790,44	209,56	
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Val Benoit	8.000,00		1.619,47	1.619,47	6.380,53	
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe	256.700,00		223.339,22	210.178,40	33.360,78	13.160,82

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Entrepôt rue Lambert Marlet 56 Blegny	13.753,67		13.152,02	13.111,53	601,65	40,49
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments T71 D.O. Fonctionnement - Caserne de Saive	500,00		379,95	379,95	120,05	
	124/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	28.000,00		22.587,95	22.587,95	5.412,05	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.485.397,67		1.368.397,46	1.330.501,88	117.000,21	37.895,58
		T7X D.O. Dettes - Patrimoine						
	124/430030/01	Remboursements d'emprunts	766.300,00		765.883,43	765.883,43	416,57	
	124/650010/01	Intérêts d'emprunts	139.400,00		139.031,28	139.031,28	368,72	
		Total T7X D.O. Dettes	905.700,00		904.914,71	904.914,71	785,29	
		Total Patrimoine privé	2.391.097,67		2.273.312,17	2.235.416,59	117.785,50	37.895,58
F139	Services généraux							
		T70 D.O. Personnel - Archives provinciales						
	133/620000/01	Rémunérations	295.330,00		264.149,81	264.149,81	31.180,19	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	133/621000/01	Allocations sociales directes	19.597,37		19.597,37	19.597,37		
	133/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	44.115,00		39.477,01	39.477,01	4.637,99	
	133/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	105.935,00		94.792,18	94.792,18	11.142,82	
	133/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
		T70 D.O. Personnel - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/620000/01	Rémunérations	13.292.420,00		13.292.420,00	13.292.420,00		
	137/621000/01	Allocations sociales directes	957.659,09		957.659,09	957.659,09		
	137/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.463.820,00		2.463.820,00	2.463.820,00		
	137/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.376.640,97		3.376.640,97	3.376.640,97		
	137/625000/01	Abonnements sociaux	44.316,62		44.316,62	44.316,62		
	137/628010/01	Remboursements de traitements						
		T70 D.O. Personnel - Pôle publications						
	134/620000/01	Rémunérations	171.845,00		171.845,00	171.845,00		
	134/621000/01	Allocations sociales directes	15.110,00		15.109,82	15.109,82	0,18	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	47.925,00		47.925,00	47.925,00		
	134/625000/01	Abonnements sociaux	600,00		600,00	370,25		229,75
		T70 D.O. Personnel - Imprimerie centrale						
	134/620000/01	Rémunérations	1.115.750,00		1.115.750,00	1.115.750,00		
	134/621000/01	Allocations sociales directes	85.355,79		85.355,79	85.355,79		
	134/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	227.515,00		227.515,00	227.515,00		
	134/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	210.520,00		210.520,00	210.520,00		
	134/625000/01	Abonnements sociaux	4.020,50		4.020,50	4.020,50		
		T70 D.O. Personnel - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/620000/01	Rémunérations	703.646,00		703.506,08	703.506,08	139,92	
	138/621000/01	Allocations sociales directes	52.696,74		52.696,74	52.696,74		
	138/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	138.627,67		138.627,67	138.627,67		
	138/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	158.560,14		158.560,14	158.560,14		
	138/625000/01	Abonnements sociaux	55,40		55,40	55,40		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Direction des Systèmes d'Information						
	139/620000/01	Rémunérations	2.382.112,22		2.382.112,22	2.382.112,22		
	139/621000/01	Allocations sociales directes	162.855,00		162.855,00	162.855,00		
	139/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	430.450,00		430.450,00	430.450,00		
	139/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	643.775,00		643.775,00	643.775,00		
	139/625000/01	Abonnements sociaux	21.007,78		21.007,78	21.007,78		
		Total T70 D.O. Personnel	27.172.271,29		27.125.160,19	27.124.930,44	47.111,10	229,75
		T71 D.O. Fonctionnement - Archives provinciales						
	133/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	100,00		54,00	38,00	46,00	16,00
	133/613100/01	Fonctionnement administratif	4.500,00		3.165,67	3.118,16	1.334,33	47,51
	133/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	32.400,00		28.577,16	28.564,78	3.822,84	12,38
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	275.000,00		244.214,12	199.214,12	30.785,88	45.000,00
	137/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.201,00				1.201,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	137/613100/01	Fonctionnement administratif	265.745,00		244.633,54	220.347,51	21.111,46	24.286,03
	137/613200/01	Fonctionnement technique	823.500,00		735.480,44	698.126,78	88.019,56	37.353,66
	137/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	261.800,00		198.402,30	169.983,20	63.397,70	28.419,10
	137/613400/01	Frais d'usage des véhicules	151.750,00		129.827,65	115.719,03	21.922,35	14.108,62
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle publications						
	134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.182,70		1.182,70	82,70		1.100,00
	134/613100/01	Fonctionnement administratif	16.000,00		8.023,94	8.023,94	7.976,06	
		T71 D.O. Fonctionnement - Imprimerie centrale						
	134/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	8.500,00		6.470,54	6.470,54	2.029,46	
	134/613100/01	Fonctionnement administratif	5.000,00		4.147,04	3.986,99	852,96	160,05
	134/613200/01	Fonctionnement technique	785.000,00		736.095,04	734.892,60	48.904,96	1.202,44
	134/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	7.000,00		5.628,46	3.976,22	1.371,54	1.652,24
		T71 D.O. Fonctionnement - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	200,00		9,60	9,60	190,40	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	138/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	138/613100/01	Fonctionnement administratif	5.000,00		1.922,02	1.887,78	3.077,98	34,24
	138/613200/01	Fonctionnement technique	120.000,00		98.654,16	97.057,83	21.345,84	1.596,33
	138/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	221.440,00		218.258,35	201.334,79	3.181,65	16.923,56
	138/613400/01	Frais d'usage des véhicules	35.500,00		25.671,94	25.671,94	9.828,06	
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des Systèmes d'Information						
	139/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.807,73		5.807,73	4.307,73		1.500,00
	139/613100/01	Fonctionnement administratif	10.866,32		4.353,64	4.008,10	6.512,68	345,54
	139/613400/01	Frais d'usage des véhicules	4.100,00		1.955,29	1.955,29	2.144,71	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service informatique central						
	139/613601/01	Informatisation des services provinciaux	5.227.568,50		4.971.646,31	4.454.370,56	255.922,19	517.275,75
	139/613630/01	Dépenses afférentes à l'ensemble du réseau de la Province de Liège	816.931,50		748.132,63	748.132,63	68.798,87	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	9.086.093,75		8.422.314,27	7.731.280,82	663.779,48	691.033,45
		T72 D.O. Transfert - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	137/640141/01	Rétributions liées au projet Renowatt, bonus de performance énergétique	126.544,00		126.544,00	126.544,00		
		T72 D.O. Transfert - Infrastructures et Développement durable						
	137/640140/01	Subsides aux actions dans le cadre du Développement durable	36.000,00		20.850,00	3.250,00	15.150,00	17.600,00
		Total T72 D.O. Transfert	162.544,00		147.394,00	129.794,00	15.150,00	17.600,00
		T7X D.O. Dettes - Archives provinciales						
	133/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.300,00		8.250,00	8.250,00	50,00	
		T7X D.O. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/430030/01	Remboursements d'emprunts	91.500,00		91.403,13	91.403,13	96,87	
	137/650010/01	Intérêts d'emprunts	8.900,00		8.842,61	8.842,61	57,39	
		T7X D.O. Dettes - Régie Provinciale Autonome						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
		T7X D.O. Dettes - Imprimerie centrale						
	134/430030/01	Remboursements d'emprunts	23.100,00		23.020,63	23.020,63	79,37	
		T7X D.O. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	138/430030/01	Remboursements d'emprunts	21.700,00		21.683,50	21.683,50	16,50	
	138/650010/01	Intérêts d'emprunts	9.400,00		9.344,53	9.344,53	55,47	
		Total T7X D.O. Dettes	202.900,00		202.544,40	202.544,40	355,60	
	Total Services généraux		36.623.809,04		35.897.412,86	35.188.549,66	726.396,18	708.863,20
F169	Relations extérieures et internationales							
		T70 D.O. Personnel - Direction du protocole et des relations internationales						
	151/620000/01	Rémunérations	610.552,73		598.786,89	598.786,89	11.765,84	
	151/620900/01	Rémunérations des vacataires	5.000,00		4.665,37	3.665,37	334,63	1.000,00
	151/621000/01	Allocations sociales directes	42.359,32		42.357,55	42.357,55	1,77	
	151/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	90.230,56		88.814,58	88.814,58	1.415,98	
	151/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	500,00		248,97	198,97	251,03	50,00
	151/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	182.150,00		177.830,47	177.830,47	4.319,53	
	151/625000/01	Abonnements sociaux	4.010,00		4.000,00	3.641,50	10,00	358,50
	151/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T70 D.O. Personnel	934.812,61		916.703,83	915.295,33	18.108,78	1.408,50
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction du protocole et des relations internationales						
	151/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00		2.024,33	2.024,33	975,67	
	151/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	151/613100/01	Fonctionnement administratif	691.500,00		542.117,91	534.769,38	149.382,09	7.348,53
		T71 D.O. Fonctionnement - Programmes de coopération internationale						
	153/613512/01	Cotisation au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) EMR	138.404,00		138.403,05	138.403,05	0,95	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	832.905,00		682.545,29	675.196,76	150.359,71	7.348,53
		T72 D.O. Transfert - Direction du protocole et des relations internationales						
	151/640160/01	Subside pour l'organisation de la Journée Italienne au profit de Blegny-Mine Asbl						
	151/640161/01	Subside pour les Francofolies au profit de l'Asbl "Belgomania"	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	151/640162/01	Subside à l'Association "les Pwèrteus di jeyants del Province di Lidje"	4.500,00		4.500,00			4.500,00
	151/640226/01	Subside de fonctionnement à la Fondation Edgard Milhaud	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	151/640505/01	Subsides pour l'organisation des fêtes de Wallonie	20.000,00				20.000,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	151/640520/01	Subside pour l'organisation des Fêtes de Wallonie au profit de l'Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"	20.000,00		20.000,00	20.000,00		
	151/640525/01	Subside à la Sprl Les Ardentes	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
	151/640530/01	Subsides pour l'organisation d'évènements et de folklore	82.000,00		22.500,00	2.500,00	59.500,00	20.000,00
	151/640541/01	Subside à l'asbl Cinélabel Films organisatrice du Festival de Comédie	38.000,00		38.000,00			38.000,00
		T72 D.O. Transfert - Secours aux victimes de catastrophes						
	141/640152/01	Aide aux victimes d'une catastrophe en Belgique et à l'étranger	10.000,00				10.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Relations avec l'étranger						
	151/640150/01	Subsides pour les problèmes et actions internationales	24.525,00		3.339,17	700,00	21.185,83	2.639,17
	151/640159/01	Subside pour les Festivités du 14 juillet au profit de l'Asbl "Les Amitiés françaises"	2.500,00		2.500,00	2.500,00		
		T72 D.O. Transfert - Programmes de coopération internationale						
	153/640155/01	Co-financement de projets européens	15.000,00		10.619,41	10.619,41	4.380,59	
		Total T72 D.O. Transfert	306.525,00		191.458,58	126.319,41	115.066,42	65.139,17
		Total Relations extérieures et internationales	2.074.242,61		1.790.707,70	1.716.811,50	283.534,91	73.896,20
F399	Sécurité et ordre public							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/628010/01	Remboursements de traitements	37.000,00		36.528,57	36.528,57	471,43	
		T70 D.O. Personnel - Police						
	331/628010/01	Remboursements de traitements	252.000,00		251.678,80	251.678,80	321,20	
		Total T70 D.O. Personnel	289.000,00		288.207,37	288.207,37	792,63	
		T71 D.O. Fonctionnement - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/613200/01	Fonctionnement technique	225.000,00		210.469,74	193.132,51	14.530,26	17.337,23
		Total T71 D.O. Fonctionnement	225.000,00		210.469,74	193.132,51	14.530,26	17.337,23
		T72 D.O. Transfert - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	351/640132/01	Interventions dans les projets supracommunaux : 10% du fonds des provinces affectés, en accord avec les communes concernées, à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le financement des zones de secours						
	351/640136/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit des zones 1 Hesbaye, 2 Liège Intercommunale d'incendie de Liège et environs, 3 Hesbaye-Meuse-Condroz, 4 Vesdre-Hoëgne&Plateau, 5 Warche- Amblève-Lienne	44.427.789,00		44.427.789,00	44.002.589,61		425.199,39
	351/640137/01	Financement provincial des zones de secours : intervention au profit de la zone 6 Hilfeleistungszone DG - Deutschsprachige Gemeinschaft	1.172.169,00		1.172.169,00	1.172.168,55		0,45
	351/640142/01	Budget complémentaire de la Région wallonne au bénéfice des zones de secours	5.417.938,77		5.417.938,77	4.768.509,10		649.429,67
		T72 D.O. Transfert - Secours d'urgence						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	352/640705/01	Intervention dans le projet du centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne	52.000,00		52.000,00	52.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	51.069.896,77		51.069.896,77	49.995.267,26		1.074.629,51
	Total Sécurité et ordre public		51.583.896,77		51.568.573,88	50.476.607,14	15.322,89	1.091.966,74
F429	Communications routières							
		T7X D.O. Dettes - Voirie						
	421/430030/01	Remboursements d'emprunts	66.700,00		66.624,70	66.624,70	75,30	
	421/650010/01	Intérêts d'emprunts	26.400,00		26.338,48	26.338,48	61,52	
		T7X D.O. Dettes - Lignes vicinales						
	422/653030/01	Annuités pour la formation du capital des lignes vicinales	11.300,00		10.920,91	10.920,91	379,09	
		Total T7X D.O. Dettes	104.400,00		103.884,09	103.884,09	515,91	
	Total Communications routières		104.400,00		103.884,09	103.884,09	515,91	
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cours d'eau non navigables						
	484/613720/01	Frais d'entretien des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie ycompris les cours d'eaux canalisés	800.000,00		31.026,38	31.026,38	768.973,62	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	800.000,00		31.026,38	31.026,38	768.973,62	
		T72 D.O. Transfert - Cours d'eau non navigables						
	484/640201/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Ourthe"	4.420,00		4.420,00	4.420,00		
	484/640202/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Vesdre"	6.460,00		6.460,00	6.460,00		
	484/640204/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Amblève"	6.545,00		6.545,00			6.545,00
	484/640206/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Gette"	3.315,00		3.315,00	3.315,00		
	484/640208/01	Subvention à l'Asbl "Contrat de rivière de la Meuse, Aval et Affluents"	10.965,00		10.965,00	10.965,00		
	484/640209/01	Subventions dans le cadre d'actions ponctuelles ou spécifiques liées aux contrats de rivières	9.500,00				9.500,00	
	484/640210/01	Subvention pour l'élaboration du contrat de rivière "Moselle"	3.995,00		3.995,00	3.995,00		
		Total T72 D.O. Transfert	45.200,00		35.700,00	29.155,00	9.500,00	6.545,00
		T7X D.O. Dettes - Hydraulique						
	482/430030/01	Remboursements d'emprunts	30.900,00		30.882,31	30.882,31	17,69	
	482/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.200,00		1.119,17	1.119,17	80,83	
		T7X D.O. Dettes - Cours d'eau non navigables						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	484/430030/01	Remboursements d'emprunts	225.100,00		225.068,06	225.068,06	31,94	
	484/650010/01	Intérêts d'emprunts	27.200,00		27.129,11	27.129,11	70,89	
		Total T7X D.O. Dettes	284.400,00		284.198,65	284.198,65	201,35	
	Total Voies navigables - Hydraulique		1.129.600,00		350.925,03	344.380,03	778.674,97	6.545,00
F529	Economie, commerce et artisanat							
		T71 D.O. Fonctionnement - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/613506/01	Cotisation au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective "C.I.R.I.E.C." - section de Liège - à Liège	1.775,00		1.775,00	1.775,00		
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.775,00		1.775,00	1.775,00		
		T72 D.O. Transfert - Economie - Commerce - Artisanat						
	511/640220/01	Participation à l'attribution du prix "Merlot-Leclercq"	500,00		500,00	500,00		
	511/640221/01	Subside au centre international de recherches et d'information sur l'économie collective - Section de Liège (C.I.R.I.E.C.)	2.479,00		2.479,00	2.479,00		
		Total T72 D.O. Transfert	2.979,00		2.979,00	2.979,00		
	Total Economie, commerce et artisanat		4.754,00		4.754,00	4.754,00		
F559	Industrie et énergie							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - SPI						
	530/620000/01	Rémunérations	54.827,33		54.827,33	54.827,33		
	530/621000/01	Allocations sociales directes	4.043,67		4.043,67	4.043,67		
	530/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	8.212,28		8.212,28	8.212,28		
	530/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	19.714,16		19.714,16	19.714,16		
		Total T70 D.O. Personnel	86.797,44		86.797,44	86.797,44		
		T72 D.O. Transfert - Industrie et énergie						
	530/640300/01	Contribution à l'action de la SPI	1.678.557,00		1.678.557,00			1.678.557,00
	530/640305/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	125.000,00		125.000,00	125.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.803.557,00		1.803.557,00	125.000,00		1.678.557,00
		T7X D.O. Dettes - Industrie et énergie						
	530/430033/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts B au capital de la SPI	562.100,00		562.087,45	562.087,45	12,55	
	530/430047/01	Remboursements d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	85.900,00		85.830,61	85.830,61	69,39	
	530/650015/01	Intérêts d'emprunts pour la libération de parts B au capital de la SPI	65.100,00		65.020,77	65.020,77	79,23	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	530/650047/01	Intérêts d'emprunts pour libération de parts dans le projet de développement touristique, patrimonial et économique du site du Val Saint-Lambert, en partenariat avec la Région wallonne et la Ville de Seraing	3.200,00		3.110,50	3.110,50	89,50	
		Total T7X D.O. Dettes	716.300,00		716.049,33	716.049,33	250,67	
	Total Industrie et énergie		2.606.654,44		2.606.403,77	927.846,77	250,67	1.678.557,00
F569	Tourisme							
		T70 D.O. Personnel - Tourisme						
	560/620000/01	Rémunérations	2.456.188,36		2.456.188,36	2.456.188,36		
	560/621000/01	Allocations sociales directes	217.499,92		217.499,92	217.499,92		
	560/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	462.682,52		462.682,52	462.682,52		
	560/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	629.688,30		629.688,30	629.688,30		
	560/625000/01	Abonnements sociaux	7.700,00		7.700,00	7.147,26		552,74
		Total T70 D.O. Personnel	3.773.759,10		3.773.759,10	3.773.206,36		552,74
		T72 D.O. Transfert - Tourisme						
	560/640360/01	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (en ce compris les aides aux Maisons du Tourisme, aux communes, aux structures locales (SI/OT) et aux prestataires touristiques de leurs ressorts ainsi que pour la promotion pour la formation des acteurs touristiques)	1.200.000,00		1.200.000,00	1.200.000,00		
	560/640361/01	Subvention de promotion aux parcs naturels	40.987,00		40.987,00	40.987,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/640365/01	Subvention à l'Asbl Parc naturel Hautes Fagnes Eifel, sur base de projets transfrontaliers et/ ou supracommunaux	60.000,00		60.000,00	60.000,00		
	560/640371/01	Subvention de fonctionnement aux sites touristiques paraprovinciaux (Blegny-Mine/Maison Parc Naturel HFE/DTVL)	516.011,00		490.062,52	464.616,48	25.948,48	25.446,04
	560/640374/01	Subside à la FTPL pour l'entretien des réseaux Point-Nœuds	15.000,00		15.000,00	15.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	1.831.998,00		1.806.049,52	1.780.603,48	25.948,48	25.446,04
		T7X D.O. Dettes - Tourisme						
	560/430030/01	Remboursements d'emprunts	105.700,00		105.497,15	105.497,15	202,85	
	560/430037/01	Remboursements d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	384.500,00		384.456,68	384.456,68	43,32	
	560/650010/01	Intérêts d'emprunts	18.500,00		18.273,28	18.273,28	226,72	
	560/650017/01	Intérêts d'emprunts pour acquisition et équipement de biens immobiliers	48.600,00		48.599,19	48.599,19	0,81	
		Total T7X D.O. Dettes	557.300,00		556.826,30	556.826,30	473,70	
	Total Tourisme		6.163.057,10		6.136.634,92	6.110.636,14	26.422,18	25.998,78
F699	Agriculture							
		T70 D.O. Personnel - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						
	621/620000/01	Rémunérations	428.104,62		428.104,62	428.104,62		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	45.034,43		45.034,43	45.034,43		
	621/621000/01	Allocations sociales directes	36.187,31		36.187,31	36.187,31		
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires	10,00				10,00	
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	88.937,71		88.937,71	88.937,71		
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	12.995,68		12.995,68	12.995,68		
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	89.240,80		89.240,80	89.240,80		
	621/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	10,00				10,00	
	621/628010/01	Remboursements de traitements	33.000,00		33.000,00	21.140,96		11.859,04
		T70 D.O. Personnel - Pôle Laboratoires						
	621/620000/01	Rémunérations	2.162.090,00		2.162.090,00	2.162.090,00		
	621/621000/01	Allocations sociales directes	167.655,02		167.655,02	167.655,02		
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	357.728,36		357.728,36	357.728,36		
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	704.896,41		704.161,14	704.161,14	735,27	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/625000/01	Abonnements sociaux	200,00		49,51	49,51	150,49	
		T70 D.O. Personnel - Direction des services agricoles						
	621/620000/01	Rémunérations	1.537.768,22		1.537.768,22	1.537.768,22		
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	621/621000/01	Allocations sociales directes	107.401,36		107.401,36	107.401,36		
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	249.134,14		249.134,14	249.134,14		
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	493.145,43		493.145,43	493.145,43		
	621/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Station d'analyses agricoles						
	621/620000/01	Rémunérations	1.070.856,65		1.070.856,65	1.070.856,65		
	621/620900/01	Rémunérations des vacataires	39.952,12		39.952,12	39.952,12		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/621000/01	Allocations sociales directes	81.752,36		81.752,36	81.752,36		
	621/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	211.708,26		211.708,26	211.708,26		
	621/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	11.528,45		11.528,45	11.528,45		
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	251.931,96		251.931,96	251.931,96		
	621/625000/01	Abonnements sociaux	250,00				250,00	
	621/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	20,00				20,00	
		T70 D.O. Personnel - Site d'Argenteau						
	621/620000/01	Rémunérations	14.238,12		14.238,12	14.238,12		
	621/621000/01	Allocations sociales directes	4.206,03		4.206,03	4.206,03		
	621/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	2.107,39		2.107,39	2.107,39		
	621/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	5.012,66		5.012,66	5.012,66		
		Total T70 D.O. Personnel	8.207.123,49		8.205.927,73	8.194.068,69	1.195,76	11.859,04
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre provincial de formation en agriculture et ruralité						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	6.404,50		6.404,50	6.404,50		
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00		4.809,17	4.809,17	190,83	
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	21.050,00		20.930,24	20.359,44	119,76	570,80
	621/613200/01	Fonctionnement technique	114.000,00		112.132,51	79.949,60	1.867,49	32.182,91
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	62.900,00		47.706,84	40.653,24	15.193,16	7.053,60
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	19.800,00		17.085,78	16.789,46	2.714,22	296,32
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Laboratoires						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	7.193,29		7.193,29	7.193,29		
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	21.300,00		13.002,07	12.936,62	8.297,93	65,45
	621/613200/01	Fonctionnement technique	312.300,00		257.016,41	194.109,58	55.283,59	62.906,83
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	16.000,00		15.918,60	10.738,65	81,40	5.179,95
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	17.000,00		12.410,57	10.074,15	4.589,43	2.336,42
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction des services agricoles						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	29.020,31		24.721,68	17.721,68	4.298,63	7.000,00
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	94.000,00		91.149,78	81.889,82	2.850,22	9.259,96
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	6.200,00		5.870,91	4.448,41	329,09	1.422,50
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	6.000,00		5.772,63	5.409,63	227,37	363,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Station d'analyses agricoles						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	10.086,40		7.128,39	7.128,39	2.958,01	
	621/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	18.700,00		9.388,19	9.154,19	9.311,81	234,00
	621/613200/01	Fonctionnement technique	111.400,00		109.252,44	107.889,66	2.147,56	1.362,78
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	40.500,00		37.347,98	27.075,56	3.152,02	10.272,42
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	50.000,00		44.198,71	42.106,59	5.801,29	2.092,12
		T71 D.O. Fonctionnement - Site d'Argenteau						
	621/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	200,00				200,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/613100/01	Fonctionnement administratif	2.262,00		1.555,71	1.407,79	706,29	147,92
	621/613200/01	Fonctionnement technique						
	621/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	18.388,00		12.897,03	12.856,03	5.490,97	41,00
	621/613400/01	Frais d'usage des véhicules	500,00				500,00	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	990.207,50		863.893,43	721.105,45	126.314,07	142.787,98
		T72 D.O. Transfert - Information agronomique						
	620/640409/01	Subsides aux fermes pédagogiques	15.000,00		15.000,00	11.250,00		3.750,00
		T72 D.O. Transfert - Recherche scientifique						
	610/640434/01	Subside au CPL VEGEMAR	70.000,00		70.000,00	70.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Services agricoles						
	621/640449/01	Soutien aux actions de développement et de promotion dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	170.750,00		163.110,00	101.869,60	7.640,00	61.240,40
	621/640810/01	Prix des Acteurs de la Transition Ecologique et Alimentaire de la Province de Liège	40.000,00		20.000,00		20.000,00	20.000,00
		T72 D.O. Transfert - Élevage						
	623/640436/01	Subside au CPL PROMOGEST	122.500,00		122.500,00	122.500,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T72 D.O. Transfert	418.250,00		390.610,00	305.619,60	27.640,00	84.990,40
		T7X D.O. Dettes - Pôle Laboratoires						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	96.800,00		96.715,69	96.715,69	84,31	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.600,00		3.504,97	3.504,97	95,03	
		T7X D.O. Dettes - Direction des services agricoles						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	7.300,00		7.250,00	7.250,00	50,00	
		T7X D.O. Dettes - Station d'analyses agricoles						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	14.600,00		14.578,81	14.578,81	21,19	
	621/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	1.700,00		1.600,40	1.600,40	99,60	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts						
	621/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	500,00		431,31	431,31	68,69	
		T7X D.O. Dettes - Site d'Argenteau						
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	23.100,00		23.034,51	23.034,51	65,49	
		T7X D.O. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	621/430030/01	Remboursements d'emprunts	21.800,00		21.743,21	21.743,21	56,79	
	621/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.400,00		13.329,60	13.329,60	70,40	
		Total T7X D.O. Dettes	182.800,00		182.188,50	182.188,50	611,50	
	Total Agriculture		9.798.380,99		9.642.619,66	9.402.982,24	155.761,33	239.637,42
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T70 D.O. Personnel - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/620000/01	Rémunérations	5.917.250,28		5.917.250,28	5.917.250,28		
	701/620900/01	Rémunérations des vacataires	3.800,00		3.416,35	3.416,35	383,65	
	701/621000/01	Allocations sociales directes	455.637,80		455.633,31	455.633,31	4,49	
	701/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.106.753,51		1.106.708,31	1.106.708,31	45,20	
	701/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.095,00		993,44	993,44	101,56	
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.486.221,65		1.486.221,65	1.486.221,65		
	701/625000/01	Abonnements sociaux	10.906,84		10.906,84	10.906,84		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
	701/628010/01	Remboursements de traitements	135.081,59		135.081,59	135.081,59		
		T70 D.O. Personnel - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/620000/01	Rémunérations	6.529.066,82		6.529.066,82	6.529.066,82		
	706/621000/01	Allocations sociales directes	345.102,96		345.102,96	345.102,96		
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	509.338,56		509.300,65	509.300,65	37,91	
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	150.083,31		149.991,42	149.991,42	91,89	
	706/625000/01	Abonnements sociaux	1.379,13		1.379,13	1.379,13		
		T70 D.O. Personnel - Espace Tremplin						
	701/620000/01	Rémunérations	404.330,00		404.330,00	404.330,00		
	701/621000/01	Allocations sociales directes	23.780,00		23.775,33	23.775,33	4,67	
	701/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	59.660,00		59.660,00	59.660,00		
	701/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	143.835,00		143.763,36	143.763,36	71,64	
	701/628010/01	Remboursements de traitements	75.206,26		75.206,26	75.206,26		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Internats						
	708/620000/01	Rémunérations	5.717.396,63		5.717.396,63	5.698.195,20		19.201,43
	708/621000/01	Allocations sociales directes	363.482,34		363.482,34	363.482,34		
	708/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.001.309,45		1.001.309,45	1.001.309,45		
	708/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.659.532,47		1.659.532,47	1.659.532,47		
	708/625000/01	Abonnements sociaux	5.651,85		5.651,85	5.651,85		
		T70 D.O. Personnel - Promotion de la santé à l'école						
	706/620000/01	Rémunérations	3.520.220,34		3.520.220,34	3.520.220,34		
	706/620900/01	Rémunérations des vacataires	39.801,61		39.801,61	39.801,61		
	706/621000/01	Allocations sociales directes	277.768,11		277.768,11	277.768,11		
	706/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	706/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	733.624,60		733.624,60	733.624,60		
	706/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	11.485,81		11.485,81	11.485,81		
	706/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	730.021,27		730.021,27	730.021,27		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	706/625000/01	Abonnements sociaux	5.700,00		5.700,00	4.716,38		983,62
	706/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		Total T70 D.O. Personnel	31.424.523,19		31.423.782,18	31.403.597,13	741,01	20.185,05
		T71 D.O. Fonctionnement - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	76.000,00		58.649,96	53.649,96	17.350,04	5.000,00
	701/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	701/613022/01	Attribution de prix à des élèves méritants de l'enseignement provincial	9.500,00		6.566,78	6.566,78	2.933,22	
	701/613023/01	Prix "Fernand Petit, Rousseau-Boshowers, Raymonde Simon, Marthe Brabant-Veckmans, ICAN"	9.500,00		8.329,65	8.329,65	1.170,35	
	701/613100/01	Fonctionnement administratif	374.574,61		358.415,72	343.609,54	16.158,89	14.806,18
	701/613200/01	Fonctionnement technique	409.025,39		408.135,53	275.002,20	889,86	133.133,33
	701/613283/01	Mise en conformité des machines	75.000,00		52.806,80	22.361,23	22.193,20	30.445,57
	701/613286/01	Acquisition de manuels scolaires et supports pédagogiques pour l'enseignement secondaire	42.000,00		39.395,50	36.250,71	2.604,50	3.144,79
	701/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	4.000,00		2.186,67	1.516,85	1.813,33	669,82
	701/613400/01	Frais d'usage des véhicules	64.250,00		50.644,45	50.644,45	13.605,55	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Formation continuée						
	700/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00		684,93	84,93	1.315,07	600,00
	700/611500/01	Formation permanente du personnel enseignant	18.000,00		9.697,15	9.247,15	8.302,85	450,00
	700/613100/01	Fonctionnement administratif	1.750,00				1.750,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	75.000,00		69.381,60	54.381,60	5.618,40	15.000,00
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	15.500,00		11.051,66	10.871,66	4.448,34	180,00
	706/613200/01	Fonctionnement technique	47.500,00		28.844,13	28.684,13	18.655,87	160,00
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	51.000,00		46.688,72	46.630,24	4.311,28	58,48
		T71 D.O. Fonctionnement - Espace Tremplin						
	701/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	200,00		36,40	36,40	163,60	
		T71 D.O. Fonctionnement - Internats						
	708/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	600,00		175,06	102,66	424,94	72,40

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	708/613100/01	Fonctionnement administratif	6.000,00		4.345,85	4.207,48	1.654,15	138,37
	708/613200/01	Fonctionnement technique	1.170.000,00		1.134.453,49	1.032.708,56	35.546,51	101.744,93
	708/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	441.700,00		386.439,53	349.278,84	55.260,47	37.160,69
		T71 D.O. Fonctionnement - Repas scolaires						
	702/613200/01	Fonctionnement technique	560.000,00		535.899,22	478.532,65	24.100,78	57.366,57
		T71 D.O. Fonctionnement - Promotion de la santé à l'école						
	706/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	41.860,00		41.859,12	5.366,89	0,88	36.492,23
	706/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	15.000,00		11.282,49	9.082,49	3.717,51	2.200,00
	706/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	20.000,00		17.219,65	12.219,65	2.780,35	5.000,00
	706/613100/01	Fonctionnement administratif	20.650,00		13.379,34	12.951,32	7.270,66	428,02
	706/613200/01	Fonctionnement technique	252.000,00		183.150,02	179.383,43	68.849,98	3.766,59
	706/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	60.839,04		60.515,08	54.563,22	323,96	5.951,86
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement - Affaires générales						
	700/613025/01	Mise en oeuvre de projets subsidiés dans l'enseignement provincial	2.000.000,00		1.946.096,34	1.938.862,10	53.903,66	7.234,24

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/613251/01	Frais scolaires	600.000,00		435.424,51	373.024,80	164.575,49	62.399,71
	700/613381/01	Entretiens et réparations des sanitaires et des chambres froides dans l'enseignement	50.000,00		38.457,64	20.189,75	11.542,36	18.267,89
	700/613507/01	Cotisation au Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	74.405,00		74.404,24	74.404,24	0,76	
	700/613508/01	Cotisation au Conseil de l'enseignement des communes et des provinces	2.679,00		2.678,31	2.678,31	0,69	
	700/613516/01	Cotisation numérique au Centre de Ressources de l'Enseignement Officiel Subventionné	1.074,00		1.073,46	1.073,46	0,54	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	6.591.609,04		6.038.369,00	5.496.497,33	553.240,04	541.871,67
		T72 D.O. Transfert - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/640017/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes	64.000,00		64.000,00	64.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Internats						
	708/642050/01	Remboursements de redevances d'internat	55.000,00		54.707,91	54.707,91	292,09	
		T72 D.O. Transfert - Enseignement - Affaires générales						
	700/640452/01	Subsides dans le cadre de la promotion de l'enseignement et de la sensibilisation aux métiers techniques	50.000,00		21.000,00	4.000,00	29.000,00	17.000,00
	700/640458/01	Subsides aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	55.000,00		55.000,00	55.000,00		
	700/640459/01	Avantages sociaux	11.000,00		11.000,00			11.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/640461/01	Subside à l'Asbl "Carrefour", Centre de loisirs des écoles provinciales	15.871,00				15.871,00	
	700/640566/01	Subside à l'Asbl Association Sportive de l'Enseignement provincial	20.000,00				20.000,00	
	700/640645/01	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la lutte globale contre le réchauffement climatique						
	700/642011/01	Remboursements de subventions	350.000,00		236.913,72	236.913,72	113.086,28	
	700/642070/01	Versements à la Fédération Wallonie-Bruxelles de minerval et droits d'inscription	5.000,00		864,00	864,00	4.136,00	
		Total T72 D.O. Transfert	625.871,00		443.485,63	415.485,63	182.385,37	28.000,00
		T7X D.O. Dettes - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/430030/01	Remboursements d'emprunts	15.600,00		15.561,65	15.561,65	38,35	
		T7X D.O. Dettes - Centres Psycho-médico-sociaux						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	6.000,00		5.966,08	5.966,08	33,92	
	706/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	258.100,00		258.074,45	258.074,45	25,55	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	200,00		197,40	197,40	2,60	
	706/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	9.700,00		9.605,53	9.605,53	94,47	
		T7X D.O. Dettes - Internats						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	708/430030/01	Remboursements d'emprunts	297.700,00		297.425,32	297.425,32	274,68	
	708/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	3.400,00		3.314,68	3.314,68	85,32	
	708/650010/01	Intérêts d'emprunts	39.700,00		39.357,95	39.357,95	342,05	
	708/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	700,00		634,77	634,77	65,23	
		T7X D.O. Dettes - Promotion de la santé à l'école						
	706/430030/01	Remboursements d'emprunts	5.700,00		5.639,12	5.639,12	60,88	
	706/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		9,90	9,90	90,10	
		T7X D.O. Dettes - Prêts d'études						
	703/430030/01	Remboursements d'emprunts	25.400,00		25.308,27	25.308,27	91,73	
	703/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		42,43	42,43	57,57	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement - Affaires générales						
	700/430030/01	Remboursements d'emprunts	73.200,00		73.027,03	73.027,03	172,97	
	700/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.900,00		3.760,86	3.760,86	139,14	
		Total T7X D.O. Dettes	739.500,00		737.925,44	737.925,44	1.574,56	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Enseignement : Affaires générales		39.381.503,23		38.643.562,25	38.053.505,53	737.940,98	590.056,72
F739	Enseignement secondaire							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement agricole et horticole						
	732/620000/01	Rémunérations	9.667.720,00		9.667.720,00	9.667.720,00		
	732/621000/01	Allocations sociales directes	533.929,01		533.929,01	533.929,01		
	732/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.112.255,00		1.112.255,00	1.112.255,00		
	732/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	684.738,07		684.738,07	684.738,07		
	732/625000/01	Abonnements sociaux	7.000,00		6.989,53	4.989,53	10,47	2.000,00
		T70 D.O. Personnel - Enseignement secondaire						
	735/620000/01	Rémunérations	82.966.307,65		82.966.307,65	82.850.870,18		115.437,47
	735/621000/01	Allocations sociales directes	4.594.409,47		4.594.409,47	4.594.409,47		
	735/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	9.352.039,70		9.352.039,70	9.352.039,70		
	735/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	3.769.926,08		3.769.926,08	3.769.926,08		
	735/625000/01	Abonnements sociaux	116.542,12		116.542,12	116.542,12		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/628010/01	Remboursements de traitements	277.303,94		277.303,94	277.303,94		
		T70 D.O. Personnel - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes						
	736/620000/01	Rémunérations	11.321.956,01		11.313.805,02	11.313.805,02	8.150,99	
	736/621000/01	Allocations sociales directes	608.196,29		608.196,29	608.196,29		
	736/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.827.180,00		1.824.357,10	1.824.357,10	2.822,90	
	736/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	124.397,70		124.397,70	124.397,70		
	736/625000/01	Abonnements sociaux	52.500,00		30.641,42	20.641,42	21.858,58	10.000,00
	736/628010/01	Remboursements de traitements	60.000,00		55.873,52	30.424,00	4.126,48	25.449,52
		Total T70 D.O. Personnel	127.076.401,04		127.039.431,62	126.886.544,63	36.969,42	152.886,99
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement agricole et horticole						
	732/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	20.000,00		13.419,74	9.419,74	6.580,26	4.000,00
	732/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	732/613100/01	Fonctionnement administratif	26.200,00		25.215,44	24.233,89	984,56	981,55
	732/613200/01	Fonctionnement technique	538.800,00		528.860,81	525.727,40	9.939,19	3.133,41

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	732/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	590.000,00		503.087,05	474.480,12	86.912,95	28.606,93
	732/613400/01	Frais d'usage des véhicules	99.000,00		86.501,21	71.966,26	12.498,79	14.534,95
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement secondaire						
	735/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives						
	735/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	69.182,71		60.043,27	45.043,27	9.139,44	15.000,00
	735/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	818,29		818,29	818,29		
	735/613100/01	Fonctionnement administratif	181.308,37		162.400,21	146.083,14	18.908,16	16.317,07
	735/613200/01	Fonctionnement technique	1.165.847,90		1.078.381,46	945.485,41	87.466,44	132.896,05
	735/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	4.542.843,73		3.880.946,37	3.371.247,13	661.897,36	509.699,24
	735/613400/01	Frais d'usage des véhicules	186.900,00		154.213,79	123.075,01	32.686,21	31.138,78
		T71 D.O. Fonctionnement - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes						
	736/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	13.000,00		10.063,73	8.063,73	2.936,27	2.000,00
	736/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	736/613100/01	Fonctionnement administratif	32.000,00		25.398,45	21.957,46	6.601,55	3.440,99

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	736/613200/01	Fonctionnement technique	115.000,00		104.904,02	89.746,27	10.095,98	15.157,75
	736/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	85.000,00		71.717,95	70.350,73	13.282,05	1.367,22
	736/613400/01	Frais d'usage des véhicules	23.000,00		15.535,58	13.584,43	7.464,42	1.951,15
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre d'enseignement et de formation en alternance						
	735/613200/01	Fonctionnement technique	68.000,00		59.725,29	58.172,03	8.274,71	1.553,26
		Total T71 D.O. Fonctionnement	7.756.903,00		6.781.232,66	5.999.454,31	975.670,34	781.778,35
		T7X D.O. Dettes - Enseignement agricole et horticole						
	732/430030/01	Remboursements d'emprunts	45.000,00		44.905,28	44.905,28	94,72	
	732/650010/01	Intérêts d'emprunts	13.400,00		13.356,08	13.356,08	43,92	
		T7X D.O. Dettes - Enseignement secondaire						
	735/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.195.100,00		2.194.291,07	2.194.291,07	808,93	
	735/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	273.000,00		272.813,56	272.813,56	186,44	
	735/650010/01	Intérêts d'emprunts	175.600,00		174.707,37	174.707,37	892,63	
	735/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	74.400,00		74.187,61	74.187,61	212,39	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes						
	736/430430/01	Remboursements d'annuité - capital (PPP Verviers)	295.100,00		295.021,25	295.021,25	78,75	
	736/650100/01	Remboursements d'annuité - intérêts (PPP Verviers)	11.000,00		10.980,70	10.980,70	19,30	
		Total T7X D.O. Dettes	3.082.600,00		3.080.262,92	3.080.262,92	2.337,08	
	Total Enseignement secondaire		137.915.904,04		136.900.927,20	135.966.261,86	1.014.976,84	934.665,34
F749	Enseignement supérieur							
		T70 D.O. Personnel - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/620000/01	Rémunérations	45.584.743,56		45.584.743,56	45.584.743,56		
	741/620900/01	Rémunérations des vacataires	736.421,42		736.421,42	518.366,29		218.055,13
	741/621000/01	Allocations sociales directes	2.406.693,35		2.406.693,35	2.406.693,35		
	741/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	741/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	5.083.508,58		5.083.508,58	5.083.508,58		
	741/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	215.715,42		215.715,42	149.642,26		66.073,16
	741/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	999.792,68		999.360,03	999.360,03	432,65	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/625000/01	Abonnements sociaux	31.562,01		31.562,01	31.562,01		
	741/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	34,44		34,44	34,44		
		T70 D.O. Personnel - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes						
	744/620000/01	Rémunérations	3.956.924,67		3.956.924,67	3.956.924,67		
	744/620900/01	Rémunérations des vacataires	8.792,00		8.792,00	8.792,00		
	744/621000/01	Allocations sociales directes	162.378,50		162.378,50	162.378,50		
	744/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	744/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	622.481,10		622.481,10	622.481,10		
	744/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	2.537,42		2.537,42	2.537,42		
	744/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	25.587,84		25.587,84	25.587,84		
	744/625000/01	Abonnements sociaux	1.956,08		1.956,08	1.956,08		
		Total T70 D.O. Personnel	59.839.129,07		59.838.696,42	59.554.568,13	432,65	284.128,29
		T71 D.O. Fonctionnement - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	101.000,00		100.714,91	84.360,08	285,09	16.354,83

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	110.000,00		96.159,17	76.147,17	13.840,83	20.012,00
	741/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.000,00		1.111,30	1.111,30	1.888,70	
	741/613100/01	Fonctionnement administratif	277.328,58		244.634,59	216.777,47	32.693,99	27.857,12
	741/613200/01	Fonctionnement technique	732.785,09		730.380,87	661.447,23	2.404,22	68.933,64
	741/613281/01	Notes de cours et manuels de la Haute Ecole	300.000,00		91.677,32	91.677,32	208.322,68	
	741/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	2.192.516,64		1.910.756,44	1.709.520,25	281.760,20	201.236,19
	741/613400/01	Frais d'usage des véhicules	26.286,33		25.782,95	25.707,35	503,38	75,60
		T71 D.O. Fonctionnement - Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes						
	744/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	6.033,84		5.353,73	4.153,73	680,11	1.200,00
	744/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.000,00		791,22	791,22	2.208,78	
	744/613100/01	Fonctionnement administratif	14.866,16		12.382,12	11.960,61	2.484,04	421,51
	744/613200/01	Fonctionnement technique	18.200,00		13.450,38	11.241,46	4.749,62	2.208,92
		Total T71 D.O. Fonctionnement	3.785.016,64		3.233.195,00	2.894.895,19	551.821,64	338.299,81
		T72 D.O. Transfert - Enseignement supérieur non universitaire						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	741/640435/01	Subside à l'asbl "Ferme didactique de la Province de Liège"	68.000,00		68.000,00			68.000,00
	741/640437/01	Interventions dans les dépenses d'opérateurs partenaires de projets subsidiés portés par la Province	54.110,00		54.109,70		0,30	54.109,70
	741/642012/01	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	420.000,00		359.889,57	359.889,57	60.110,43	
	741/642013/01	Rétrocession dans le cadre des coorganisations	928.494,00		928.493,44	655.121,74	0,56	273.371,70
		Total T72 D.O. Transfert	1.470.604,00		1.410.492,71	1.015.011,31	60.111,29	395.481,40
		T7X D.O. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.473.000,00		1.472.316,38	1.472.316,38	683,62	
	741/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	204.900,00		204.807,62	204.807,62	92,38	
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	224.100,00		223.606,91	223.606,91	493,09	
	741/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	43.800,00		43.704,60	43.704,60	95,40	
		T7X D.O. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/430030/01	Remboursements d'emprunts	57.000,00		56.919,32	56.919,32	80,68	
	741/650010/01	Intérêts d'emprunts	5.200,00		5.179,63	5.179,63	20,37	
		Total T7X D.O. Dettes	2.008.000,00		2.006.534,46	2.006.534,46	1.465,54	

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Enseignement supérieur		67.102.749,71		66.488.918,59	65.471.009,09	613.831,12	1.017.909,50
F759	Enseignement pour handicapés							
		T70 D.O. Personnel - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/620000/01	Rémunérations	3.613.516,51		3.613.516,51	3.613.516,51		
	752/621000/01	Allocations sociales directes	207.881,03		207.810,75	207.810,75	70,28	
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	393.880,08		393.880,08	393.880,08		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	124.178,85		124.178,85	124.178,85		
	752/625000/01	Abonnements sociaux	4.658,74		4.658,74	3.502,49		1.156,25
		T70 D.O. Personnel - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/620000/01	Rémunérations	1.676.688,20		1.676.688,20	1.676.688,20		
	752/621000/01	Allocations sociales directes	125.968,21		125.968,21	125.968,21		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	321.345,45		321.345,45	321.345,45		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	417.991,98		417.991,98	417.991,98		
	752/625000/01	Abonnements sociaux	4.816,46		4.816,46	4.816,46		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot						
	752/620000/01	Rémunérations	1.599.095,34		1.591.935,81	1.591.935,81	7.159,53	
	752/621000/01	Allocations sociales directes	120.765,48		120.765,48	120.765,48		
	752/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	302.006,92		302.006,92	302.006,92		
	752/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	406.010,00		405.680,33	405.680,33	329,67	
	752/625000/01	Abonnements sociaux	3.300,00		3.299,79	2.640,79	0,21	659,00
		Total T70 D.O. Personnel	9.322.103,25		9.314.543,56	9.312.728,31	7.559,69	1.815,25
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.891,28		19,70	19,70	3.871,58	
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	10.500,00		8.088,11	5.498,69	2.411,89	2.589,42
	752/613200/01	Fonctionnement technique	113.300,00		77.378,43	63.626,46	35.921,57	13.751,97
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	203.500,00		175.049,72	148.729,63	28.450,28	26.320,09
	752/613400/01	Frais d'usage des véhicules	34.000,00		24.860,63	18.880,74	9.139,37	5.979,89

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	250,02		250,02	250,02		
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot						
	752/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1,00				1,00	
	752/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	752/613100/01	Fonctionnement administratif	3.585,00		3.094,10	3.075,68	490,90	18,42
	752/613200/01	Fonctionnement technique	34.693,73		34.025,12	32.513,20	668,61	1.511,92
	752/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	139.500,00		132.387,86	127.033,36	7.112,14	5.354,50
		Total T71 D.O. Fonctionnement	543.223,03		455.153,69	399.627,48	88.069,34	55.526,21
		T72 D.O. Transfert - Institut médico-pédagogique de Micheroux						
	752/642060/01	Remboursements en faveur des débiteurs d'aliments, de frais d'entretien des élèves internes	40.000,00		40.000,00	40.000,00		
		T72 D.O. Transfert - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot						
	752/640454/01	Subside à l'Asbl de Gestion du Centre de Réadaptation au Travail	1,00				1,00	
		Total T72 D.O. Transfert	40.001,00		40.000,00	40.000,00	1,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	122.000,00		121.934,22	121.934,22	65,78	
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	15.100,00		15.033,70	15.033,70	66,30	
		T7X D.O. Dettes - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot						
	752/430030/01	Remboursements d'emprunts	50.700,00		50.618,17	50.618,17	81,83	
	752/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	4.800,00		4.755,40	4.755,40	44,60	
	752/650010/01	Intérêts d'emprunts	7.200,00		7.105,02	7.105,02	94,98	
	752/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	1.300,00		1.281,60	1.281,60	18,40	
		Total T7X D.O. Dettes	201.100,00		200.728,11	200.728,11	371,89	
	Total Enseignement pour handicapés		10.106.427,28		10.010.425,36	9.953.083,90	96.001,92	57.341,46
F760	Complexes de délassement							
		T70 D.O. Personnel - Domaine provincial de Wégimont						
	760/620000/01	Rémunérations	3.146.485,40		3.146.485,40	3.138.506,44		7.978,96
	760/620900/01	Rémunérations des vacataires	3.840,88		3.840,88	3.840,88		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	760/621000/01	Allocations sociales directes	226.636,63		226.636,63	226.636,63		
	760/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	682.955,91		682.955,91	682.955,91		
	760/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	1.108,27		1.108,27	1.108,27		
	760/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	499.882,05		499.882,05	499.882,05		
	760/625000/01	Abonnements sociaux	2.953,40		2.953,40	2.953,40		
		Total T70 D.O. Personnel	4.563.862,54		4.563.862,54	4.555.883,58		7.978,96
		T71 D.O. Fonctionnement - Domaine provincial de Wégimont						
	760/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		987,24	987,24	12,76	
	760/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	760/613100/01	Fonctionnement administratif	31.800,00		25.945,61	21.786,86	5.854,39	4.158,75
	760/613200/01	Fonctionnement technique	348.000,00		302.023,15	293.057,78	45.976,85	8.965,37
	760/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	642.000,00		601.684,45	559.609,30	40.315,55	42.075,15
	760/613400/01	Frais d'usage des véhicules	11.000,00		9.401,90	9.005,55	1.598,10	396,35
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.033.801,00		940.042,35	884.446,73	93.758,65	55.595,62

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Domaine provincial de Wégimont						
	760/430030/01	Remboursements d'emprunts	273.600,00		273.539,60	273.539,60	60,40	
	760/650010/01	Intérêts d'emprunts	31.400,00		31.300,60	31.300,60	99,40	
		Total T7X D.O. Dettes	305.000,00		304.840,20	304.840,20	159,80	
	Total Complexes de délassement		5.902.663,54		5.808.745,09	5.745.170,51	93.918,45	63.574,58
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T70 D.O. Personnel - Coordination développement culturel						
	762/620000/01	Rémunérations	4.686.579,15		4.686.579,15	4.679.401,39		7.177,76
	762/620900/01	Rémunérations des vacataires	358.753,15		204.014,42	154.014,42	154.738,73	50.000,00
	762/621000/01	Allocations sociales directes	360.684,76		360.684,76	360.684,76		
	762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	762/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	864.485,46		864.485,46	864.485,46		
	762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	82.978,13		82.978,13	28.767,73		54.210,40
	762/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.218.983,10		1.218.983,10	1.218.983,10		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/625000/01	Abonnements sociaux	7.507,91		7.507,91	7.507,91		
	762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	500,00		242,35	242,35	257,65	
		T70 D.O. Personnel - Rencontres Théâtre jeune public						
	762/620900/01	Rémunérations des vacataires	69.376,85		69.376,85	69.376,85		
	762/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	762/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	20.021,87		20.021,87	20.021,87		
	762/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires	2.000,00				2.000,00	
		T70 D.O. Personnel - B3						
	767/620000/01	Rémunérations	5.635.322,39		5.635.322,39	5.635.322,39		
	767/621000/01	Allocations sociales directes	433.586,05		433.586,05	433.586,05		
	767/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1.060.008,54		1.060.008,54	1.060.008,54		
	767/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.451.633,60		1.451.633,60	1.451.633,60		
	767/625000/01	Abonnements sociaux	20.000,00		20.000,00	13.933,32		6.066,68
		Total T70 D.O. Personnel	16.272.420,96		16.115.424,58	15.997.969,74	156.996,38	117.454,84

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T71 D.O. Fonctionnement - Coordination développement culturel						
	762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	23.500,00		23.390,20	21.190,20	109,80	2.200,00
	762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	3.000,00		59,00	59,00	2.941,00	
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	500.970,00		328.278,34	304.654,36	172.691,66	23.623,98
	762/613200/01	Fonctionnement technique	157.150,00		124.378,35	99.441,56	32.771,65	24.936,79
	762/613400/01	Frais d'usage des véhicules	9.500,00		6.100,96	5.322,85	3.399,04	778,11
	762/613515/01	Cotisation à l'asbl MNEMA	1.000,00		1.000,00	1.000,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Rencontres Théâtre jeune public						
	762/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.000,00				4.000,00	
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	170.450,00		136.824,51	135.573,89	33.625,49	1.250,62
		T71 D.O. Fonctionnement - Bâtiment Chiroux						
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	258.000,00		223.695,98	223.412,26	34.304,02	283,72
		T71 D.O. Fonctionnement - B3						
	767/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	43.000,00		42.991,68	40.431,68	8,32	2.560,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	767/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	700,00				700,00	
	767/613100/01	Fonctionnement administratif	82.110,00		61.958,80	32.253,66	20.151,20	29.705,14
	767/613200/01	Fonctionnement technique	865.050,00		854.301,49	745.022,12	10.748,51	109.279,37
	767/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.059.000,00		956.307,88	813.278,22	102.692,12	143.029,66
	767/613400/01	Frais d'usage des véhicules	74.840,00		70.339,00	69.335,29	4.501,00	1.003,71
		T71 D.O. Fonctionnement - Belvaux 123						
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	13.400,00		11.446,96	11.426,81	1.953,04	20,15
		T71 D.O. Fonctionnement - Belvaux 189						
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	11.152,66		10.602,66	10.602,66	550,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - O.M. de Seraing						
	762/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.100,00				1.100,00	
	762/613100/01	Fonctionnement administratif	69.800,00		53.473,48	52.736,48	16.326,52	737,00
	762/613200/01	Fonctionnement technique	13.790,00		8.780,80	1.733,28	5.009,20	7.047,52
	762/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	23.443,00		16.034,71	16.022,91	7.408,29	11,80

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T71 D.O. Fonctionnement	3.384.955,66		2.929.964,80	2.583.497,23	454.990,86	346.467,57
		T72 D.O. Transfert - Culture et loisirs						
	762/640460/01	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	50.000,00		49.999,82	7.450,00	0,18	42.549,82
	762/640500/01	Attribution de prix de consécration aux écrivains et artistes, encouragements artistiques et littéraires	3.000,00				3.000,00	
	762/640501/01	Subsides aux institutions culturelles	528.940,00		455.450,13	227.795,03	73.489,87	227.655,10
	762/640503/01	Subsides aux Centres Culturels	209.240,00		209.240,00	187.520,00		21.720,00
	762/640515/01	Soutien aux actions culturelles à caractère supra communal initiées par des opérateurs culturels ou des pouvoirs locaux	1.026.010,00		987.766,00	685.456,00	38.244,00	302.310,00
	762/640521/01	Subside à la Maison du Jazz	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	762/640522/01	Subside à l'Asbl Jazz à Liège pour le Festival international de Liège	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	762/640523/01	Subside à l'Asbl Verviers Music Festivals pour Fiesta City						
	762/640535/01	Subside à l'Asbl Latitude 50°	27.500,00		27.500,00			27.500,00
	762/640538/01	Subside à la Fondation provinciale pour l'Art et la Culture	85.000,00		85.000,00	85.000,00		
	762/640546/01	Subside Gaming	25.000,00				25.000,00	
		T72 D.O. Transfert - Fêtes et manifestations						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	763/640506/01	Subside à la Société royale "Le Bastion de Liège", pour l'organisation de sa cérémonie d'hommage						
		T72 D.O. Transfert - Bibliothèques						
	767/640502/01	Intervention dans le fonctionnement des bibliothèques principales et locales	214.087,50		214.087,50	204.187,50		9.900,00
		Total T72 D.O. Transfert	2.218.777,50		2.079.043,45	1.447.408,53	139.734,05	631.634,92
		T7X D.O. Dettes - Coordination développement culturel						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.900,00		8.859,33	8.859,33	40,67	
		T7X D.O. Dettes - Culture et loisirs						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.900,00		8.880,18	8.880,18	19,82	
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Hangar quai Kurth						
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - B3						
	767/430030/01	Remboursements d'emprunts	1.210.200,00		1.210.084,65	1.210.084,65	115,35	
	767/650010/01	Intérêts d'emprunts	137.700,00		137.648,18	137.648,18	51,82	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - O.M. de Seraing						
	762/430030/01	Remboursements d'emprunts	8.500,00		8.402,53	8.402,53	97,47	
	762/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		Total T7X D.O. Dettes	1.374.200,00		1.373.874,87	1.373.874,87	325,13	
	Total Culture, loisirs et fêtes		23.250.354,12		22.498.307,70	21.402.750,37	752.046,42	1.095.557,33
F769	Sports							
		T70 D.O. Personnel - Service des sports						
	764/620000/01	Rémunérations	3.618.263,72		3.618.263,72	3.618.263,72		
	764/621000/01	Allocations sociales directes	285.457,73		285.452,61	285.452,61	5,12	
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	613.714,51		613.714,51	613.714,51		
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	1.093.497,52		1.093.497,52	1.093.497,52		
	764/625000/01	Abonnements sociaux	8.133,97		8.133,97	6.124,16		2.009,81
		T70 D.O. Personnel - Province Raquettes Arena						
	764/620000/01	Rémunérations	205.075,68		205.075,68	205.075,68		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/621000/01	Allocations sociales directes	15.467,01		15.467,01	15.467,01		
	764/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	41.751,88		41.751,15	41.751,15	0,73	
	764/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	46.604,07		46.604,07	46.604,07		
	764/625000/01	Abonnements sociaux	12,40		12,40	12,40		
		Total T70 D.O. Personnel	5.927.978,49		5.927.972,64	5.925.962,83	5,85	2.009,81
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des sports						
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	33.450,00		31.066,99	22.066,99	2.383,01	9.000,00
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1.500,00		600,00	600,00	900,00	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	267.645,00		251.628,92	215.811,06	16.016,08	35.817,86
	764/613200/01	Fonctionnement technique	74.780,00		67.380,30	58.535,13	7.399,70	8.845,17
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	74.895,00		64.599,18	63.109,37	10.295,82	1.489,81
	764/613400/01	Frais d'usage des véhicules	27.250,00		19.369,42	19.369,42	7.880,58	
		T71 D.O. Fonctionnement - Province Naimette Arena						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00				1,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	8.234,32		7.933,09	7.858,09	301,23	75,00
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	100.501,99		87.072,08	83.198,24	13.429,91	3.873,84
		T71 D.O. Fonctionnement - Province Cyclos Arena						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		0,02	0,02	0,98	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	3.000,00				3.000,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	2,00		2,00	2,00		
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	8.000,00		4.798,96	4.798,45	3.201,04	0,51
	764/613200/01	Fonctionnement technique	5.000,00		3.859,31	3.737,87	1.140,69	121,44
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	139.000,00		99.720,16	94.526,53	39.279,84	5.193,63
	764/613400/01	Frais d'usage des véhicules	2.000,00				2.000,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Centre de formation de tennis de table						
	764/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		1,00	1,00		
		T71 D.O. Fonctionnement - Province Raquettes Arena						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		337,38	337,38	662,62	
	764/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	8.254,24		8.224,71	7.900,11	29,53	324,60
	764/613200/01	Fonctionnement technique	4.000,00		2.110,88	2.110,88	1.889,12	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	103.430,76		89.644,45	76.752,59	13.786,31	12.891,86
		T71 D.O. Fonctionnement - Province Ballons Arena						
	764/613100/01	Fonctionnement administratif	3.065,00		1.449,96	1.449,96	1.615,04	
	764/613200/01	Fonctionnement technique	200,00		86,43	86,43	113,57	
	764/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	21.085,26		15.790,32	13.329,42	5.294,94	2.460,90
		Total T71 D.O. Fonctionnement	886.297,57		755.675,56	675.580,94	130.622,01	80.094,62
		T72 D.O. Transfert - Sports						
	764/640559/01	Subsides pour la promotion du sport et de la pratique sportive	490.400,00		490.340,00	451.390,00	60,00	38.950,00
	764/640560/01	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	128.863,00		128.862,81	128.862,81	0,19	
	764/640561/01	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation	141.250,00		141.249,09	141.249,09	0,91	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/640562/01	Subside au profit de la S.A. Golazo Sports pour l'organisation du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège	180.000,00		180.000,00	180.000,00		
	764/640563/01	Subside au profit de l'Asbl TRW'Organisation pour l'organisation du Tour cycliste de Wallonie	53.000,00		53.000,00	53.000,00		
	764/640564/01	Subside au profit de l'Asbl Jumping International de Liège pour l'organisation du Jumping International de la Province de Liège	50.000,00		50.000,00			50.000,00
	764/640850/01	Subside à l'Asbl Association Francophone de Tennis (Tournoi international de tennis I.T.F)	20.000,00		20.000,00			20.000,00
	764/640852/01	Subside à l'Asbl Challenge Jogging de la Province de Liège	4.000,00		4.000,00	4.000,00		
	764/640853/01	Subside à l'Asbl Maasmarathon de la Meuse	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640855/01	Subside au bureau régional des Arbitres de Liège (convention d'objectifs Formation Foot)	12.000,00		12.000,00	12.000,00		
	764/640856/01	Subside à l'Asbl Fédération Royale Ouvrière Belge de Tennis de table Belge Francophone (actions de formation des jeunes)	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640857/01	Subside à l'Asbl Ligue Belge Francophone de Rugby (actions de formation des jeunes)						
	764/640859/01	Subside à la S.A Standard de Liège (convention pluriannuelle)	50.000,00		50.000,00			50.000,00
	764/640860/01	Subside à l'Asbl Waremme VBC (formation des jeunes)	10.000,00		10.000,00	10.000,00		
	764/640871/01	Subside à l'Asbl "Moi aussi, je joue au ping !!!" (actions de formation pour jeunes en tennis de table)	25.000,00		25.000,00	25.000,00		
	764/640876/01	Subside pour la promotion du basket-ball en Province de Liège						
		Total T72 D.O. Transfert	1.184.513,00		1.184.451,90	1.025.501,90	61,10	158.950,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Province Naimette Arena						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	111.200,00		111.191,32	111.191,32	8,68	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	15.500,00		15.463,59	15.463,59	36,41	
		T7X D.O. Dettes - Province Cyclos Arena						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	7.000,00		6.951,77	6.951,77	48,23	
		T7X D.O. Dettes - Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	6.300,00		6.250,00	6.250,00	50,00	
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	124.600,00		124.596,68	124.596,68	3,32	
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	6.600,00		6.596,56	6.596,56	3,44	
		T7X D.O. Dettes - Centre de formation de tennis de table						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	52.100,00		52.045,60	52.045,60	54,40	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	3.600,00		3.544,67	3.544,67	55,33	
		T7X D.O. Dettes - Province Raquettes Arena						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	43.900,00		43.812,81	43.812,81	87,19	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	764/431030/01	Remboursements d'emprunts subsidiés	55.500,00		55.488,44	55.488,44	11,56	
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts	14.200,00		14.189,31	14.189,31	10,69	
	764/650200/01	Intérêts d'emprunts subsidiés	10.600,00		10.525,28	10.525,28	74,72	
		T7X D.O. Dettes - Province Ballons Arena						
	764/650010/01	Intérêts d'emprunts						
		T7X D.O. Dettes - Sports						
	764/430030/01	Remboursements d'emprunts	19.500,00		19.500,00	19.500,00		
		Total T7X D.O. Dettes	470.600,00		470.156,03	470.156,03	443,97	
	Total Sports		8.469.389,06		8.338.256,13	8.097.201,70	131.132,93	241.054,43
F789	Arts							
		T70 D.O. Personnel - Service des musées et expositions						
	771/620000/01	Rémunérations	3.200.531,19		3.200.531,19	3.200.531,19		
	771/621000/01	Allocations sociales directes	248.494,16		248.494,16	248.494,16		
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	534.718,70		534.718,70	534.718,70		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	985.402,00		985.402,00	985.402,00		
	771/625000/01	Abonnements sociaux	15.188,47		15.188,47	15.188,47		
		T70 D.O. Personnel - Château de Jehay						
	771/620000/01	Rémunérations	917.524,24		917.524,24	917.524,24		
	771/621000/01	Allocations sociales directes	71.350,43		71.350,43	71.350,43		
	771/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	158.960,47		158.960,47	158.960,47		
	771/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	267.449,58		267.449,58	267.449,58		
	771/625000/01	Abonnements sociaux	10,00				10,00	
		Total T70 D.O. Personnel	6.399.629,24		6.399.619,24	6.399.619,24	10,00	
		T71 D.O. Fonctionnement - Service des musées et expositions						
	771/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00		1,00	1,00		
	771/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	4.816,57		4.816,57	4.316,57		500,00
	771/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	100,00				100,00	
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	272.900,00		238.222,75	223.511,45	34.677,25	14.711,30

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	771/613200/01	Fonctionnement technique	175.000,00		154.425,82	98.958,44	20.574,18	55.467,38
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	716.040,00		675.096,29	623.500,97	40.943,71	51.595,32
	771/613400/01	Frais d'usage des véhicules	8.000,00		3.728,16	3.639,63	4.271,84	88,53
		T71 D.O. Fonctionnement - Château de Jehay						
	771/613100/01	Fonctionnement administratif	100,00				100,00	
	771/613200/01	Fonctionnement technique	23.000,00				23.000,00	
	771/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	1.000,00		588,10	338,10	411,90	250,00
		Total T71 D.O. Fonctionnement	1.200.957,57		1.076.878,69	954.266,16	124.078,88	122.612,53
		T72 D.O. Transfert - Musées						
	771/640570/01	Subside à l'Asbl de gestion du Château de Jehay						
	771/640571/01	Subventions aux institutions privées	32.226,00		31.856,00		370,00	31.856,00
	771/640572/01	Subventions aux institutions communales	42.063,00		42.000,00		63,00	42.000,00
		T72 D.O. Transfert - Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique						
	772/640571/01	Subventions aux institutions privées	168.011,00		148.325,00	57.259,00	19.686,00	91.066,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	772/640574/01	Subvention à l'Opéra Royal de Wallonie	150.000,00		150.000,00	150.000,00		
	772/640575/01	Subside à l'Asbl Théâtre de Liège	60.000,00		60.000,00	60.000,00		
	772/640576/01	Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège	70.000,00		70.000,00	70.000,00		
	772/640582/01	Subside à la Société Royale d'Encouragement à l'Art wallon	25.000,00		25.000,00			25.000,00
		T72 D.O. Transfert - Littérature						
	776/640577/01	Subventions en faveur d'organismes privés						
		T72 D.O. Transfert - Radio, télévision, presse						
	780/640578/01	Subventions en faveur d'organismes privés	50.000,00		50.000,00	50.000,00		
	780/640580/01	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF	90.000,00		90.000,00	90.000,00		
	780/640581/01	Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	124.000,00		124.000,00	124.000,00		
		Total T72 D.O. Transfert	811.300,00		791.181,00	601.259,00	20.119,00	189.922,00
		T7X D.O. Dettes - Service des musées et expositions						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	259.000,00		258.933,23	258.933,23	66,77	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	86.200,00		86.150,90	86.150,90	49,10	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T7X D.O. Dettes - Château de Jehay						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	404.500,00		404.419,40	404.419,40	80,60	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	118.900,00		118.854,79	118.854,79	45,21	
		T7X D.O. Dettes - Église Saint-Antoine						
	771/430030/01	Remboursements d'emprunts	2.300,00		2.284,54	2.284,54	15,46	
	771/650010/01	Intérêts d'emprunts	100,00		82,79	82,79	17,21	
		T7X D.O. Dettes - Édifices classés						
	773/430030/01	Remboursements d'emprunts	196.100,00		196.029,86	196.029,86	70,14	
	773/650010/01	Intérêts d'emprunts	12.100,00		12.037,94	12.037,94	62,06	
		Total T7X D.O. Dettes	1.079.200,00		1.078.793,45	1.078.793,45	406,55	
	Total Arts		9.491.086,81		9.346.472,38	9.033.937,85	144.614,43	312.534,53
F799	Cultes et laïcité							
		T71 D.O. Fonctionnement - Cultes						
	790/610001/01	Indemnités de logement aux prêtres orthodoxes	30.846,00		30.845,76	30.845,76	0,24	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	790/610002/01	Indemnités de logement aux officiants du culte islamique	30.204,00		30.203,14	29.560,52	0,86	642,62
		Total T71 D.O. Fonctionnement	61.050,00		61.048,90	60.406,28	1,10	642,62
		T72 D.O. Transfert - Cultes						
	790/640600/01	Intervention en faveur des paroisses du culte orthodoxe	44.750,00		42.004,13	15.750,00	2.745,87	26.254,13
	790/640601/01	Intervention en faveur du Culte Islamique	27.300,00		21.606,25	21.606,25	5.693,75	
		T72 D.O. Transfert - Laïcité						
	791/640602/01	Subventions aux Maisons de la Laïcité reconnues par le Ministère	67.608,00		67.607,20		0,80	67.607,20
	791/640603/01	Intervention pour les Communautés philosophiques non confessionnelles reconnues	1.766.904,00		1.766.903,49	1.766.903,49	0,51	
		Total T72 D.O. Transfert	1.906.562,00		1.898.121,07	1.804.259,74	8.440,93	93.861,33
		T7X D.O. Dettes - Cultes						
	790/430030/01	Remboursements d'emprunts	35.200,00		35.147,81	35.147,81	52,19	
	790/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.300,00		1.216,40	1.216,40	83,60	
		Total T7X D.O. Dettes	36.500,00		36.364,21	36.364,21	135,79	
		Total Cultes et laïcité	2.004.112,00		1.995.534,18	1.901.030,23	8.577,82	94.503,95

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F869	Interventions sociales et famille							
		T70 D.O. Personnel - Pôle Enfants/Adolescents						
	840/620000/01	Rémunérations	114.884,53		114.884,53	114.884,53		
	840/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	840/621000/01	Allocations sociales directes	8.425,00		8.422,15	8.422,15	2,85	
	840/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	27.201,79		27.201,79	27.201,79		
	840/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	15.469,38		15.469,38	15.469,38		
	840/625000/01	Abonnements sociaux	2.140,00		1.825,50	1.325,50	314,50	500,00
	840/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Pôle Citoyens						
	840/620000/01	Rémunérations	1.785.888,72		1.780.931,62	1.775.931,62	4.957,10	5.000,00
	840/621000/01	Allocations sociales directes	160.482,18		160.482,18	160.482,18		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	840/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	339.029,62		339.029,62	339.029,62		
	840/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	440.310,13		440.310,13	440.310,13		
	840/625000/01	Abonnements sociaux	3.096,14		3.096,14	3.096,14		
		Total T70 D.O. Personnel	2.896.927,49		2.891.653,04	2.886.153,04	5.274,45	5.500,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Enfants/Adolescents						
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	2.000,00				2.000,00	
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	15.000,00		4.874,84	1.876,44	10.125,16	2.998,40
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Citoyens						
	840/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	38.000,00		31.016,60	28.016,60	6.983,40	3.000,00
	840/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	840/613100/01	Fonctionnement administratif	47.500,00		38.186,47	33.547,24	9.313,53	4.639,23
	840/613200/01	Fonctionnement technique	131.606,00		115.127,31	111.971,59	16.478,69	3.155,72
		Total T71 D.O. Fonctionnement	234.108,00		189.205,22	175.411,87	44.902,78	13.793,35

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T72 D.O. Transfert - Aide et action sociales						
	801/640620/01	Participation à l'Asbl "L'Observatoire", revue d'action sociale et médico-sociale, en partenariat avec la Région wallonne	6.000,00		6.000,00	6.000,00		
	801/640642/01	Actions sociales	178.000,00		173.975,33	149.653,38	4.024,67	24.321,95
		Total T72 D.O. Transfert	184.000,00		179.975,33	155.653,38	4.024,67	24.321,95
		T7X D.O. Dettes - Pôle Citoyens						
	840/430030/01	Remboursements d'emprunts	316.200,00		316.142,90	316.142,90	57,10	
	840/650010/01	Intérêts d'emprunts	14.200,00		14.142,25	14.142,25	57,75	
		Total T7X D.O. Dettes	330.400,00		330.285,15	330.285,15	114,85	
		Total Interventions sociales et famille	3.645.435,49		3.591.118,74	3.547.503,44	54.316,75	43.615,30
F872	Soins de santé							
		T70 D.O. Personnel - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/620000/01	Rémunérations	1.563.119,46		1.563.119,46	1.563.119,46		
	870/621000/01	Allocations sociales directes	115.470,00		115.470,00	115.470,00		
	870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	273.586,70		273.586,70	273.586,70		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	454.675,00		454.675,00	454.675,00		
	870/625000/01	Abonnements sociaux	1.200,00		1.123,66	1.123,66	76,34	
		T70 D.O. Personnel - Pôle Transversal						
	870/620000/01	Rémunérations	747.380,00		747.380,00	747.380,00		
	870/621000/01	Allocations sociales directes	51.548,38		51.548,38	51.548,38		
	870/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	145.268,61		145.268,61	145.268,61		
	870/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	192.471,41		192.443,94	192.443,94	27,47	
	870/625000/01	Abonnements sociaux	254,30		254,30	254,30		
		T70 D.O. Personnel - Pôle médical						
	871/620000/01	Rémunérations	2.442.191,40		2.442.191,40	2.442.191,40		
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires						
	871/621000/01	Allocations sociales directes	193.331,90		193.331,90	193.331,90		
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	433.465,37		433.465,37	433.465,37		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale						
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	695.988,87		695.988,87	695.988,87		
	871/625000/01	Abonnements sociaux	4.216,30		4.216,30	4.216,30		
	871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						
		T70 D.O. Personnel - Pôle Promotion et Animations						
	871/620000/01	Rémunérations	1.504.376,23		1.504.376,23	1.504.376,23		
	871/620900/01	Rémunérations des vacataires	16.191,92		16.191,92	16.191,92		
	871/621000/01	Allocations sociales directes	130.138,72		130.138,72	130.138,72		
	871/621900/01	Allocations sociales directes des vacataires						
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	278.237,43		278.237,43	278.237,43		
	871/623900/01	Cotisations patronales des vacataires à la sécurité sociale	879,21		879,21	879,21		
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	398.678,13		398.678,13	398.678,13		
	871/625000/01	Abonnements sociaux	4.948,42		4.948,42	4.948,42		
	871/625900/01	Abonnements sociaux des vacataires						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T70 D.O. Personnel - Observatoire de la Santé						
	871/620000/01	Rémunérations	202.630,77		202.630,77	202.630,77		
	871/621000/01	Allocations sociales directes	14.692,69		14.692,69	14.692,69		
	871/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	38.873,95		38.873,95	38.873,95		
	871/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	51.062,71		51.062,71	51.062,71		
	871/625000/01	Abonnements sociaux	862,29		862,29	25,47		836,82
		T70 D.O. Personnel - L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux						
	872/620000/01	Rémunérations	120.835,92		120.835,92	120.835,92		
	872/621000/01	Allocations sociales directes	7.373,61		7.373,61	7.373,61		
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	18.260,08		18.260,08	18.260,08		
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	35.948,78		35.948,78	35.948,78		
		T70 D.O. Personnel - Centre Princesse Astrid						
	872/620000/01	Rémunérations	482.107,73		482.107,73	474.881,13		7.226,60
	872/621000/01	Allocations sociales directes	36.695,00		36.694,49	36.694,49	0,51	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	872/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	114.094,62		114.094,62	114.094,62		
	872/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	52.030,19		52.030,19	52.030,19		
	872/625000/01	Abonnements sociaux	2.747,68		2.747,68	2.747,68		
		Total T70 D.O. Personnel	10.825.833,78		10.825.729,46	10.817.666,04	104,32	8.063,42
		T71 D.O. Fonctionnement - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/610000/01	Loyers d'immeubles et charges locatives	48.044,87		48.044,87	48.044,87		
	870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		493,35	343,35	506,65	150,00
	870/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	870/613100/01	Fonctionnement administratif	31.400,00		24.025,77	23.576,73	7.374,23	449,04
	870/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	38.490,00		23.315,59	22.320,84	15.174,41	994,75
	870/613400/01	Frais d'usage des véhicules						
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Transversal						
	870/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	1.000,00		92,29	92,29	907,71	
	870/613100/01	Fonctionnement administratif	16.900,00		6.990,62	6.930,72	9.909,38	59,90

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	870/613200/01	Fonctionnement technique	6.000,00		2.416,11	2.308,42	3.583,89	107,69
	870/613400/01	Frais d'usage des véhicules	81.500,00		56.392,76	54.763,46	25.107,24	1.629,30
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle médical						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	18.733,86		13.413,40	10.913,40	5.320,46	2.500,00
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	27.115,00		19.848,34	19.536,89	7.266,66	311,45
	871/613200/01	Fonctionnement technique	68.650,00		29.792,44	23.052,17	38.857,56	6.740,27
	871/613300/01	Fonctionnement des bâtiments	15.700,00		5.645,58	5.645,58	10.054,42	
		T71 D.O. Fonctionnement - Pôle Promotion et Animations						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	15.000,00		13.958,82	11.458,82	1.041,18	2.500,00
	871/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	210.000,00		147.505,90	141.021,51	62.494,10	6.484,39
		T71 D.O. Fonctionnement - Observatoire de la Santé						
	871/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.666,14		3.666,14	3.266,14		400,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	871/613100/01	Fonctionnement administratif	1.100,00		71,14	71,14	1.028,86	
		Total T71 D.O. Fonctionnement	584.302,87		395.673,12	373.346,33	188.629,75	22.326,79
		T72 D.O. Transfert - Santé						
	871/640700/01	Subsides en faveur d'organismes oeuvrant dans le secteur de la santé	151.000,00		136.651,91	88.390,40	14.348,09	48.261,51
		Total T72 D.O. Transfert	151.000,00		136.651,91	88.390,40	14.348,09	48.261,51
		T7X D.O. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/430030/01	Remboursements d'emprunts	48.300,00		48.289,94	48.289,94	10,06	
	870/650010/01	Intérêts d'emprunts	1.500,00		1.470,17	1.470,17	29,83	
		T7X D.O. Dettes - Pôle Promotion et Animations						
	871/430030/01	Remboursements d'emprunts	93.800,00		93.725,02	93.725,02	74,98	
		Total T7X D.O. Dettes	143.600,00		143.485,13	143.485,13	114,87	
	Total Soins de santé		11.704.736,65		11.501.539,62	11.422.887,90	203.197,03	78.651,72
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T70 D.O. Personnel - Service interne de prévention et de la protection du travail						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	879/620000/01	Rémunérations	606.085,94		601.955,12	601.955,12	4.130,82	
	879/621000/01	Allocations sociales directes	59.951,72		59.951,72	59.951,72		
	879/623000/01	Cotisations patronales à la sécurité sociale	128.581,33		128.581,33	128.581,33		
	879/624000/01	Cotisations patronales à la caisse de pensions	117.217,73		117.217,73	117.217,73		
	879/625000/01	Abonnements sociaux	1.363,00		1.061,22	661,22	301,78	400,00
		Total T70 D.O. Personnel	913.199,72		908.767,12	908.367,12	4.432,60	400,00
		T71 D.O. Fonctionnement - Service interne de prévention et de la protection du travail						
	879/611000/01	Frais de déplacement et de séjour	3.000,00		1.295,34	1.238,94	1.704,66	56,40
	879/612000/01	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	1,00				1,00	
	879/613100/01	Fonctionnement administratif	59.450,00		50.389,22	50.149,96	9.060,78	239,26
		Total T71 D.O. Fonctionnement	62.451,00		51.684,56	51.388,90	10.766,44	295,66
		T7X D.O. Dettes - Traitement des eaux usées						
	877/430046/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	171.900,00		171.812,48	171.812,48	87,52	
	877/650038/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la région liégeoise, en partenariat avec la Région wallonne	5.300,00		5.297,60	5.297,60	2,40	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T7X D.O. Dettes	177.200,00		177.110,08	177.110,08	89,92	
		Total Hygiène et salubrité publique	1.152.850,72		1.137.561,76	1.136.866,10	15.288,96	695,66
F939	Logement et aménagement du territoire							
		T72 D.O. Transfert - Habitations sociales et politique du logement						
	922/640629/01	Allocations de naissance aux bénéficiaires de prêts						
		Total T72 D.O. Transfert						
		T7X D.O. Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
	922/430039/01	Remboursements d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	181.100,00		181.072,59	181.072,59	27,41	
	922/430048/01	Remboursements d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	779.100,00		779.004,14	779.004,14	95,86	
	922/650039/01	Intérêts d'emprunts couvrant la participation provinciale dans l'aide au logement social	19.700,00		19.604,48	19.604,48	95,52	
	922/650042/01	Intérêts d'emprunts couvrant les prêts à la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales	108.000,00		107.951,52	107.951,52	48,48	
		Total T7X D.O. Dettes	1.087.900,00		1.087.632,73	1.087.632,73	267,27	
		Total Logement et aménagement du territoire	1.087.900,00		1.087.632,73	1.087.632,73	267,27	
		Total fonds propre	639.669.947,80		631.907.039,26	620.737.045,88	7.762.908,54	11.169.993,38

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		TOTAL GENERAL	639.669.947,80		631.907.039,26	620.737.045,88	7.762.908,54	11.169.993,38

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
10000	Autorités provinciales	2.195.483,08	420.084,38	227.920,00	17.898,67	2.861.386,13
11000	Administration générale	37.401.610,69	5.289.659,29	377.056,41	651.888,14	43.720.214,53
11010	Agents sanctionneurs	409.980,03	10.779,90			420.759,93
11041	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes	807.353,60	484.192,63	52.349.225,64		53.640.771,87
11120	Direction générale transversale	16.064.118,01	304.579,20			16.368.697,21
11200	Services du Directeur Financier provincial	3.229.838,78	56.309,80			3.286.148,58
11300	Archives provinciales	418.016,37	31.796,83		8.250,00	458.063,20
11400	Maison de la Formation	9.195.398,68	1.302.938,58		1.259.039,82	11.757.377,08
11410	Ecole Provinciale d'Administration	1.360.569,72	30.418,60			1.390.988,32
11460	Centre provincial de formation en agriculture et ruralité	733.500,55	209.069,04			942.569,59
11810	Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable	20.134.856,68	1.552.558,05	126.544,00	100.245,74	21.914.204,47
12000	Régie Provinciale Autonome				40.000,00	40.000,00
12010	Pôle publications	235.479,82	9.206,64			244.686,46
12100	Imprimerie centrale	1.643.161,29	752.341,08		23.020,63	2.418.523,00
12200	Complexe des Hauts-Sarts	1.053.446,03	344.516,07		31.028,03	1.428.990,13
12300	Direction du protocole et des relations internationales	916.703,83	544.142,24	175.000,00		1.635.846,07
12400	Service de la Communication	5.317.672,61	128.313,85	27.500,00		5.473.486,46
12600	Direction des Systèmes d'Information	3.640.200,00	12.116,66			3.652.316,66
12601	Service informatique central		5.719.778,94			5.719.778,94

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
13400	Police	251.678,80				251.678,80
20100	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation	9.116.211,77	985.131,06		15.561,65	10.116.904,48
20210	Formation continuée		10.382,08			10.382,08
20300	Centres Psycho-médico-sociaux	7.534.840,98	155.966,11	64.000,00	273.843,46	8.028.650,55
21100	Espace Tremplin	706.734,95	36,40			706.771,35
22110	Enseignement agricole et horticole	12.005.631,61	1.157.084,25		58.261,36	13.220.977,22
23000	Internats	8.747.372,74	1.525.413,93	54.707,91	340.732,72	10.668.227,30
24000	Enseignement secondaire	101.076.528,96	5.336.803,39		2.715.999,61	109.129.331,96
24010	Repas scolaires		535.899,22			535.899,22
26000	Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes	13.957.271,05	227.619,73		306.001,95	14.490.892,73
27400	Enseignement supérieur non universitaire	55.058.038,81	3.201.217,55	1.410.492,71	1.944.435,51	61.614.184,58
28400	Centre d'enseignement et de formation en alternance		59.725,29			59.725,29
28900	Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes	4.780.657,61	31.977,45			4.812.635,06
29100	Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé	4.344.044,93	285.396,59		136.967,92	4.766.409,44
29110	Institut médico-pédagogique de Micheroux	2.546.810,30	250,02	40.000,00		2.587.060,32
29200	Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot	2.423.688,33	169.507,08		63.760,19	2.656.955,60
30100	DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité	2.407.974,82	95.879,58		49.760,11	2.553.614,51
30300	Pôle Transversal	1.136.895,23	65.891,78			1.202.787,01
31050	Pôle Laboratoires	3.391.684,03	305.540,94		100.220,66	3.797.445,63

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
33030	Promotion de la santé à l'école	5.318.621,74	327.405,70		5.649,02	5.651.676,46
33500	Pôle médical	3.769.193,84	68.699,76			3.837.893,60
35500	Pôle Promotion et Animations	2.333.450,06	161.464,72		93.725,02	2.588.639,80
36000	Observatoire de la Santé	308.122,41	3.737,28			311.859,69
42000	Service interne de prévention et de la protection du travail	908.767,12	51.684,56			960.451,68
45100	L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux	182.418,39				182.418,39
45300	Centre Princesse Astrid	687.674,71				687.674,71
53000	SPI	86.797,44				86.797,44
56000	Tourisme	3.773.759,10		1.806.049,52	556.826,30	6.136.634,92
62000	Direction des services agricoles	2.387.449,15	127.515,00		7.250,00	2.522.214,15
63000	Information agronomique			15.000,00		15.000,00
63100	Station d'analyses agricoles	1.667.729,80	207.315,71		16.610,52	1.891.656,03
63300	Site d'Argenteau	25.564,20	14.452,74		23.034,51	63.051,45
63400	Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				62.098,95	62.098,95
71000	Domaine provincial de Wégimont	4.563.862,54	940.042,35		304.840,20	5.808.745,09
73100	Coordination développement culturel	7.425.475,28	483.206,85		8.859,33	7.917.541,46
73150	Rencontres Théâtre jeune public	89.398,72	136.824,51			226.223,23
75000	Service des sports	5.619.062,33	434.644,81			6.053.707,14
75100	Province Naimette Arena		95.005,17		126.654,91	221.660,08

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
75200	Province Cyclos Arena		0,02		6.951,77	6.951,79
75300	Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs		108.380,43		137.443,24	245.823,67
75600	Centre de formation de tennis de table		1,00		55.590,27	55.591,27
75800	Province Raquettes Arena	308.910,31	100.317,42		124.015,84	533.243,57
75900	Province Ballons Arena		17.326,71			17.326,71
77110	Service des musées et expositions	4.984.334,52	1.076.290,59		345.084,13	6.405.709,24
77200	Château de Jehay	1.415.284,72	588,10		523.274,19	1.939.147,01
77300	Église Saint-Antoine				2.367,33	2.367,33
81020	Maison du Canton de Hannut	201.526,20	22.576,26			224.102,46
81100	Pôle Enfants/Adolescents	167.803,35	4.874,84			172.678,19
81150	Pôle Citoyens	2.723.849,69	184.330,38		330.285,15	3.238.465,22
85200	Prêts d'études				25.350,70	25.350,70
99000	Recettes et dépenses générales		75.308,64	567.974,34	126.575,38	769.858,36
99010	Dettes générales				1.420.869,44	1.420.869,44
99040	Impôts		10.935,89	150,00		11.085,89
99050	Assurances	1.904.494,69	2.197.463,58			4.101.958,27
99060	Prélèvements					110.000.000,00
99124	Patrimoine		448.820,95		904.914,71	1.353.735,66
99137	Infrastructures et Développement durable			20.850,00		20.850,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
99141	Secours aux victimes de catastrophes					
99151	Relations avec l'étranger			5.839,17		5.839,17
99153	Programmes de coopération internationale		138.403,05	10.619,41		149.022,46
99352	Secours d'urgence			52.000,00		52.000,00
99421	Voirie				92.963,18	92.963,18
99422	Lignes vicinales				10.920,91	10.920,91
99482	Hydraulique				32.001,48	32.001,48
99484	Cours d'eau non navigables		31.026,38	35.700,00	252.197,17	318.923,55
99511	Economie - Commerce - Artisanat		1.775,00	2.979,00		4.754,00
99530	Industrie et énergie			1.803.557,00	716.049,33	2.519.606,33
99610	Recherche scientifique			70.000,00		70.000,00
99621	Services agricoles			183.110,00		183.110,00
99623	Élevage			122.500,00		122.500,00
99700	Enseignement - Affaires générales		2.498.134,50	324.777,72	76.787,89	2.899.700,11
99762	Culture et loisirs			1.864.955,95	8.880,18	1.873.836,13
99763	Fêtes et manifestations					
99764	Sports			1.184.451,90	19.500,00	1.203.951,90
99767	Bibliothèques			214.087,50		214.087,50
99771	Musées			73.856,00		73.856,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
99772	Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique			453.325,00		453.325,00
99773	Édifices classés				208.067,80	208.067,80
99776	Littérature					
99780	Radio, télévision, presse			264.000,00		264.000,00
99790	Cultes		61.048,90	63.610,38	36.364,21	161.023,49
99791	Laïcité			1.834.510,69		1.834.510,69
99801	Aide et action sociales			179.975,33		179.975,33
99871	Santé			136.651,91		136.651,91
99877	Traitement des eaux usées				177.110,08	177.110,08
99922	Habitations sociales et politique du logement				1.087.632,73	1.087.632,73
B001-02-01	Bâtiment Charlemagne		117.828,06			117.828,06
B001-04-01	Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière		15.925,25			15.925,25
B001-05-01	Bâtiment Fonds Saint-Servais		47.461,66			47.461,66
B002-01-01	Bld d'Avroy 28-30		26.554,32			26.554,32
B002-08-01	Bâtiment Vertbois		95.043,06			95.043,06
B002-10-01	Bâtiment Chiroux		223.695,98			223.695,98
B002-15-00	Quartier Saint-Laurent		351.895,11			351.895,11
B003-03-02	Hangar quai Kurth		3.790,44			3.790,44
B003-05-01	B3	8.600.550,58	1.985.898,85		1.347.732,83	11.934.182,26

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
B004-02-00	Belvaux 123		11.446,96			11.446,96
B004-03-00	Belvaux 189		10.602,66			10.602,66
B005-01-01	Parking Solvay		1.619,47			1.619,47
B005-02-01	Val Benoit		223.339,22			223.339,22
B009-05-01	Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe		13.152,02			13.152,02
B016-03-01	Entrepôt rue Lambert Marlet 56 Blegny		379,95			379,95
B016-05-01	Caserne de Saive		22.587,95			22.587,95
B041-01-01	Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				35.072,81	35.072,81
B080-02-01	O.M. de Seraing		78.288,99		8.402,53	86.691,52
	TOTAUX	393.697.555,58	44.611.635,98	66.142.977,49	17.454.870,21	631.907.039,26

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
10000	Autorités provinciales	2.170.728,84	398.535,54	227.920,00	17.898,67	2.815.083,05
11000	Administration générale	37.399.281,33	4.395.327,49	377.056,41	651.888,14	42.823.553,37
11010	Agents sanctionneurs	409.980,03	10.517,01			420.497,04
11041	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes	807.353,60	455.376,50	50.096.733,63		51.359.463,73
11120	Direction générale transversale	16.061.113,67	300.002,84			16.361.116,51
11200	Services du Directeur Financier provincial	3.229.838,78	55.397,98			3.285.236,76
11300	Archives provinciales	418.016,37	31.720,94		8.250,00	457.987,31
11400	Maison de la Formation	8.818.750,36	1.175.392,04		1.259.039,82	11.253.182,22
11410	Ecole Provinciale d'Administration	1.326.648,45	21.090,18			1.347.738,63
11460	Centre provincial de formation en agriculture et ruralité	721.641,51	168.965,41			890.606,92
11810	Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable	20.134.856,68	1.403.390,64	126.544,00	100.245,74	21.765.037,06
12000	Régie Provinciale Autonome				40.000,00	40.000,00
12010	Pôle publications	235.250,07	8.106,64			243.356,71
12100	Imprimerie centrale	1.643.161,29	749.326,35		23.020,63	2.415.508,27
12200	Complexe des Hauts-Sarts	1.053.446,03	325.961,94		31.028,03	1.410.436,00
12300	Direction du protocole et des relations internationales	915.295,33	536.793,71	112.500,00		1.564.589,04
12400	Service de la Communication	5.317.672,61	112.600,67	27.500,00		5.457.773,28
12600	Direction des Systèmes d'Information	3.640.200,00	10.271,12			3.650.471,12
12601	Service informatique central		5.202.503,19			5.202.503,19

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
13400	Police	251.678,80				251.678,80
20100	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation	9.116.211,77	797.931,37		15.561,65	9.929.704,79
20210	Formation continuée		9.332,08			9.332,08
20300	Centres Psycho-médico-sociaux	7.534.840,98	140.567,63	64.000,00	273.843,46	8.013.252,07
21100	Espace Tremplin	706.734,95	36,40			706.771,35
22110	Enseignement agricole et horticole	12.003.631,61	1.105.827,41		58.261,36	13.167.720,38
23000	Internats	8.728.171,31	1.386.297,54	54.707,91	340.732,72	10.509.909,48
24000	Enseignement secondaire	100.961.091,49	4.631.752,25		2.715.999,61	108.308.843,35
24010	Repas scolaires		478.532,65			478.532,65
26000	Instituts Provinciaux d'Enseignement et de Formation pour Adultes	13.921.821,53	203.702,62		306.001,95	14.431.526,10
27400	Enseignement supérieur non universitaire	54.773.910,52	2.866.748,17	1.015.011,31	1.944.435,51	60.600.105,51
28400	Centre d'enseignement et de formation en alternance		58.172,03			58.172,03
28900	Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur et de Formation pour adultes	4.780.657,61	28.147,02			4.808.804,63
29100	Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé	4.342.888,68	236.755,22		136.967,92	4.716.611,82
29110	Institut médico-pédagogique de Micheroux	2.546.810,30	250,02	40.000,00		2.587.060,32
29200	Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot	2.423.029,33	162.622,24		63.760,19	2.649.411,76
30100	DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité	2.407.974,82	94.285,79		49.760,11	2.552.020,72
30300	Pôle Transversal	1.136.895,23	64.094,89			1.200.990,12
31050	Pôle Laboratoires	3.391.684,03	235.052,29		100.220,66	3.726.956,98

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
33030	Promotion de la santé à l'école	5.317.638,12	273.567,00		5.649,02	5.596.854,14
33500	Pôle médical	3.769.193,84	59.148,04			3.828.341,88
35500	Pôle Promotion et Animations	2.333.450,06	152.480,33		93.725,02	2.579.655,41
36000	Observatoire de la Santé	307.285,59	3.337,28			310.622,87
42000	Service interne de prévention et de la protection du travail	908.367,12	51.388,90			959.756,02
45100	L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux	182.418,39				182.418,39
45300	Centre Princesse Astrid	680.448,11				680.448,11
53000	SPI	86.797,44				86.797,44
56000	Tourisme	3.773.206,36		1.780.603,48	556.826,30	6.110.636,14
62000	Direction des services agricoles	2.387.449,15	109.469,54		7.250,00	2.504.168,69
63000	Information agronomique			11.250,00		11.250,00
63100	Station d'analyses agricoles	1.667.729,80	193.354,39		16.610,52	1.877.694,71
63300	Site d'Argenteau	25.564,20	14.263,82		23.034,51	62.862,53
63400	Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				62.098,95	62.098,95
71000	Domaine provincial de Wégimont	4.555.883,58	884.446,73		304.840,20	5.745.170,51
73100	Coordination développement culturel	7.314.087,12	431.667,97		8.859,33	7.754.614,42
73150	Rencontres Théâtre jeune public	89.398,72	135.573,89			224.972,61
75000	Service des sports	5.617.052,52	379.491,97			5.996.544,49
75100	Province Naimette Arena		91.056,33		126.654,91	217.711,24

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
75200	Province Cyclos Arena		0,02		6.951,77	6.951,79
75300	Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs		103.064,85		137.443,24	240.508,09
75600	Centre de formation de tennis de table		1,00		55.590,27	55.591,27
75800	Province Raquettes Arena	308.910,31	87.100,96		124.015,84	520.027,11
75900	Province Ballons Arena		14.865,81			14.865,81
77110	Service des musées et expositions	4.984.334,52	953.928,06		345.084,13	6.283.346,71
77200	Château de Jehay	1.415.284,72	338,10		523.274,19	1.938.897,01
77300	Église Saint-Antoine				2.367,33	2.367,33
81020	Maison du Canton de Hannut	201.526,20	21.320,35			222.846,55
81100	Pôle Enfants/Adolescents	167.303,35	1.876,44			169.179,79
81150	Pôle Citoyens	2.718.849,69	173.535,43		330.285,15	3.222.670,27
85200	Prêts d'études				25.350,70	25.350,70
99000	Recettes et dépenses générales		66.808,64	567.974,34	126.575,38	761.358,36
99010	Dettes générales				1.420.869,24	1.420.869,24
99040	Impôts		10.935,89	150,00		11.085,89
99050	Assurances	1.904.494,69	2.134.965,53			4.039.460,22
99060	Prélèvements					110.000.000,00
99124	Patrimoine		448.820,95		904.914,71	1.353.735,66
99137	Infrastructures et Développement durable			3.250,00		3.250,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
99141	Secours aux victimes de catastrophes					
99151	Relations avec l'étranger			3.200,00		3.200,00
99153	Programmes de coopération internationale		138.403,05	10.619,41		149.022,46
99352	Secours d'urgence			52.000,00		52.000,00
99421	Voirie				92.963,18	92.963,18
99422	Lignes vicinales				10.920,91	10.920,91
99482	Hydraulique				32.001,48	32.001,48
99484	Cours d'eau non navigables		31.026,38	29.155,00	252.197,17	312.378,55
99511	Economie - Commerce - Artisanat		1.775,00	2.979,00		4.754,00
99530	Industrie et énergie			125.000,00	716.049,33	841.049,33
99610	Recherche scientifique			70.000,00		70.000,00
99621	Services agricoles			101.869,60		101.869,60
99623	Élevage			122.500,00		122.500,00
99700	Enseignement - Affaires générales		2.410.232,66	296.777,72	76.787,89	2.783.798,27
99762	Culture et loisirs			1.243.221,03	8.880,18	1.252.101,21
99763	Fêtes et manifestations					
99764	Sports			1.025.501,90	19.500,00	1.045.001,90
99767	Bibliothèques			204.187,50		204.187,50
99771	Musées					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
99772	Théâtres, concerts, ballets, opéras, musique			337.259,00		337.259,00
99773	Édifices classés				208.067,80	208.067,80
99776	Littérature					
99780	Radio, télévision, presse			264.000,00		264.000,00
99790	Cultes		60.406,28	37.356,25	36.364,21	134.126,74
99791	Laïcité			1.766.903,49		1.766.903,49
99801	Aide et action sociales			155.653,38		155.653,38
99871	Santé			88.390,40		88.390,40
99877	Traitement des eaux usées				177.110,08	177.110,08
99922	Habitations sociales et politique du logement				1.087.632,73	1.087.632,73
B001-02-01	Bâtiment Charlemagne		108.038,95			108.038,95
B001-04-01	Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière		15.781,91			15.781,91
B001-05-01	Bâtiment Fonds Saint-Servais		46.424,74			46.424,74
B002-01-01	Bld d'Avroy 28-30		26.554,32			26.554,32
B002-08-01	Bâtiment Vertbois		95.043,06			95.043,06
B002-10-01	Bâtiment Chiroux		223.412,26			223.412,26
B002-15-00	Quartier Saint-Laurent		338.170,21			338.170,21
B003-03-02	Hangar quai Kurth		3.790,44			3.790,44
B003-05-01	B3	8.594.483,90	1.700.320,97		1.347.732,83	11.642.537,70

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES ORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	PERSONNEL 000/70	FONCTIONNEMENT 000/71	TRANSFERTS 000/72	DETTE 000/7X	TOTAL 000/73
B004-02-00	Belvaux 123		11.426,81			11.426,81
B004-03-00	Belvaux 189		10.602,66			10.602,66
B005-01-01	Parking Solvay		1.619,47			1.619,47
B005-02-01	Val Benoit		210.178,40			210.178,40
B009-05-01	Annexe ABR Montesquieu 2 Jemeppe		13.111,53			13.111,53
B016-03-01	Entrepôt rue Lambert Marlet 56 Blegny		379,95			379,95
B016-05-01	Caserne de Saive		22.587,95			22.587,95
B041-01-01	Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				35.072,81	35.072,81
B080-02-01	O.M. de Seraing		70.492,67		8.402,53	78.895,20
	TOTAUX	392.642.425,41	40.197.975,70	60.441.774,76	17.454.870,01	620.737.045,88

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : TABLEAU RECAPITULATIF (ORDINAIRE)

	PROPRE	ANTERIEUR	GLOBAL
1. Droit constaté au profit de la province	576.617.730,71	50.966.260,52	627.583.991,23
- Irrécouvrables et non-valeur	- 1.480,35		- 1.480,35
= Droits constatés nets	= 576.616.250,36	= 50.966.260,52	= 627.582.510,88
- Engagements	- 521.907.039,26	- 15.284.351,75	- 537.191.391,01
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= 54.709.211,10	= 35.681.908,77	= 90.391.119,87
+ Prélèvements positif	+ 110.000.000,00		+ 110.000.000,00
- Prélèvements négatifs	- 110.000.000,00		- 163.853.092,00
= Résultat budgétaire de l'exercice	Excédent = 54.709.211,10	= 35.681.908,77	= 36.538.027,87
	Déficit		
2. Droit constaté au profit de la province	576.617.730,71	50.966.260,52	627.583.991,23
- Irrécouvrables et non-valeur	- 1.480,35		- 1.480,35
= Droits constatés nets	= 576.616.250,36	= 50.966.260,52	= 627.582.510,88
- Imputations sur engagements	- 510.737.045,88	- 15.264.314,34	- 526.001.360,22
= Résultat comptable avant prélèvement	= 65.879.204,48	= 35.701.946,18	= 101.581.150,66
+ Prélèvements positif	+ 110.000.000,00		+ 110.000.000,00
- Prélèvements négatifs	- 110.000.000,00		- 163.853.092,00
= Résultat comptable de l'exercice	Excédent = 65.879.204,48	= 35.701.946,18	= 47.728.058,66
	Déficit		
3. Engagements totaux de l'exercice	521.907.039,26	15.284.351,75	537.191.391,01
- Imputations totales de l'exercice	- 510.737.045,88	- 15.264.314,34	- 526.001.360,22
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 11.169.993,38	= 20.037,41	= 11.190.030,79

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
		T86 Boni Exercices Antérieurs BE - Recettes et dépenses générales				
	000/097910/01/2025.2024	Boni présumé des années antérieures				
	000/790300/01/2025.2024	Résultat positif d'exercices antérieurs SE	1.758.814,08	98.992.596,42		98.992.596,42
		Total T86 Boni Exercices Antérieurs BE	1.758.814,08	98.992.596,42		98.992.596,42
	Total Général	1.758.814,08	98.992.596,42		98.992.596,42	
F123	Administration générale					
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	104/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	104/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				
	104/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	104/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Maison de la Formation				
	106/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	Total T82 R.E. Dettes					
	Total Administration générale					
F129	Patrimoine privé					
		T82 R.E. Dettes - Administration générale				
	124/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Quartier Saint-Laurent				
	124/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Hangar quai Kurth				
	124/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Val Benoît				
	124/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Caserne de Saive				
	124/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	124/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
		Total Patrimoine privé				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F139	Services généraux					
		T82 R.E. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts				
	138/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	138/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Services généraux					
F449	Voies navigables - Hydraulique					
		T82 R.E. Dettes - Cours d'eau non navigables				
	484/170114/01/2025.2020	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
	484/170114/01/2025.2022	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
	484/170114/01/2025.2023	Emprunts pour travaux extraordinaires aux cours d'eau non navigables et acquisition de terrains				
	Total T82 R.E. Dettes					
	Total Voies navigables - Hydraulique					
F569	Tourisme					
		T82 R.E. Dettes - Tourisme				
	560/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	560/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
560/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	560/170140/01/2025.2024	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Tourisme					
F699	Agriculture					
		T82 R.E. Dettes - Station d'analyses agricoles				
	621/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				
	621/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Agriculture					
F719	Enseignement : Affaires générales					
		T82 R.E. Dettes - Internats				
	708/170110/01/2025.2018	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	708/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Promotion de la santé à l'école				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	706/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement - Affaires générales				
	700/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	700/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement : Affaires générales					
F739	Enseignement secondaire					
		T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole				
	732/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	732/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire				
	735/170110/01/2025.2018	Emprunts pour travaux				
	735/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	735/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				
	735/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	735/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	735/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	735/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement secondaire					
F749	Enseignement supérieur					
		T82 R.E. Dettes - Enseignement supérieur non universitaire				
	741/170110/01/2025.2015	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2025.2018	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	741/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				
	741/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement supérieur					
F759	Enseignement pour handicapés					
		T82 R.E. Dettes - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
	752/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		T82 R.E. Dettes - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot				
	752/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement pour handicapés					
F760	Complexes de déassement					
		T82 R.E. Dettes - Domaine provincial de Wégimont				
	760/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	760/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	760/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Complexes de déassement					
F763	Culture, loisirs et fêtes					
		T82 R.E. Dettes - Culture et loisirs				
	762/170140/01/2025.2015	Emprunts relatifs aux interventions provinciales extraordinaires				
		T82 R.E. Dettes - Hangar quai Kurth				
	762/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	762/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	762/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - B3				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	767/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	767/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	767/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	767/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
	767/170110/01/2025.2024	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - O.M. de Seraing				
	762/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Culture, loisirs et fêtes					
F769	Sports					
		T82 R.E. Dettes - Province Naimette Arena				
	764/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Province Raquettes Arena				
	764/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	764/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Province Ballons Arena				
	764/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Sports					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F789	Arts					
		T82 R.E. Dettes - Château de Jehay				
	771/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
	771/170110/01/2025.2021	Emprunts pour travaux				
	771/170110/01/2025.2022	Emprunts pour travaux				
	771/170110/01/2025.2023	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
Total Arts						
F869	Interventions sociales et famille					
		T82 R.E. Dettes - Pôle Citoyens				
	840/170110/01/2025.2019	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
Total Interventions sociales et famille						
F872	Soins de santé					
		T82 R.E. Dettes - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
	870/170110/01/2025.2020	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
Total Soins de santé						
		Total fonds antérieurs	1.758.814,08	98.992.596,42		98.992.596,42

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		TOTAL GENERAL	1.758.814,08	98.992.596,42		98.992.596,42

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
11000	Administration générale				
11400	Maison de la Formation				
12200	Complexe des Hauts-Sarts				
22110	Enseignement agricole et horticole				
23000	Internats				
24000	Enseignement secondaire				
27400	Enseignement supérieur non universitaire				
29100	Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
29200	Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot				
30100	DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
33030	Promotion de la santé à l'école				
56000	Tourisme				
63100	Station d'analyses agricoles				
63400	Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				
71000	Domaine provincial de Wégimont				
75100	Province Naimette Arena				
75800	Province Raquettes Arena				
75900	Province Ballons Arena				
77200	Château de Jehay				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
81150	Pôle Citoyens				
99000	Recettes et dépenses générales				98.992.596,42
99484	Cours d'eau non navigables				
99700	Enseignement - Affaires générales				
99762	Culture et loisirs				
B001-05-01	Bâtiment Fonds Saint-Servais				
B002-15-00	Quartier Saint-Laurent				
B003-03-02	Hangar quai Kurth				
B003-05-01	B3				
B005-02-01	Val Benoît				
B016-05-01	Caserne de Saive				
B041-01-01	Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				
B080-02-01	O.M. de Seraing				
	TOTAUX				98.992.596,42

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
F009	Général					
	000/761000/01	T81 R.E. Investissements - Recettes et dépenses générales				
		Autres produits exceptionnels	5.000,00	98,19		98,19
		Total T81 R.E. Investissements	5.000,00	98,19		98,19
	Total Général	5.000,00	98,19		98,19	
F059	Assurances					
	050/761030/01	T80 R.E. Transferts - Assurances				
		Capitaux reçus à titre de dédommagement	100.000,00	23.768,43		23.768,43
		Total T80 R.E. Transferts	100.000,00	23.768,43		23.768,43
	Total Assurances	100.000,00	23.768,43		23.768,43	
F123	Administration générale					
	104/151420/01	T80 R.E. Transferts - Administration générale				
		Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	116.000,00			
		Total T80 R.E. Transferts	116.000,00			
	104/230020/01 104/240020/01 104/241020/01	T81 R.E. Investissements - Administration générale				
		Revente d'autres machines et matériel	10.000,00			
Revente de mobilier		10.000,00				
	Revente de véhicules provinciaux	10.000,00				
	Total T81 R.E. Investissements	30.000,00				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	104/170110/01	T82 R.E. Dettes - Administration générale				
		Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Administration générale		146.000,00			
F129	Patrimoine privé					
		T81 R.E. Investissements - Patrimoine				
	124/220020/01	Vente de terrains	25,00	6.138,80		6.138,80
	124/221020/01	Constructions - vente	25,00			
		Total T81 R.E. Investissements	50,00	6.138,80		6.138,80
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Charlemagne				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment Fonds Saint-Servais				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Quartier Saint-Laurent				
	124/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Patrimoine privé		50,00	6.138,80		6.138,80
F139	Services généraux					
		T81 R.E. Investissements - Service informatique central				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	139/231020/01	Matériel informatique - vente	4.000,00			
		Total T81 R.E. Investissements	4.000,00			
		T82 R.E. Dettes - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
	137/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Complexe des Hauts-Sarts				
	138/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Services généraux		4.000,00			
F449	Voies navigables - Hydraulique					
		T80 R.E. Transferts - Cours d'eau non navigables				
	484/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux		1.715.000,00		1.715.000,00
	484/151230/01	Subside de la Région wallonne pour travaux cours d'eau	300.000,00			
	484/151500/01	Subsides européens pour travaux	120.000,00			
		Total T80 R.E. Transferts	420.000,00	1.715.000,00		1.715.000,00
	Total Voies navigables - Hydraulique		420.000,00	1.715.000,00		1.715.000,00
F559	Industrie et énergie					
		T82 R.E. Dettes - Production et transport d'énergie				
	550/280420/01	Vente de participations	409,00	409,00		409,00
		Total T82 R.E. Dettes	409,00	409,00		409,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	Total Industrie et énergie		409,00	409,00		409,00
F569	Tourisme					
		T80 R.E. Transferts - Tourisme				
	560/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	202.177,00	610.592,07		610.592,07
	560/764000/01	Remboursement de subsides extraordinaires	171.675,55	171.675,55		171.675,55
		Total T80 R.E. Transferts	373.852,55	782.267,62		782.267,62
		T82 R.E. Dettes - Tourisme				
	560/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Tourisme		373.852,55	782.267,62		782.267,62
F699	Agriculture					
		T82 R.E. Dettes - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				
	621/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Agriculture					
F719	Enseignement : Affaires générales					
		T80 R.E. Transferts - Internats				
	708/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	8.000,00			
		T80 R.E. Transferts - Enseignement - Affaires générales				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	700/151420/01	Subsides d'équipements de la Fédération Wallonie-Bruxelles	425.000,00	423.577,00		423.577,00
		Total T80 R.E. Transferts	433.000,00	423.577,00		423.577,00
		T82 R.E. Dettes - Internats				
	708/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement : Affaires générales		433.000,00	423.577,00		423.577,00
F739	Enseignement secondaire					
		T80 R.E. Transferts - Enseignement secondaire				
	735/151210/01	Subsides de la Région wallonne pour travaux	19.000,00	3.427,36		3.427,36
	735/151300/01	Intervention du Fonds des Bâtiments scolaires provinciaux et communaux		28.700,27		28.700,27
	735/151410/01	Subsides pour travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles	110.000,00	305.059,24		305.059,24
		Total T80 R.E. Transferts	129.000,00	337.186,87		337.186,87
		T82 R.E. Dettes - Enseignement agricole et horticole				
	732/170110/01	Emprunts pour travaux				
		T82 R.E. Dettes - Enseignement secondaire				
	735/170110/01	Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement secondaire		129.000,00	337.186,87		337.186,87
F749	Enseignement supérieur					

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
	741/151210/01	T80 R.E. Transferts - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont Subsides de la Région wallonne pour travaux				
		Total T80 R.E. Transferts				
	Total Enseignement supérieur					
F759	Enseignement pour handicapés					
	752/170110/01	T82 R.E. Dettes - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot Emprunts pour travaux				
		Total T82 R.E. Dettes				
	Total Enseignement pour handicapés					
F763	Culture, loisirs et fêtes					
	767/151210/01	T80 R.E. Transferts - B3 Subsides de la Région wallonne pour travaux	1.000.486,00	1.000.485,31		1.000.485,31
		Total T80 R.E. Transferts	1.000.486,00	1.000.485,31		1.000.485,31
	762/280420/01	T82 R.E. Dettes - Culture et loisirs Vente de participations		52.532,16		52.532,16
	762/170110/01	T82 R.E. Dettes - Hangar quai Kurth Emprunts pour travaux				
	767/170110/01	T82 R.E. Dettes - B3 Emprunts pour travaux				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	DROITS CONSTATES	NON-VALEURS	DROITS NETS
		Total T82 R.E. Dettes		52.532,16		52.532,16
	Total Culture, loisirs et fêtes		1.000.486,00	1.053.017,47		1.053.017,47
F869	Interventions sociales et famille					
		T80 R.E. Transferts - Aide et action sociales				
	801/764000/01	Remboursement de subsides extraordinaires	1.000,00			
		Total T80 R.E. Transferts	1.000,00			
	Total Interventions sociales et famille		1.000,00			
		Total fonds propre	2.612.797,55	4.341.463,38		4.341.463,38
		TOTAL GENERAL	2.612.797,55	4.341.463,38		4.341.463,38

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
11000	Administration générale				
11810	Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
12200	Complexe des Hauts-Sarts				
12601	Service informatique central				
22110	Enseignement agricole et horticole				
23000	Internats				
24000	Enseignement secondaire	337.186,87			337.186,87
29200	Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot				
56000	Tourisme	782.267,62			782.267,62
63400	Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont				
99000	Recettes et dépenses générales		98,19		98,19
99050	Assurances	23.768,43			23.768,43
99124	Patrimoine		6.138,80		6.138,80
99484	Cours d'eau non navigables	1.715.000,00			1.715.000,00
99550	Production et transport d'énergie			409,00	409,00
99700	Enseignement - Affaires générales	423.577,00			423.577,00
99762	Culture et loisirs			52.532,16	52.532,16
99801	Aide et action sociales				
B001-02-01	Bâtiment Charlemagne				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : RECETTES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/80	INVESTISSEMENTS 000/81	DETTE 000/82	TOTAL 000/83
B001-05-01	Bâtiment Fonds Saint-Servais				
B002-15-00	Quartier Saint-Laurent				
B003-03-02	Hangar quai Kurth				
B003-05-01	B3	1.000.485,31			1.000.485,31
B041-01-01	Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée				
	TOTAUX	4.282.285,23	6.236,99	52.941,16	4.341.463,38

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales						
	000/642190/01/2020.2020	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
	000/642190/01/2021.2021	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
	000/642190/01/2022.2022	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
	000/642190/01/2023.2023	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
	000/642190/01/2024.2024	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire						
		Total T90 D.E. Transferts						
	Total Général							
F059	Assurances							
		T91 D.E. Investissements - Assurances						
	050/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		70.000,00	70.000,00	34.474,81		35.525,19
	050/230000/01/2024.2024	Machines, matériel - acquisition		19.241,25	19.241,25			19.241,25
	Total T91 D.E. Investissements		89.241,25	89.241,25	34.474,81		54.766,44	

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Assurances			89.241,25	89.241,25	34.474,81		54.766,44
F103	Autorités provinciales							
		T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales						
	101/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		57.047,99	57.047,99			57.047,99
		Total T91 D.E. Investissements		57.047,99	57.047,99			57.047,99
	Total Autorités provinciales			57.047,99	57.047,99			57.047,99
F123	Administration générale							
		T90 D.E. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/262400/962433/2016.2016	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		200.000,00	200.000,00			200.000,00
	104/262400/962433/2017.2017	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		12.500,00	12.500,00		7.500,00	5.000,00
	104/262400/962433/2018.2018	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		84.646,30	84.646,30			84.646,30
	104/262400/962433/2020.2020	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		2.000,00	2.000,00			2.000,00
	104/262400/962433/2021.2021	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		234.714,44	234.714,44	160.560,00		74.154,44
104/262400/962433/2022.2022	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		200.000,00	200.000,00			200.000,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/262400/962433/2023.2023	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		949.752,59	949.752,59	268.863,41		680.889,18
	104/262400/962433/2024.2024	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours		1.592.809,01	1.592.809,01	66.929,70		1.525.879,31
		T90 D.E. Transferts - Maison de la Formation						
	106/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		77.447,78	77.447,78			77.447,78
		T90 D.E. Transferts - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	104/262400/01/2023.2023	Subsides d'investissements alloués		3.620,38	3.620,38	3.620,38		
	104/262400/01/2024.2024	Subsides d'investissements alloués		131.540,47	131.540,47	118.179,52	13.360,95	
		Total T90 D.E. Transferts		3.489.030,97	3.489.030,97	618.153,01	20.860,95	2.850.017,01
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	104/230000/01/2021.2021	Machines, matériel - acquisition		23.456,92	23.456,92			23.456,92
	104/230000/01/2022.2022	Machines, matériel - acquisition		827.730,14	827.730,14	324.679,57		503.050,57
	104/230000/01/2023.2023	Machines, matériel - acquisition		15.972,47	15.972,47	5.675,71		10.296,76
	104/230000/01/2024.2024	Machines, matériel - acquisition		546.440,93	546.440,93	489.224,79		57.216,14
	104/240000/01/2021.2021	Mobilier - acquisition		1.468,15	1.468,15			1.468,15

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/240000/01/2022.2022	Mobilier - acquisition		8.825,34	8.825,34			8.825,34
	104/240000/01/2024.2024	Mobilier - acquisition		60.179,59	60.179,59	57.901,68		2.277,91
	104/241000/01/2023.2023	Matériel roulant - acquisition		39.195,58	39.195,58	32.558,47		6.637,11
	104/244300/01/2021.2021	Matériel de cuisine - acquisition		2.083,05	2.083,05			2.083,05
	104/244300/01/2023.2023	Matériel de cuisine - acquisition		7.452,16	7.452,16	7.452,15		0,01
	104/244300/01/2024.2024	Matériel de cuisine - acquisition		121.209,29	121.209,29	114.188,24		7.021,05
	104/270105/01/2019.2019	Travaux d'intérêt général		97.162,26	97.162,26		1.490,68	95.671,58
	104/270105/01/2020.2020	Travaux d'intérêt général		141.898,66	141.898,66		8.413,87	133.484,79
	104/270105/01/2021.2021	Travaux d'intérêt général		422.707,22	422.707,22	16.371,78		406.335,44
	104/270105/01/2022.2022	Travaux d'intérêt général		631.909,98	631.909,98	280.412,36	1.235,88	350.261,74
	104/270105/01/2023.2023	Travaux d'intérêt général		948.414,64	948.414,64	267.028,89	485,62	680.900,13
	104/270105/01/2024.2024	Travaux d'intérêt général		1.097.925,15	1.097.925,15	547.750,73		550.174,42
		T91 D.E. Investissements - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/221010/01/2016.2016	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		11.067,40	11.067,40			11.067,40

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	104/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		249.561,03	249.561,03			249.561,03
	104/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		12.758,85	12.758,85	8.288,50		4.470,35
		T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation						
	106/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		255.309,69	255.309,69			255.309,69
	106/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		156,99	156,99		156,99	
	106/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		78.896,54	78.896,54	71.368,16		7.528,38
	106/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		65.421,08	65.421,08			65.421,08
	106/230000/01/2021.2021	Machines, matériel - acquisition		7.811,76	7.811,76	7.811,76		
	106/230000/01/2022.2022	Machines, matériel - acquisition		28.730,73	28.730,73	25.221,72		3.509,01
	106/230000/01/2023.2023	Machines, matériel - acquisition		38.114,44	38.114,44	31.361,43		6.753,01
	106/230000/01/2024.2024	Machines, matériel - acquisition		223.936,40	223.936,40	223.936,39		0,01
		Total T91 D.E. Investissements		5.965.796,44	5.965.796,44	2.511.232,33	11.783,04	3.442.781,07
		Total Administration générale		9.454.827,41	9.454.827,41	3.129.385,34	32.643,99	6.292.798,08
F129	Patrimoine privé							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	124/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		55.027,88	55.027,88			55.027,88
		T91 D.E. Investissements - Quartier Saint-Laurent						
	124/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		587.456,04	587.456,04	342.039,05		245.416,99
	124/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.496.447,26	2.496.447,26	1.897.050,62		599.396,64
	124/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.797.205,55	2.797.205,55	781.921,65		2.015.283,90
		T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth						
	124/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		26.646,42	26.646,42	26.646,42		
	124/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.035.561,10	1.035.561,10	128.985,15		906.575,95
		T91 D.E. Investissements - Parking Solvay						
	124/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		68.710,02	68.710,02			68.710,02
		T91 D.E. Investissements - Val Benoit						
	124/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		10.592,93	10.592,93			10.592,93
	124/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		69.650,43	69.650,43	64.141,71		5.508,72

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Caserne de Saive						
	124/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		59.671,78	59.671,78			59.671,78
	124/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		13.187,28	13.187,28	4.869,08	2.657,93	5.660,27
		Total T91 D.E. Investissements		7.220.156,69	7.220.156,69	3.245.653,68	2.657,93	3.971.845,08
	Total Patrimoine privé			7.220.156,69	7.220.156,69	3.245.653,68	2.657,93	3.971.845,08
F139	Services généraux							
		T91 D.E. Investissements - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.647.972,59	1.647.972,59	971.252,38		676.720,21
	138/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		400.000,00	400.000,00			400.000,00
		T91 D.E. Investissements - Service informatique central						
	139/231000/01/2018.2018	Matériel informatique - acquisition		3.195,12	3.195,12			3.195,12
	139/231000/01/2019.2019	Matériel informatique - acquisition		20.621,97	20.621,97	20.565,89		56,08
	139/231000/01/2021.2021	Matériel informatique - acquisition		54.781,55	54.781,55			54.781,55
	139/231000/01/2022.2022	Matériel informatique - acquisition		12.863,50	12.863,50			12.863,50

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	139/231000/01/2023.2023	Matériel informatique - acquisition		1.871,67	1.871,67			1.871,67
	139/231000/01/2024.2024	Matériel informatique - acquisition		309.021,28	309.021,28	297.526,28		11.495,00
		Total T91 D.E. Investissements		2.450.327,68	2.450.327,68	1.289.344,55		1.160.983,13
	Total Services généraux			2.450.327,68	2.450.327,68	1.289.344,55		1.160.983,13
F399	Sécurité et ordre public							
		T90 D.E. Transferts - Secours d'urgence						
	352/262400/01/2018.2018	Subsides d'investissements alloués		5.366,56	5.366,56		2.000,00	3.366,56
	352/262400/01/2020.2020	Subsides d'investissements alloués		10.788,79	10.788,79	4.000,00	2.788,79	4.000,00
		Total T90 D.E. Transferts		16.155,35	16.155,35	4.000,00	4.788,79	7.366,56
	Total Sécurité et ordre public			16.155,35	16.155,35	4.000,00	4.788,79	7.366,56
F429	Communications routières							
		T90 D.E. Transferts - Voirie						
	421/262400/962436/2023.2023	Subsides aux communes pour les parkings d'éco-voiturage, motor-homes et les bornes de recharge		155.694,18	155.694,18	55.694,18		100.000,00
	421/262400/962436/2024.2024	Subsides aux communes pour les parkings d'éco-voiturage, motor-homes et les bornes de recharge		90.176,54	90.176,54	41.976,72		48.199,82

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts		245.870,72	245.870,72	97.670,90		148.199,82
		Total Communications routières		245.870,72	245.870,72	97.670,90		148.199,82
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables						
	484/226010/01/2018.2018	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie y compris les cours d'eaux canalisés		239.153,41	239.153,41			239.153,41
	484/226010/01/2020.2020	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie y compris les cours d'eaux canalisés		4.679,07	4.679,07			4.679,07
	484/226010/01/2022.2022	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie y compris les cours d'eaux canalisés		321.607,36	321.607,36	228.442,68	7.113,47	86.051,21
	484/226010/01/2023.2023	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie y compris les cours d'eaux canalisés		95.625,45	95.625,45	86.440,27		9.185,18
	484/226010/01/2024.2024	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie y compris les cours d'eaux canalisés		872.271,56	872.271,56	268.918,14		603.353,42
		Total T91 D.E. Investissements		1.533.336,85	1.533.336,85	583.801,09	7.113,47	942.422,29
		Total Voies navigables - Hydraulique		1.533.336,85	1.533.336,85	583.801,09	7.113,47	942.422,29
F569	Tourisme							
		T90 D.E. Transferts - Tourisme						
	560/262400/962460/2018.2018	Subsides pour équipement touristique		20.000,00	20.000,00		20.000,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	560/262400/962460/2024.2024	Subsides pour équipement touristique		210.000,00	210.000,00	10.000,00		200.000,00
		Total T90 D.E. Transferts		230.000,00	230.000,00	10.000,00	20.000,00	200.000,00
		T91 D.E. Investissements - Tourisme						
	560/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		564.432,93	564.432,93	273.796,25		290.636,68
	560/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		345.212,45	345.212,45	84.704,87		260.507,58
	560/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		16.858,42	16.858,42			16.858,42
	560/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		552.159,38	552.159,38	188.297,33		363.862,05
	560/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		333.000,00	333.000,00			333.000,00
		Total T91 D.E. Investissements		1.811.663,18	1.811.663,18	546.798,45		1.264.864,73
		T92 D.E Dettes - Tourisme						
	560/170109/01/2023.2023	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province						
		Total T92 D.E Dettes						
	Total Tourisme			2.041.663,18	2.041.663,18	556.798,45	20.000,00	1.464.864,73
F699	Agriculture							

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T90 D.E. Transferts - Services agricoles						
	621/262400/962465/2022.2022	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire		1.680,00	1.680,00		1.680,00	
	621/262400/962465/2023.2023	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire		2.120,00	2.120,00			2.120,00
	621/262400/962465/2024.2024	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire		21.040,00	21.040,00	19.020,00		2.020,00
		Total T90 D.E. Transferts		24.840,00	24.840,00	19.020,00	1.680,00	4.140,00
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée						
	621/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		42.701,98	42.701,98	34.026,00		8.675,98
	621/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		67.788,27	67.788,27	54.437,71		13.350,56
		Total T91 D.E. Investissements		110.490,25	110.490,25	88.463,71		22.026,54
		Total Agriculture		135.330,25	135.330,25	107.483,71	1.680,00	26.166,54
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/244200/01/2020.2020	Equipement didactique - acquisition		16.986,51	16.986,51		7.839,29	9.147,22
	701/244200/01/2021.2021	Equipement didactique - acquisition		7.708,61	7.708,61			7.708,61

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	701/244200/01/2022.2022	Equipement didactique - acquisition		40.588,87	40.588,87	1.723,90		38.864,97
	701/244200/01/2023.2023	Equipement didactique - acquisition		149.943,54	149.943,54	39.651,24		110.292,30
	701/244200/01/2024.2024	Equipement didactique - acquisition		985.171,41	985.171,41	951.312,97		33.858,44
		T91 D.E. Investissements - Internats						
	708/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		31.393,69	31.393,69	31.358,59		35,10
	708/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		71.829,65	71.829,65			71.829,65
	708/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		52.552,88	52.552,88	43.958,94		8.593,94
	708/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		521.556,03	521.556,03	275.904,37	21.975,66	223.676,00
	708/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		547.527,28	547.527,28	128.589,62		418.937,66
	708/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		274.068,34	274.068,34	175.970,35		98.097,99
		T91 D.E. Investissements - Promotion de la santé à l'école						
	706/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		449.377,80	449.377,80	449.377,80		
		T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales						
	700/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		36.018,64	36.018,64			36.018,64

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		126.773,64	126.773,64	21.829,11		104.944,53
	700/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		234.817,85	234.817,85	194.332,65		40.485,20
	700/240000/01/2024.2024	Mobilier - acquisition		55.596,05	55.596,05	54.386,05		1.210,00
	700/244200/01/2021.2021	Equipement didactique - acquisition		24.635,68	24.635,68			24.635,68
	700/244200/01/2022.2022	Equipement didactique - acquisition		12.803,29	12.803,29			12.803,29
	700/244200/01/2023.2023	Equipement didactique - acquisition		37.917,36	37.917,36	37.916,56		0,80
	700/244200/01/2024.2024	Equipement didactique - acquisition		296.700,93	296.700,93	289.174,70		7.526,23
	700/270102/01/2020.2020	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		28.654,37	28.654,37			28.654,37
	700/270102/01/2024.2024	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries		41.049,19	41.049,19	35.512,27		5.536,92
	700/270103/01/2019.2019	Sécurisation des abords des écoles		100.623,40	100.623,40			100.623,40
	700/270103/01/2024.2024	Sécurisation des abords des écoles		32.188,60	32.188,60	29.262,36		2.926,24
		Total T91 D.E. Investissements		4.176.483,61	4.176.483,61	2.760.261,48	29.814,95	1.386.407,18
		Total Enseignement : Affaires générales		4.176.483,61	4.176.483,61	2.760.261,48	29.814,95	1.386.407,18
F739	Enseignement secondaire							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole						
	732/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		356.318,86	356.318,86	356.318,86		
	732/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		273.832,13	273.832,13	725,16		273.106,97
	732/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		98.478,47	98.478,47			98.478,47
		T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire						
	735/221010/01/2018.2018	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		79.555,52	79.555,52			79.555,52
	735/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		60.125,31	60.125,31	7.598,29	17.426,90	35.100,12
	735/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		9.845,63	9.845,63		3.670,24	6.175,39
	735/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		45.003,59	45.003,59		3.180,00	41.823,59
	735/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		268.506,47	268.506,47	51.184,19	27.083,11	190.239,17
	735/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		6.362.585,51	6.362.585,51	5.202.923,90	12.056,10	1.147.605,51
	735/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.281.068,49	17.281.068,49	3.268.038,69		14.013.029,80
		Total T91 D.E. Investissements		24.835.319,98	24.835.319,98	8.886.789,09	63.416,35	15.885.114,54
		Total Enseignement secondaire		24.835.319,98	24.835.319,98	8.886.789,09	63.416,35	15.885.114,54

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F749	Enseignement supérieur							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/221000/01/2024.2024	Constructions - acquisition		36.680.426,91	36.680.426,91	17.352.523,24		19.327.903,67
	741/221010/01/2015.2015	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		20.364,20	20.364,20			20.364,20
	741/221010/01/2017.2017	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.025,58	17.025,58			17.025,58
	741/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		170.350,89	170.350,89			170.350,89
	741/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		50.677,37	50.677,37	30.493,51	342,82	19.841,04
	741/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		109.451,98	109.451,98	28.759,83	1.569,97	79.122,18
	741/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		458.748,70	458.748,70	67.924,80		390.823,90
	741/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		422.590,76	422.590,76	217.731,37		204.859,39
		T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		2.701,33	2.701,33		2.701,33	
741/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		145.438,74	145.438,74	145.438,74			
	Total T91 D.E. Investissements			38.077.776,46	38.077.776,46	17.842.871,49	4.614,12	20.230.290,85

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Enseignement supérieur			38.077.776,46	38.077.776,46	17.842.871,49	4.614,12	20.230.290,85
F759	Enseignement pour handicapés							
		T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé						
	752/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		3.469,34	3.469,34		3.469,34	
		T91 D.E. Investissements - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot						
	752/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		14.509,69	14.509,69			14.509,69
	Total T91 D.E. Investissements			17.979,03	17.979,03		3.469,34	14.509,69
	Total Enseignement pour handicapés			17.979,03	17.979,03		3.469,34	14.509,69
F760	Complexes de délassement							
		T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont						
	760/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.419,17	1.419,17			1.419,17
	760/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		219.474,29	219.474,29			219.474,29
	760/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		73.341,03	73.341,03	8.555,25		64.785,78
	Total T91 D.E. Investissements			294.234,49	294.234,49	8.555,25		285.679,24

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Complexes de délassement			294.234,49	294.234,49	8.555,25		285.679,24
F763	Culture, loisirs et fêtes							
		T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs						
	762/262400/962481/2015.201	Subsides pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou des opérateurs culturels		200.000,00	200.000,00			200.000,00
	762/262400/962482/2024.2024	Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle		7.600,00	7.600,00	7.600,00		
		T90 D.E. Transferts - B3						
	767/262400/01/2023.2023	Subsides d'investissements alloués		371.379,76	371.379,76			371.379,76
		Total T90 D.E. Transferts		578.979,76	578.979,76	7.600,00		571.379,76
		T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs						
	762/242000/01/2021.2021	Patrimoine artistique - acquisition		300,00	300,00			300,00
	762/242000/01/2022.2022	Patrimoine artistique - acquisition		275,00	275,00			275,00
	762/242000/01/2024.2024	Patrimoine artistique - acquisition		8.897,00	8.897,00	8.897,00		
		T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth						
	762/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		878.185,05	878.185,05	528.925,19		349.259,86

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	762/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.871.772,17	1.871.772,17	675.783,40		1.195.988,77
	762/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		631.421,63	631.421,63			631.421,63
		T91 D.E. Investissements - B3						
	767/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		78.646,10	78.646,10	40.080,60		38.565,50
	767/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		1.436,53	1.436,53			1.436,53
	767/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		69.298,13	69.298,13	60.500,00		8.798,13
	767/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		82.084,48	82.084,48	23.826,57		58.257,91
	767/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		300.000,00	300.000,00	124.485,86		175.514,14
	767/242000/01/2024.2024	Patrimoine artistique - acquisition		93.922,40	93.922,40	93.922,40		
		T91 D.E. Investissements - O.M. de Seraing						
	762/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.273,79	5.273,79			5.273,79
		Total T91 D.E. Investissements		4.021.512,28	4.021.512,28	1.556.421,02		2.465.091,26
		Total Culture, loisirs et fêtes		4.600.492,04	4.600.492,04	1.564.021,02		3.036.471,02
F769	Sports							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Service des sports						
	764/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		31.122,91	31.122,91	28.293,55		2.829,36
		T91 D.E. Investissements - Province Naimette Arena						
	764/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		400.893,74	400.893,74	382.876,86		18.016,88
	764/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		71.729,31	71.729,31	63.478,10	8.251,21	
		T91 D.E. Investissements - Province Raquettes Arena						
	764/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		58.126,82	58.126,82			58.126,82
	764/221010/01/2021.2021	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		0,01	0,01		0,01	
	764/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		17.622,47	17.622,47	17.622,46		0,01
	764/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		6.741,45	6.741,45	6.740,80		0,65
		T91 D.E. Investissements - Province Ballons Arena						
	764/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		15.317,34	15.317,34	3.392,82		11.924,52
	764/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		38.916,77	38.916,77			38.916,77
		Total T91 D.E. Investissements		640.470,82	640.470,82	502.404,59	8.251,22	129.815,01

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Sports			640.470,82	640.470,82	502.404,59	8.251,22	129.815,01
F789	Arts							
		T90 D.E. Transferts - Édifices classés						
	773/262400/962440/2024.2024	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées		22.807,17	22.807,17	20.722,12		2.085,05
		Total T90 D.E. Transferts		22.807,17	22.807,17	20.722,12		2.085,05
		T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions						
	771/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		55.000,00	55.000,00	54.999,99		0,01
	771/242000/01/2021.2021	Patrimoine artistique - acquisition		200,00	200,00			200,00
		T91 D.E. Investissements - Château de Jehay						
	771/221010/01/2023.2023	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		875.813,45	875.813,45	76.172,72		799.640,73
	771/221010/01/2024.2024	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		281.472,23	281.472,23	206.922,59		74.549,64
		Total T91 D.E. Investissements		1.212.485,68	1.212.485,68	338.095,30		874.390,38
	Total Arts			1.235.292,85	1.235.292,85	358.817,42		876.475,43
F799	Cultes et laïcité							

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T90 D.E. Transferts - Cultes						
	790/262400/962420/2024.2024	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne		5.911,17	5.911,17	2.079,19		3.831,98
	790/262400/962450/2020.2020	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		2.295,84	2.295,84			2.295,84
	790/262400/962450/2024.2024	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne		2.481,44	2.481,44	371,87		2.109,57
		Total T90 D.E. Transferts		10.688,45	10.688,45	2.451,06		8.237,39
	Total Cultes et laïcité			10.688,45	10.688,45	2.451,06		8.237,39
F869	Interventions sociales et famille							
		T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales						
	801/262400/01/2024.2024	Subsides d'investissements alloués		6.574,00	6.574,00	4.079,00		2.495,00
		Total T90 D.E. Transferts		6.574,00	6.574,00	4.079,00		2.495,00
		T91 D.E. Investissements - Pôle Citoyens						
	840/221010/01/2019.2019	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		5.523,21	5.523,21			5.523,21
	840/221010/01/2022.2022	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		69.847,48	69.847,48			69.847,48
		Total T91 D.E. Investissements		75.370,69	75.370,69			75.370,69

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE REPORTE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Interventions sociales et famille			81.944,69	81.944,69	4.079,00		77.865,69
F872	Soins de santé							
		T90 D.E. Transferts - Santé						
	871/262400/01/2024.2024	Subsides d'investissements alloués		15.007,98	15.007,98	12.227,73		2.780,25
		Total T90 D.E. Transferts		15.007,98	15.007,98	12.227,73		2.780,25
		T91 D.E. Investissements - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/221010/01/2020.2020	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement		4.134,57	4.134,57		4.134,57	
		Total T91 D.E. Investissements		4.134,57	4.134,57		4.134,57	
	Total Soins de santé			19.142,55	19.142,55	12.227,73	4.134,57	2.780,25
		Total fonds reportés		97.233.782,34	97.233.782,34	40.991.090,66	182.584,73	56.060.106,95
		TOTAL GENERAL		97.233.782,34	97.233.782,34	40.991.090,66	182.584,73	56.060.106,95

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE ANTERIEUR)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
	000/662002/01/2025.2024	T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales Dépenses afférentes aux années antérieures - B.E	25.000,00		12.936,69	8.917,34	12.063,31	4.019,35
		Total T91 D.E. Investissements	25.000,00		12.936,69	8.917,34	12.063,31	4.019,35
	000/096990/01/2025.2024	T96 Mali exercices antérieurs BE - Recettes et dépenses générales Engagements reportés d'exercices antérieurs financés par emprunts à contracter - Pour mémoire						
		Total T96 Mali exercices antérieurs BE						
	Total Général		25.000,00		12.936,69	8.917,34	12.063,31	4.019,35
		Total fonds antérieurs	25.000,00		12.936,69	8.917,34	12.063,31	4.019,35
		TOTAL GENERAL	25.000,00		12.936,69	8.917,34	12.063,31	4.019,35

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
99000	Recettes et dépenses générales		12.936,69		12.936,69
	TOTAUX		12.936,69		12.936,69

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES ANTERIEURES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
99000	Recettes et dépenses générales		8.917,34		8.917,34
	TOTAUX		8.917,34		8.917,34

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F009	Général							
		T90 D.E. Transferts - Recettes et dépenses générales						
	000/642190/01	Non-valeurs, irrécouvrables ou annulations de droits constatés au service extraordinaire	25.000,00		22.486,41	22.486,41	2.513,59	
	000/642191/01	Remboursements de subsides	21.000,00		20.855,03	11.442,20	144,97	9.412,83
		Total T90 D.E. Transferts	46.000,00		43.341,44	33.928,61	2.658,56	9.412,83
		T91 D.E. Investissements - Recettes et dépenses générales						
	000/662100/01	Dépenses accidentelles ou imprévues	5.000,00				5.000,00	
	000/900010/01	Crédit destiné à pallier par voie de transfert les insuffisances de crédits budgétaires pour dépenses extraordinaires	16.715,28				16.715,28	
		Total T91 D.E. Investissements	21.715,28				21.715,28	
		Total Général	67.715,28		43.341,44	33.928,61	24.373,84	9.412,83
F059	Assurances							
		T91 D.E. Investissements - Assurances						
	050/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.000,00				70.000,00	
	050/230000/01	Machines, matériel - acquisition	30.000,00				30.000,00	

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements	100.000,00				100.000,00	
	Total Assurances		100.000,00				100.000,00	
F103	Autorités provinciales							
		T91 D.E. Investissements - Autorités provinciales						
	101/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	130.000,00		74.380,25		55.619,75	74.380,25
		Total T91 D.E. Investissements	130.000,00		74.380,25		55.619,75	74.380,25
		T92 D.E Dettes - Autorités provinciales						
	101/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	35.602,32		35.602,32	35.602,32		
		Total T92 D.E Dettes	35.602,32		35.602,32	35.602,32		
	Total Autorités provinciales		165.602,32		109.982,57	35.602,32	55.619,75	74.380,25
F123	Administration générale							
		T90 D.E. Transferts - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/262400/962433	Interventions dans les projets supracommunaux - sécurité - zones de secours	1.019.000,00		973.255,61	119.448,11	45.744,39	853.807,50
		Total T90 D.E. Transferts	1.019.000,00		973.255,61	119.448,11	45.744,39	853.807,50

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						
	104/230000/01	Machines, matériel - acquisition	1.510.000,00		526.980,16	260.403,50	983.019,84	266.576,66
	104/240000/01	Mobilier - acquisition	1.345.000,00		861.459,44	144.632,58	483.540,56	716.826,86
	104/241000/01	Matériel roulant - acquisition	1.045.426,44		1.045.426,43	79.440,36	0,01	965.986,07
	104/244300/01	Matériel de cuisine - acquisition	185.000,00		163.629,05	28.286,33	21.370,95	135.342,72
	104/270105/01	Travaux d'intérêt général	2.772.000,00		2.396.204,50	533.149,75	375.795,50	1.863.054,75
	104/270108/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements provinciaux	50.000,00		16.822,80		33.177,20	16.822,80
		T91 D.E. Investissements - Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes						
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	525.000,00		261.286,71		263.713,29	261.286,71
		T91 D.E. Investissements - Maison de la Formation						
	106/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	180.000,00		37.788,72	4.210,25	142.211,28	33.578,47
	106/230000/01	Machines, matériel - acquisition	390.000,00		171.285,61	91.832,42	218.714,39	79.453,19
		T91 D.E. Investissements - Maison du Canton de Hannut						
	104/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00				20.000,00	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements	8.022.426,44		5.480.883,42	1.141.955,19	2.541.543,02	4.338.928,23
		T92 D.E Dettes - Administration générale						
	104/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	54.719,98		54.719,98	54.719,98		
		T92 D.E Dettes - Administration centrale provinciale						
	104/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	149.607,09		149.607,09	149.607,09		
		T92 D.E Dettes - Maison de la Formation						
	106/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	806.655,18		806.655,18	806.655,18		
		Total T92 D.E Dettes	1.010.982,25		1.010.982,25	1.010.982,25		
		Total Administration générale	10.052.408,69		7.465.121,28	2.272.385,55	2.587.287,41	5.192.735,73
F129	Patrimoine privé							
		T90 D.E. Transferts - Bâtiment Fonds Saint-Servais						
	124/262400/01	Subsides d'investissements alloués	40.000,00		40.000,00			40.000,00
		Total T90 D.E. Transferts	40.000,00		40.000,00			40.000,00
		T91 D.E. Investissements - Administration générale						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement T91 D.E. Investissements - Bâtiment Charlemagne	50.000,00				50.000,00	
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement T91 D.E. Investissements - Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière	15.000,00				15.000,00	
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement T91 D.E. Investissements - Bâtiment Fonds Saint-Servais	1.050.000,00		932.428,26		117.571,74	932.428,26
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement T91 D.E. Investissements - Quartier Saint-Laurent	122.000,00		73.356,45		48.643,55	73.356,45
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement T91 D.E. Investissements - Parking Solvay	1.345.000,00		160.573,94	119.827,43	1.184.426,06	40.746,51
	124/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	40.000,00				40.000,00	
		Total T91 D.E. Investissements	2.622.000,00		1.166.358,65	119.827,43	1.455.641,35	1.046.531,22
		Total Patrimoine privé	2.662.000,00		1.206.358,65	119.827,43	1.455.641,35	1.086.531,22
F139	Services généraux							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable						
	137/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Complexe des Hauts-Sarts						
	138/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	23.429,64		23.429,64			23.429,64
		T91 D.E. Investissements - Service informatique central						
	139/231000/01	Matériel informatique - acquisition	600.001,00		576.995,49	211.172,04	23.005,51	365.823,45
		Total T91 D.E. Investissements	623.430,64		600.425,13	211.172,04	23.005,51	389.253,09
		T92 D.E Dettes - Imprimerie centrale						
	134/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	175.000,00		175.000,00	175.000,00		
		Total T92 D.E Dettes	175.000,00		175.000,00	175.000,00		
		Total Services généraux	798.430,64		775.425,13	386.172,04	23.005,51	389.253,09
F169	Relations extérieures et internationales							
		T90 D.E. Transferts - Secours aux victimes de catastrophes						
	141/262400/01	Subsides d'investissements alloués	1,00				1,00	

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	1,00				1,00	
		Total Relations extérieures et internationales	1,00				1,00	
F429	Communications routières							
		T90 D.E. Transferts - Voirie						
	421/262400/962436	Subsides aux communes pour les parkings d'éco-voiturage, motor-homes et les bornes de recharge	180.000,00		61.645,17	37.187,25	118.354,83	24.457,92
		Total T90 D.E. Transferts	180.000,00		61.645,17	37.187,25	118.354,83	24.457,92
		Total Communications routières	180.000,00		61.645,17	37.187,25	118.354,83	24.457,92
F449	Voies navigables - Hydraulique							
		T91 D.E. Investissements - Cours d'eau non navigables						
	484/226010/01	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration ou de modification des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie y compris les cours d'eaux canalisés	1.220.000,00		852.772,36	227.904,05	367.227,64	624.868,31
		Total T91 D.E. Investissements	1.220.000,00		852.772,36	227.904,05	367.227,64	624.868,31
		T92 D.E Dettes - Cours d'eau non navigables						
	484/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	139.780,46		139.780,46	139.780,46		
		Total T92 D.E Dettes	139.780,46		139.780,46	139.780,46		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	Total Voies navigables - Hydraulique		1.359.780,46		992.552,82	367.684,51	367.227,64	624.868,31
F559	Industrie et énergie							
		T92 D.E Dettes - Industrie et énergie						
	530/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	562.500,00		562.500,00	562.500,00		
		Total T92 D.E Dettes	562.500,00		562.500,00	562.500,00		
	Total Industrie et énergie		562.500,00		562.500,00	562.500,00		
F569	Tourisme							
		T90 D.E. Transferts - Tourisme						
	560/262400/01	Subsides d'investissements alloués	650.000,00		650.000,00			650.000,00
	560/262400/962460	Subsides pour équipement touristique	500.000,00		375.000,00		125.000,00	375.000,00
		Total T90 D.E. Transferts	1.150.000,00		1.025.000,00		125.000,00	1.025.000,00
		T91 D.E. Investissements - Tourisme						
	560/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	851.492,00		692.958,13	44.788,82	158.533,87	648.169,31
		Total T91 D.E. Investissements	851.492,00		692.958,13	44.788,82	158.533,87	648.169,31

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T92 D.E Dettes - Tourisme						
	560/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	375.000,00		375.000,00	375.000,00		
		Total T92 D.E Dettes	375.000,00		375.000,00	375.000,00		
	Total Tourisme		2.376.492,00		2.092.958,13	419.788,82	283.533,87	1.673.169,31
F699	Agriculture							
		T90 D.E. Transferts - Services agricoles						
	621/262400/962465	Aide à l'investissement dans les domaines de l'agriculture, de la ruralité et de la production alimentaire	55.000,00		54.970,00		30,00	54.970,00
		Total T90 D.E. Transferts	55.000,00		54.970,00		30,00	54.970,00
		T91 D.E. Investissements - Station d'analyses agricoles						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	120.000,00				120.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Site d'Argenteau						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	120.000,00				120.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée						
	621/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	250.000,00		10.145,04	10.145,03	239.854,96	0,01

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements	490.000,00		10.145,04	10.145,03	479.854,96	0,01
		T92 D.E Dettes - Direction des services agricoles						
	621/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	72.500,00		72.500,00	72.500,00		
		Total T92 D.E Dettes	72.500,00		72.500,00	72.500,00		
	Total Agriculture		617.500,00		137.615,04	82.645,03	479.884,96	54.970,01
F719	Enseignement : Affaires générales							
		T91 D.E. Investissements - Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation						
	701/244200/01	Equipement didactique - acquisition	1.597.500,00		1.565.545,17	478.518,91	31.954,83	1.087.026,26
		T91 D.E. Investissements - Internats						
	708/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.271.000,00		858.055,30	105.327,48	412.944,70	752.727,82
		T91 D.E. Investissements - Enseignement - Affaires générales						
	700/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	760.000,00		269.665,43	80.747,13	490.334,57	188.918,30
	700/240000/01	Mobilier - acquisition	138.000,00		132.048,86	17.191,68	5.951,14	114.857,18
	700/244200/01	Equipement didactique - acquisition	425.000,00		140.805,26	55.441,82	284.194,74	85.363,44

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	700/270102/01	Marchés de peintures et revêtements de sol dans les établissements scolaires, y compris conciergeries	200.000,00		17.754,88		182.245,12	17.754,88
	700/270103/01	Sécurisation des abords des écoles	20.000,00				20.000,00	
		Total T91 D.E. Investissements	4.411.500,00		2.983.874,90	737.227,02	1.427.625,10	2.246.647,88
		T92 D.E Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	700/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	87.095,40		87.095,40	87.095,40		
		Total T92 D.E Dettes	87.095,40		87.095,40	87.095,40		
	Total Enseignement : Affaires générales		4.498.595,40		3.070.970,30	824.322,42	1.427.625,10	2.246.647,88
F739	Enseignement secondaire							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement agricole et horticole						
	732/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	355.000,00		190.681,87	108.392,59	164.318,13	82.289,28
		T91 D.E. Investissements - Enseignement secondaire						
	735/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.580.000,00		3.393.989,52	2.821,58	3.186.010,48	3.391.167,94
		Total T91 D.E. Investissements	6.935.000,00		3.584.671,39	111.214,17	3.350.328,61	3.473.457,22
		T92 D.E Dettes - Enseignement secondaire						

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	735/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	1.117.273,27		1.117.273,27	1.117.273,27		
		Total T92 D.E Dettes	1.117.273,27		1.117.273,27	1.117.273,27		
	Total Enseignement secondaire		8.052.273,27		4.701.944,66	1.228.487,44	3.350.328,61	3.473.457,22
F749	Enseignement supérieur							
		T91 D.E. Investissements - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.491.000,00		1.081.503,09		409.496,91	1.081.503,09
		T91 D.E. Investissements - Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont						
	741/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	6.223,64		6.223,64	6.223,63		0,01
		Total T91 D.E. Investissements	1.497.223,64		1.087.726,73	6.223,63	409.496,91	1.081.503,10
		T92 D.E Dettes - Enseignement supérieur non universitaire						
	741/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	658.099,86		658.099,86	658.099,86		
		Total T92 D.E Dettes	658.099,86		658.099,86	658.099,86		
	Total Enseignement supérieur		2.155.323,50		1.745.826,59	664.323,49	409.496,91	1.081.503,10
F759	Enseignement pour handicapés							

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
	752/221010/01	T91 D.E. Investissements - Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	105.000,00				105.000,00	
	752/221010/01	T91 D.E. Investissements - Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		Total T91 D.E. Investissements	105.000,00				105.000,00	
	Total Enseignement pour handicapés		105.000,00				105.000,00	
F760	Complexes de délasserment							
	760/221010/01	T91 D.E. Investissements - Domaine provincial de Wégimont Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	188.000,00		126.765,52		61.234,48	126.765,52
		Total T91 D.E. Investissements	188.000,00		126.765,52		61.234,48	126.765,52
	Total Complexes de délasserment		188.000,00		126.765,52		61.234,48	126.765,52
F763	Culture, loisirs et fêtes							
	762/262400/962482	T90 D.E. Transferts - Culture et loisirs Soutien en partenariat avec les communes ou opérateurs culturels en vue de l'aménagement de lieux à vocation culturelle	260.000,00		227.054,37		32.945,63	227.054,37

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	260.000,00		227.054,37		32.945,63	227.054,37
		T91 D.E. Investissements - Culture et loisirs						
	762/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	65.000,00		64.016,72	59.738,76	983,28	4.277,96
		T91 D.E. Investissements - Bâtiment Chiroux						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	400.000,00		256.278,39		143.721,61	256.278,39
		T91 D.E. Investissements - Hangar quai Kurth						
	762/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.040.000,00		247.170,10	164.280,93	792.829,90	82.889,17
		T91 D.E. Investissements - B3						
	767/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	375.000,00		350.767,51		24.232,49	350.767,51
		Total T91 D.E. Investissements	1.880.000,00		918.232,72	224.019,69	961.767,28	694.213,03
		Total Culture, loisirs et fêtes	2.140.000,00		1.145.287,09	224.019,69	994.712,91	921.267,40
F769	Sports							
		T90 D.E. Transferts - Sports						
	764/262400/01	Subsides d'investissements alloués	50.000,00		34.000,00		16.000,00	34.000,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T90 D.E. Transferts	50.000,00		34.000,00		16.000,00	34.000,00
		T91 D.E. Investissements - Service des sports						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.000,00				70.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Province Naimette Arena						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	20.000,00				20.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	250.000,00		88.241,31		161.758,69	88.241,31
		T91 D.E. Investissements - Centre de formation de tennis de table						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.000,00				10.000,00	
		T91 D.E. Investissements - Province Raquettes Arena						
	764/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	80.000,00		57.521,99		22.478,01	57.521,99
		Total T91 D.E. Investissements	430.000,00		145.763,30		284.236,70	145.763,30
		T92 D.E Dettes - Ctre rég. d'entrainement et formation de jeunes footballeurs						
	764/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	62.500,00		62.500,00	62.500,00		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T92 D.E Dettes	62.500,00		62.500,00	62.500,00		
	Total Sports		542.500,00		242.263,30	62.500,00	300.236,70	179.763,30
F789	Arts							
		T90 D.E. Transferts - Édifices classés						
	773/262400/962410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	126.500,00		110.525,97	109.728,00	15.974,03	797,97
	773/262400/962440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	170.500,00		158.916,02	158.557,89	11.583,98	358,13
		Total T90 D.E. Transferts	297.000,00		269.441,99	268.285,89	27.558,01	1.156,10
		T91 D.E. Investissements - Service des musées et expositions						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	70.000,00				70.000,00	
	771/242000/01	Patrimoine artistique - acquisition	5.000,00		3.800,00	2.000,00	1.200,00	1.800,00
		T91 D.E. Investissements - Château de Jehay						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	4.079.490,00		1.857.883,12	61.244,68	2.221.606,88	1.796.638,44
		T91 D.E. Investissements - Musée Tchantchès						
	771/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	45.000,00		18.319,48		26.680,52	18.319,48

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T91 D.E. Investissements	4.199.490,00		1.880.002,60	63.244,68	2.319.487,40	1.816.757,92
		T92 D.E Dettes - Château de Jehay						
	771/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	121.950,68		121.950,68	121.950,68		
		T92 D.E Dettes - Édifices classés						
	773/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	22.609,19		22.609,19	22.609,19		
		Total T92 D.E Dettes	144.559,87		144.559,87	144.559,87		
	Total Arts		4.641.049,87		2.294.004,46	476.090,44	2.347.045,41	1.817.914,02
F799	Cultes et laïcité							
		T90 D.E. Transferts - Cultes						
	790/262400/962420	Subsides pour grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes, en partenariat avec la Région wallonne	22.500,00		22.500,00	22.500,00		
	790/262400/962450	Subsides pour participation aux frais de grosses réparations et restaurations d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises, en partenariat avec la Région wallonne	60.000,00		45.497,91	45.497,91	14.502,09	
		Total T90 D.E. Transferts	82.500,00		67.997,91	67.997,91	14.502,09	
		T92 D.E Dettes - Cultes						
	790/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	34.809,24		34.809,24	34.809,24		

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		Total T92 D.E Dettes	34.809,24		34.809,24	34.809,24		
	Total Cultes et laïcité		117.309,24		102.807,15	102.807,15	14.502,09	
F869	Interventions sociales et famille							
		T90 D.E. Transferts - Aide et action sociales						
801/262400/01		Subsides d'investissements alloués	27.000,00		12.646,71	10.146,71	14.353,29	2.500,00
		Total T90 D.E. Transferts	27.000,00		12.646,71	10.146,71	14.353,29	2.500,00
		T92 D.E Dettes - Aide et action sociales						
801/280400/01		Participations, actions et parts - Acquisition	200,00		200,00			200,00
		Total T92 D.E Dettes	200,00		200,00			200,00
	Total Interventions sociales et famille		27.200,00		12.846,71	10.146,71	14.353,29	2.700,00
F872	Soins de santé							
		T90 D.E. Transferts - Santé						
871/262400/01		Subsides d'investissements alloués	27.000,00		18.682,31	13.383,31	8.317,69	5.299,00
		Total T90 D.E. Transferts	27.000,00		18.682,31	13.383,31	8.317,69	5.299,00

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FONCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
		T91 D.E. Investissements - DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité						
	870/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement						
		T91 D.E. Investissements - Pôle Promotion et Animations						
	871/221010/01	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	35.000,00				35.000,00	
		Total T91 D.E. Investissements	35.000,00				35.000,00	
	Total Soins de santé		62.000,00		18.682,31	13.383,31	43.317,69	5.299,00
F879	Hygiène et salubrité publique							
		T90 D.E. Transferts - Traitement des eaux usées						
	877/262400/962430	Participation dans les dépenses pour travaux entrepris par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège, en partenariat avec la Région wallonne	205.110,00		205.109,38	205.109,38	0,62	
		Total T90 D.E. Transferts	205.110,00		205.109,38	205.109,38	0,62	
		T92 D.E Dettes - Traitement des eaux usées						
	877/170109/01	Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	171.560,47		171.560,47	171.560,47		
		Total T92 D.E Dettes	171.560,47		171.560,47	171.560,47		
	Total Hygiène et salubrité publique		376.670,47		376.669,85	376.669,85	0,62	

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES (EXERCICE PROPRE)

FUNCTION	ARTICLE	DESIGNATION	CREDIT BUDGETAIRE	REPORTE	ENGAGEMENTS	IMPUTATIONS	SANS EMPLOI	A REPORTER
F939	Logement et aménagement du territoire							
	922/170109/01	T92 D.E Dettes - Habitations sociales et politique du logement						
		Remboursement anticipé d'emprunts à charge de la province	821.126,90		821.126,90	821.126,90		
		Total T92 D.E Dettes	821.126,90		821.126,90	821.126,90		
	Total Logement et aménagement du territoire		821.126,90		821.126,90	821.126,90		
		Total fonds propre	42.669.479,04		28.106.695,07	9.121.598,96	14.562.783,97	18.985.096,11
		TOTAL GENERAL	42.669.479,04		28.106.695,07	9.121.598,96	14.562.783,97	18.985.096,11

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
10000	Autorités provinciales		74.380,25	35.602,32	109.982,57
11000	Administration générale		5.010.522,38	54.719,98	5.065.242,36
11041	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes	973.255,61	261.286,71		1.234.542,32
11100	Administration centrale provinciale			149.607,09	149.607,09
11400	Maison de la Formation		209.074,33	806.655,18	1.015.729,51
11810	Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
12100	Imprimerie centrale			175.000,00	175.000,00
12200	Complexe des Hauts-Sarts		23.429,64		23.429,64
12601	Service informatique central		576.995,49		576.995,49
20100	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation		1.565.545,17		1.565.545,17
22110	Enseignement agricole et horticole		190.681,87		190.681,87
23000	Internats		858.055,30		858.055,30
24000	Enseignement secondaire		3.393.989,52	1.117.273,27	4.511.262,79
27400	Enseignement supérieur non universitaire		1.081.503,09	745.195,26	1.826.698,35
29100	Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
29200	Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot				
30100	DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
35500	Pôle Promotion et Animations				
56000	Tourisme	1.025.000,00	692.958,13	375.000,00	2.092.958,13

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
62000	Direction des services agricoles			72.500,00	72.500,00
63100	Station d'analyses agricoles				
63300	Site d'Argenteau				
63400	Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont		6.223,64		6.223,64
71000	Domaine provincial de Wégimont		126.765,52		126.765,52
75000	Service des sports				
75100	Province Naimette Arena				
75300	Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs		88.241,31	62.500,00	150.741,31
75600	Centre de formation de tennis de table				
75800	Province Raquettes Arena		57.521,99		57.521,99
77110	Service des musées et expositions		3.800,00		3.800,00
77200	Château de Jehay		1.857.883,12	121.950,68	1.979.833,80
77400	Musée Tchantchès		18.319,48		18.319,48
81020	Maison du Canton de Hannut				
99000	Recettes et dépenses générales	43.341,44			43.341,44
99050	Assurances				
99141	Secours aux victimes de catastrophes				
99421	Voirie	61.645,17			61.645,17
99484	Cours d'eau non navigables		852.772,36	139.780,46	992.552,82

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
99530	Industrie et énergie			562.500,00	562.500,00
99621	Services agricoles	54.970,00			54.970,00
99700	Enseignement - Affaires générales		560.274,43		560.274,43
99762	Culture et loisirs	227.054,37	64.016,72		291.071,09
99764	Sports	34.000,00			34.000,00
99773	Édifices classés	269.441,99		22.609,19	292.051,18
99790	Cultes	67.997,91		34.809,24	102.807,15
99801	Aide et action sociales	12.646,71		200,00	12.846,71
99871	Santé	18.682,31			18.682,31
99877	Traitement des eaux usées	205.109,38		171.560,47	376.669,85
99922	Habitations sociales et politique du logement			821.126,90	821.126,90
B001-02-01	Bâtiment Charlemagne				
B001-04-01	Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière		932.428,26		932.428,26
B001-05-01	Bâtiment Fonds Saint-Servais	40.000,00	73.356,45		113.356,45
B002-10-01	Bâtiment Chiroux		256.278,39		256.278,39
B002-15-00	Quartier Saint-Laurent		160.573,94		160.573,94
B003-03-02	Hangar quai Kurth		247.170,10		247.170,10
B003-05-01	B3		350.767,51		350.767,51
B005-01-01	Parking Solvay				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF ENGAGEMENTS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
B041-01-01	Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée		10.145,04		10.145,04
	TOTAUX	3.033.144,89	19.604.960,14	5.468.590,04	28.106.695,07

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
10000	Autorités provinciales			35.602,32	35.602,32
11000	Administration générale		1.045.912,52	54.719,98	1.100.632,50
11041	Département des relations avec les Territoires, les Villes et les Communes	119.448,11			119.448,11
11100	Administration centrale provinciale			149.607,09	149.607,09
11400	Maison de la Formation		96.042,67	806.655,18	902.697,85
11810	Direction générale des Infrastructures et du Développement Durable				
12100	Imprimerie centrale			175.000,00	175.000,00
12200	Complexe des Hauts-Sarts				
12601	Service informatique central		211.172,04		211.172,04
20100	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation		478.518,91		478.518,91
22110	Enseignement agricole et horticole		108.392,59		108.392,59
23000	Internats		105.327,48		105.327,48
24000	Enseignement secondaire		2.821,58	1.117.273,27	1.120.094,85
27400	Enseignement supérieur non universitaire			745.195,26	745.195,26
29100	Institut provincial d'enseignement secondaire spécialisé				
29200	Centre de Redéploiement professionnel - Tinlot				
30100	DG Santé, Affaires sociales, Agriculture et Ruralité				
35500	Pôle Promotion et Animations				
56000	Tourisme		44.788,82	375.000,00	419.788,82

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
62000	Direction des services agricoles			72.500,00	72.500,00
63100	Station d'analyses agricoles				
63300	Site d'Argenteau				
63400	Ferme d'expérimentation de La Haye - Jevoumont		6.223,63		6.223,63
71000	Domaine provincial de Wégimont				
75000	Service des sports				
75100	Province Naimette Arena				
75300	Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs			62.500,00	62.500,00
75600	Centre de formation de tennis de table				
75800	Province Raquettes Arena				
77110	Service des musées et expositions		2.000,00		2.000,00
77200	Château de Jehay		61.244,68	121.950,68	183.195,36
77400	Musée Tchantchès				
81020	Maison du Canton de Hannut				
99000	Recettes et dépenses générales	33.928,61			33.928,61
99050	Assurances				
99141	Secours aux victimes de catastrophes				
99421	Voirie	37.187,25			37.187,25
99484	Cours d'eau non navigables		227.904,05	139.780,46	367.684,51

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
99530	Industrie et énergie			562.500,00	562.500,00
99621	Services agricoles				
99700	Enseignement - Affaires générales		153.380,63		153.380,63
99762	Culture et loisirs		59.738,76		59.738,76
99764	Sports				
99773	Édifices classés	268.285,89		22.609,19	290.895,08
99790	Cultes	67.997,91		34.809,24	102.807,15
99801	Aide et action sociales	10.146,71			10.146,71
99871	Santé	13.383,31			13.383,31
99877	Traitement des eaux usées	205.109,38		171.560,47	376.669,85
99922	Habitations sociales et politique du logement			821.126,90	821.126,90
B001-02-01	Bâtiment Charlemagne				
B001-04-01	Espace Saint-Jean bld de la Sauvenière				
B001-05-01	Bâtiment Fonds Saint-Servais				
B002-10-01	Bâtiment Chiroux				
B002-15-00	Quartier Saint-Laurent		119.827,43		119.827,43
B003-03-02	Hangar quai Kurth		164.280,93		164.280,93
B003-05-01	B3				
B005-01-01	Parking Solvay				

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : DEPENSES EXTRAORDINAIRES PROPRES (RECAPITULATIF IMPUTATIONS)

CENTRE FINANCIER	DESIGNATION	TRANSFERTS 000/90	INVESTISSEMENTS 000/91	DETTE 000/92	TOTAL 000/93
B041-01-01	Bâtiment rue Jean Stassart à Crisnée		10.145,03		10.145,03
	TOTAUX	755.487,17	2.897.721,75	5.468.390,04	9.121.598,96

COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2025 : TABLEAU RECAPITULATIF (EXTRAORDINAIRE)

	PROPRE	ANTERIEUR	GLOBAL
1. Droit constaté au profit de la province	4.341.463,38	98.992.596,42	103.334.059,80
- Irrécouvrables et non-valeur			
= Droits constatés nets	= 4.341.463,38	= 98.992.596,42	= 103.334.059,80
- Engagements	- 28.106.695,07	- 97.064.134,30	- 125.170.829,37
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= -23.765.231,69	= 1.928.462,12	= -21.836.769,57
+ Prélèvements positif			+ 38.335.092,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat budgétaire de l'exercice		= 1.928.462,12	= 16.498.322,43
	= -23.765.231,69		
2. Droit constaté au profit de la province	4.341.463,38	98.992.596,42	103.334.059,80
- Irrécouvrables et non-valeur			
= Droits constatés nets	= 4.341.463,38	= 98.992.596,42	= 103.334.059,80
- Imputations sur engagements	- 9.121.598,96	- 41.000.008,00	- 50.121.606,96
= Résultat comptable avant prélèvement	= -4.780.135,58	= 57.992.588,42	= 53.212.452,84
+ Prélèvements positif			+ 38.335.092,00
- Prélèvements négatifs			
= Résultat comptable de l'exercice		= 57.992.588,42	= 91.547.544,84
	= -4.780.135,58		
3. Engagements totaux de l'exercice	28.106.695,07	97.064.134,30	125.170.829,37
- Imputations totales de l'exercice	- 9.121.598,96	- 41.000.008,00	- 50.121.606,96
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 18.985.096,11	= 56.064.126,30	= 75.049.222,41

Bilan, compte de résultats et annexes

COMPTES ANNUELS 2025

BILAN, COMPTE DE RESULTATS ET ANNEXES

BILAN**ACTIF**

	Codes	2025	2024
ACTIFS IMMOBILISES	20/29	672.436.717	659.769.845
I . Frais d'établissement	20		
II . Immobilisations incorporelles	21		
III. Immobilisations corporelles	22/27	390.351.287	374.472.822
A. Patrimoine immobilier			
Terrains, constructions et bois	22	291.762.278	227.743.396
B. Patrimoine mobilier			
1.Installations, machines, outillage et matériel informatique.....	23	8.417.937	8.604.615
2.Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique	24	13.198.860	14.521.824
C. Immeuble en location-financement et droits similaires	25		
D. Immobilisations corporelles en cours	27	51.986.314	95.909.896
E. Autres immobilisations corporelles	261	8.176.060	8.176.060
F. Immobilisations non affectés à l'exploitation	262	16.809.838	19.517.031
IV. Immobilisations financières	28	274.648.895	275.572.491
A. Participations, actions et parts.....	280	274.648.895	275.572.491
B. Créances	281		
C. Cautionnements versés en numéraire.....	288		
V. Créances à plus d'un an	29	7.436.536	9.724.531
A. Créances pour prestations	290		
B. Promesse de subsides à recevoir	291	5.118.638	5.697.472
C. Autres créances	292	2.317.898	4.027.059
ACTIFS CIRCULANTS	30/58	403.127.848	550.550.847
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	30		
VII. Créances à un an au plus	40/41	32.433.764	186.477.382
A. Créances pour impôts et exploitation	40	27.954.313	182.357.833
B. Autres créances.....	41	4.479.452	4.119.549
VIII. Placements de trésorerie	51/53	300.493.029	287.333.020
IX. Valeurs disponibles	54/58	69.093.535	76.740.444
X. Comptes de régularisation	490/1	1.107.520	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.075.564.565	1.210.320.691

BILAN**PASSIF**

	Codes	2025	2024
FONDS PROPRES			
	10/15	934.114.254	779.565.685
I. Capital	10	235.833.642	235.833.642
II. Patrimoine permanent résultant de dons	11		
III. Plus-values de réévaluation	12	116.713.199	116.713.199
IV. Réserves	13	255.409.987	129.891.987
A. Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO.....	130	255.409.987	129.891.987
B. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SE.....	131		
C. Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO.....	132		
V. Résultats reportés	14	274.606.873	244.589.621
VI. Subsidés d'investissement	15	51.550.552	52.537.236
	16		110.000.000
PROVISIONS			
VII. Provisions pour risques et charges	160/6		110.000.000
A. Provisions pour pensions et obligations similaires	160		
B. Provisions pour grosses réparation et gros entretien	161		
C. Provisions pour arriérés de rémunération.....	162		
D. Provisions pour autres risques et charges.....	163/6		110.000.000
DETTES			
	17/49	141.450.311	320.755.006
VIII. Dettes à plus d'un an	17	115.578.798	132.708.902
A. Dettes financières.....	170/4	115.558.438	132.120.086
1. Emprunts à charge de la Province	170	110.439.800	126.422.614
2. Emprunts à charge des autorités supérieures.....	171	5.118.638	5.697.472
3. Emprunts à charge de tiers.....	172		
B. Autres dettes.....	175	20.360	588.816
C. Cautionnements reçus en numéraire.....	178		
IX. Dettes à un an au plus	42/8	24.906.227	186.964.775
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	42	12.210.163	14.041.381
B. Dettes financières	43	1.034.185	2.416.232
C. Dettes de fonctionnement	44	6.209.054	158.999.326
D. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.444.793	6.898.941
E. Acomptes perçus	46	388.012	2.094.683
F. Dettes relatives à la gestion de fonds de tiers	47	671.255	2.247.936
G. Dettes diverses	48	-51.234	266.276
X. Comptes de régularisation	49	965.286	1.081.330
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.075.564.565	1.210.320.691

COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2025	2024
II. Charges de fonctionnement	60/64	426.047.342	617.163.704
A. Biens gérés comme stock	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks	609		
B. Services et biens d'exploitation	61	45.716.866	46.992.279
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	394.418.857	374.747.191
D. Amortissements, réductions de valeurs et provisions pour risques et charges	63	-81.310.971	136.610.894
E. Autres charges d'exploitation	64	67.222.590	58.813.340
III. Boni d'exploitation (I - II)		149.140.438	
V. Charges financières	65	3.430.902	4.080.627
A. Charges des dettes	650	3.285.408	3.978.946
B. Réductions de valeurs sur actifs circulants	651		
C. Moins-values sur réalisations d'actifs circulants	652		
D. Autres charges financières	653	145.493	101.680
VI. Boni financier (IV - V)		8.081.091	94.267.449
VII. Boni courant (III + VI)		157.221.528	15.984.941
IX. Charges exceptionnelles	66	2.179.675	1.827.289
A. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	660		
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières	661	923.188	
B. Autres charges exceptionnelles	662	1.256.488	1.827.289
X. Boni exceptionnel (VIII - IX)			
XI. Boni de l'exercice (VII + X)		155.535.252	15.844.075
XIII. Transferts aux fonds de réserve	68	125.518.000	582.461
XIV. Boni de l'exercice à reporter	69	30.017.252	24.512.414

I - FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice :
 - Nouveaux frais imputés
 - Amortissements (-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Frais de restructuration
..... 0
.....
.....
0

II - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Concessions, brevets, licences, logiciels...
..... 0
.....
..... 0
.....
0
..... 0
.....
..... 0
.....
0

COMPTES ANNUELS 2025

III - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMENAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Patrimoine immobilier	Patrimoine mobilier
605.572.221	71.341.575
17.352.523	
622.924.744	71.341.575
239.450.652	
239.450.651	
445.324.984	48.530.404
445.324.984	48.530.404
171.954.494	
171.954.494	
245.095.919	22.811.171

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Terrains	Constructions
30.744.933	574.827.288
	17.352.523
	51.904.005
30.744.933	644.083.816
494.443	233.315.691
	-50.769
	12.958.011
494.443	246.222.933
0	445.324.984
	7.843.066
0	453.168.050
120.727	167.670.159
3.914	10.216.466
124.641	177.886.625
31.114.735	259.252.073

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. PATRIMOINE IMMOBILIER (suite)

a) VALEUR D'ACQUISITION

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORT. SUR AMÉNAGEMENTS ET GROS ENTRETIEN

- Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Voirie	Cours et plans d'eau	Total
		605.572.221
		17.352.523
		0
		51.904.005
0	0	674.828.749
705.475	4.935.045	239.450.653
		0
		-50.769
	258.185	13.216.196
705.475	5.193.230	252.616.080
		445.324.984
		0
		7.843.066
		0
		0
0	0	453.168.050
705.475	3.458.133	171.954.494
		0
	339.627	10.560.007
		0
		0
705.475	3.797.760	182.514.501
0	1.395.470	291.762.278

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

1. Installations, machines, outillage et matériel informatique

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Acquisitions (+)

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

d) AMORTISSEMENTS SUR GROS ENTRETIEN

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. Actés (+)

. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Installations, machines, outillage	Matériel informatique	Total
22.665.529	8.527.431	31.192.960
1.460.147	529.264	1.989.412
-70.629	-78.169	-148.798
		0
24.055.047	8.978.527	33.033.574
		0
0	0	0
15.624.673	6.963.671	22.588.345
1.483.714	692.376	2.176.090
-70.629	-78.169	-148.798
		0
17.037.758	7.577.878	24.615.637
		0
0	0	0
7.017.288	1.400.648	8.417.937

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

B. PATRIMOINE MOBILIER

2. Mobilier, matériel roulant et patrimoine artistique

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

e) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mobilier	Matériel de bureau	Matériel didactique
10.031.913	51.247	20.156.558
274.112		1.853.740
		-45.816
		8.917
10.306.025	51.247	21.973.399
7.534.078	51.247	15.195.100
1.169.490		2.218.260
-41.448		-45.816
8.662.120	51.247	17.367.543
1.643.905	0	4.605.856

Matériel roulant	Matériel de cuisine	Patrimoine artistique
8.523.175	2.018.953	5.564.434
111.999	149.927	164.558
	-33.896	
8.635.174	2.134.984	5.728.992
7.574.580	1.469.451	
376.173	121.268	
	-33.896	
7.950.753	1.556.824	
684.421	578.160	5.728.992

II - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ANNUELS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actés (+)
 . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
 . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations non affectées à l'exploitation
95.909.896	8.176.060	64.899.410
21.196.618		1.517.482
-65.120.200		
51.986.314	8.176.060	66.416.892
		45.382.380
		4.224.675
0	0	49.607.054
51.986.314	8.176.060	16.809.838

IV - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A. Participations actions et parts

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)
 . Régularisation suivant inventaire (+) (-)

234.932.445
.....
.....
.....
.....
234.932.445

Au terme de l'exercice

b) MONTANTS NON APPELÉS

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Acquisitions et souscriptions (+)
 . Cessions et désaffectations (-)

-56.086.685
.....
0
.....
0
.....
-56.086.685

Au terme de l'exercice

c) + Value de réévaluation

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Actée (+)
 . Cessions et désaffectations (-)

96.726.731
.....
.....
.....
96.726.731

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

275.572.491

V - CREANCES À PLUS D'UN AN

B. Promesses de subsides d'investissement à recevoir de l'Autorité supérieure

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
 . Promesses reçues (+)
 . Promesses transférée
 . Transferts à moins d'un an (-)
 . Emprunts clôturés extournés(-)

VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

En capital et en récupération de remboursements d'emprunts
5.697.471
.....
.....
.....
.....
5.697.471

C. Autres créances

MONTANTS ACCORDES

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent
 . Nouveaux prêts accordés (+)
 . Remboursements (-)
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
 . Transfert en créances douteuses (-)

VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

Prêts d'études	Prêts aux jeunes ménages
260.125
.....
.....
.....
260.125	

MONTANTS ACCORDES

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent
 . Nouveaux prêts accordés (+)
 . Remboursements (-)
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
 . Transfert en créances douteuses (-)

VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

Prêts pour habitations sociales	Prêts aux communes
3.766.935
.....
.....
.....
3.766.935	

MONTANTS ACCORDES

Valeur comptable au terme de l'exercice précédent
 . Nouveaux prêts accordés (+)
 . Remboursements (-)
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
 . Transfert en créances douteuses (-)

VALEUR NETTE COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE

Total
4.027.059
.....
.....
.....
4.027.059

IV. - RESERVES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Dotations (+)
 . Prélèvements (-)
 Au terme de l'exercice

Fonds de réserve ordinaire, transfert du SO	Fonds de réserve extraordinaire, transfert du SO
129.891.987	0
.....
.....
129.891.987	0

VI - SUBSIDES D'INVESTISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Nouveaux subsides (+)
 . Réductions de l'exercice (-)
 . Non valeurs (-)
 Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Total
52.537.236
.....
.....
.....
52.537.236

VIII - DETTES A PLUS D'AN

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Nouveaux emprunts (+)
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)
 . Emprunts regularisation transfert N-1
 . Non valeurs (-)
 . Remboursements anticipés (-)
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
 Au terme de l'exercice

Dettes financières	Autres dettes
132.645.129	588.816
.....
.....
.....
.....
.....
.....
132.645.129	588.816

VENTILATION DES DETTES FINANCIERES

Au terme de l'exercice précédent
 Mutations de l'exercice
 . Nouveaux emprunts (+)
 . Ajustement billets de trésorerie (+/-)
 . Emprunts regularisation transfert N-1
 . Non valeurs (-)
 . Remboursements anticipés (-)
 . Transfert du montant échéant dans l'année (-)
 Au terme de l'exercice

Emprunts à charge de la Province	Emprunts à charge des autorités supérieures
126.358.842	5.697.471
.....
.....
.....
.....
.....
.....
126.358.842	5.697.471

Liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels le Conseil provincial a choisi le mode de passation et a fixé les conditions

Article Budgétaire	TVA et % pour imprévus	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
<ul style="list-style-type: none"> • 261.286,71 EUR TVAC 104/11040/273000 du B.E. 2025 (Pré-engagement n° 5100003718 - Immo. n° 273000000923) 	TVA de 21%	Relance 2024-02968 A 2025-06808	Hall de stockage de sel d'Amay – Remplacement des parois de soutènement	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SA Ets. Générale GUSTAVE & YVES LIÉGEOIS de Battice 196.308,57 EUR HTVA	3-07-2025
<ul style="list-style-type: none"> • 204.867,99 EUR TVAC libellé « Matériel roulant - acquisition » <u>Lot 1</u>: 34.250,94 EUR 104/31000/241000 - <u>Lot 2</u>: 47.406,38 EUR 104/12400/241000 - <u>Lot 3</u>: 39.070,68 EUR 104/12710/241000 - <u>Lot 4</u>: 34.980,70 EUR 104/11820/241000 - <u>Lot 5</u>: 49.159,29 EUR 104/11820/241000 	TVA de 21%	P 2025-05603 A 2025-07710	Acquisition de véhicules utilitaires pour les besoins de divers services provinciaux, dans le cadre du plan global d'acquisitions prioritaires des véhicules pour l'année 2025	Fournitures	Procédure négociée directe avec publication préalable	SRL AUTOSPHERE MOTORS d'Awans (<u>Lot 1</u> : 28.306,56 EUR HTVA - <u>Lot 2</u> : 39.178,83 EUR HTVA - <u>Lot 4</u> : 28.909,67 EUR HTVA - <u>Lot 5</u> : 40.627,51 EUR HTVA) SRL GARAGE PAUL LEONARD de Grâce-Hollogne (<u>Lot 3</u> : 32.289,82 EUR HTVA)	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> • 367.286,30 EUR TVAC 255.915 EUR 104/22100/241000 du B.E. 2025 libellé « Acquisition d'autres machines et matériel » - 111.371,30 EUR (soit 11.137,13 €/an), 732/22100/613402 libellé « Entretien et réparations » des BO concernés - contrat d'entretien de 10 ans 	TVA de 21%	P 2025-05478 A 2025-07711	Acquisition d'un véhicule 47 places (+ places pour chauffeur et guide) avec contrat d'entretien et de réparations pendant 10 années pour l'IPEA La Reid	Fournitures	PO	SA IVECO BELGIUM de Groot-Bijgaarden 303.542,40 EUR HTVA	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> • 176.678,27 EUR TVAC 484/99484/276000 du B.E. 2025 (Pré-engagement n° 510000003724 – Immo. n° 27600000064) 	TVA de 21%	P 2025-03240 A 2025-08033	Reméandration et création de zones de stockage du ruisseau « du Fond de Harzé », n° 06-04 à Aywaille	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SRL E.T.H de Jodoigne 132.741,00 EUR HTVA	3-07-2025
<ul style="list-style-type: none"> • 2.556.854,94 EUR TVAC 484/99484/613720 libellé « Frais d'entretien des cours deau non navigables de 2ème catégorie » 	TVA de 21%	P 2025-03644 A 2025-08141	Entretien des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie sur le territoire de la Province de Liège	Travaux	PO	SA EECOCUR de Fernelmont (<u>Lot 1</u> : 322.092,00 EUR HTVA - <u>Lot 2</u> : 387.248,00 EUR HTVA) SA NELLES FRERES de Malmedy (<u>Lot 3</u> : 268.811,16 EUR HTVA - <u>Lot 4</u> : 219.553,00 EUR HTVA) SRL COMUREX de Stavelot (<u>Lot 5</u> : 389.347,00 EUR HTVA - <u>Lot 6</u> : 333.951,80 EUR HTVA)	3-07-2025

Article Budgétaire	TVA et % pour imprévus	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
<ul style="list-style-type: none"> ● 284.741,71 EUR TVAC 735/25500/273000 du B.E. 2025 libellé « Constructions, gros entretien, frais daménagement » PE n° 51/3794 - Immo. N° 273/948 	TVA de 6%	P 2025-04463 A 2025-08180	Ecole polytechnique de Verviers – Rénovation des sanitaires et décharges des bâtiments 2 et 15	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SA MENUISERIE KEPPENE d'Oreye 244.203,87 EUR HTVA	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 233.566,30 EUR TVAC 735/25700/273000 du B.E. 2025, libellé « Constructions, gros entretien, frais daménagement », (Pré-engagement n° 5100003775 - Immo. n° 273000000944) 	TVA de 6%	P 2025-04228 A 2025-08366	IPES de Hesbaye - Site de Waremme (Rue de Selys) - Rénovation des toitures du bâtiment principal	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SA EGD de Lummen 200.314,15 EUR HTVA	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 1.039.527,15 EUR TVAC 735/25400/273000 du B.E. 2025 (115.667,20 EUR TVAC - <u>Lot 1</u> : PE : 51/3814 ; IMMO : 273/951) 923.859,95 EUR TVAC - <u>Lot 2</u> PE : 51/3815 ; IMMO 273/952) 	TVA de 6%	P 2025-04774 A 2025-08371	Ecole Polytechnique de Seraing – Démolition du hall de maçonnerie et création d'un parking	Travaux	PO	SRL ENTREPRISES DI MATTEO & FILS de Seraing (<u>Lot 1</u> : 99.200,00 EUR HTVA) SRL LOISEAU D'Engis (Lot 2 : 792.332,72 EUR HTVA)	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 932.428,26 EUR TVAC 124/B001-04-01/273000 du B.E. 2025 ●588.274,54 EUR, lot 1 (Pré-engagement n° 51/4002 ; Immo. n° 273/1005) ● 245.193,87 EUR, lot 2 (Pré-engagement n° 51/4003 ; Immo. n° 273/1006) ● 98.959,85 EUR, lot 3(Pré-engagement n° 51/4004 ; Immo. n° 273/1007) 	TVA de 21%	P 2025-04715 A 2025-08370	Réaffectation du Site Sauvenière 77	Travaux	PO	SA ENTREPRISE GENERALE GUSTABE ET YVES LIEGEOIS de Battice (<u>Lot 1</u> : 441.979,37 EUR HTVA) SA L.DUMAY - CANARD ET FILS de Cerfontaine (<u>Lot 2</u> : 184.217,79 EUR HTVA) SA CRABBE DAKWERKEN GROUP de Zoutleux (<u>Lot 3</u> : 74.350,00 EUR HTVA)	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 308.550,39 EUR TVAC 771/77200/273000 du B.E. 2025 (PE : 51/3834 - IMMO : n° 273/969) 	TVA de 21%	P 2025-05056 A 2025-08052	Château de Jehay – Finitions intérieures des versants des toitures	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SA MENUISERIE ET DECORATION CHRISTOPHE LIEGEOIS de Herve 231.818,47 EUR HTVA	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 320.677,77 EUR TVAC 735/25400/273000 du B.E. 2025 (Pré-engagement n° 51/3726 - Immo. n° 273/929) 	TVA de 6%	P 2025-03833 A 2025-08364	EP de Seraing et CEFA - Rénovation de la toiture en tuile de l'entrée principale	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SRL CORNICHE CLEANER de Blegny 275.023,82 EUR HTVA	25-09-2025

Article Budgétaire	TVA et % pour imprévus	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
<p>● 352.533,30 EUR TVAC 700/*****/273000 du B.E 2025 libellé « Constructions - gros entretien, frais daménagement »</p>	TVA de 6%	<p>P 2025-04949 A 2025-08368</p>	Divers établissements provinciaux – Câblage informatique des systèmes Wifi	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	<p>SRL ONEFIELD ICT de Nivelles (<u>Lot 1</u>: 147.246,75 ER HTVA) SA CABLE & NETWORK de Huy (<u>Lot 2</u>: 155.097,41 EUR HTVA)</p>	25-09-2025
<p>● 656.140,49 EUR TVAC 104/*****/270105 libellé « Travaux d'intérêt général » du BE 2025</p>	TVA de 6% et 21%	<p>P 2025-04950 A 2025-08393</p>	Divers établissements provinciaux – Mise en conformité, réparation et remise en état des ascenseurs et monte-charges « KONE »	Travaux	PNSPP	SA KONE BELGIUM de Bruxelles 547.743,21 EUR HTVA	25-09-2025
<p>● 256.278,39 EUR TVAC 762/B002-10- 01/273000 du B.E. 2025 <u>Lot 1</u> : 115.396,02 EUR TVAC (PE : 51/3984 ; IMMO : 273/975) <u>Lot 2</u> : 140.882,37 EUR TVAC (PE : 51/3985 ; IMMO : 273/976)</p>	TVA de 21%	<p>P 2025-05382 A 2025-08273</p>	Chiroux – Travaux de sécurité	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	<p>SA SAVO de Beyne-Heusay (<u>Lot 1</u>: 86.698,74 EUR HTVA) SRL TSPO de Thimister-Clermont (<u>Lot 2</u>: 105.847,01 EUR HTVA)</p>	25-09-2025
<p>● 247.553,96 EUR TVAC 701/*****/244200 du B.E. 2025 libellé « Equipement didactique - acquisition »</p>	TVA de 21%	<p>Commandes sur Centrale d'achat SPW 2025-05330</p>	Acquisition, dans le cadre du plan d'Equipement didactique 2024 et par le biais de la Centrale d'achats du DTIC du SPW liée au marché 2021M005, de matériel informatique et accessoires destinés à équiper divers établissements de l'Enseignement de la Province de Liège	Fournitures		SA PRIMINFO de Noville-les-Bois 204.590,05 EUR HTVA	3-11-2025
<p>● 951.177,98 EUR TVAC 771/77200/273000 du B.E. 2025 libellé « Constructions, gros entretien, frais daménagement » (Immo. n° 273/978 ; Pré-eng. 51/3854)</p>	TVA de 21%	<p>P 2025-05511 A 2025-08196</p>	Château de Jehay - Réalisation de travaux de mise en conformité électrique, d'installations de chauffage et de détection incendie dans l'aille du 16ème siècle et les zones d'évacuation en vue de l'ouverture du château au public	Travaux	PO	SA LAMELEC de Durbuy Lot 1: 714.634,09 EUR HTVA	25-09-2025
<p>● 301.704,20 EUR TVAC 735/24800/273000 du B.E. 2025 (Pré-engagement n° 51/3835 Immo. n° 273/970)</p>	TVA de 6%	<p>P 2025-05595 A 2025-08389</p>	Ecole Polytechnique de Huy – Aménagement des abords du nouveau bâtiment scolaire	Travaux	PO	SA DUBOIS DAWANCE TRAVAUX de Rochefort 258.751,46 EUR HTVA	25-09-2025
<p>● 222.742,61 EUR TVAC 767/B003-05-01/273000 du B.E. 2025 libellé « Constructions, gros entretien, frais daménagement », (Pré-engagement n° 5100003860 - Immo. n° 273000000984)</p>	TVA de 21%	<p>P 2025-05583 A 2025-08041</p>	Centre de ressource et de créativité de la Province de Liège « B3 » – Réalisation d'un accès sécurisé et couvert à l'auvent pour vélos	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SA MENUISERIE KEPPELNE d'Oreye 167.349,82 EUR HTVA	25-09-2025

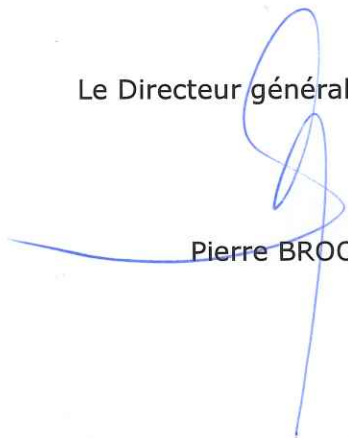
Article Budgétaire	TVA et % pour imprévus	N° GED	Objet du marché	Nature du Marché	Mode de passation choisi	Montant de l'attribution HTVA et Adjudicataire	Date de la délibération du Conseil provincial
<ul style="list-style-type: none"> ● 104.927,43 EUR TVAC (tranche ferme) 735/25700/273000 du BE 2025 (Pré-engagement n° 51/3862 - Immo. n° 273/987) 	TVA de 6%	P 2025-05619 A 2025-08362	IPES de Hesbaye - Site de Waremme (Rue de Selys) - Mise en conformité électrique	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SRL ENTREPRISES SERVAIS de Sprimont 89.989,22 EUR HTVA	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 191.709,67 EUR TVAC 735/24800/273000 du B.E. 2025 (Pré-engagement n° 5100003861 Immo. no 273000000985) 	TVA de 6%	Relance 2025-05631 A 2025-08272	Ecole Polytechnique de Huy – Mise en conformité électrique et incendie	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SRL ENTREPRISES SERVAIS de Sprimont 164.416,53 EUR HTVA	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 591.644,86 EUR TVAC 531.500,00 EUR TVAC, à charge de l'article 560/56900/273000 libellé « Constructions, gros entretien, frais daménagement », financé par prélèvement sur le B.O. et subsides ; - 60.144,86 EUR TVAC, à charge de l'article 104/56900/230000 libellé « Acquisition d'autres machines et matériel » 	TVA de 21%	P 2025-05073 A 2025-07416	Aménagement, sécurisation et balisage des pistes VTT	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	SRL TERRAC de Jalhay (<u>Lot 1</u> : 426.566,42 EUR HTVA) ASBL ENDUOURTHE d'Esneux (<u>Lot 2</u> : 49.706,50 EUR HTVA)	25-09-2025
<ul style="list-style-type: none"> ● 187.435,73 EUR TVAC 104/73310/241000 du B.E. 2025 libellé « Matériel roulant - acquisition » (PE 51/3927) 	TVA de 21%	P 2025-06450 A 2025-08101	Acquisition et aménagement, dans le cadre du plan global d'acquisitions prioritaires de véhicules 2025, d'un bibliobus pour les besoins de la Bibliothèque itinérante du département de la Lecture publique	Fournitures	Procédure négociée directe avec publication préalable	SRL BODY-CONCEPT de Ghlin 154.905,56 EUR HTVA	3-11-2025

Vu pour être annexé à la résolution du Conseil provincial du 21 mai 2026 (document 25-26/265).

En séance à Liège, le 21 mai 2026.


Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,


Pierre BROOZE



Le Président,


Jean-Claude JADOT.



Conseil provincial
Place Saint-Lambert, 18 a
B 4000 Liège

Tél. : 04 279 32 00

